Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

La Route de l'esclave:
Résistance, Liberté, Héritage

Héritages de l'esclavage

Un guide pour les gestionnaires de sites et itinéraires de mémoire





L'Arche du Retour
© Rodney Leon Architects

L'Arche du Retour

Mémorial permanent pour les victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique

Conçu par l'architecte américain d'origine haïtienne Rodney Leon, le Mémorial Permanent pour les victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique, baptisé l'Arche du Retour, a été inauguré le 25 mars 2015 à New York. Ce projet a été sélectionné en 2013 parmi 310 propositions de design de 83 pays, à l'issue d'un concours international organisé en partenariat avec le projet la Route de l'Esclave de l'UNESCO et le Comité du Mémorial Permanent.

L'Arche du Retour rend hommage au courage dont ont fait preuve les Africains soumis à l'esclavage, les abolitionnistes et les héros méconnus qui ont contribué à mettre fin à l'oppression de l'esclavage. Elle entend aussi faire prendre conscience de tout ce que les Africains soumis à l'esclavage et leurs descendants ont apporté à leurs sociétés.

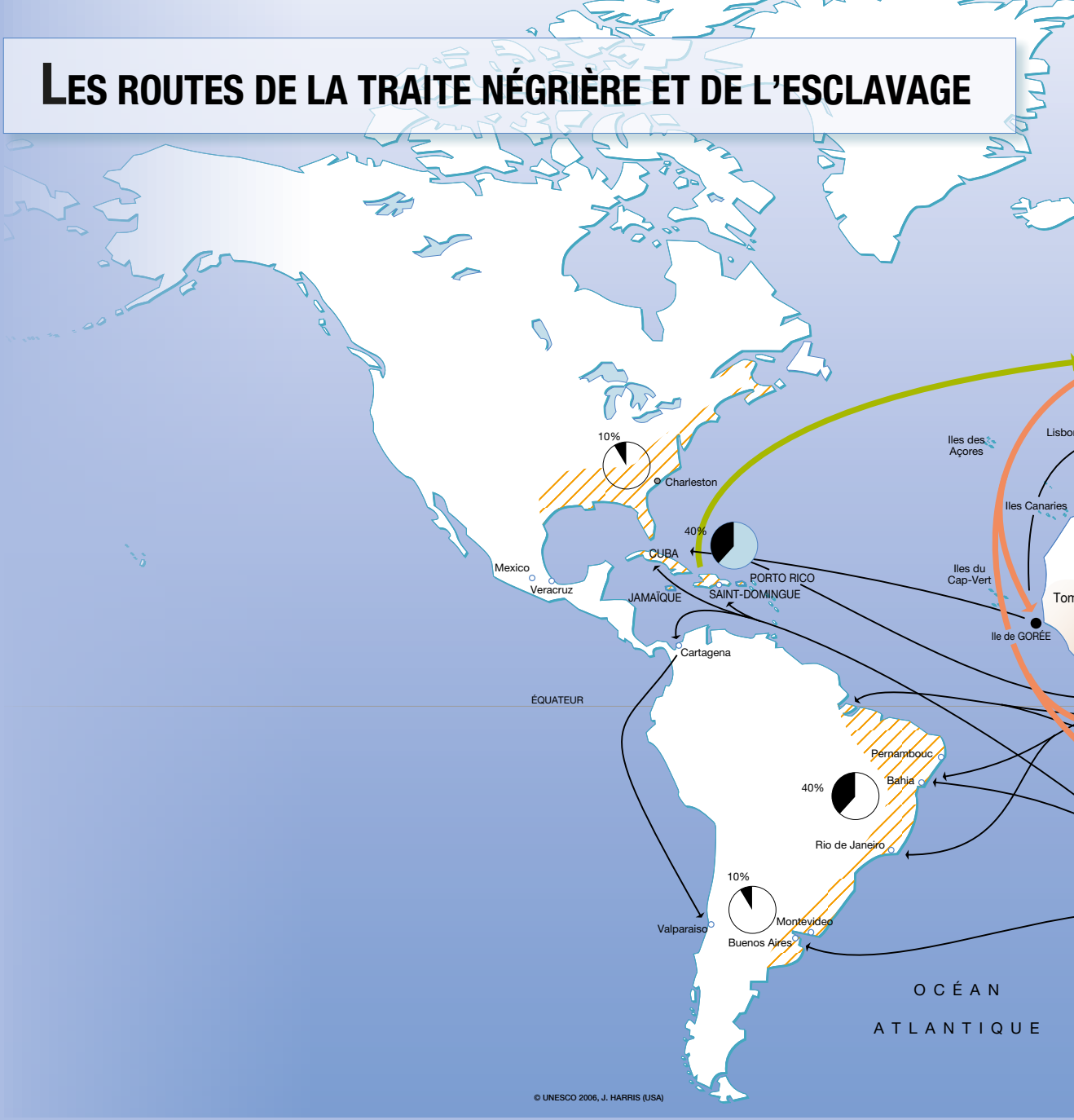
Le Mémorial contient trois éléments principaux, dont :

- **LE PREMIER ÉLÉMENT,** « *Reconnaître la tragédie* », consiste en une carte du monde en trois dimensions, sculptée à l'intérieur du Mémorial. Elle place le continent Africain au centre de la traite des esclaves et montre l'ampleur, la complexité et l'impact au niveau mondial du commerce des esclaves.
- **LE DEUXIÈME ÉLÉMENT**, « *Rendre compte de l'héritage* », représente une figure humaine grandeur nature taillée dans du granit noir du Zimbabwe. Il illustre les conditions extrêmes dans lesquelles des millions d'Africains ont été transportés de l'autre côté de l'Atlantique. La sculpture symbolise l'esprit des hommes, des femmes et des enfants qui ont perdu la vie dans la traite transatlantique.
- **LE TROISIÈME ÉLÉMENT**, « *Souvenons-nous* », est un miroir d'eau triangulaire où les visiteurs peuvent rendre hommage à la mémoire des millions de personnes décédées.

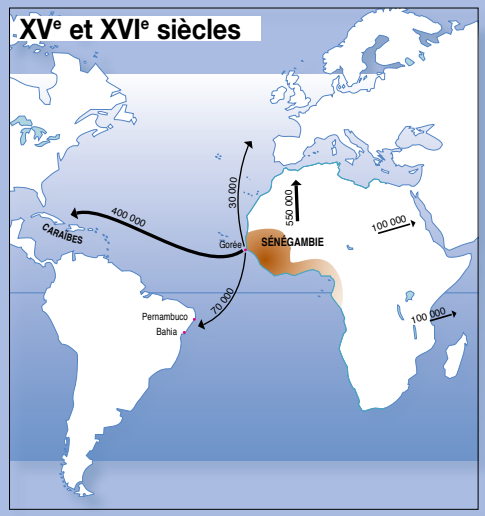
Esplanade des visiteurs des Nations Unies
46e rue sur la 1re Avenue New York, NY 10017

Pour de plus amples informations
Site Internet: rememberslavery.un.org
Facebook.com/RememberSlavery
Twitter@RememberSlavery
Education-outreach@un.org

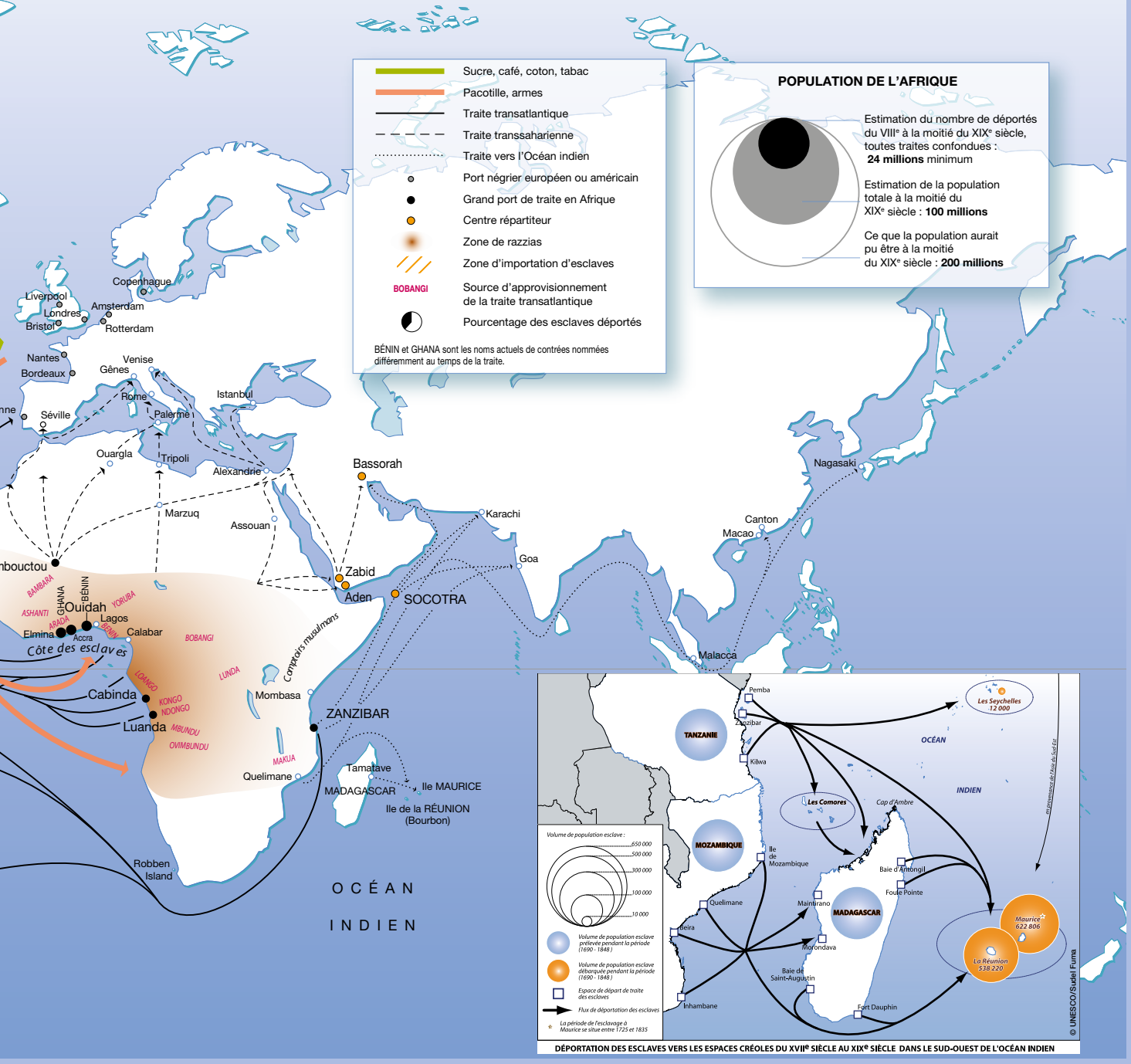
LES ROUTES DE LA TRAITE NÉGRIÈRE ET DE L'ESCLAVAGE

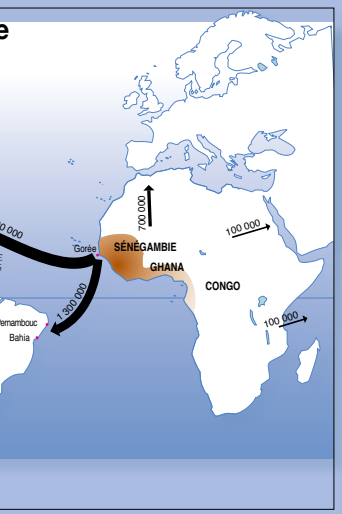


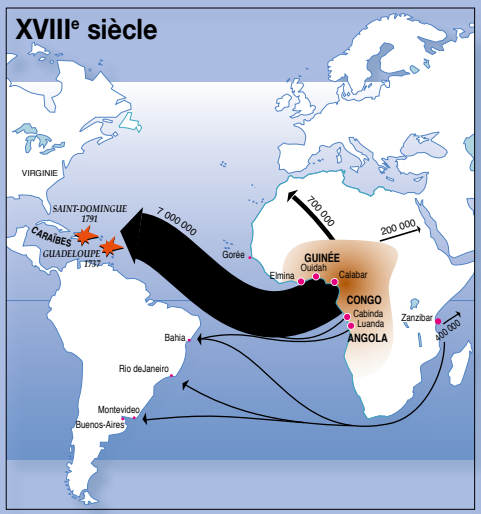
DÉPORTATION

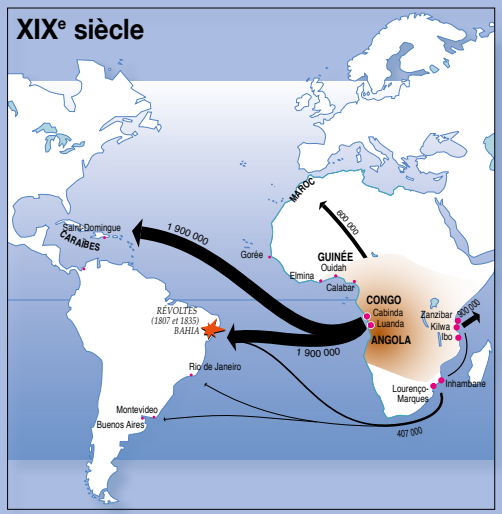












© UNESCO 2014 (CLT-2014/WS/6 – CLD 1457.14)

Héritages de l'esclavage

Un guide pour les gestionnaires de sites et itinéraires de mémoire

Publié en 2018 par l'Organisation des nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2018

ISBN: 978-92-3-200164-1



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr).

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Graphisme de la couverture réalisé par Florence Marthe et inspiré de l'œuvre de l'architecte Rodney Leon, L'Arche du Retour - Mémorial permanent pour les victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique.

Mise en page et impression dans les ateliers de l'UNESCO.

Imprimé en France

Remerciements

Ce Guide est l'aboutissement d'un travail collectif qui a réuni des historiens, des spécialistes des itinéraires de mémoire et des gestionnaires de sites historiques. Il a été réalisé au Secteur des Sciences sociales et humaines, dans la Division des politiques et programmes, par la Section Histoire et Mémoire pour le Dialogue, sous la supervision du Chef et coordinateur du Projet de l'UNESCO « La Route de l'esclave : résistance, liberté, héritage », M. Ali Moussa Iye. Nous voudrions remercier les membres du Comité Scientifique International de « La Route de l'esclave » et tous ceux qui nous ont accompagnés pour l'élaboration, la révision et l'actualisation de cette publication, notamment les personnes suivantes :

- M^me^ Nelly Schmidt, directrice de recherche au CNRS, Université Paris IV-Sorbonne, présidente du Comité Scientifique International du Projet « La Route de l'esclave : résistance, liberté, héritage » et M^me^ Monique Couratier, Editrice de la version française
- L'ensemble des institutions citées, les participants au séminaire qui s'est tenu à Brasilia en 2012, ainsi que les consultants suivants pour leur précieux concours à la conception de cet ouvrage :
- M. Charles Akibode
- M^me^ Cristina Barbosa Virginio
- M. Sudel Fuma[1]
- M. Juan Jésus Guanche Perez
- M. Peter Hanes
- M. Philippe Pichot

Le personnel de l'UNESCO : M. Emile Glélé, M^me^ Elia Mompontét-Zabala, M. Marc Extrana, M^me^ Mimouna Abderrahmane et M^me^ Alana Castro pour leur suivi rigoureux du dossier.

1 Le projet de l'UNESCO La Route de l'esclave souhaite rendre hommage à M. Sudel Fuma qui est décédé le 12 juillet 2014. Il fut le Directeur de la Chaire Unesco, Relations et apprentissages interculturels.

Sommaire

1. ANALYSE ET ORIENTATIONS

Introduction 1

Un projet éthique 1

Du devoir de mémoire… au droit à l'Histoire 2

I. UN GUIDE POUR LES GESTIONNAIRES DE SITES ET ITINÉRAIRES DE MÉMOIRE 5

Des objectifs ambitieux 6

Des questionnements 7

Une méthodologie à construire 9

II. LES POLITIQUES MÉMORIELLES: CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE LA PROMOTION DU PATRIMOINE MÉMORIEL 11

Le contexte 12

Les enjeux 12

Des exemples 13

Les enseignements 18

III. LES INVENTAIRES : UNE ÉTAPE NÉCESSAIRE POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE MÉMORIEL DE L'ESCLAVAGE 19

Le contexte 20

Les objectifs 20

Adoption d'une typologie 21

Les enseignements 22

IV. GESTION ET ANIMATION DES SITES 25

Le contexte 26

Les enjeux 26

Des exemples 27

Les enseignements 28

V. LA RECHERCHE DE PARTENAIRES 31

Le contexte 32

Les enjeux 32

Des exemples 32

Les enseignements 33

VI. LES RÉSEAUX ET ITINÉRAIRES DE MÉMOIRE 35
Le contexte 36
Les enjeux 36
Des exemples 36
Les enseignements 38

VII. DE NOUVEAUX ESPACES DE MÉMOIRE 41
Le contexte 42
Les enjeux 42
Des exemples 43
Les enseignements 43

VIII. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES 45

2. EXPÉRIENCES ET PRATIQUES

I - INVENTAIRES 53

Préambule 55
Fiche 1 : *Inventaire du Patrimoine mémoriel des pays de l'Afrique de l'Ouest* 56
Fiche 2 : *Inventaire du Patrimoine mémoriel des pays de l'Afrique lusophone* 58
Fiche 3 : *Inventaire du patrimoine mémoriel des îles Maurice et Rodrigues* 60
Fiche 4 (1) : *Inventaire du patrimoine mémoriel en France* 62
Fiche 4 (2) : *Inventaire du patrimoine mémoriel en France* 66
Fiche 5 : *Inventaire du patrimoine mémoriel de Cuba* 68
Fiche 6 : *Association des musées africains-américains* 72

II - SITES D'HISTOIRE ET DE MÉMOIRE 79
Fiche 8 : *Musée d'histoire de Ouidah, Ouidah, Bénin* 80
Fiche 9 : *Maison des esclaves de l'île de Gorée, Sénégal* 82
Fiche 10 : *Château Saint-Georges d'Elmina (Elmina Castle), Ghana* 85
Fiche 11 : *Jardin de la Mémoire de l'île de Mozambique, Mozambique* 87
Fiche 12 : *Centre Historique de Ribeira Grande de Santiago, Cidade Velha, Cabo Verde* 89
Fiche 13 : *Citadelle La Ferrière, Haïti* 93
Fiche 14 : *Musée du Panthéon national haïtien, MUPANAH, Haïti* 96
Fiche 15 : *Musée Ogier-Fombrun, Montrouis, Haïti* 98
Fiche 16 : *Itinéraire « La Route de l'esclave :* 101
Fiche 17 : *Musée National de la Route de l'esclave* 103
Fiche 18 : *Centre historique de Salvador de Bahia, Brésil* 105

Fiche 19 : *Circuit historique et archéologique célébrant l'héritage africain* 107
Fiche 20 : *Fazenda Machadinha, Quissamã, Brésil* 110
Fiche 21 : *Circuit Afro-brésilien* 112
Fiche 22 : *La Route de la liberté* 115
Fiche 23 : *Circuit Quilombola de la vallée de Ribeira* 117
Fiche 24 : *Parc Mémorial Quilombo de Palmares* 120
Fiche 25 : *Musée national de l'Estancia Jésuite de Alta Gracia et de la Casa del Virrey Liniers* 122
Fiche 26 : *Musée afro-péruvien de Zaña* 125
Fiche 27 : *Circuit « Itinéraire de la mémoire » : La Route de l'esclave à Saint-Paul, La Réunion, France* 128
Fiche 28 : *Réseau « Stèles, mémoire, esclavage » de l'océan Indien, La Réunion, France* 130
Fiche 29 : *Musée historique de Villèle, La Réunion, France* 132
Fiche 30 : *Site historique national Frederick Douglass* 136
Fiche 31 : *Site historique national de la demeure de Carter G. Woodson* 138
Fiche 32 : *Mémorial et musée africain-américain de la Guerre de Sécession* 140
Fiche 33 : *Centre Schomburg pour la Recherche sur la Culture Noire* 142
Fiche 34 : *Monument national du Site funéraire africain* 144
Fiche 35 : *Corridor du patrimoine culturel Gullah Geechee* 146
Fiche 36 : *Réseau national du Chemin de fer clandestin vers la liberté* 148
Fiche 37 : *Fondation Williamsburg Colonial* 151
Fiche 38 : *Monticello, demeure de Thomas Jefferson* 153
Fiche 39 : *Lisbonne, cité africaine – Parcours et lieux de mémoire de la présence africaine* 157
Fiche 40 : *Route des Abolitions de l'esclavage et des Droits de l'Homme, France* 159
Fiche 41 : *Musée du Nouveau Monde, La Rochelle, France* 163
Fiche 42 : *« Le Bordeaux Nègre », Circuit touristique, Bordeaux, France* 165
Fiche 43 : *Association et Alliance Internationale des Anneaux de la Mémoire, Nantes, France* 167

III – NOUVEAUX MUSÉES 171

Fiche 44 : *Musée International de l'Esclavage, Liverpool* 172
Fiche 45 : *Mémorial ACTe, Guadeloupe, France* 174
Fiche 46 : *Musée national de l'histoire et de la culture africaines-américaines* 177

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Critères qualitatifs pour l'octroi du label « Site de mémoire associé à la Route de l'esclave » de l'UNESCO 190

Chronologie des interdictions de la traite et des abolitions de l'esclavage 193

Dates à retenir 196

Dates internationales proclamées par l'ONU concernant la traite et l'esclavage 199

Décennie internationale des Personnes d'Ascendance Africaine (2015-2024) 199

Sites porteurs de traces, directes ou indirectes, de la traite négrière et de l'esclavage inscrits sur la liste du Patrimoine mondial 201

Éléments liés directement ou indirectement à la traite négrière et à l'esclavage inscrits sur la Liste représentative de la Convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel 204

Liste du patrimoine documentaire inscrit au registre Mémoire du monde et lié directement ou indirectement à l'histoire de l'esclavage 206

1. ANALYSE ET ORIENTATIONS



Sommaire

Introduction 1

Un projet éthique 1
Du devoir de mémoire… au droit à l'Histoire 2

I. GUIDE POUR LES GESTIONNAIRES DE SITES ET ITINÉRAIRES DE MÉMOIRE 5

Des objectifs ambitieux 6
Des questionnements 7
Une méthodologie à construire 9

II. LES POLITIQUES MÉMORIELLES 11

Le contexte 12
Les enjeux 12
Des exemples 13
Les enseignements 18

III. LES INVENTAIRES : UNE ÉTAPE NÉCESSAIRE POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE MÉMORIEL DE L'ESCLAVAGE 19

Le contexte 20
Les objectifs 20
Adoption d'une typologie 21
Les enseignements 22

IV. GESTION ET ANIMATION DES SITES 25

Le contexte 26
Les enjeux 26
Des exemples 27
Les enseignements 28

V. LA RECHERCHE DE PARTENAIRES 31

Le contexte 32
Les enjeux 32
Des exemples 32
Les enseignements 33

VI. LES RÉSEAUX ET ITINÉRAIRES DE MÉMOIRE 35

Le contexte 36
Les enjeux 36
Des exemples 36
Les enseignements 38

VII. DE NOUVEAUX ESPACES DE MÉMOIRE 41

Le contexte 42
Les enjeux 42
Des exemples 43
Les enseignements 43

VIII. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES 45

Introduction

« *Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix* ». C'est par cette prise de conscience des défis de la paix que l'Acte constitutif de l'UNESCO, organisation créée sur les ruines de la Seconde Guerre mondiale, a choisi de construire une nouvelle solidarité mondiale et une coopération internationale à travers l'éducation, la science, la culture et la communication. Son rôle éthique découle du constat que c'est « *par le reniement de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine et par la volonté de lui substituer, en exploitant l'ignorance et le préjugé, le dogme de l'inégalité des races et des hommes* » que cette guerre a été rendue possible. Quelle est la mission de cette institution spécialisée des Nations Unies ? Répandre le sens de la solidarité universelle de manière à poser les fondements d'une paix et d'un développement durables, et ce notamment par la prise de conscience de l'universalité et de l'indivisibilité des droits humains, par la promotion de la diversité culturelle et du dialogue entre les cultures.

Un projet éthique

C'est en vue de passer de la déclaration de principes à la réalisation d'actes concrets de reconnaissance d'une tragédie trop longtemps occultée qu'a été lancé en 1994 le projet *La Route de l'esclave*. Il s'agissait alors de compléter les travaux menés dans le cadre de l'*Histoire générale de l'Afrique* commencés au début des années 1960. L'objectif premier de ce projet fut de briser le silence sur la traite négrière, l'esclavage et leur abolition dans les différentes régions du monde sous le prisme du dialogue interculturel et de la culture de la paix. Mettre en lumière les modalités d'opération, les causes profondes et les conséquences actuelles de cette tragédie humaine, mais aussi les transformations durables, les interactions fécondes et les riches héritages culturels nés de ces rencontres contraintes constitue la contribution de ce projet à la réflexion sur les nouveaux défis et enjeux auxquels doivent répondre les sociétés modernes et multiethniques. Son action s'est articulée autour de cinq domaines : la recherche scientifique, le développement de matériels pédagogiques, la préservation des archives écrites et traditions orales, la promotion des cultures vivantes et des contributions de la diaspora africaine et enfin la préservation de sites et lieux de mémoire.

Les actions nées de cet engagement de l'UNESCO pour révéler l'apport des cultures africaines au patrimoine et au progrès général de l'humanité, ont servi de points d'ancrage à la mise en œuvre des objectifs de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) proclamée par l'ONU en 2014 sous le thème « *Reconnaissance, Justice et Développement* ».

L'un des progrès les plus déterminants dans la réalisation de ce devoir d'histoire et de mémoire auquel s'est attelée la communauté internationale est atteint en 2001 lors de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, à Durban, Afrique du Sud, marquant la reconnaissance internationale de la traite négrière et de l'esclavage comme « crimes contre l'humanité ».

> *Nous reconnaissons que l'esclavage et la Traite des esclaves, en particulier la Traite transatlantique, ont été des tragédies effroyables dans l'histoire de l'humanité, en raison non seulement de leur barbarie odieuse, mais encore de leur ampleur, de leur caractère organisé et tout spécialement de la négation de l'essence des victimes ; nous reconnaissons également que l'esclavage et la Traite des esclaves constituent un crime contre l'humanité et qu'il aurait toujours dû en être ainsi, en particulier la Traite transatlantique, et qu'ils sont l'une des principales sources et manifestations du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, et que les Africains et les personnes d'ascendance africaine, de même que les personnes d'ascendance asiatique et les peuples autochtones, ont été victimes de ces actes et continuent à en subir les conséquences.*
>
> Déclaration de Durban, 2001, §13

Peut-on imaginer avancée plus symbolique dans la lutte contre les différentes formes d'esclavage, passées ou contemporaines ?

Du devoir de mémoire… au droit à l'Histoire

Dans la mise en évidence et la revalorisation des apports des cultures africaines à l'enrichissement des sociétés dans d'autres régions du monde, la préservation, l'appréciation et la promotion du patrimoine matériel et immatériel constituent des enjeux importants pour les sociétés touchées par la traite négrière et l'esclavage. C'est pourquoi l'UNESCO, dans le cadre de son projet *La Route de l'esclave : résistance, liberté, héritage*, a lancé un programme répondant à l'impératif « *de lier de manière intime l'exigence éthique de la préservation de la mémoire de la traite négrière que les historiens considèrent maintenant comme ‹ la plus grande tragédie de l'histoire humaine par son ampleur et sa durée › avec les nécessités d'un développement économique et social* » (Déclaration d'Accra, Ghana, 1995).

C'est ainsi que débuta, dès 1995, un programme conjoint UNESCO/OMT[1] de tourisme culturel sur les routes de la traite négrière et de l'esclavage en Afrique. Un programme similaire fut lancé en 1999 à Sainte-Croix (îles Vierges américaines) pour les Caraïbes. Les efforts se sont, en priorité, concentrés sur l'argumentaire pour convaincre les pouvoirs publics ainsi que les organisations de la société civile de s'engager dans ce travail d'inventaire, de préservation et de promotion, tout en les accompagnant dans la formulation de politiques nouvelles. La Déclaration d'Accra sur le programme de tourisme culturel OMT-UNESCO « La Route de l'esclave » recommande notamment aux États de « *procéder au recensement, à l'évaluation et à la restauration des sites, monuments et archives se trouvant sur leur territoire* » et affirme que « *la mémoire de la traite négrière est inscrite non seulement dans les consciences mais également dans les monuments, châteaux, forts etc. qui jalonnent de manière significative tout son parcours* ». Si tous attestent singulièrement d'une histoire mondiale, de nombreux sites relèvent aujourd'hui du patrimoine commun de l'humanité du fait de leur inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. La Route de l'esclave poursuit aujourd'hui ses efforts pour sensibiliser, réhabiliter, recenser, évaluer, restaurer, préserver et promouvoir les sites et itinéraires de mémoire liés à cette histoire.

Ce patrimoine joue en effet un rôle crucial dans la sensibilisation du grand public et l'éducation des jeunes, dans la commémoration de cette tragédie, ainsi que dans les processus de réconciliation nationale et de construction de la cohésion sociale. Ce rôle est de plus en plus reconnu et affirmé et s'inscrit au cœur des politiques mémorielles. En effet, la réflexion sur le droit à la mémoire a mis en évidence les vertus cathartiques, libératrices de la démarche d'affronter le passé, aussi douloureux soit-il. Ainsi la visite des lieux de mémoire revêt une importance cruciale pour provoquer la réflexion nécessaire sur les notions d'humanité, de dignité et de liberté, la prise de conscience éthique et l'engagement citoyen. En outre, l'inscription de cette histoire dans les géographies et les topographies nationales est apparue comme l'un des moyens privilégiés de lutte contre l'oubli, le déni et les falsifications.

C'est pourquoi, depuis quelques décennies, des efforts ont été engagés dans plusieurs pays pour inventorier, documenter, préserver, revaloriser et relier des sites et lieux emblématiques de la traite négrière et de l'esclavage en vue de constituer des itinéraires de mémoire. Ces initiatives ont été inspirées par l'élargissement du concept de culture et par l'approche holistique du patrimoine, culturel et naturel, matériel et immatériel, développée par la réflexion et l'action normative de l'UNESCO dans le domaine culturel[2].

> *La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.*
>
> Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, Mondiacult, 1982

1 Organisation Mondiale du Tourisme.

2 Convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (1972), Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001), Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003), Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005).

Elles répondent aux revendications et aux aspirations exprimées par les populations les plus concernées de se réapproprier les sites de leur histoire et de participer à leur gestion, gouvernance, valorisation et promotion. Sans la mobilisation de ces populations, sans la persévérance des chercheuses et chercheurs et des activistes, ces initiatives n'auraient jamais vu le jour.

L'implication de femmes chercheuses, professionnelles et volontaires des communautés locales permet de souligner leur contribution comme un apport majeur aux procédés de recherche, identification, développement, promotion et gestion des sites historiques liés à la traite négrière et l'esclavage. Souvent très impliquées dans la transmission de l'histoire et des traditions culturelles d'une communauté, les femmes sont les principales parties prenantes de la valorisation des questions culturelles et mémorielles. Leur rôle et implication dans la gestion des sites et itinéraires de mémoire est à souligner. Il est d'autant plus essentiel que les jeunes femmes soient de plus en plus impliquées dans toutes les phases et à tous les niveaux d'encadrement, d'expertise historique, à la gestion des sites et itinéraires de mémoire, à la recherche archéologique et au développement touristique.

Aujourd'hui il est apparu nécessaire d'orienter les partenaires désireux d'inventorier et de promouvoir des sites de mémoire et de les prévenir contre certaines dérives telles que, par exemple, la survalorisation de « la pierre bâtie ». En effet, la primauté donnée au patrimoine bâti, tels les fortifications, les demeures, les installations manufacturières, le mobilier, bref les réalisations qui, selon les critères dominants témoigneraient de la richesse du patrimoine, conduit souvent à l'effet contraire : honorer les hauts faits des esclavagistes plutôt que la mémoire des victimes. Dans certaines îles très touristiques des Caraïbes et de l'océan Indien, ce risque est vraiment réel, tant l'obligation commerciale de satisfaire les touristes est forte et pousse parfois à survaloriser l'héritage colonial. En montrant les maisons de maîtres et leurs réalisations et en oubliant de préciser que ces demeures, ces fortifications et installations ont été construites par les personnes mises en esclavage elles-mêmes, on passe à côté de l'objectif premier de toute démarche visant à valoriser le patrimoine d'histoire et de mémoire. Cet objectif premier, c'est d'abord de rendre hommage aux victimes de ce crime contre l'humanité, à leur résistance contre l'oppression, à leur créativité sociale, culturelle et économique pour survivre à la chosification à laquelle elles étaient destinées. Il est donc important d'effectuer des inventaires équilibrés entre les différents témoignages de cette histoire qui incluent des lieux d'histoire et de mémoire diversifiés. Il est tout aussi utile de revoir les critères dominants sur l'appréciation de la valeur esthétique, historique et touristique du patrimoine issu de cette histoire. Il convient d'utiliser des critères qui tiennent mieux compte de la spécificité de cette mémoire et des visions et perceptions particulières des victimes et de leur descendance sur la valeur symbolique, esthétique, mémorielle et sociale qu'elles accordent aux sites et lieux de mémoire.

En apportant son soutien aux initiatives les plus pertinentes, le projet La Route de l'esclave entend promouvoir la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel issu de cette histoire et la mise en place de sites et itinéraires de mémoire aux niveaux national, régional et international, en restituer non seulement le parcours mais aussi faire le lien entre les pays et les régions du monde qui ont en partage cette histoire. Son ambition est de constituer à terme une cartographie mondiale des sites et itinéraires de mémoire, d'encourager la mise en place d'initiatives mémorielles et de favoriser le développement d'une nouvelle solidarité entre l'Afrique et les pays où ses diasporas sont établies.



I. UN GUIDE POUR LES GESTIONNAIRES DE SITES ET ITINÉRAIRES DE MÉMOIRE

Photo : Le Candombe, Uruguay
© 2008, by Sellanes

Longtemps isolées et limitées à quelques sites renommés de la traite négrière et de l'esclavage (île de Gorée au Sénégal, forts du Ghana, citadelle du roi Christophe en Haïti, etc.), villes historiques (Salvador de Bahia au Brésil, Carthagène des Indes en Colombie, etc.) ou vestiges (plantations aux Caraïbes, etc.), les initiatives visant à installer ces patrimoines physiques dans les paysages mémoriels nationaux se sont fortement développées, diversifiées et dynamisées depuis une vingtaine d'années. Toutefois, ce patrimoine mémoriel est souvent en situation de danger, que ce soit en raison de l'ignorance de sa valeur historique, du fait de négligences ou du manque de moyens dans sa gestion, ou encore à cause des convoitises d'opérateurs économiques intéressés par sa valeur foncière.
Pour préserver leurs sites et lieux de mémoire, les États ont adopté différentes stratégies : inscription sur la Liste du patrimoine mondial – ce qui implique des obligations spécifiques ; inscription au titre du patrimoine culturel national – ce qui assure une certaine protection ; constitution d'itinéraires de mémoire promus en circuits de tourisme culturel, à l'initiative de communautés et/ou d'autorités locales. Certains combinent simultanément ces différentes options.

Des objectifs ambitieux

Des défis permanents s'imposent ainsi aux gestionnaires et aux autorités étatiques du monde entier à l'initiative de projets de développement touristique. Les défis auxquels les gestionnaires de sites et itinéraires liés à l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage ont à faire face sont des difficultés propres à la nature même de la matière historique dont il est question. Parmi ces difficultés se trouvent par exemple l'éventuelle perte ou l'oubli de repères historiques ; la disparition progressive de ce patrimoine mémoriel ; l'extrême sensibilité du sujet.

Les risques de dérives dans le traitement de ce thème présentent un autre type de difficulté dont les gestionnaires doivent être conscients pour y faire face. Ainsi, doivent-ils faire des choix importants face au risque de réification de la traite négrière et de l'esclavage en un produit touristique et aux dérives potentielles liées aux exploitations et spéculations économiques. Il importe de prévenir les programmes d'exploitation commerciale et de tourisme massif, tels les zones hôtelières et/ou les parcs d'animation touristique à vocation spéculative.

Enfin, un troisième défi dans la préservation et la valorisation du patrimoine mémoriel lié à l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage est la nécessité d'impliquer des populations dans la réappropriation de ces sites. L'engagement des populations, notamment les femmes et les jeunes, est essentiel à la bonne gestion du site ou itinéraire et permettra de leur faire bénéficier du développement et de leur fournir des outils d'auto-détermination tant économique qu'identitaire et culturelle.

En analysant les expériences des professionnels travaillant dans ce domaine, des décideurs impliqués dans le développement de politiques publiques et des chercheurs ayant réfléchi et échangé à ce sujet, le présent guide entend répondre à ces préoccupations. Il a pour objectif principal d'apporter une assistance aux différents opérateurs impliqués dans les politiques mémorielles et la gestion des patrimoines liés à la traite négrière et à l'esclavage, en répondant à trois ambitions :

1. **Donner un cadre de référence aux autorités étatiques** chargées de formuler des politiques de développement des patrimoines historiques afin d'accompagner leur effort d'identification, de sauvegarde et de valorisation des sites et lieux matériels, mais aussi des mouvements de résistance et d'abolition de l'esclavage.
2. **Fournir aux gestionnaires un outil méthodologique** qui puisse renforcer leur capacité à répondre aux différentes problématiques auxquelles ils sont confrontés.
3. **Stimuler les échanges d'expériences et les partenariats** entre responsables des sites et lieux de mémoire, afin d'impulser la création de réseaux et d'itinéraires régionaux et internationaux.

Ce guide se propose donc d'offrir des exemples de bonnes pratiques, d'identifier de nouvelles approches, de définir des orientations, de formuler des recommandations et de favoriser la constitution de réseaux ; en un mot, il se propose de renforcer l'efficacité de la gestion, de la valorisation et de la promotion des sites et itinéraires d'histoire et de mémoire liés à la traite négrière et à l'esclavage dans les différentes régions du monde.

Au-delà de la réponse à ces besoins particuliers concernant l'ingénierie opérationnelle de développement de ce tourisme de mémoire, ce guide souhaite faire prendre conscience des dérives et des risques attachés à la promotion de ce patrimoine mémoriel spécifique, notamment quand des circuits touristiques mettent en avant la richesse de l'héritage bâti colonial des maîtres plutôt que la sueur et le sang des esclaves qui l'ont construit. Aussi est-il important que tous les témoignages matériels et immatériels de l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage soient pris en compte : les manufactures, les fortifications, les maisons de maître mais aussi les lieux de sévices, les sites de résistance et les réalisations des esclaves, sachant que leurs valeurs symbolique, mémorielle et sociale ne coïncident pas toujours avec les critères économiques, esthétiques, touristiques dominants.

Des questionnements

La mise en valeur d'une offre patrimoniale, la demande croissante des publics et l'émergence d'un tourisme mémoriel relatif à la traite négrière et à l'esclavage ne sont pas sans susciter des interrogations éthiques, sociopolitiques et méthodologiques.

Lieux tragiques, ces sites dégagent une forte symbolique, une émotion, des appréhensions qui en constituent la valeur première avant même leurs contenus historiques et leurs richesses architecturales qui les distinguent individuellement des autres destinations touristiques. Mais l'ancrage historique ne peut les déconnecter de leur environnement géographique, économique et social actuel. En outre, un certain nombre de questions doit être considéré avant de constituer un site ou un itinéraire de mémoire afin d'équilibrer les demandes et besoins propres aux politiques nationales et locales, aux populations locales, notamment aux communautés concernées par cette histoire ainsi qu'aux touristes et visiteurs de passage.

1. Comment appréhender les spécificités et la valeur des lieux de mémoire dans le contexte local ?

Pour répondre à cette question, il conviendra d'évaluer pour chaque site les points suivants :

- Qu'est-ce qu'un lieu de mémoire ? Quels sont ceux qui doivent être considérés comme tels ? Quelles valorisations engager ? Selon quelles priorités ?
- Comment identifier, protéger, restaurer, valoriser, ce patrimoine ? Comment en assurer la lisibilité, l'authenticité, etc. ? Quelle méthodologie suivre pour l'identifier, l'inventorier, le restaurer et le préserver ?
- Comment les populations, personnes âgées, femmes, hommes et jeunes générations, se sentent-elles concernées par l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage ?
- Qui choisit les sites et lieux de mémoire ?
- Les populations locales sont-elles impliquées dans les processus décisionnels liés à la valorisation des sites de mémoire ?
- Quelle place accorder à ces sites dans le paysage patrimonial local ?
- Quels récits retenir pour les situer dans l'histoire globale de la traite négrière et de l'esclavage ?
- Quelle place accorder au patrimoine culturel immatériel ? Comment articuler ce site avec une valorisation du patrimoine immatériel ?
- Quel partenariat mettre en place aux niveaux local, national, régional et international?

2. Comment déterminer les potentiels de ce tourisme mémoriel en matière d'offre et de demande ?

Pour répondre à cette question, il conviendra d'évaluer pour chaque site les points suivants :

- À quels publics s'adresse cette offre patrimoniale ? Pour quels objectifs ? Quelles en sont les opportunités, les limites ?
- Comment satisfaire la demande de divers publics dont le niveau d'information diffère?
- Comment mettre en scène, transmettre une histoire pour laquelle les archives sont souvent insuffisantes et produites par les esclavagistes ?
- Quelle est la réaction escomptée du public lors de la visite de ce lieu ?
- Comment faire ressentir le caractère tragique de cette histoire ?
- Comment produire un discours qui permette de rendre compte du caractère tragique de cette histoire mais qui soit aussi porteur de valeurs essentielles à l'autodétermination et à l'engagement dans le temps présent ?
- Comment inviter les publics au recueillement, au respect et à la réflexion ?
- Avec quels outils pédagogiques, quels mots, quelles méthodes, quels relais, enseigner l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage dans le cadre d'une visite de site de mémoire ?
- Comment faire des sites d'histoire et de mémoire non seulement des lieux d'éveil et d'interpellation des consciences, mais aussi de rencontres, de dialogue interculturel et d'ouverture sur l'avenir ?

3. Comment appréhender le renforcement des capacités, les retombées économiques et les autres conséquences de ce tourisme de mémoire, notamment pour les populations impliquées ?

Pour répondre à cette question, il conviendra d'évaluer pour chaque site les points suivants :

- Les populations locales étant rarement préparées et formées à la gestion de leur patrimoine mémoriel, quelle place leur accorder, notamment dans une perspective de participation des femmes à la prise de décision et de systématisation de la prise en compte de l'égalité des genres ?
- Comment renforcer leur capacité à valoriser ledit patrimoine ?
- L'enjeu de la gestion de ce patrimoine mémoriel n'est-il qu'économique ?
- Quelles en sont les conséquences culturelles, sociétales, notamment pour les communautés concernées ?
- L'animation du produit touristique ne risque-t-elle pas, en « folklorisant » les expressions des cultures traditionnelles et populaires, d'enfermer les communautés locales dans une perception essentialiste ?
- L'exploitation touristique ne risque-t-elle pas conduire à une artificialisation des sites, à une marchandisation des produits dérivés, à une transformation de l'Histoire en légendes et en mythes ?

Une méthodologie à construire

L'élaboration de ce guide est le résultat de plusieurs actions entreprises par le projet La Route de l'esclave. La première action fut d'identifier les acteurs concernés par la gestion, la valorisation et la promotion du patrimoine mémoriel lié à la traite négrière et à l'esclavage. C'est ainsi qu'une enquête a été effectuée auprès de gestionnaires de sites, de muséologues, de représentants d'institutions culturelles de manière à recueillir leurs expériences, les problèmes rencontrés et les solutions préconisées. Puis, les plus actifs de ces acteurs ont été réunis en 2012 à Brasilia, au Brésil, dans le cadre d'un séminaire international pour s'informer de leurs pratiques et réfléchir aux moyens d'améliorer leur efficacité.

Suite à cette rencontre, diverses actions ont été recommandées :

- L'élaboration d'un guide méthodologique à l'intention des acteurs concernés par la gestion, la valorisation et la promotion du patrimoine mémoriel lié à la traite négrière et à l'esclavage ;
- La mise en place de modules de formation spécifiques aux professions liées à ce patrimoine mémoriel ;
- La création d'un site web et le lancement d'un réseau international de gestionnaires des sites et lieux de mémoire.
- Le présent guide constitue donc la première réalisation de ces recommandations. Son élaboration a suivi trois étapes :

1. Collecte d'informations :

Celles-ci incluent les réponses aux questionnaires et aux enquêtes menés auprès des gestionnaires de sites et lieux de mémoire, les exposés et les échanges d'expériences présentés à l'occasion du séminaire de Brasilia de 2012, ainsi que la documentation fournie par des inventaires, projets réalisés ou en cours, monographies et études de fond.

2. Identification et sélection de sites témoins et d'expériences pertinentes :

Ceux-ci sont représentatifs de toutes les régions du monde, de toutes les typologies (espaces naturels, forts, monuments commémoratifs, musées, plantations, sites archéologiques, etc.) et de tous les cas de figure en matière de gestion notamment.

3. Élaboration des contenus, selon trois principes :

I) Synthétiques dans leur présentation, l'accent étant mis sur le contexte (acteurs concernés, ancrage historique, spécificités du site…), les enjeux – économiques, ethniques, politiques, sociaux –, les expériences – ayant valeur d'exemplarité –, les enseignements – effets bénéfiques, facteurs négatifs et risques encourus, opportunités ;

II) Concis et précis dans la formulation d'idées fortes ;

III) Centrés sur des points de vue vérifiés et des recommandations partagées par la grande majorité des gestionnaires de sites, quels que soient leurs origines, leurs situations, leurs projets.



II. LES POLITIQUES MÉMORIELLES : CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE LA PROMOTION DU PATRIMOINE MÉMORIEL

Photo : Forts et châteaux de Volta, d'Accra
et ses environs et des régions centrale et ouest (Ghana)
© Shutterstock.com / Felix Lipov

Le contexte

La traite transatlantique a provoqué la plus importante et intense déportation d'êtres humains impliquant de nombreuses régions du monde pendant plus de quatre siècles. Cette tragédie a eu des conséquences incommensurables dont les implications économiques, psychologiques, sociales et politiques perdurent à ce jour. En effet, suite aux abolitions, non seulement les victimes n'ont – contrairement aux esclavagistes qui furent nombreux à être dédommagés – bénéficié d'aucune compensation mais ont continué à subir la discrimination, l'exclusion, les préjugés raciaux et la violence.

Plusieurs pays ont pris la décision de commémorer et d'honorer, de diverses manières, les aspects de leur histoire qui furent liés aux phénomènes de traite humaine et d'esclavage ainsi qu'aux processus de résistance et d'abolition. Ces initiatives ont provoqué un renouveau notable de l'historiographie de la traite négrière, de l'esclavage et de l'étude de leur abolition, notamment dans l'aire transatlantique. Elles se sont traduites dans un premier temps par une réorientation des programmes d'enseignement et par un ensemble de décisions tendant à la reconnaissance d'un passé souvent oublié ou occulté et de communautés jusqu'alors discriminées. À plus long terme, elles permettent l'identification et la promotion de nombreux lieux d'histoire et de mémoire, ainsi que l'inscription dans les récits historiques nationaux de ces faits qui ont participé à la construction du monde contemporain.

C'est dans les années 1980-1990 que le devoir de mémoire a resurgi dans les débats politiques à travers les revendications des personnes d'ascendance africaine. Cette lutte a conduit certains États à formuler des politiques appelant à commémorer la tragédie de la traite négrière et de l'esclavage, et à l'intégrer dans les récits nationaux et la mémoire collective. Aujourd'hui, on observe l'émergence de nombreuses dynamiques qui poussent les États à se mobiliser davantage pour mettre en œuvre des politiques mémorielles en lien avec les réalités de l'histoire de l'esclavage et les contextes locaux, nationaux et internationaux. Ainsi, l'identification, la préservation, la gestion et la promotion du patrimoine mémoriel s'inscrivent dans le cadre plus large des politiques mémorielles nationales et participent de leur effectivité.

Les enjeux

En adoptant des lois spécifiques ou en les inscrivant dans leur Constitution, les États ayant des politiques mémorielles ont, avec des formulations diverses, cherché à répondre à des enjeux majeurs:

1. **Reconnaître** officiellement l'apport des populations d'ascendance africaine dans la construction des nations concernées et leur donner la place et la visibilité qui leur reviennent dans les récits nationaux.
2. **Admettre** que les personnes d'ascendance africaine constituent une composante historique et actuelle importante de la nation et de la société.

3. **Faire le constat** que la traite négrière et la mise en esclavage sont des réalités historiques nationales dont les conséquences expliquent la situation défavorisée des femmes, hommes et jeunes générations de descendants des victimes de la traite.
4. **Instituer** le droit à l'histoire et le devoir de mémoire à propos de cette partie de l'histoire de l'humanité qui concerne la société dans ses diverses composantes.

Les textes législatifs adoptés au sujet de la traite négrière et de l'esclavage proposent, pour l'essentiel de/d':

- Définir des dates commémoratives au niveau national ;
- Encourager la recherche historique et scientifique ;
- Valoriser des figures historiques liées à cette histoire ;
- Développer des contenus pédagogiques et les intégrer dans les cursus scolaires ;
- Identifier, sauvegarder et promouvoir des sites et lieux de mémoire et construire des monuments commémoratifs.

Des exemples

Parmi les initiatives fortes prises par certains États en matière législative, on mentionnera les exemples suivants :

! Les réformes constitutionnelles :

Les constitutions, textes fondateurs des nations, reconnaissent explicitement le droit à la non-discrimination face à la loi. Dans certains États, en particulier d'Amérique du Sud, la reconnaissance des droits des personnes d'ascendance africaine vient compléter expressément ce droit et préciser ses tenants. Les exemples suivants sont présentés par ordre chronologique :

- **Brésil** : La Constitution politique de la République Fédérative du Brésil de 1988 garantit le plein exercice des droits culturels de la population afro-brésilienne ainsi que l'accès aux ressources de la culture nationale concernant sa valorisation, protection et diffusion (article 215). Cet article précise également que la « loi dispose sur la fixation des dates commémoratives de haute signification pour les différents groupes ethniques nationaux ». Elle contient également des dispositions pour la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel (article 216). L'enseignement de l'histoire du Brésil devra prendre en compte les contributions des différentes cultures et ethnies à la formation du peuple brésilien (article 242). Le Brésil a également adopté une Journée de la Conscience Noire (*Dia da Consciência Negra*) célébrée chaque année le 20 novembre en hommage à la mort de Zumbi, chef du Quilombo dos Palmares en 1695. La loi nº 12.519, du 10 novembre 2011 institue cette journée fériée dans un millier de villes du pays.

- **Colombie** : La constitution politique de la Colombie en 1991 pose le principe d'une nation pluriethnique et multiculturelle. Diverses lois concernant spécifiquement les personnes et communautés d'ascendance africaine ont ensuite été adoptées.
- **Pérou** : La Constitution politique du Pérou de 1993 reconnaît en article 2.19 que toute personne a droit à son identité ethnique et culturelle et que l'État reconnaît et protège la pluralité ethnique et culturelle de la Nation. Lors d'une réforme de 2013, la mention explicite des populations d'ascendance africaine est ajoutée à cet article.
- **Nicaragua** : En 1995, la réforme de la Constitution Politique du Nicaragua de 1987 reconnaît explicitement aux populations d'ascendance africaine et autochtones l'existence, le droit à l'identité et la pleine jouissance des droits et des garanties inscrites dans la Constitution. Elle confère également par voie constitutionnelle l'autonomie aux communautés afrodescendantes et autochtones de la côte atlantique.
- **Équateur** : La réforme constitutionnelle de 1998 reconnaît l'existence des populations noires et d'ascendance africaine et leur garantit la jouissance de droits collectifs similaires à ceux reconnus aux populations indigènes, notamment en termes de traditions, patrimoines culturel et historique, propriété, organisation et gestion communautaire des terres et ressources naturelles (article 83).
- **Bolivie** : Suite à la réforme de 2009, la constitution politique de l'État Plurinational de Bolivie reconnaît à son tour, en article 3, la participation des Afro-Boliviens dans la composition de la Nation et en article 32 qu'ils jouissent des mêmes droits économiques, sociaux, politiques et culturels que les peuples indigènes, autochtones et ruraux. L'article 100.2 stipule que l'État protège les savoirs et connaissances de ces populations. L'article 395.1 garantit aux populations afro-boliviennes qui n'en possèdent pas ou pas suffisamment, et notamment aux femmes issues de ces communautés, la dotation de terres fiscales en accord avec les politiques de développement rural durable, les réalités écologiques et géographiques et les besoins sociaux, culturels et économiques.

! Les lois mémorielles :

L'adoption d'une loi mémorielle est une démarche symbolique forte pour la reconnaissance officielle du passé dans le récit collectif de la nation. Ainsi, le devoir de mémoire a été mis en œuvre par certains États pionniers sur la question à travers l'adoption de lois mémorielles.

- **Brésil** : La loi du 20 décembre 1996 (n° 9.394) prévoit l'intégration dans les programmes d'enseignement de la thématique « Histoire et culture afro-brésiliennes ». Elle préconise notamment, au cours du cursus scolaire, « l'étude de l'histoire de l'Afrique et des Africains, la lutte des Noirs au Brésil, la culture noire brésilienne, le Noir dans la formation de la société nationale, de manière à sauvegarder la contribution du peuple noir dans les domaines économique, politique et social de l'histoire du Brésil ». C'est la loi 10639/2003 qui va concrétiser les deux avancées politiques majeures en faveur des personnes d'ascendance africaine et de la reconnaissance de leur histoire et de leur culture. En effet, cette loi institue une reconnaissance historique et mémorielle forte à travers la proclamation d'un jour férié pour la Journée de la Conscience Noire (*Dia da Consciência Negra*), célébrée le 20 novembre chaque année depuis 1978, et en rendant obligatoire l'enseignement de l'histoire de la traite et de l'esclavage dans les écoles publiques du pays. Cette composante pédagogique de la loi sera notamment assurée sur la base de l'*Histoire générale de l'Afrique* publiée par l'UNESCO. Le Congrès a également

adopté, le 16 juin 2010, le Statut d'égalité raciale visant à effacer les discriminations qui frappent notamment les Noirs descendants d'esclaves tandis que des terres ont été restituées à des communautés issues du « marronnage », c'est-à-dire constituées par des esclaves en fuite. En 2012, Ana de Hollanda, ministre de la Culture du Brésil, a constitué un groupe de travail chargé d'élaborer des directives pour la construction d'un Musée national afro-brésilien de la culture et de la mémoire (directive 148-2012 de novembre 2012).

- **France** : La loi du 30 juin 1983 a institué une journée fériée en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion et à Mayotte pour commémorer l'abolition de l'esclavage. Le décret du 23 novembre 1983 (n° 83-1003) a fixé les « dates de commémoration de l'abolition de l'esclavage dans les collectivités territoriales d'outre-mer ». Ces dates furent ensuite complétées par un décret du 23 avril 2012. Ainsi la commémoration de l'abolition de l'esclavage est-elle fixée au 27 avril à Mayotte, au 22 mai en Martinique, au 27 mai en Guadeloupe et à Saint-Martin, au 10 juin en Guyane, au 9 octobre à Saint-Barthélemy et au 20 décembre à La Réunion. La loi du 21 mai 2001 (nº 2001-434, parue au *Journal Officiel de la République française* n°119 du 23 mai 2001) indique en article 1er que « La République française reconnaît que la Traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien, d'une part, et l'esclavage, d'autre part, perpétrés à partir du 15e siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité. » Le texte prévoit une adaptation des programmes scolaires et de la recherche en sciences humaines qui devront « accorder à la Traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent ». L'article 3 envisage « une requête en reconnaissance » de ce crime par des instances telles que le Conseil de l'Europe, l'Organisation des Nations Unies et des organismes internationaux. L'article 4 prévoit l'instauration d'un « comité de personnalités » chargé d'identifier des lieux et de proposer des actions « qui garantissent la pérennité de la mémoire de ce crime à travers les générations ». L'un des premiers pays au monde à avoir adopté une loi mémorielle axée sur la reconnaissance historique de la traite négrière et de l'esclavage, la France, a ensuite, en 2004, mis en place un Comité pour la mémoire de l'esclavage – devenu en 2009 Comité national pour l'histoire et la mémoire de l'esclavage – chargé d'élaborer un plan d'action et des recommandations à l'intention du gouvernement sur les questions relatives à la recherche, à l'enseignement, à la conservation, à la diffusion et à la transmission de l'histoire et des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition mais aussi d'accompagner les acteurs de la société civile dans des démarches et projets relatifs à cette histoire.

- **Sénégal** : Le Sénégal est le premier pays africain à avoir adopté une loi mémorielle relative à la traite négrière et à l'esclavage (loi n° 2010-10 du 5 mai 2010). Elle reconnaît, au niveau national, la traite négrière et l'esclavage comme des crimes contre l'humanité, instaure le 27 avril – correspondant à la date de signature, par le Gouvernement provisoire français de 1848, du décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies - comme date de commémoration nationale et souligne l'importance d'attribuer une place de choix à l'enseignement de la traite et de l'esclavage dans les programmes scolaires.

- **États-Unis** : L'État de Virginie est le premier État américain à reconnaître sa responsabilité au sujet de l'esclavage et de la ségrégation raciale. La résolution adoptée en 2008 décrète notamment que la Chambre des représentants :

  – Admet que l'esclavage est incompatible avec le principe fondateur que tous les hommes naissent égaux reconnu dans la Déclaration d'Indépendance ;

  – Reconnaît l'injustice, la cruauté, la brutalité et l'inhumanité fondamentales de l'esclavage et des lois Jim Crow ;

- Présente ses excuses aux Africains-Américains au nom du peuple des États-Unis pour les torts commis à leur encontre et à celle de leurs ancêtres qui ont souffert sous l'esclavage et sous le régime des lois Jim Crow ;
- Exprime son engagement à rectifier les effets négatifs persistants des méfaits à l'encontre des Africains-Américains sous l'esclavage et sous le régime des lois Jim Crow et à mettre fin aux violations des droits humains dans le futur.

! Les mois mémoriels :

L'adoption de mois mémoriels est une démarche symbolique forte dans un processus de reconnaissance des droits des populations d'ascendance africaine et de valorisation du patrimoine immatériel et matériel, des cultures vivantes et de l'apport des cultures et savoir-faire africains à la nation. Le Mois de l'Histoire des Noirs (*Black History Month*) a lieu en février aux États-Unis et au Canada, en octobre au Royaume-Uni. Au Venezuela, en Colombie, au Honduras et au Pérou notamment, des mois mémoriels ont également été décrétés.

Cette commémoration – d'une durée d'une semaine à l'origine – fut instaurée en premier lieu aux États-Unis en 1926 à l'initiative de l'historien africain-américain Carter G. Woodson en hommage à Frederick Douglass et à Abraham Lincoln, tous deux nés dans la deuxième semaine de février. Elle fut élargie au mois lors du bicentenaire des États-Unis en 1976. Expositions, conférences, concerts, pièces de théâtre, animations pédagogiques et autres manifestations culturelles ponctuent cette période. Par ailleurs, le Jour de la Liberté nationale (*National Freedom Day*) commémore chaque 1er février depuis 1948 la signature de la résolution d'Abraham Lincoln qui donna lieu au XIIIe Amendement de la Constitution des États-Unis d'Amérique abolissant l'esclavage, entré en vigueur le 6 décembre 1865.

Au Canada, c'est à la suite d'une motion présentée à la Chambre des communes par Jean Augustine, la première Canadienne Noire élue au Parlement, que le mois de février a été déclaré officiellement Mois de l'histoire des Noirs. La motion a été adoptée à l'unanimité en décembre 1995, et le gouvernement du Canada a célébré officiellement le Mois de l'histoire des Noirs pour la toute première fois en 1996. Au Canada, ce mois célèbre notamment la fuite vers la liberté des esclaves des États-Unis vers le Nord par le Chemin de fer clandestin (*Underground Railroad*) au XIXe siècle.

Au Royaume-Uni, le mois d'octobre est depuis 1987 une période de célébration marquée par des manifestions historiques et culturelles permettant la reconnaissance de cette histoire. En 2007, à l'occasion du bicentenaire de l'abolition de la traite, des manifestations ont eu lieu au Royaume-Uni, notamment à Londres et à Liverpool, le plus important port négrier européen. Le premier musée permanent de l'esclavage – le Musée International de l'esclavage (*International Slavery Museum*), consacré à la traite et à l'esclavage transatlantiques – y fut alors inauguré. Il est situé au sein du Musée Maritime de Merseyside, près des docks classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO où accostaient les bateaux négriers.

< **Venezuela** : Le gouvernement d'Hugo Chavez a mis en œuvre une politique de reconnaissance et de promotion des personnes d'ascendance africaine qui a notamment comporté la création de missions sociales pour réduire la pauvreté des groupes historiquement marginalisés (2003), de l'Office des relations avec les communautés afrodescendantes au sein du ministère du Pouvoir Populaire pour la Culture (2005) et d'une Commission présidentielle pour la prévention et l'élimination de toutes les formes de discrimination

raciale dans le système éducatif (2005). En 2005, le 10 mai fut décrété « jour de l'Afro-vénézolanité » (*Dia de la Afrovenezolanidad* ; Décret nº 3.645. 6 mai 2005) *et* le mois de mai devint le Mois de l'Afro-vénézolanité (*Mes de la Afrovenezolanidad*). Depuis 2011, les personnes d'ascendance africaine du Venezuela – elles seraient plus de sept millions de nos jours – peuvent s'identifier comme telles lors du recensement de la population. Cette même année, les revendications des populations d'ascendance africaine ont abouti à l'adoption d'une loi organique contre la discrimination raciale (*Ley Orgánica contra la Discriminación Racial*). En 2012, le gouvernement vénézuélien créait un Conseil pour le développement des communautés afrodescendantes (CONECAFRO). Parallèlement à ces mesures nationales, des décisions régionales et municipales s'ajoutèrent telles que les commémorations des journées de José Leonardo Chirino (État de Falcón), du Marron Juan Andres Lopez del Rosário (État d'Yaracuy), de l'Ethnicité (État de Sucre, à Carúpano, où Bolivar promulgua le premier décret d'abolition de l'esclavage le 2 juin 1816), et de l'arrivée du dernier navire négrier (État de Carabobo, tous les 25 mai devant le monument édifié sur la côte de Puerto Cabello) ainsi que la reconnaissance du sommet de Ocoyta (Cumbe de Ocoyta) comme patrimoine naturel et culturel de la municipalité d'Acevedo (État de Miranda) et la résolution de l'Institut national des terres (INITI) de reconnaître les terres ancestrales marronnes de la municipalité de Veroes (État de Yaracuy) comme propriété collective de la communauté afrodescendante.

- **Colombie** : Par une résolution du ministère de la Culture en 2011, le mois de mai est déclaré « Mois du Patrimoine africain » (*Mes de la Herencia Africana*). Cette commémoration vise à célébrer et à donner de la visibilité à l'apport des communautés afro-colombiennes à la culture nationale. Dans le cadre de ce processus de reconnaissance, le projet La Route de l'esclave a joué un rôle important et est invité depuis lors à participer aux débats sur l'histoire de l'esclavage et de ses conséquences ainsi que sur les contributions des personnes d'ascendance africaine.

- **Honduras** : Par un décret datant de 2012, le gouvernement du Honduras a déclaré le mois d'avril « Mois de l'héritage africain » (*Mes de la Herencia Africana*) notamment en vue de promouvoir la culture Garifuna et sa contribution à la culture nationale. De nombreux événements culturels s'inscrivent dans le cadre de cette célébration.

- **Pérou** : En 2006, le 4 juin fut décrété Journée de la culture afro-péruvienne (Día de la Cultura Afroperuana) par le congrès de la République. Cette date rend hommage au célèbre poète, journaliste et défenseur du patrimoine matériel et immatériel afro-péruvien Nicomedes Santa Cruz. En 2014, le ministère de la Culture, au travers de sa résolution R.M. 182-2014, a déclaré le mois de juin Mois de la culture afro-péruvienne (*Mes de la Cultura Afroperuana*). Cette décision fut promue par la Direction des politiques pour la population afro-péruvienne (*Dirección de Políticas para la Población Afroperuana* - DAF) notamment en vue de mettre en œuvre des politiques publiques pour améliorer la qualité de vie de cette communauté.

- **Pays-Bas** : Une « plate-forme nationale sur le passé esclavagiste » a préparé à partir de 1999 des décisions telles que la construction à Amsterdam d'un Monument national de l'esclavage néerlandais et son héritage (*Nationaal monument slavernijverleden*) inauguré en 2002. La date du 17 août a par ailleurs été retenue pour la commémoration du début de la révolte d'esclaves survenue dans la colonie de Curaçao le 17 août 1795.

Les enseignements

La mise en œuvre relativement récente de ces dispositifs législatifs ne permet pas d'en évaluer précisément les effets. On peut néanmoins en dégager des enseignements utiles sur leurs objectifs :

1. **La création et l'encouragement** d'une ouverture mémorielle multiforme : commémorations et célébrations, valorisation de sites et lieux de mémoire, développement de la recherche et de l'enseignement sur la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions.
2. **L'éveil et l'impulsion** d'initiatives au sein de la société civile : initiatives culturelles par les personnes d'ascendance africaine, patrimoniales dans le domaine matériel et immatériel par les collectivités locales, pédagogiques par les associations, écoles et universités.
3. **L'Implication** des différents acteurs politiques, tant aux niveaux local, national que régional.
4. **La constitution** d'un référencement et d'un cadre national permanent qui légitiment et pérennisent les initiatives prises aux différents niveaux.

* RECOMMANDATIONS

Les dispositifs législatifs et les lois mémorielles ne refont pas l'histoire, ne la réparent pas et ne solutionnent pas les problèmes immédiats (économiques, sociaux, etc.) des populations d'ascendance africaine. Ils visent à replacer et à réintégrer pleinement dans l'histoire générale et les récits nationaux, la place d'une communauté qui a été victime des pires violations des droits humains. Il s'agit là d'une réparation éthique et historique.

Aussi, lesdits dispositifs devront-ils :

1. Être le résultat d'une large consultation avec les différents acteurs, et notamment les populations d'ascendance africaine ainsi que les femmes et les hommes, quelle que soit leur ascendance.
2. Être élaborés en lien avec l'identité du pays, en fonction de la place de celui-ci dans l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage, de la situation sociale nationale, du patrimoine matériel et immatériel existants liés à cette histoire.
3. Être rédigés de manière réfléchie et pesée, les formulations et les mots ayant une importance capitale au vu des objectifs choisis.
4. Être suivis et évalués par un comité spécifique au niveau national, qui servira par ailleurs de relais et de conseil entre la base et les organisations étatiques.
5. Être renforcés par des politiques concrètes pour lutter contre les préjugés raciaux, la discrimination et l'exclusion qui affectent les personnes d'ascendance africaine.
6. Intégrer également des politiques et mesures concrètes pour la réalisation de la priorité d'égalité des genres, droit humain fondamental et condition nécessaire à la réalisation des objectifs de développement internationaux. À cet effet, être renforcés par des politiques concrètes visant à l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes d'ascendance africaine.



III. LES INVENTAIRES : UNE ÉTAPE NÉCESSAIRE POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE MÉMORIEL DE L'ESCLAVAGE

Photo : La Samba de Roda de Recôncavo de Bahia, Brésil
© Luiz Santos / UNESCO

L'élaboration d'un inventaire est l'étape préalable à toute politique de développement, de gestion, de restauration et de valorisation des patrimoines liés à la traite négrière et à l'esclavage, à la mise en évidence des mouvements de résistance, de révolte, des abolitions, et des héritages nés de cette histoire. Ce travail constitue un chantier central complexe, car il se situe au carrefour entre recherche historique et scientifique, conservation et restauration architecturales, implication des communautés locales, mobilisation des organes gouvernementaux et régionaux, développement économique et touristique.

Le contexte

Appréhender le patrimoine matériel formé par les sites et lieux de mémoire liés à l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage comporte plusieurs difficultés.

1. **Ce patrimoine est très divers et dispersé** dans des territoires très étendus. Son repérage est particulièrement complexe, tout comme sa connaissance.
2. **Il comprend une myriade de témoins** de son histoire (sites, vestiges, éléments naturels) et ne se limite pas aux seuls grands sites bâtis.
3. **Il disparaîtra** si rien n'est fait pour l'identifier et l'inscrire dans un inventaire national, une grande partie des sites et lieux de mémoire ayant été détruite et d'autres nécessitant urgemment d'être préservés.
4. **Son importance historique** n'est pas toujours mise en évidence, surtout si les sites et lieux de mémoire ont eu d'autres fonctions et/ou ont été restaurés à d'autres fins.

Les objectifs

1. **Repérer, recenser** les sites, lieux et biens liés à la traite négrière et à l'esclavage selon des critères préalablement établis, incluant aussi bien le patrimoine culturel que naturel, matériel qu'immatériel.
2. **Analyser** leur état de conservation et de préservation, mais aussi les possibilités de restauration en tenant compte, pour chaque région, des conditions techniques et des compétences existantes.
3. **Sensibiliser** les autorités politiques à leur protection, via leur inscription dans un inventaire national, et l'adoption de réglementations et de dispositifs spécifiques.
4. **Évaluer** leur potentiel, en vue de leur promotion et de leur intégration dans une démarche de développement touristique culturel et de mémoire, impliquant les femmes, les hommes et les jeunes générations des communautés locales.

Compte tenu de la dimension transfrontalière de la traite négrière et de l'esclavage, l'inventaire des sites de mémoire devrait prendre en compte des lieux dans les pays frontaliers. Chaque inventaire devra comporter les éléments suivants : un cadre historique ; une localisation géographique ; un bilan de l'état du patrimoine ; une identification et une explication du site. Ces éléments devront être illustrés par des documents de différentes natures : cartes, dessins, photographies, vidéos, etc.

L'inventaire de ce patrimoine historique et mémoriel devra se fonder sur quatre sources : a) les documents écrits ; b) les traditions orales (chants, épopées, légendes, mythes, proverbes, récits, etc.) ; c) la mémoire des populations concernées ; d) les recherches et découvertes archéologiques. Le consensus sur la reconnaissance des sites est une condition indispensable pour le choix in fine des sites retenus.

Les recommandations pour la valorisation des sites devront tenir compte de l'avis des chercheurs, des souhaits des populations, des plans des autorités locales, de la politique nationale sur la mémoire.

Adoption d'une typologie

Tout inventaire doit adopter une typologie qui embrasse tout le panorama des espaces de mémoire liés à la géographie et à l'histoire d'un territoire concerné : patrimoine bâti (architecture militaire : forts, ports d'embarquement ou de débarquement, phares, prisons ; religieux : églises, lieux de culte ; sites de production agro-industrielle, de commerce et de résidence: comptoirs, entrepôts, habitations, marchés aux esclaves, plantations) ; patrimoine naturel y compris les lieux de résistance et de marronnage (arbres, forêts et bois sacrés, grottes, lacs, marais et rivières, etc.) ; patrimoine immatériel (chants, danses, reliques et résidus d'animaux, rituels, etc.) sans oublier les lieux de révolte et de résistance, les refuges, les épaves de navires négriers, etc.

Pour chaque site, lieu ou bien, une fiche descriptive devra être établie comportant tous les éléments cités plus haut.

! Des exemples :

- **L'inventaire du patrimoine mémoriel de la France (fiche 4)** : présente l'une des typologies les plus larges et les plus complètes en terme de catégorie de sites et lieux de mémoire, parce que sa pratique esclavagiste a concerné plusieurs continents (Afrique, Amériques, Caraïbes, océan indien) et parce que ses références couvrent l'ensemble du processus historique (traite, esclavage, résistances, abolitions, héritages).
- **L'inventaire du circuit patrimonial de Guadeloupe (fiche 4)** : l'objectif étant la mise en réseau, l'approche suivie pour cet inventaire a été sélective et non exhaustive. Sur les 50 sites listés au départ, 18 ont donc été retenus par le comité scientifique et le comité de pilotage, sur la base de critères multiples (historiques, liés à leur accessibilité ou à leur état de conservation, etc.). De fait, sa démarche a été autant scientifique qu'opérationnelle.

- **Les inventaires des pays de l'Afrique de l'Ouest (fiche 1)** et **des pays de l'Afrique lusophone (fiche 2)** : offrent une typologie plus thématique. Ces pratiques sont pertinentes car elles relèvent d'une méthode harmonisée à l'échelle de plusieurs pays d'Afrique permettant donc de parler d'inventaire sur des « espaces de mémoire » transnationaux.
- **L'inventaire du patrimoine mémoriel de Cuba (fiche 5)** : propose des fiches descriptives très détaillées et très complètes puisque l'ensemble du patrimoine historique national - soit plus de 750 sites – a été traité. Cette recherche de l'exhaustivité représente un exercice scientifique important pour un pays aussi riche en patrimoine mémoriel.
- **L'inventaire du patrimoine mémoriel des îles Maurice et Rodrigues (fiche 3)** : privilégie le visuel, et, en intégrant autant les sites historiques patrimoniaux et naturels visibles que les sites architecturaux reconvertis, offre ainsi une approche très qualitative.
- **L'inventaire des sites de mémoire africains-canadiens (fiche 7)** : ouvre un autre volet de l'histoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leur abolition : celui de l'héritage des communautés esclaves fugitives.

Les enseignements

La diversité des expériences en matière d'inventaire permet de dégager les enseignements suivants :

! Les apports bénéfiques :

À la lueur des réalisations effectuées ici ou là, on note que les inventaires ont permis de :

- Donner à ce patrimoine mémoriel une lisibilité sur le territoire national, et ont ainsi favorisé la reconstitution de l'histoire de l'esclavage au niveau régional et même international ;
- Créer des synergies entre les divers acteurs concernés par cette question (historiens, chercheurs, communautés d'ascendance africaine, pouvoirs publics locaux, etc.) ;
- Redécouvrir des pans de l'histoire locale et régionale disparus, voire oubliés ;
- Créer ou renforcer des dynamiques locales, en matière d'offres touristiques, de soutien à des animations via la culture vivante, etc.

! Les contraintes et les risques :

D'un point de vue pratique, la réalisation d'inventaires peut être contrariée par divers facteurs négatifs et par certains risques, comme :

- Le manque d'harmonisation, que ce soit au niveau de l'approche, de l'échelle dans la mise en œuvre, de la typologie, de l'accès aux sources ;
- L'émotion des populations locales d'ascendance africaine de voir ressurgir ce passé douloureux et d'être dépositaires de sa mémoire ;
- Le refus, par les pouvoirs publics et politiques locaux, d'intégrer à la promotion touristique de leur patrimoine, axée sur la culture et les loisirs, l'image de l'esclavage considérée comme moins attractive ;
- Le manque de gouvernance et de coordination aux niveaux local, national, régional, les lenteurs institutionnelles et une éventuelle compétition entre différents ministères (Culture, Tourisme, Développement social, Intérieur) ;
- L'insuffisance des ressources financières, que ce soit pour la mise sur pied de projets, l'assistance technique, la formation, etc. ;
- La compétition entre acteurs et le lancement de multiples inventaires ne respectant pas la même méthodologie ;
- La convoitise et les conflits d'intérêts entre communautés locales, autorités locales et opérateurs économiques.

! Les opportunités :

Malgré les difficultés, le développement d'inventaires favorise :

- Le dialogue entre les différentes autorités nationales et territoriales concernées (Culture, Tourisme, Intérieur) pour une meilleure coordination de leur action en vue de la valorisation et de la promotion du patrimoine mémoriel et du développement touristique ;
- La réappropriation historique et culturelle des sites et lieux de mémoire ainsi que la création de synergies entre le patrimoine mémoriel et les cultures vivantes ;
- La formation de personnel local sur les problématiques propres aux sites et lieux liés à l'esclavage et à la traite, en complément des guides professionnels engagés par les agences de tourisme. La formation de ce personnel contribuerait au développement économique local.

* RECOMMANDATIONS

Préalable indispensable à toute démarche de valorisation patrimoniale et de développement d'un tourisme de mémoire, la mise en place d'un inventaire national des sites et lieux de mémoire doit s'appuyer sur six fonctions clés :

1. ***Élaborer** une typologie et une nomenclature aussi complètes que possible des sites, lieux et espaces d'histoire et de mémoire, qui incluent aussi bien le patrimoine matériel bâti que le patrimoine naturel et immatériel.*
2. ***Préparer** une fiche descriptive type exhaustive qui permette de mettre en évidence l'identité de chaque site.*
3. ***Utiliser** les différentes sources d'information disponibles pour raconter l'histoire de chaque site (documents écrits, traditions orales, mémoire locale, etc.).*
4. ***Définir** les objectifs visés par l'inventaire : recherche historique et scientifique, connaissance et protection du patrimoine, identification des opportunités de diversification et de développement touristique, etc.*
5. ***Identifier** les femmes, les hommes et les organisations partenaires les plus qualifiés pour réaliser ces inventaires, avec l'aide d'experts. Constituer, à cet effet, un comité de pilotage pluridisciplinaire (chercheurs, décideurs politiques locaux et nationaux, historiens, opérateurs touristiques, etc.) et équilibré en ce qui concerne le genre.*
6. ***Intégrer** les sites et lieux identifiés dans un itinéraire de mémoire donnant une vue générale du contexte géographique et historique.*
7. ***Éviter** toute dérive commerciale et spéculative lors de l'établissement des inventaires et des valorisations patrimoniales liés à la traite d'êtres humains, à l'esclavage, aux résistances qu'ils suscitèrent et aux abolitions.*



IV. GESTION ET ANIMATION DES SITES

Photo : Langue, danse et musique des Garifuna
© National Garifuna Council / UNESCO

L'ouverture de nouveaux espaces de mémoire, l'amélioration des sites historiques, l'intérêt manifesté par les pouvoirs publics, la mobilisation des communautés d'ascendance africaine et les progrès constatés dans l'offre touristique ont fait évoluer la réflexion et les pratiques sur la gestion, l'animation et le développement de ce patrimoine. Longtemps confiné à des espaces limités, animé par des bénévoles passionnés mais ne disposant que de moyens limités, le patrimoine mémoriel lance de nouveaux défis pour sa préservation, sa promotion et son utilisation au service de la justice, du développement, de l'éducation et du rayonnement culturel.

Le contexte

La valorisation des sites et lieux de mémoire a longtemps été freinée par des contextes locaux, nationaux ou régionaux peu favorables (sujet tabou, désintérêt pour des sites considérés comme peu prestigieux, priorité accordée à d'autres formes de développement touristique et culturel, etc.). Leur attractivité a, par ailleurs, été limitée par l'absence d'engagement des communautés locales et d'une véritable demande de la part du public. Enfin, isolés et faute de moyens suffisants et adaptés, les gestionnaires de sites n'ont guère été en mesure de renforcer leurs compétences par l'acquisition de nouveaux savoir-faire, notamment dans le domaine des nouvelles technologies.

Les enjeux

Pour rattraper son retard par rapport à d'autres formes de tourisme, le tourisme de mémoire doit relever plusieurs défis : doter les gestionnaires des compétences nécessaires pour permettre l'ouverture des sites et des lieux d'histoire et de mémoire à des publics variés; insuffler un esprit d'entreprise aux responsables et favoriser le travail d'équipe en réseau ; repositionner ce patrimoine mémoriel dans l'histoire régionale, en étayant sa légitimité locale, en fédérant les populations concernées sur le terrain et les décideurs autour d'un projet mieux partagé.

Des exemples

Plusieurs sites et lieux de mémoire ont su s'ancrer dans une histoire, une identité, une culture locale, et établir des liens – plus ou moins lisibles – avec d'autres, que ce soit aux niveaux local, régional ou international. D'où un éventail d'exemples qui nous renseignent notamment sur la gestion technique - en matière de protection, conservation, restauration -, l'animation événementielle, le financement, la recherche historique, l'organisation de rencontres culturelles, les actions de formation, de sensibilisation et de pédagogie.

- **Le Jardin de la mémoire de l'île de Mozambique, au Mozambique (Fiche 11)** : la restauration a été effectuée selon une finalité ludique et symbolique, et ce dans le cadre d'un réseau régional reliant d'autres sites de la région de l'océan Indien.
- **Le Site historique national Frederick Douglass, aux États-Unis (Fiche 30)** : la réhabilitation-animation de cette demeure a mis en évidence la personnalité et l'action de Frederick Douglass, ancien esclave lui-même, une figure majeure dans l'histoire de l'abolition, particulièrement importante pour les Africains-Américains.
- **Le Fort de Joux, en France (Fiche 40)** : ce site historique où mourut Toussaint Louverture en déportation est, depuis un siècle, un lieu de commémorations locales, nationales et internationales.
- **Le Mémorial national africain-américain de la Guerre de Sécession, aux États-Unis (Fiche 32)** : ce site national, témoin d'une page essentielle dans l'histoire du pays - la Guerre de Sécession (1861-1865) - est un haut lieu commémoratif et de manifestations diverses.
- **Le Musée de l'Estancia jésuite d'Alta Garcia et de la Casa de Virrey Liniers, en Argentine (Fiche 25)** : ce site historique rend visible la mémoire de l'esclavage grâce à des actions promotionnelles et de communication.
- **Le Musée International de l'Esclavage de Liverpool, au Royaume-Uni (Fiche 44)** : cet espace muséographique, spécialement conçu et dédié à la traite négrière et à l'esclavage, recourt à une large utilisation des nouvelles technologies. L'objectif est notamment de rendre plus intelligible une problématique souvent complexe et mal connue du grand public et de satisfaire aux exigences pédagogiques.
- **Le Mémorial ACTe en Guadeloupe (Fiche 45)** : grand espace muséographique dédié à la traite négrière, à l'esclavage, aux résistance qu'ils suscitèrent, aux abolitions et aux cultures des Caraïbes qui émergèrent de leur histoire, lieu d'échanges, de partage des connaissances et de pédagogie.
- **Le Musée national de l'histoire et de la culture africaines-américaines, National Museum of African American History and Culture, Smithsonian Institution, Washington D.C., États-Unis (Fiche 46)** : lieu de découverte, lieu d'histoire et de mémoire, lieu de lien entre les États-Unis et leur passé pour le rendre présent, vivant, constituer une collection vaste et cohérente : tel fut l'ambitieux projet de la Smithsonian Institution.
- **Le Centre historique de Salvador de Bahia, au Brésil (Fiche 18)** : ce site, l'un des hauts lieux de l'histoire de la traite et de l'esclavage au Brésil, privilégie une offre culturelle vivante dédiée à l'ensemble du patrimoine historique des Afro-Brésiliens.

- **Le Musée Ogier-Fombrun, en Haïti (Fiche 15)** : ce musée, né d'une initiative privée, associe hôtellerie et visite du site dans le cadre d'un montage financier spécifique via une fondation.
- **Les Anneaux de la Mémoire, à Nantes, en France (Fiche 43)** : cette association nantaise cherche à promouvoir la recherche historique sur le passé de traite et d'esclavage de la ville de Nantes en faisant appel à des chercheurs historiens, en organisant conférences, visites et expositions et en publiant une revue d'étude annuelle soutenue par l'UNESCO.
- **Le Site national historique de la demeure de Carter G. Woodson, à Washington D.C., aux États-Unis (Fiche 31)** : la recherche historique sur les Afrodescendants et leur culture est au cœur des activités de ce centre.
- **La Fazenda Machadinha, Quissamã, Rio de Janeiro, Brésil (Fiche 20)** : ce site historique, témoin d'une période charnière dans l'histoire économique de la région, a non seulement restauré ses vestiges mais est devenu un lieu d'animation culturelle.
- **Le Musée afro-péruvien de Zaña, au Pérou (Fiche 26)** : ce site a été ouvert à l'initiative de la communauté de personnes d'ascendance africaine qui, au-delà du seul patrimoine architectural colonial, a mis l'accent sur son héritage musical et sur le développement d'expertises liées à la musique.
- **La Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme de Champagney, en France (Fiche 40)** : intégré au réseau de La Route des abolitions et des Droits de l'homme, ce site a placé au fondement de son action la mise en place d'animations et de rendez-vous réguliers avec les publics scolaires.
- **Le Fort d'Elmina, au Ghana (Fiche 10)** : ce site, qui attire de nombreux touristes, nationaux et internationaux, a mis l'accent sur la formation des guides.
- **Le Musée historique de Villèle, à La Réunion (Fiche 29)** : ce musée, situé sur l'un des plus grands domaines de l'île, s'est spécialisé dans l'accueil des publics scolaires.

Les enseignements

Malgré leurs différences, la plupart des sites présentent des points communs en ce qui concerne leur positionnement par rapport aux changements présents et aux perspectives d'avenir.

! Les apports bénéfiques :

Le bilan à tirer des diverses expériences et approches adoptées met en avant :

- L'effectivité de la mobilisation des organismes scolaires et des enseignants comme moteurs de l'attractivité locale pour le patrimoine mémoriel ;
- L'intérêt grandissant des opérateurs du tourisme de mémoire pour intégrer les nouveaux sites dans une offre plus globale qui intéresse de plus en plus le public ;

- L'engagement des nouvelles générations d'ascendance africaine en faveur de ce tourisme, comme action militante pour le devoir de mémoire et comme activité génératrice de revenus ;
- La réappropriation des sites et lieux de mémoire par les collectivités locales, le soutien de celles-ci aux projets mémoriels et la prise de conscience croissante par les leaders du besoin de mieux défendre l'histoire, la culture et les intérêts des personnes d'ascendance africaine.

! Les contraintes et les risques :

Malgré des initiatives favorables, il persiste toujours des blocages qui contrarient les ambitions de développement de ce tourisme historique :

- L'absence d'une vision partagée sur la gestion des sites et lieux de mémoire entre les différents acteurs, le manque de gouvernance au niveau national et les lenteurs institutionnelles ;
- La réticence et le refus de certains partenaires institutionnels ou privés de répondre aux aspirations des communautés locales et de leur donner les moyens nécessaires pour s'approprier leur patrimoine ;
- Le manque d'assistance technique, de formation, de coordination entre les divers acteurs impliqués ;
- La réticence de propriétaires « privés » à dévoiler l'histoire liée à l'esclavage des sites et lieux qui leur appartiennent ;
- La confusion entre projets mémoriels et revendications économiques, politiques ou sociales ;
- La marchandisation trop rapide du patrimoine, l'objectif économique prenant le pas sur les enjeux éthiques et historiques ;
- Le développement du sensationnel au détriment de la vérité historique.

! Les opportunités :

Les perspectives de développement du tourisme culturel facilitent la collaboration et la coordination des différentes parties prenantes au niveau local. La nécessité de satisfaire les besoins du public stimule la diversification de l'offre culturelle et la professionnalisation des femmes et hommes qui gèrent les sites. Par ailleurs, des synergies de plus en plus marquées entre le patrimoine architectural bâti, le patrimoine culturel immatériel et la création contemporaine s'organisent et participent à une vision globale de la question.

* RECOMMANDATIONS

Les sites et lieux de mémoire ont une vocation qui s'inscrit dans la durée. Aussi leur gestion doit-elle veiller à: asseoir la légitimité de tout projet mémoriel, en s'appuyant sur une bonne connaissance de leur histoire, en poursuivant la recherche scientifique, en diffusant ses résultats, tant en interne qu'en externe, et en impliquant l'ensemble de la société locale : communautés afrodescendantes – tout particulièrement les nouvelles générations –, population résidente, etc. ; en évitant les discours victimisants ou misérabilistes ; en convainquant les décideurs quant aux effets bénéfiques des projets mémoriels. Pour être performant, un projet visant à la promotion de sites et lieux de mémoire doit donc :

1. *Avoir des objectifs bien définis et un programme d'action très clair, participatif et organisé autour d'un réseau de partenaires.*
2. *Disposer d'une équipe de femmes et d'hommes compétents, engagés et formés, faisant preuve d'ouverture et d'innovation et partageant paritairement la prise de décision.*
3. *Renouveler l'attractivité du site et de ses thématiques en développant de nouvelles animations, événementielles, commémoratives, sous la forme d'expositions par exemple.*
4. *Mettre en évidence la spécificité du site.*
5. *Se garder de toute exploitation commerciale spéculative.*



V. LA RECHERCHE DE PARTENAIRES

Photo : Château de San Pedro de la Roca, Santiago de Cuba (Cuba)
© Silvan Rehfeld

Porteurs d'une forte charge émotionnelle et symbolique, les sites et lieux d'histoire et de mémoire dont il est question dans ce guide véhiculent des émotions générées par un passé douloureux aux conséquences durables. Cette charge émotionnelle implique une approche particulière de la part des organismes d'État (organisations culturelles, touristiques, etc.), des partenaires locaux du développement (communautés locales, pouvoirs publics, etc.) et des visiteurs (touristes, nationaux et internationaux, publics scolaires).

Le contexte

La gestion et le développement des sites et lieux de mémoire sont confrontés à une triple problématique :

1. L'ouverture mémorielle d'un patrimoine matériel et immatériel témoin de l'une des pages les plus tragiques de l'humanité pose, aux pays et régions concernés, la question de son acceptation par les populations et les pouvoirs publics locaux, nationaux, régionaux.
2. Ce patrimoine mémoriel attire des visiteurs aux profils très variés dans leurs attentes, leur sensibilité, mais leurs réactions – révolte, dépassement, etc. – seront également influencées par sa présentation (approche historique ou mise en scène).
3. La gestion et l'animation de ce patrimoine reposent sur des acteurs qui doivent pouvoir faire face aux exigences technologiques de mise en réseaux de sites et lieux de mémoire répartis sur plusieurs continents.

Les enjeux

La recherche de partenaires devra s'attacher à sensibiliser et à convaincre de l'intérêt de reconnaître la place des sites et des lieux d'histoire dans le paysage patrimonial et économique local afin que ce patrimoine mémoriel soit appréhendé comme un enjeu et un projet de développement tournés vers l'avenir. Pour être efficace, le discours devra être pédagogique, s'appuyer sur des informations claires, des références historiques vérifiées et partagées, éviter polémiques et conflits inutiles. Il s'agira donc, sans renoncer à la vérité historique, sans oublier la charge symbolique, sans aliéner les intérêts des communautés locales, de parvenir à un consensus en ce qui concerne la promotion de ce patrimoine.

Des exemples

La multiplicité des partenaires et la variété des publics font que certains sites et lieux de mémoire ont adopté des positionnements spécifiques :

- **La Maison des esclaves de Gorée, au Sénégal (Fiche 9)** : la reconnaissance de l'une des maisons de vente de captifs de cette île devenue site symbolique au niveau international lui a permis de développer de multiples partenariats privés avec des fondations et des entreprises, nationales et internationales, pour asseoir sa promotion. Son inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO lui a conféré une envergure internationale.
- **La Citadelle La Ferrière, en Haïti (Fiche 13)** : ses liens avec des organisations du système des Nations Unies (UNESCO, PNUD, Programme des Nations Unies pour le développement), tout comme son inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, ont créé les conditions favorables à des actions de sauvegarde.

- **Le Musée du Panthéon national haïtien, en Haïti (Fiche 14)** : ce musée de l'histoire et de la mémoire nationale a été ouvert en 1983 sur proposition de l'État haïtien. La place prépondérante qu'il occupe dans l'offre muséale nationale lui confère une fonction pédagogique de référence pour les publics scolaires.
- **Le Musée de l'esclavage de Matanzas, à Cuba (Fiche 17)** : ce musée a été créé par le gouvernement cubain dans le cadre du projet La Route de l'esclave, en complément de l'action de préservation menée par le pays en faveur de son patrimoine national particulièrement riche et diversifié. Il illustre la volonté politique du pays et mobilise des partenaires institutionnels pour sa gestion et son animation.
- **Le Musée d'histoire de Ouidah, au Bénin (Fiche 8)** : installé dans une ancienne fortification, ce site, essentiel dans l'histoire de la traite transatlantique puisque situé au cœur du golfe du Bénin, épicentre du trafic, fédère un ensemble de sites et de vestiges patrimoniaux qui constitue un réel espace de mémoire au niveau régional.

Les enseignements

La diversité des expériences autorise à dégager quelques points clés :

! Les apports bénéfiques :

Ils sont rendus possibles par les attitudes suivantes :

- Une bonne concertation entre les différents acteurs et la compréhension des enjeux du projet créent des conditions favorables pour que les communautés locales, l'ensemble de la population et les décideurs;
- Politiques adhèrent au projet mémoriel, ce qui favorise également la mobilisation des moyens financiers, humains et techniques pour la gestion et l'animation du site;
- La reconnaissance du patrimoine mémoriel au niveau national, via son intégration dans des dispositifs législatifs et la mise en place de programmes d'aide favorisent l'implication des acteurs locaux et économiques.

! Les contraintes et les risques :

À l'inverse, divers facteurs peuvent venir bloquer la dynamique des sites en matière de développement de partenariat, ou lui faire courir des risques :

- Le choix par les décideurs politiques d'autres types de patrimoine jugés plus positifs en termes d'image, plus « vendeurs » ;
- La persistance de blocages culturels en ce qui concerne le passé esclavagiste de certaines régions tant dans les communautés locales qu'au niveau des pouvoirs régionaux ou étatiques ;
- Le manque d'information des communautés locales, voire les tentatives d'instrumentalisation de la question par les politiques ;

- L'amalgame et la confusion entre démarche mémorielle et revendications sociales, économiques, politiques au sein des communautés et pouvoirs publics locaux et régionaux ;
- La trop grande marchandisation du patrimoine mémoriel, où le folklore l'emporterait sur le contenu, où la recherche du profit à grande échelle l'emporterait sur l'intérêt de la connaissance historique et du respect dû aux sites et itinéraires concernés.

! Les opportunités :

- Les recommandations internationales, les dispositifs nationaux, les initiatives locales incitent certains partenaires à s'inscrire dans la dynamique d'un tourisme de mémoire durable, ou à renforcer leur engagement;
- Le développement du tourisme international, la recherche de diversification de l'offre patrimoniale et culturelle, les potentialités économiques sont autant de facteurs qui incitent des acteurs nationaux et régionaux à répondre positivement à des partenariats ;
- La reconnaissance des enjeux du tourisme de mémoire portés par l'actualité, ses potentialités économiques constituent des opportunités, pour des opérateurs privés, de se positionner en termes d'offre (hôteliers, transporteurs, etc.) ou de vente (agences de voyage par exemple).

* RECOMMANDATIONS

Une bonne gestion des partenaires des sites et lieux de mémoire liés à la traite négrière et à l'esclavage implique deux étapes :

1. *Élaborer un plan de gestion et de développement qui positionne clairement le rôle des partenaires publics, privés, locaux, nationaux ou internationaux et les relations à établir avec chacun d'eux.*
2. *Maintenir un dialogue permanent entre les partenaires locaux et régionaux des sites et lieux de mémoire (collectivités régionales et locales, communautés de personnes d'ascendance africaine, organismes étatiques, populations locales) qui doivent constituer l'armature essentielle et pérenne de toute démarche patrimoniale.*



VI. LES RÉSEAUX ET ITINÉRAIRES DE MÉMOIRE

Photo : Le cercle de capoeira, Brésil
© 2012 by TT Catalão/IPHAN

La mise en réseaux des sites de mémoire ainsi que la création d'itinéraires historiques ont commencé à partir des années 2000, notamment dans des pays et des régions où un travail de mémoire avait déjà été entrepris.

Le contexte

La mise en réseaux et la création des itinéraires de mémoire ont répondu à la nécessité d'inscrire des sites isolés dans une dynamique plus globale en termes d'identification, d'attractivité et de développement qui, du fait d'un manque de moyens financiers, matériels, humains et technologiques, ne pouvaient se développer de manière satisfaisante.

Les enjeux

La constitution de réseaux de sites et lieux de mémoire ont permis de/d':

1. **Créer** une lisibilité locale et régionale, historique et thématique, et de faire émerger une offre touristique attractive parce que complète et diversifiée.
2. **Favoriser** la reconnaissance, par les pouvoirs publics locaux, étatiques, régionaux, de l'intérêt de ce tourisme de mémoire dans le développement des pays et de la région, et donc de mobiliser des ressources financières et techniques.
3. **Optimiser** les capacités des sites existants en mutualisant les moyens pour porter des actions d'ensemble partagées.
4. **Permettre** l'accès à des techniques et à des technologies nouvelles, la création d'outils communs, la possibilité d'actions innovantes, le lancement de messages.
5. **Toucher**, grâce à une offre touristique plus large, un nouveau public dont des prescripteurs ou accompagnateurs de voyage tant étrangers que locaux (opérateurs touristiques, hôteliers, restaurateurs, etc.).

Des exemples

Les premières initiatives, lancées au début des années 2000, peuvent être regroupées en trois secteurs :

! Les circuits locaux :

Les approches varient selon les destinations (villes ou régions) :

- **« Le Bordeaux nègre », en France (Fiche 42)** : ce circuit, initié par la communauté d'ascendance africaine, met en exergue l'histoire de la présence africaine dans ce port négrier.
- **Le circuit historique et archéologique célébrant l'héritage africain de Rio de Janeiro, au Brésil (Fiche 19)** : partant du Quai de Valongo (Cai do Valongo), il raconte l'arrivée des captifs en terre brésilienne.

- **Le circuit historique « Itinéraire de la mémoire. La Route de l'esclave à Saint-Paul de La Réunion », La Réunion (Fiche 27)** : il s'attache aussi bien aux sites urbains que naturels emblématiques de l'histoire de l'esclavage à La Réunion.
- **Le circuit Afro (O Roteiro Afro) de São Paulo, au Brésil (Fiche 21)** : il met en lumière les diverses facettes de la présence africaine dans la ville : patrimoines culturels, matériel et immatériel, abolitions.
- **Lisbonne, cité africaine – Parcours et lieux de Mémoire de la présence africaine, Portugal (Fiche 39)** : ce circuit montre les traces de la présence africaine dans le patrimoine de la capitale portugaise en mettant l'accent sur des points peu développés ailleurs (par exemple la toponymie).
- **« La Route de l'esclave : Traces-mémoires en Guadeloupe » (Fiche 16)** : à partir d'une sélection de sites, cet itinéraire présente une synthèse des différentes facettes de l'histoire de l'esclavage dans l'île.

! Les itinéraires régionaux :

À l'échelle régionale, plusieurs initiatives sont devenues des destinations touristiques à part entière:

- **La Route des abolitions de l'esclavage et des Droits de l'Homme, en France (Fiche 40)** : cet itinéraire fédère cinq sites ainsi que des personnages historiques liés aux abolitions. Né en 2004 de la volonté politique des cinq collectivités propriétaires des lieux, ce réseau bénéficie d'une approche tant juridique que financière commune.
- **La Route de la liberté, dans l'État de São Paulo, au Brésil (Fiche 22)** : ce réseau regroupe les sites de la vallée du Paraíba et retrace l'histoire de l'esclavage dans la région. Né de la volonté d'une agence de voyage locale, cet itinéraire constitue une initiative innovante.
- **Le Circuit Quilombola de la vallée de Ribeira, au Brésil (Fiche 23)** : cet itinéraire réunit des communautés d'ascendance africaine autour de leurs traditions. Là encore, l'initiative est innovante : née de la volonté des communautés concernées et pilotée par elles, elle témoigne du désir des populations locales de prendre en mains la destinée de leur propre tourisme de mémoire.
- **Le Corridor du patrimoine culturel Gullah Geechee, aux États-Unis (Fiche 35)** : cet itinéraire met en évidence les traces d'une culture vivante de la communauté d'ascendance africaine de la côte Est des États-Unis.

! Les réseaux internationaux :

Parce qu'il existe des sites et des lieux de mémoire qui transcendent les frontières nationales, des réseaux ont été constitués dans le but de mettre en évidence la dimension transnationale de la thématique des traites d'êtres humains à partir de l'Afrique, de l'esclavage et de leurs abolitions.

Quelques exemples :

- **Le Réseau « Stèles, mémoire, esclavage », dans l'Océan indien (Fiche 28)** : cet itinéraire fédère, par des monuments et des sculptures, les ancrages historiques de l'esclavage et de l'engagisme dans l'océan Indien.
- **Le Réseau national Chemin de fer clandestin pour la Liberté, États-Unis (Fiche 36)** : cet itinéraire évoque l'évasion d'esclaves vers le Nord des États-Unis et vers le Canada.

- **L'Association des musées africains-américains, aux États-Unis (Fiche 6)** : ce réseau fédère les musées (plusieurs dizaines) existant aux États-Unis, dédiés à l'histoire des Africains-Américains.
- **L'Alliance internationale des Anneaux de la Mémoire (Fiche 43)** : lancé depuis Nantes en France, ce réseau réunit des villes des cinq continents concernés par la traite négrière et l'esclavage autour de thématiques communes et d'actions de coopération diverses.

Les enseignements

Ces projets mémoriels mobilisent une grande variété en matière d'opérateurs. En ce qui concerne les itinéraires locaux, l'initiative de constituer un réseau et son animation sont souvent le fait d'acteurs locaux : association en charge des visites, collectivité locale pour la valorisation du patrimoine, historiens pour la conception des visites, office du tourisme, etc.

Pour ce qui est des circuits régionaux, les projets proviennent la plupart du temps du secteur privé et sont initiés soit par un opérateur touristique (agence de voyage) qui met en réseau des sites et des lieux de mémoire existants qu'il promeut et commercialise, tout en se chargeant de l'animation des circuits (La Route de la liberté au Brésil par exemple). Ils viennent également de personnes privées (issues notamment des communautés d'ascendance africaine) qui s'organisent et portent, avec le soutien d'opérateurs touristiques extérieurs, une offre touristique mémorielle (Le Circuit Quilombola de la vallée de Ribeira au Brésil).

Il existe aussi des projets publics initiés soit par un opérateur unique – si la majeure partie des sites est la propriété d'une collectivité (Les Traces-mémoires en Guadeloupe) –, soit par une structure de type associatif si les sites sont la propriété de plusieurs collectivités (La Route des abolitions en France).

! Les apports bénéfiques :

- Le soutien des pouvoirs publics locaux, nationaux, régionaux à la création, au financement, à la gestion et au développement des réseaux ;
- L'émergence d'une nouvelle demande en faveur du tourisme de mémoire, stimulée par les rapprochements en réseaux et la proposition d'une offre touristique élargie ;
- Le renforcement du lien entre visite du patrimoine matériel et animation grâce aux cultures vivantes ;
- L'éveil d'une nouvelle dynamique parmi les acteurs en charge des sites et lieux de mémoire, du fait qu'ils bénéficient des avantages du travail en équipe (sentiment de maîtrise de l'initiative, de moindre isolement, etc.) ;
- La réduction des réticences, aux niveaux local ou régional, concernant les sites inscrits dans un réseau.

! Les contraintes et les risques :

Outre les obstacles rencontrés – conception inadaptée, périmètre géographique peu fonctionnel, disparités entre les sites, moyens mutualisés de manière inefficace, indifférence des pouvoirs publics et des médias, etc. –, les changements rendus nécessaires par la mise en réseaux génèrent parfois des problèmes au sein des équipes car l'adoption de nouvelles méthodes de travail – comme l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication – crée souvent un fossé entre les générations.

! Les opportunités :

Les recommandations formulées par les organisations internationales comme l'UNESCO, les dispositifs législatifs nationaux, les tendances actuelles en matière de tourisme (dont le développement du tourisme de mémoire), les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont autant de facteurs qui facilitent le renforcement des capacités des gestionnaires et favorisent la création de réseaux.

* RECOMMANDATIONS

Si les sites et les lieux de mémoire font émerger une nouvelle offre touristique, leur mise en réseaux est aujourd'hui une étape indispensable pour déclencher un véritable développement local et régional du tourisme de mémoire. Leur réussite repose sur trois points essentiels :

1. *Un concept fort et un positionnement clair, qui consiste à :*
   a) *Disposer d'un réseau solidement implanté dans le patrimoine, tant matériel qu'immatériel, auquel il est fait référence, avec un thème précis et une image forte porteuse d'une identité régionale ;*
   b) *Prendre appui sur un nombre minimum de sites cohérents sur le plan historique, de manière à présenter une attractivité patrimoniale qui fasse l'unanimité au sein des instances communautaires et politiques, locales et régionales ;*
   c) *Offrir un parcours cohérent et équilibré, dans une zone géographique accessible ;*
   d) *Définir en amont le type de projet désiré : circuit historique, circuit mémoriel, circuit patrimonial, circuit mixte ;*
   e) *Intégrer des sites de renom ayant une image forte, garants de l'attractivité et de la visibilité du réseau.*
2. *Une organisation pilote, où il conviendrait de :*
   a) *Constituer un comité scientifique et un comité de pilotage distincts, le premier chargé des contenus (patrimonial, historique, touristique, etc.), le second de l'opérationnel (financement, logistique) ;*
   b) *Mettre en place une structure organisationnelle adaptée aux ambitions ;*
   c) *Prévoir un programme d'action pluriannuel et développer les outils permettant de structurer le réseau.*
3. *Un développement équilibré du système, où il faudrait :*
   a) *Ne pas viser à l'exhaustivité en voulant intégrer au réseau la totalité des sites ;*
   b) *Intégrer les sites au réseau de manière progressive, conformément à une règle préalablement définie, où la préférence serait accordée à des lieux à valeur ajoutée du fait de leur complémentarité historique et des capacités budgétaires.*
   c) *Renforcer le positionnement identitaire des sites ainsi que leur complémentarité au sein du réseau.*

Au-delà des bénéfices au niveau local, national et régional, la mise en place de réseaux et d'itinéraires de mémoire constitue le maillon indispensable pour des coopérations mémorielles internationales.



VII. DE NOUVEAUX ESPACES DE MÉMOIRE

Photo : Vue de l'intérieur du Musée national de l'histoire et de la culture afro-américaine, Washington DC, États-Unis
© Shutterstock.com / Lewis Tse Pui Lung

Pendant plusieurs décennies, l'offre en matière de patrimoine mémoriel s'est limitée à des sites connus (forts du Ghana, île de Gorée au Sénégal, palais royaux d'Abomey au Bénin, Salvador de Bahia au Brésil, etc.) et à quelques musées.

À partir des années 1980, la dynamique en faveur d'un devoir de mémoire en ce qui concerne la traite négrière, l'esclavage et leur abolition, la mobilisation des communautés d'ascendance africaine, les rendez-vous commémoratifs – tant au niveau national qu'international –, l'offre de nouvelles destinations touristiques culturelles ont, en élargissant les périmètres géographiques et en diversifiant les critères pour leur reconnaissance, facilité l'émergence de nouveaux sites et lieux de mémoire.

Le contexte

Cette nouvelle dynamique a débouché sur trois nouveaux champs mémoriels :

1. **L'offre patrimoniale s'est ouverte** à de nouveaux espaces géographiques (monde arabe, Inde, Chine…) et à de nouvelles thématiques (engagisme au XIXe siècle), l'histoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leur abolition ayant concerné plusieurs régions du monde (Afrique, Caraïbes, Amériques, Europe, Asie, océan Indien).
2. **La reconstitution de scènes** de la vie culturelle, économique et sociale de cette époque est une tendance, la disparition d'une part importante du patrimoine lié à la traite négrière et à l'esclavage tant dans ses dimensions architecturale, archivistique qu'immatérielle – comme les traditions orales –, constituant un handicap pour restituer cette mémoire dans sa vérité historique.
3. **La revendication de leur histoire liée à la traite négrière et à l'esclavage** de la part des communautés d'ascendance africaine, leur désir de connaître, d'assumer et de promouvoir cette histoire se manifeste de plus en plus fréquemment et intensément.

Les enjeux

Aux enjeux traditionnels liés à la gestion, à la restauration ou à la mise en réseaux des sites et lieux de mémoire, s'en sont ajoutés de nouveaux :

1. **Comment faire** pour que l'offre patrimoniale soit plus attractive et plus interactive, en bref plus vivante, tout en respectant la vérité historique ?
2. **Comment répondre** de manière adaptée à la demande des communautés d'ascendance africaine de se réapproprier leur histoire familiale, ce qui est facilité par les recherches généalogique et génétique ?
3. **Comment inscrire** les sites locaux dans une cartographie plus générale et les relier aux autres itinéraires de mémoire sans en diminuer la spécificité ?

Des exemples

! Les parcs mémoriels :

< **Le Parc mémorial Quilombo dos Palmares, au Brésil (Fiche 24)** : ce projet, qui consiste à aménager ex nihilo un site dans sa région historique d'origine, ouvre une nouvelle page dans la reconstitution de l'histoire du Quilombo dos Palmares.

< **La Fondation Williamsburg colonial, aux États-Unis (Fiche 37)** : ce projet, qui reconstitue les modes de vie lors de la période de l'esclavage, s'avère particulièrement pertinent pour mieux comprendre l'histoire de ce pays et la construction de la nation américaine.

Les enseignements

L'innovation et l'ouverture de ces nouveaux champs mémoriels mobilise de nouveaux acteurs et entraîne des effets multiples.

! Les apports bénéfiques :

< L'apparition de nouvelles initiatives à propos de l'histoire et de la mémoire de la traite négrière et de l'esclavage dans des régions jusqu'alors réticentes à renouer avec ce passé ;

< L'émergence de nouveaux sites de mémoire, plus vivants, plus interactifs, dont l'attractivité attire de nouveaux publics ;

< La valorisation des sites grâce à l'introduction de nouvelles techniques de mise en scène, d'animation et de communication ;

< Le lancement de nouveaux travaux de recherche historique et scientifique, notamment sur la généalogie et la génétique ;

< L'appropriation de leur histoire par les communautés d'ascendance africaine.

! Les contraintes et les risques :

Toutefois, plusieurs difficultés menacent le bon fonctionnement de ces nouveaux sites et lieux de mémoire, parmi lesquelles :

< La persistance de certains blocages culturels et politiques ;

< Le manque d'archives écrites ou orales sur le sujet ;

< L'éventuelle mythification de ce passé, au détriment de la vérité historique ;

< La banalisation d'un passé tragique par des reconstitutions artificielles résultant d'une recherche de sensationnalisme et d'un manque de méthode dans la recherche historique quand elles ne s'avèrent pas idéologiquement ambiguës.

! Les opportunités :

- < Le nouvel engouement pour la recherche des origines, que facilite l'essor des nouvelles technologies en ce qui concerne la recherche généalogique ;
- < L'implication des communautés et populations locales dans la compréhension, la protection et la valorisation de cet héritage ;
- < L'ouverture de nouvelles thématiques de recherche, la découverte de nouveaux sites jusqu'alors sombrés dans l'oubli, d'une période ou d'aspects spécifiques de cette histoire ;
- < Le développement d'un tourisme culturel, plutôt centré sur la découverte et la connaissance de l'histoire et de la culture d'un pays et qui permette de développer une offre radicalement différente de celle adressée à un tourisme de masse et de loisir.

* RECOMMANDATIONS

L'ouverture du champ actuel de la mémoire à de nouvelles dynamiques ne peut se concevoir sans renforcement en termes de couverture géographique, sans approfondissement de la recherche historique, réappropriation des histoires et sans la mobilisation de nouveaux publics. Ces nouveaux champs mémoriels doivent néanmoins être appréhendés avec prudence. On recommandera d'/de :

1. *Inviter les nouveaux venus à se mettre en réseaux avec des gestionnaires expérimentés, de manière à bénéficier de leur expertise, de leurs expériences et de leurs pratiques.*
2. *S'entourer de toutes les précautions scientifiques et éthiques nécessaires dans le développement d'initiatives visant à reconstituer les lieux, voire les scènes mémorielles, via des outils interactifs, conformément à la vérité historique.*
3. *Accompagner le mouvement de réappropriation de l'histoire de l'esclavage par les communautés d'ascendance africaine, via des projets de recherche généalogique.*



VIII. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Photo : La Samba de Roda de Recôncavo de Bahia, Brésil
© Luiz Santos /UNESCO

L'analyse des diverses expériences menées sur les sites et lieux d'histoire et de mémoire liés à la traite négrière, à l'esclavage, aux résistances et à leur abolition ainsi que les échanges entre les acteurs concernés par ce patrimoine ont mis en lumière une évolution récente qui implique d'aborder le développement de ces sites de manière différente.

Ainsi, aujourd'hui convient-il de :

1/ Revisiter les concepts

Pendant longtemps, le patrimoine mémoriel ne concerna que les sites les plus connus et les principaux musées.

Aujourd'hui, de nouvelles initiatives sont apparues :

- Elles intègrent d'autres aires géographiques qui s'affirment, autour d'un passé commun, de manière transrégionale ou transnationale (océan Indien par exemple) ;
- Des sites de mémoire alliant réseaux et itinéraires, patrimoines bâti et vivant, offre touristique et rencontres artistiques interculturelles ;
- De nouvelles typologies sont élaborées, de nouvelles thématiques sont promues et valorisées pour rendre mieux compte de l'étendue des implications de cette histoire et de cette mémoire comme de leurs liens avec l'actualité (résistances, abolitions, patrimoine naturel, immatériel) ;
- La recherche des identités historiques est plus rigoureuse et authentique ;
- Les sites sont considérés en tant que lieux de recherche et de rencontres scientifiques.

2/ Préciser les enjeux

Marginalisée pendant longtemps, l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage bénéficie depuis quelques décennies d'une forte mobilisation de la part des chercheurs et des historiens, ce qui facilite :

- L'intégration de cette histoire dans les récits nationaux;
- L'inscription de son patrimoine mémoriel dans les dispositifs nationaux (inventaires, demandes de valorisation) et dans les politiques culturelles et touristiques ;
- La participation des populations locales (notamment d'ascendance africaine) et des pouvoirs publics locaux, et une meilleure coordination des divers intervenants ;
- L'accès à ces sites et lieux – qui sont devenus des espaces de rencontres et de dialogue interculturel – à l'intention de tous les publics.

3/ Remobiliser les acteurs et les publics

Grâce à cette dynamique, on observe une nouvelle implication de la part :

- Des États, via divers dispositifs législatifs ;
- Des communautés d'ascendance africaine ;
- Des collectivités locales et régionales qui intègrent ces sites et lieux de mémoire dans le paysage muséographique, patrimonial, festif, événementiel ;

- Des opérateurs touristiques ;
- Des entreprises privées.

Ces acteurs doivent être davantage mobilisés autour de stratégies intégrées de manière à faciliter la synergie et la collaboration.

4/ Procéder à un inventaire rigoureux

- Élaborer une typologie et une nomenclature types.
- Préparer une fiche descriptive type.
- Utiliser les différentes sources d'information disponibles.
- Définir les objectifs visés.
- Déterminer la liste des acteurs et partenaires qualifiés.
- Intégrer les sites dans un itinéraire.

5/ Renforcer les capacités de gestion des sites

- Avoir des objectifs clairs et un programme d'action participatif.
- Mettre l'accent sur la formation et la professionnalisation des gestionnaires (modules de formation adaptés aux contextes régionaux).
- Développer des techniques et une ingénierie liées à la restauration du patrimoine.
- Développer les capacités d'échange d'expériences et de bonnes pratiques (en vue de la mise en place de réseaux et d'itinéraires de mémoire).
- Sensibiliser les pouvoirs publics locaux aux potentiels économiques des patrimoines mémoriels.
- Informer et former les opérateurs touristiques aux particularismes de ce tourisme de mémoire.
- Identifier dans les pays les structures et/ou organisations relais (fondations, universités, ministères, services et commissions gouvernementaux …), y compris les Commissions nationales pour l'UNESCO et les Bureaux hors-siège de l'UNESCO.

6/ Mettre en place des réseaux et itinéraires de mémoire

La création de réseaux et d'itinéraires de mémoire est une démarche qui nécessite un certain nombre de bonnes pratiques telles que :

- Implanter le projet de réseau ou d'itinéraire dans un patrimoine de référence bien identifié.
- Prendre appui sur des sites attractifs et de renom.
- Proposer à travers le réseau ou itinéraire une offre variée, équilibrée.
- Mettre en place un système organisationnel pilote (comité scientifique, comité de pilotage, bureau etc.).
- Accompagner les différents acteurs et opérateurs (gestionnaires, opérateurs touristiques, pouvoirs publics…) qui auront été convaincus de l'intérêt de la mise en place des réseaux et itinéraires (par exemple pour la promotion et la commercialisation des offres touristiques, l'animation, les commémorations, etc., via des cooptations notamment).

7/ Favoriser les initiatives vivantes et interactives

- Développer le volet culturel immatériel – c'est-à-dire vivant – en plus du volet matériel du patrimoine mémoriel, de manière à renforcer son attractivité touristique et son appropriation par les communautés d'ascendance africaine.
- Développer, en plus de la recherche historique globale, la recherche personnelle et familiale des origines.
- Répondre à la demande des publics de mettre en scène cette période de l'histoire, via les cultures vivantes, la reconstitution ou la création ex-nihilo de lieux ou de scènes historiques, en concertation avec les communautés concernées et les chercheurs.
- Dans la conduite de ces actions, le rôle des gestionnaires de sites est primordial. Ils sont au cœur des réseaux constitués par les différents acteurs concernés. Ils doivent être capables de mobiliser des partenaires de façon à pouvoir disposer de moyens supplémentaires pour faire face aux évolutions techniques dans la gestion et l'animation des sites et lieux d'histoire et de mémoire. C'est pourquoi ce guide, s'il constitue un outil de sensibilisation aux nouveaux enjeux, trouvera sa complémentarité avec l'organisation de séminaires et de modules de formation par région géographique et avec la création d'un Réseau international de gestionnaires des sites d'histoire et de mémoire.

2. EXPÉRIENCES ET PRATIQUES



Sommaire

Fiche 1 : *Inventaire du Patrimoine mémoriel des pays de l'Afrique de l'Ouest*
Fiche 2 : *Inventaire du Patrimoine mémoriel des pays de l'Afrique lusophone*
Fiche 3 : *Inventaire du patrimoine mémoriel des îles Maurice et Rodrigues*
Fiche 4 (1) : *Inventaire du patrimoine mémoriel en France*
Fiche 4 (2) : *Inventaire patrimoine mémoriel en France*
Fiche 5 : *Inventaire du patrimoine mémoriel de Cuba*
Fiche 6 : *Association des musées africains-américains*
Fiche 8 : *Musée d'histoire de Ouidah, Ouidah, Bénin*
Fiche 7 : *Inventaire des sites de mémoire africains-canadiens*
Fiche 9 : *Maison des esclaves de l'île de Gorée, Sénégal*
Fiche 10 : *Château Saint-Georges d'Elmina (Elmina Castle), Ghana*
Fiche 11 : *Jardin de la Mémoire de l'île de Mozambique, Mozambique*
Fiche 12 : *Centre Historique de Ribeira Grande de Santiago, Cidade Velha, Cabo Verde*
Fiche 13 : *Citadelle La Ferrière, Haïti*
Fiche 14 : *Musée du Panthéon national haïtien, MUPANAH, Haïti*
Fiche 15 : *Musée Ogier-Fombrun, Montrouis, Haïti*
Fiche 16 : *Itinéraire « La Route de l'esclave: Traces-mémoires en Guadeloupe », Guadeloupe, France*
Fiche 17 : *Musée National de la Route de l'esclave, Cuba*
Fiche 18 : *Centre historique de Salvador de Bahia, Brésil*
Fiche 19 : *Circuit historique et archéologique célébrant l'héritage africain, Brésil*
Fiche 20 : *Fazenda Machadinha, Quissamã, Brésil*
Fiche 21 : *Circuit Afro-brésilien, Brésil*
Fiche 22 : *La Route de la liberté, Brésil*
Fiche 23 : *Circuit Quilombola de la vallée de Ribeira, Brésil*
Fiche 24 : *Parc Mémorial Quilombo de Palmares, Brésil*
Fiche 25 : *Musée national de l'Estancia Jésuite de Alta Gracia et de la Casa del Virrey Liniers, Argentine*
Fiche 26 : *Musée afro-péruvien de Zaña, Pérou*
Fiche 27 : *Circuit « Itinéraire de la mémoire » : La Route de l'esclave à Saint-Paul, La Réunion, France*
Fiche 28 : *Réseau « Stèles, mémoire, esclavage » de l'océan Indien, France*
Fiche 29 : *Musée historique de Villèle, La Réunion, France*
Fiche 30 : *Site historique national Frederick Douglass, Washington D.C., États-Unis*
Fiche 31 : *Site historique national de la demeure de Carter Godwin Woodson, Washington D.C., États-Unis*
Fiche 32 : *Mémorial et musée africain-américain de la Guerre de Sécession, Washington D.C., États-Unis*
Fiche 33 : *Centre Schomburg pour la Recherche sur la Culture Noire, New-York, NY, États-Unis*
Fiche 34 : *Monument national du Site funéraire africain, New York, NY, États-Unis*
Fiche 35 : *Corridor du patrimoine culturel Gullah Geechee, Caroline du nord et du sud, Floride, Géorgie, États-Unis*
Fiche 36 : *Réseau national du Chemin de fer clandestin vers la liberté, États-Unis*
Fiche 37 : *Fondation Williamsburg Colonial, Virginie, États-Unis*
Fiche 38 : *Monticello, demeure de Thomas Jefferson, Virginie, États-Unis*
Fiche 39 : *Lisbonne – Parcours et lieux de mémoire de la présence africaine, Portugal*
Fiche 40 : *Route des Abolitions de l'esclavage et des Droits de l'Homme, France*
Fiche 41 : *Musée du Nouveau Monde, La Rochelle, France*
Fiche 42 : *« Le Bordeaux Nègre », Circuit touristique, Bordeaux, France*
Fiche 43 : *Association et Alliance Internationale des Anneaux de la Mémoire, Nantes, France*
Fiche 44 : *Musée International de l'Esclavage de Liverpool, Royaume-Uni*
Fiche 45 : *Mémorial ACTe Guadeloupe, France*
Fiche 46 : *Musée national de l'histoire et de la culture africaine-américaine, Washington D.C., États Unis*

I - INVENTAIRES

Préambule

Les expériences et pratiques réunies sous cette rubrique dressent un panorama international des initiatives mémorielles. Elles illustrent et complètent les orientations données dans la première partie de ce guide et mettent en évidence les bonnes pratiques et les leçons à tirer pour ceux qui souhaitent se lancer dans la mise en place d'un site ou d'un itinéraire de mémoire.

Elles permettent d'appréhender la remarquable diversité de propositions axées sur l'histoire et la mémoire de l'esclavage dans le monde. Sans prétendre à l'exhaustivité, des initiatives s'en dégagent à diverses échelles : internationale, nationale, locale.

Les actions concrètes décrites dans ces fiches aideront ainsi à lutter contre l'isolement souvent ressenti par les gestionnaires de sites historiques et par les instigateurs d'initiatives mémorielles en leur rappelant leur appartenance commune par des questionnements similaires et des problématiques partagées.

Ces fiches sont également un outil de mise en relation des différents gestionnaires dont bon nombre sont membres du Réseau International des Gestionnaires de Sites et d'Itinéraires de Mémoire mis en place en 2013 par le projet La Route de l'esclave de l'UNESCO.

Il est espéré que la lecture de ces fiches sera une source d'inspiration et d'orientation pour les gestionnaires de sites et un stimulus pour le développement de futures initiatives locales et d'itinéraires tant locaux que régionaux.

Il est toutefois précisé que l'UNESCO ne saurait encourager ou cautionner les initiatives visant au développement d'un tourisme de masse et de pratiques spéculatives qui lui sont liées. Enfin, l'UNESCO précise que la mention, dans ce Guide, de sites et itinéraires historiques et mémoriels n'implique de sa part ni partenariat, ni accord systématique quant à leur contenu et à leurs modalités de mise en œuvre. Par ailleurs, l'attribution du label « Site de la Route de l'esclave » relève d'une procédure spécifique explicitée en annexe à ce Guide.

De nombreuses fiches témoignent de l'engagement des populations locales et de la mobilisation progressive du secteur privé autour de ces questions douloureuses et délicates mais pourtant fondamentales et fondatrices de nombreuses sociétés contemporaines. D'autres permettent de constater des engagements gouvernementaux majeurs visant à donner à l'histoire de l'esclavage la place qu'elle mérite dans les récits et les représentations historiques nationales. D'autres encore illustrent le fait qu'une proposition mémorielle sérieuse et documentée est loin d'être incompatible avec l'attractivité touristique d'un lieu.



Forts et châteaux de Volta, d'Accra et ses environs et des régions centrale et ouest (Ghana)
© Shutterstock.com / Steve Heap

Fiche 1 : Inventaire du Patrimoine mémoriel des pays de l'Afrique de l'Ouest

■ HISTORIQUE

L'Afrique occidentale fut le point de départ - ou de transit – de la traite négrière transatlantique, la plus dense des déportations de populations dans l'histoire du monde, entre le XVe et le XIXe siècle (voir la carte UNESCO des circuits de traite). De ses côtes partirent entre 13 et 15 millions de captifs en provenance des zones côtières mais aussi de l'intérieur du continent ou de sa côte orientale, du Mozambique ou de Madagascar.

Ce trafic d'êtres humains eut des répercussions démographiques, économiques, politiques incommensurables. Il convient en effet de tenir compte du fait que pour un captif arrivé vivant aux Caraïbes-Amériques, les historiens estiment que cinq autres moururent en amont, lors de leur capture, lors de l'acheminement vers les côtes, dans les entrepôts ou « barracoons » établis le long des côtes ou pendant la traversée du Passage du milieu (le Middle Passage). Un processus qui a inéluctablement laissé des traces dans le paysage économique, géographique, humain, social du continent africain. Si les régions côtières en ont été les façades, c'est l'ensemble du continent qui a été touché tant les ramifications de la traite sont remontées loin à l'intérieur des terres.

Plusieurs siècles après, qu'en reste-t-il ? Si les pays côtiers conservent des lieux architecturaux visibles (entrepôts, forts, palais royaux, ports, etc.) protégés et entretenus, dans l'intérieur des terres, prédominent les lieux où les traces matérielles ont disparu, soit du fait des conditions climatiques, soit sous l'effet de reconversions suite au développement routier et urbain. Quant au patrimoine naturel (forêts, grottes, rivières, etc.), il a survécu et constitue toujours un témoin majeur de l'ère de l'esclavage (convois de déportés, zones de refuge, de résistance, etc.).

■ DESCRIPTION

L'inventaire initié par l'École du patrimoine africain (EPA) basée à Porto-Novo au Bénin, a été finalisé en 2004. Il a porté sur douze pays et a été conduit par un réseau de professionnels issus de différentes sous-régions. Il s'est appuyé sur une méthodologie précise, ayant croisé approche thématique, carte de situation, descriptif historique, photos.

La démarche répertorie :

1. Les lieux d'approvisionnement en esclaves
2. Les points de rassemblement
3. Les lieux de vente d'esclaves comme les marchés
4. Les lieux refuges des populations échappant aux négriers
5. Les lieux de résistance
6. Les itinéraires des convois d'esclaves (pistes, fleuves)
7. Les dépôts et entrepôts d'esclaves
8. Les lieux de cultes et de cérémonies
9. Les sites d'éléments afrobrésiliens
10. Les forts à vocations diverses (résidence, prison, entrepôt, vente, …)
11. Les anciens palais royaux à vocations diverses (résidence, prison, entrepôt, vente, culte,…)
12. Les sites et ports d'embarquement
13. Les monuments mémoriels
14. Les musées dédiés à l'esclavage.

La démarche suivie croise approche thématique, carte de situation, descriptif historique, photos, répartition géographique. Au total, ce sont environ 130 sites qui ont été identifiés dans les pays suivants : Bénin (30 sites), Burkina-Faso (2 sites), Cameroun (12 sites), Centrafrique (12 sites), Congo (3 sites), Côte d'Ivoire (5 sites), Gabon (12 sites), Ghana (12 sites), Guinée équatoriale (10 sites), Mali (12 sites), Tchad (2 sites), Togo (15 sites).

Établissement universitaire de 2e cycle à vocation internationale, spécialisé dans la conservation et la médiation du patrimoine culturel, matériel et immatériel, l'École du patrimoine africain (EPA) propose à 26 pays d'Afrique subsaharienne francophone, hispanophone et lusophone, de former des professionnels de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel.

Ayant débuté avec une mission essentiellement axée sur la conservation, la gestion et la médiation des collections dans les musées africains, l'EPA a ensuite diversifié ses activités en s'occupant des archives et des bibliothèques, puis est passée au patrimoine bâti et au patrimoine immatériel. Depuis sa création en 1998, l'EPA a formé plus de 1200 professionnels du patrimoine africain, réalisé plus de 220 activités, monté 4 expositions, organisé une conférence internationale, publié plus de 50 rapports, une chronique, les actes d'un colloque, deux guides touristiques et 10 sites Internet, et réalisé 4 enquêtes. Elle dispose d'une autonomie financière et reçoit des financements de divers bailleurs.

Contact :

École du patrimoine africain (EPA)
BP 2205 Porto-Novo
Bénin
Tél. : +229 20 21 48 38
Fax. : +229 20 21 21 09
Courriel : epa@epa-prema.net
Site web : http://epa-prema.net/index.php/fr/



Mozambico - côte du lac Malawi, Mozambique
© Moongateclimber, CC BY-SA 3.0

Fiche 2 : Inventaire du Patrimoine mémoriel des pays de l'Afrique lusophone

■ HISTORIQUE

Le Portugal occupe une place centrale dans l'histoire de la traite transatlantique d'êtres humains à partir des côtes africaines et des îles du Cap-Vert dès 1441-1444 vers les côtes européennes et notamment le port de Lagos, au sud du pays. Il arma le plus grand nombre d'expéditions négrières et déporta plus de 5,5 millions de captifs sur un total d'environ 13 à 15 millions. La colonie portugaise de l'Angola, en Afrique, fournit le plus grand nombre de ces captifs et celle du Brésil en fut la destination la plus importante, drainant plus de 40 % du trafic négrier transatlantique. C'est au Brésil qu'eut lieu, en 1888, la dernière abolition de l'esclavage des Caraïbes-Amériques. L'exceptionnelle durée de la traite négrière pratiquée par le Portugal à son profit ainsi que pour d'autres nations laissa de nombreuses traces telles que monuments, ouvrages et édifices, espaces naturels mais aussi toponymes, ethnonymes, contes et légendes. Les paysages bâtis et naturels autant que la mémoire collective perpétuent cette histoire commune au monde lusophone, africain, européen et américain.

L'inventaire des lieux de mémoire dans le monde afrolusophone vise à identifier, inventorier, cartographier ce patrimoine commun de manière à faire connaître les différents vestiges et témoignages de cette longue période coloniale, tant matériels qu'immatériels. Tous les espaces africains, les forêts comme les fleuves, les chemins et les routes sont habités par la présence du passé, dont les marques doivent être maintenues vivaces. Des monuments, des objets, des villages, des arbres, mais aussi des mots évoquent cette expérience humaine.

■ DESCRIPTION

Le Comité portugais de La Route de l'esclave a été l'un des premiers à engager un inventaire des sites et lieux de mémoire de cinq pays africains de langue portugaise : Angola, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique, São Tomé-et-Príncipe (paru en 2000, l'ouvrage *Lugares de Memória da Escravatura e do Tráfico Negreiro*[1] a été réédité en 2012). Cet inventaire distingue six catégories :

1. Les sites

a) Les sites refuges

b) Les lieux d'embarquement, de débarquement et de transit d'esclaves

1 Comité Português do Projeto UNESCO « A Rota do escravo », Lugares de memória da escravatura e do tráfico negreiro, Lisboa, Centro de Estudos Africanos da Faculdade de Letras da Universidade de Lisboa, 2012.

c) Les sites de production esclavagistes
d) Les lieux de résistance et de révolte d'esclaves
e) Les sites de dépôt et de concentration d'esclaves
f) Les lieux de foire et de marché aux esclaves
g) Les cimetières
h) Les lieux de punitions et de châtiments d'esclaves
i) Les lieux toponymiques liés à l'esclavage

2. Les monuments

a) Les forteresses
b) Les églises
c) Les mosquées
d) Les maisons de maître
e) Les hôpitaux

3. Les constructions

a) Les maisons commerciales
b) Les entrepôts
c) Les douanes

4. Les musées de l'esclavage

5. Les objets liés à l'esclavage

a) Classés dans des musées
b) Reconnus en dépôt
c) Recueillis en attente de classification

6. Les lieux de bateaux naufragés

La démarche a consisté à croiser approche thématique, répartition géographique, carte de situation, descriptif historique, photos. Au total, l'inventaire, qui a porté sur cinq pays lusophones, aura identifié par pays : Angola (environ 130 sites), Cap-Vert (environ 35 sites), Guinée-Bissau (environ 7 sites), Mozambique (environ 130 sites), São Tomé-et-Príncipe (environ 95 sites), soit au total environ 400 sites.

Ce travail d'inventaire a été piloté par le Centre d'études africaines de l'Université de Lisbonne (Centro de Estudos Africanos da Universidade de Lisboa), le Centre d'information et de documentation Amilcar Cabral (Centro de Informação e Documentação Amilcar Cabral), la Commission Nationale pour la commémoration des découvertes portugaises (Comissão Nacional para a Comemoração dos Descobrimentos Portugueses), en lien avec les Comités de La Route de l'esclave d'Angola, du Cap-Vert, de São Tomé-et-Príncipe, de la Direction générale de la culture du Mozambique, de São Tomé-et-Príncipe et du ministère du Commerce, de l'Industrie, du Tourisme et de l'Artisanat de Guinée-Bissau.

Contact:

Comité portugais de « A Rota do escravo »
Centro de Estudos Africanos da Faculdade de Letras da Universidade de Lisboa
Alameda da Universidade, 1600-214 Lisboa (Portugal)
Tél. : +351 217 920 054 / Fax. : + 351 217 960 063
Courriel : rota_escravo@sapo.pt



Paysage culturel du Morne, sud-ouest de l'île Maurice
© Jasmina Sopova / UNESCO

Fiche 3 : Inventaire du patrimoine mémoriel des îles Maurice et Rodrigues

■ HISTORIQUE

L'île Maurice resta inhabitée jusqu'à l'installation des Hollandais en 1638. Les premiers esclaves y furent introduits en 1642 depuis Madagascar. Quand la Compagnie française des Indes orientales prit possession de l'île en 1715, les activités économiques commencèrent, et le commerce des esclaves- venus de Madagascar, du Mozambique, des possessions françaises de l'Afrique de l'Ouest et de l'Inde - se développa.

Les navires négriers débarquant leurs captifs aussi bien à La Réunion qu'à Maurice – entre 300 et 400 000 -, il est difficile de donner un nombre exact des personnes captives amenées à Maurice même. En 1810, les Britanniques s'emparèrent de l'île et y abolirent l'esclavage en 1834.

■ DESCRIPTION

L'approche utilisée dans l'inventaire des sites et lieux de mémoire a été interdisciplinaire, croisant l'anthropologie, l'archéologie, l'histoire, la méthodologie utilisée dépendant des disciplines requises. Sur certains sites, du fait de l'absence de sources archivistiques, on ne disposait que de sources orales. Mais l'approche ethnographique n'a été menée que dans les cas où l'information était crédible, notamment en ce qui concerne les rites, les croyances.

L'utilisation de différentes sources croisées n'ayant pas été possible pour l'ensemble des sites, il est probable que nombre d'entre eux restent encore à découvrir, et donc à protéger : lieux d'arrivée, d'exhibition ou/et de vente des captifs, cimetières, tombes, espaces de marronnage, etc.

L'inventaire du patrimoine mémoriel des îles Maurice et Rodrigues dresse une liste de sites les plus divers : mémorial, établissement colonial, lieu de débarquement, d'incarcération, d'activité industrielle, de marronnage… Beaucoup ne présentent plus que des vestiges et, pour certains, il ne resta aucune trace visible alors que la traite y est perceptible !

L'inventaire spécifique à Maurice a été complété avec des informations concernant des centaines de domaines sucriers (plantations de canne à sucre et sucreries), des camps où les captifs ont vécu et travaillé, que ce soit

au 18e ou au 19e siècle, qui demandent à être étudiées plus à fond. Quant à l'inventaire relatif à Agaléga, Maurice et Rodrigues, il comprend les descriptifs suivants :

1. Localisation

a) Site
b) Adresse postale
c) Ville ou village ou proximité
d) District
e) Coordonnées GPS

2. Description

a) Type de site
b) Statut et propriété
c) Responsable
d) Caractéristiques
e) Descriptif du site

3. État de préservation

a) Surface
b) Restauration
c) Risques
d) État

4. Information technique

a) Période
b) Mots clés
c) Histoire du site
d) Contexte
e) Éléments oraux et immatériels
f) Sources d'informations

5. Information touristique et pratique

a) Autres sites et attractions touristiques à proximité
b) Services et infrastructures disponibles sur le site

Au total, l'inventaire national aura expertisé 67 sites : 2 sur les îles Agaléga, 60 sur l'île Maurice, 5 sur l'île Rodrigues.

Contact :
Site Manager (Mons. Jean François Lafleur)
Le Morne Heritage Trust Fund
Route Royale, Le Morne Village, Ile Maurice
Tél. : +(230) 451 5759/99 / Fax : +(230) 451 5765
Courriel :(bureau) Site Manager : jflafleur@gmail.com
Site web : www.lemorneheritage.org



Mémorial de l'abolition de l'esclavage, Nantes, France
© Mairie de Nantes / Jean-Marc Ayrault

Fiche 4 (1) : Inventaire du patrimoine mémoriel en France

■ HISTORIQUE

Troisième puissance négrière du trafic transatlantique (1,6 million de captifs déportés d'Afrique) - après l'Angleterre et le Portugal - la France se livra à la colonisation et à l'exploitation par le système esclavagiste de possessions conquises aux Caraïbes, dans l'océan Indien puis en Afrique entre le début du XVIIe siècle et la fin du XIXe siècle. Le patrimoine qu'elle hérita de cette longue histoire de la traite négrière, de l'esclavage, des résistances qu'ils suscitèrent et de leurs abolitions, est composé - à l'instar des puissances européennes qui connurent ce même processus - d'une incommensurable quantité de documents d'archives, d'objets, d'œuvres d'art, de lieux d'histoire longtemps ignorés ou sous-estimés pour l'immense majorité d'entre eux.

Bien que les premières initiatives d'ordre mémoriel remontent à la fin du 19e siècle et au début du 20e siècle - bustes de Victor Schœlcher en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, en Inde, souvenir de Toussaint Louverture au Fort de Joux, ce n'est qu'à partir des années 1980 qu'une dynamique mémorielle s'engagea à l'occasion de commémorations lors du Bicentenaire de la Révolution française en 1989 puis du cent-cinquantième anniversaire de l'abolition de l'esclavage en 1998. Des musées furent ouverts, des expositions furent organisées (Champagney, Fessenheim, La Rochelle, Nantes, etc.), des dates commémoratives furent fixées.

La promulgation de la loi du 21 mai 2001 « tendant à la reconnaissance de la Traite négrière et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité » marqua le désir de valoriser les sites et lieux de mémoire présents sur le territoire national, et la mise en place du Comité pour la mémoire de l'esclavage en 2004 enclencha, à partir de 2006, la réalisation progressive de l'inventaire de ce patrimoine mémoriel. Dès 2007, les Archives de France, répondant au vœu du Comité, publiaient un *Guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*[1] (Direction des Archives de France, La Documentation française, 625 p.) fournissant un inventaire des fonds d'archives français relatifs à ces thèmes.

1 Sibille C., Guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions, Paris, Documentation française « Guides Archives de France », 2007.

■ DESCRIPTION

Commencé en 2006, l'inventaire patrimonial a mobilisé divers fonds documentaires et interpellé les acteurs concernés par cette question dans les différentes régions de la France hexagonale et d'outre-mer.

L'inventaire porte sur trois aires géographiques :

1. Le territoire métropolitain
2. Les territoires d'outre-mer
3. Les continuités thématiques historiques dans l'ex-empire colonial. Il comprend 4 catégories :
   - Les sites liés à la traite négrière
   - Les sites liés à l'esclavage
   - Les sites liés aux résistances
   - Les sites liés aux abolitions

Par sites et lieux de mémoire, l'inventaire national comprend autant les sites et lieux historiques tangibles liés aux actions et événements en rapport avec l'esclavage que les sources, les acteurs et les manifestations qui participent à la diffusion et à l'animation de cette mémoire.

Il est affiné par types de lieux de mémoire selon la typologie suivante :

1. Les musées et espaces scénographiques et muséographiques, qui diffusent la mémoire de la traite, de l'esclavage, des résistances et des abolitions

a) Les musées spécifiques
b) Les musées consacrant un espace permanent
c) Les musées consacrant des espaces temporaires

2. Les monuments commémoratifs, qui identifient la mémoire de la traite, de l'esclavage, des résistances et des abolitions

a) Les bustes et les statues
b) Les monuments commémoratifs
c) Les plaques et inscriptions
d) Les tombes

3. Les ensembles urbanistiques et vestiges, qui conservent les traces de l'activité de la traite et de l'esclavage

a) Les villes et les ports négriers
b) Les villes et les ports de débarquement des esclaves
c) Les lieux de production de l'économie coloniale
d) Les lieux et ouvrages divers du travail des esclaves

4. Les bâtiments isolés et les lieux historiques spécifiques, qui retiennent le souvenir de la traite, de l'esclavage, des résistances et des abolitions

a) Les maisons et les habitations historiques
b) Les édifices historiques divers
c) Les lieux de déportation d'esclaves
d) Les lieux de supplice et de martyre des esclaves
e) Les villages et lieux symboliques

5. Les espaces et ensembles naturels, qui évoquent l'histoire des résistances et des abolitions

a) Les lieux de révolte d'esclaves
b) Les espaces naturels de marronnage

6. Les marques mémorielles, qui animent le souvenir de la traite, de l'esclavage, des résistances et des abolitions

a) Les rues, les places et les voies dédiées
b) Les bâtiments publics dédiés
c) Les lieux généalogiques

7. Les acteurs, qui animent la mémoire de la traite, de l'esclavage, des résistances et des abolitions

a) Les clubs UNESCO
b) Les associations nationales
c) Les associations thématiques locales

8. Les dates et événements, qui valorisent la mémoire de la traite, de l'esclavage, des résistances et des abolitions

a) Les dates internationales
b) Les dates nationales
c) Les dates locales et régionales

9. Les centres de ressources et de recherche sur la traite, l'esclavage, les résistances et les abolitions

a) Les universités et les centres de recherche
b) Les ministères
c) L'Assemblée nationale et le Sénat
d) Les collectivités locales
e) Les bibliothèques
f) Les associations locales
g) Les acteurs privés

10. Les autres interlocuteurs référents sur la traite, l'esclavage, les résistances et les abolitions

a) Le Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CPMHE)

b) Des sites Internet dédiés.

Contact :

Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage
Secrétariat général : Ministère de l'Outremer – 27, rue Oudinot – 75007 Paris
France
Tél. : +33 01 53 69 20 00
Site web : www.comite-memoire-esclavage.fr



Habitation La Grivelière, Guadeloupe, France
© Aristoi, CC-BY-SA 4.0

Fiche 4 (2) : Inventaire du patrimoine mémoriel en France

Inventaire du circuit patrimonial de Guadeloupe

■ HISTORIQUE

Possession française à partir de 1635, la Guadeloupe fut pendant plus de deux siècles, jusqu'à l'abolition définitive de l'esclavage en 1848, l'un des hauts lieux des Caraïbes pour la production sucrière et, dans une moindre mesure, de café, d'indigo, de tabac et de coton.

Si la Guadeloupe a été marquée par l'économie de l'esclavage, elle l'a aussi été par diverses manifestations d'insurrection et de résistance dès les débuts de la colonisation. Les archives signalent dès 1636 l'édification d'un premier grand camp d'esclaves fugitifs – dits esclaves marrons – dans les hauteurs de Capesterre et une première rébellion d'esclaves en 1656. La décennie 1730-1740 fut marquée par une série de révoltes, communes aux îles environnantes. La résistance des esclaves de Guadeloupe se manifesta également après l'abolition de 1794, lors des événements de 1802 à l'arrivée de l'expédition militaire envoyée par Napoléon Bonaparte sous le commandement de Richepance, qui restaura l'esclavage le 16 juillet. La répression fit alors, en quelques mois, plus de 10.000 victimes.

DESCRIPTION

Le patrimoine lié à l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage est important en Guadeloupe. Il comporte plusieurs dizaines de sites remarquables : caféteries, fortifications, indigoteries, moulins, poteries, sucreries, etc. À ces ouvrages s'ajoutent des lieux ayant une dimension plus symbolique : cimetières d'esclaves, sites de faits d'arme et de résistance, zones de marronnage. Enfin, divers monuments, musées et stèles complètent le paysage mémoriel de l'île. La démarche suivie en Guadeloupe n'a pas été de procéder à un inventaire scientifique dans le but de constituer une banque de données la plus exhaustive possible, mais d'établir une liste des sites et lieux les plus connus afin d'y développer un tourisme de mémoire. Les critères retenus pour cet inventaire étaient donc d'ordre opérationnel.

1. **Identification**
   a) Position du site : nom actuel – nom historique - localisation
2. **Données générales**
   a) Historiques

b) Actuelles
c) Classification : lieu de production – lieu de mémoire – site historique
d) Catégorie de protection : classé monument historique (MH) – inscrit MH – inventaire général du patrimoine
e) Intérêt de l'œuvre : par sa fonction – par les témoignages
f) Accessibilité : accessible – peu accessible – très peu accessible
g) Statut de la propriété : publique – privée
h) Nom du propriétaire
i) Niveau d'accès : libre – limité – exclusif

3. Données spécifiques

a) Localisation : rurale – urbaine
b) Typologie : site historique – site archéologique – site naturel
c) Époque de construction
d) Superficies
e) Description du bien

4. Données évaluatives

a) État de conservation : bon – moyen – mauvais
b) Niveau d'intégrité du bien : haut – moyen – bas
c) Exceptionnalité du bien : exceptionnel – important –moyen

5. Gestion du bien

a) Plan de gestion : oui – non
b) Nom de l'organisme gestionnaire

6. Manifestations culturelles immatérielles associées au bien

a) Espace culturel : oui – non
b) Manifestations associées

7. Références

a) Personnes/organisations ayant fourni l'information
b) Historique du bien

Cet inventaire s'est centré sur une cinquantaine de sites remarquables et la démarche a été conduite sous l'autorité d'un comité scientifique composé de gestionnaire de sites, de personnels des archives, d'enseignants en Histoire, de membres des services d'archéologie et de la culture. Il a abordé toutes les typologies de sites identifiés sur l'ensemble de l'île, et a débouché sur la mise en place du projet intitulé « Traces-Mémoires en Guadeloupe ».

Contact :

Conseil départemental de la Guadeloupe - Bd Félix Éboué - 97100 Basse-Terre, Guadeloupe
ou
Musée départemental Victor Schœlcher - 24, rue Peynier, 97110 Pointe-à-Pitre, Guadeloupe
Tél. : +590 05 90 82 08 04 ; 06 90 62 41 62
Fax. : +590 05 90 83 78 39
Courriel : matthieu.dussauge@cg971.fr



La communauté de danseurs de Rumba de Callejón de Hamel organise une fête tous les dimanches,
Cayo Hueso, La Havane, Cuba
© Medina Hernández, AHS, 2015

Fiche 5 : Inventaire du patrimoine mémoriel de Cuba

■ HISTORIQUE

La traite négrière et l'esclavage dans les Amériques et les Caraïbes ont laissé des traces profondes dans le processus de formation et de développement des États nations et des territoires touchés par cette tragédie durant plusieurs siècles. Briser le silence sur cette période de l'Histoire, reconnaître l'héritage des cultures africaines constituent les objectifs majeurs du projet « La Route de l'esclave : résistance, liberté, héritage » lancé par l'UNESCO en 1994. La documentation - sous la forme d'un registre - de toute la diversité culturelle qui s'observe sur les différents sites et lieux de mémoire est fondamentale si l'on veut mettre en œuvre des stratégies, tant au niveau national que régional, destinées à préserver, valoriser et promouvoir ce patrimoine.

■ DESCRIPTION

Un guide méthodologique sur les « Sites de mémoire de ‹ La Route de l'esclave › dans la Caraïbe latine » (Sitios de memoria de la Ruta del esclavo en el Caribe latino) a été initié en 2007 depuis la République dominicaine. Il constitue une base de données qui, pour la première fois, réunit les sites naturels, les espaces culturels, le patrimoine bâti, le patrimoine submergé, les savoirs accumulés par les communautés, conformément aux dispositions normatives de l'UNESCO dans le domaine culturel et naturel :

- Convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (1972)
- Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001)
- Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003)
- Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005).

Ce guide d'inventaire dresse plusieurs objectifs :

1. **Inventorier** la diversité des aspects de la traite négrière et de l'esclavage, son récit historique et actuel, et ce avec la collaboration des communautés concernées, notamment par la présentation des cultures vivantes.
2. **Diagnostiquer** l'état de conservation et de préservation de ces biens culturels ; aider à leur mise en valeur grâce à une gestion efficace, qui prendra en compte des stratégies de développement intégrant la participation des populations locales, des projets éducatifs ainsi que l'offre touristique.
3. **Encourager** l'étude et la protection de ce legs et sensibiliser les États signataires de la Convention de 1972 à inscrire sur La Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO des biens représentatifs de ce patrimoine mémoriel.
4. **Sélectionner** les sites et lieux de mémoire les plus remarquables, notamment ceux inscrits sur La Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, en vue de publier un ouvrage de référence.

Pour répondre à ces enjeux, a été préparé un formulaire modèle très détaillé, qui comprend sept chapitres :

1. Identification

a) Registre d'entrée
b) Code
c) Code national
d) Nom actuel
e) Nom historique
f) Autres dénominations

2. Renseignements généraux

a) Localisation : pays – province – ville
b) Usage : original – actuel
c) Classification : paysage culturel – itinéraire culturel – ensemble agro-industriel – édifice – site
d) Catégorie de protection : patrimoine mondial – liste indicative – réserve de biosphère – monument national /local – autre
e) Fonction : port de débarquement – marché aux esclaves – lieu de confinement – habitation – lieu de production – site de rébellion – refuge de Marrons – cimetière – naufrage – site religieux – route
f) Inscription sur la liste nationale : oui – non
g) Accessibilité : accessible – peu accessible – difficile – inaccessible
h) Propriété : État – privé – mixte – autre
i) Niveau d'accès : libre – restreint – exclusif

3. Manifestations culturelles vivantes associées au bien culturel

a) Caractéristiques de la communauté porteuse
b) Environnement des manifestations du patrimoine culturel immatériel : traditions et expressions orales – arts du spectacle
c) Espace culturel : oui – non

4. Données spécifiques

a) Paysages culturels : localisation – lieu – population – type - caractéristiques éco-géographiques – conditions du milieu ambiant – environnement paysager – importance naturelle et paysagère – importante historique culturelle
b) Itinéraires culturels : routes - aire – extension – portée géographique – forme – fonction – contexte naturel – contenus – importance de l'itinéraire
c) Établissements de populations : situation – population – date de fondation
d) Édifice agro-industriel : localisation – description – adresse – typologie – époque – type de construction
e) Sites historiques / archéologique/naturel : situation – typologie – habitat - descriptif

5. Éléments d'évaluation

a) Valeurs : anthropologique – archéologique – architectural – historique – militaire – social – religieux – naturel
b) État de conservation : bon – moyen – mauvais
c) Intégrité : non transformé – peu transformé – transformé
d) Caractère exceptionnel : unique – remarquable – ordinaire

6. Gestion du bien culturel

a) Existence d'un plan de gestion des ressources : oui – non – entité responsable – sources de financement – menaces
b) Potentiel touristique du site : oui/non – description – infrastructure touristique
c) Existence de programme de transmission : oui/non – plan éducatif – projet pédagogique UNESCO – autre

7. **Références**

a) Contrôle des informations sur le bien culturel : réalisation – supervision – entité – date
b) Bibliographie sur le bien culturel
c) Notes diverses

Le formulaire recueille, sur support imprimé et digital, les informations demandées sous chaque rubrique, une fois analysés et validés les paramètres d'enregistrement en fonction des définitions précisées dans le guide méthodologique. Un modèle de synthèse permet de faciliter l'édition finale, qui fournira une présentation synthétique des caractéristiques essentielles du bien culturel, son évolution historique et les valeurs qui y sont associées.

Au total, le Comité scientifique de Cuba aura inventorié, sur son territoire, plus de 576 biens.

Contact:

Oficina Regional de Cultura para América Latina y el Caribe. Oficina de Representación para Cuba, República Dominicana y Aruba, Calzada 551 – Esq. a D, El Vedado - Código Postal 10400 - La Habana
Cuba
Tél. : +53 7 833 34 38
Fax. : +53 7 833 31 44
Courriel : habana@unesco.org



Musée DuSable d'histoire africaine-américaine de Chicago, États-Unis
© Tony the Tiger, CC-BY-SA 3.0

Fiche 6 : Association des musées africains-américains

(Association of African American Museums), États-Unis

■ HISTORIQUE

The African American Museums Movement se développa durant les années 1950-1960 en vue de préserver l'héritage historique et culturel des Africains-Américains et de lui assurer une juste place dans l'histoire des États-Unis. Il favorisa la prise de conscience sur l'apport, notamment sur le plan culturel, de ces communautés à la société américaine.

Aux États-Unis - Treize Colonies britanniques avant leur indépendance en 1776 -, les premiers captifs originaires d'Afrique arrivèrent en 1619 au nombre d'une vingtaine sur les côtes de Virginie près de Jamestown, débarquant d'un navire hollandais qui les avait capturés sur un négrier espagnol. Le développement de la culture du tabac dans les États du Nord-Est provoqua un appel massif de main-d'œuvre dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Les premiers codes noirs furent promulgués dans le Connecticut en 1690, en Virginie en 1705. La culture du coton se développa plus tard, ainsi que celle de la canne à sucre, à la fin du XVIIIe siècle, dans le Sud, puis elle suivit - avec l'esclavage - la progression de la conquête de territoires vers l'Ouest des États-Unis d'Amérique. Les historiens évoquent la notion de Second Middle Passage (Second Passage du Milieu) concernant les longues marches qui furent imposées aux esclaves à partir des États de l'Est - Virginie, Maryland, Carolines - pour rejoindre les nouvelles plantations du Tennessee, d'Alabama, du Mississippi, de Louisiane et du Texas. Dans les années 1840, La Nouvelle-Orléans était devenue le principal marché d'esclaves du pays.

Si en 1810, le nombre d'esclaves présents aux États-Unis fut évalué à 1,1 million de personnes, il atteignait 4 millions au début des années 1860.

L'histoire des esclaves d'Amérique du Nord fut ponctuée de nombreux actes de résistance. Les plus célèbres révoltes restées dans la mémoire collective débutèrent dans l'Est du pays, à New York (1712), en Virginie et en Caroline du Sud (révolte de Stono en 1739). Au XIXe siècle, celles que menèrent Gabriel Prosser, en Virginie en 1800, German Coast, en Louisiane en 1811, Denmark Vesey, en Caroline du Sud en 1822, et Nat Turner , en Virginie en 1831, firent l'objet de dures répressions.

■ DESCRIPTION

L'Association des musées africains-américains (Association of African American Museums, AAAM), représentant l'African American Museums Movement, a été créée pour apporter un soutien aux musées dédiés à la culture et à l'histoire des Africains-Américains ainsi qu'aux professionnels chargés de leur protection, de leur préservation et de leur animation, et pour faire connaître, auprès des Afrodescendants mais aussi du grand public, l'apport de l'Afrique à la culture mondiale.

À la fin des années 1960, Margaret Burroughs, fondatrice du DuSable Museum à Chicago, et Charles H. Wright, initiateur du Museum of African American History à Detroit, lancèrent une série de conférences en faveur des Black Museums, qui inspirèrent la création de la National Association of Museums and Cultural Organizations, de la Black Museums Conference et de la première Black Museum Association.

En 1978, un consortium de six Black Museums, grâce à un financement via le National Museum Act (administré par le Smithsonian Institute à Washington) donna, à son tour, plusieurs conférences dans les institutions intéressées. Elles inspirèrent alors la création d'un comité qui posa les bases d'une nouvelle organisation : l'African American Museums Association (AAMA). Cette dernière fut, en premier lieu, accueillie par le Center for Afro-American Artists à Boston, Massachusetts. En 1997, elle changea de nom et devint l'Association of African American Museums (AAAM).

L'Association met en ligne, à la disposition du public - étudiants, chercheurs, responsables des études culturelles et muséales sur l'histoire des Africains-Américains notamment - des informations telles que : base de données concernant les institutions membres de l'AAAM et les membres affiliés, projets et programmes, guides pour soumettre les résultats de recherches, bourses, subventions, autorisations pour expositions itinérantes. L'Association, en lien avec le gouvernement, apporte en outre aux responsables des différents musées, des informations sur la législation fédérale ainsi que sur les questions de politique muséale et de gestion par la publication de bulletins, d'un calendrier des événements et des moyens multimédias. Elle organise par ailleurs des rencontres et des conférences sur les recherches les plus récentes. Elle participe enfin aux efforts déployés, tant au niveau local que national et régional, dans le domaine touristique afin d'attirer dans ces musées des visiteurs de tous horizons et de tous âges.

L'Association travaille en partenariat avec diverses institutions culturelles et éducatives, et des centres de recherche. Plusieurs membres du Conseil exécutif de l'Association sont, par ailleurs, membres de l'Association for the Study of African American Life and History.

Contact :
Association of African American Museums
P.O. Box 23698
Washington, DC 20026
États-Unis
Tel. : +1 20 26 33 28 69
Courriel : blackmuseums@gmail.com
Site Web : www.blackmuseums.org



Mémorial de l'Underground Railroad à Windsor, Ontario, Canada
© Jodelli, CC-BY-SA 2.0

Fiche 7 : Inventaire des sites de mémoire africains-canadiens

(The Canada Sites of African Canadian Memory), Canada

■ HISTORIQUE

La traite et l'esclavage de millions d'Africains ont généré une longue histoire de résistance. Au cours du XIXe siècle, des milliers d'esclaves fuirent les États-Unis en direction du nord du pays vers les États qui avaient aboli l'esclavage depuis la fin du XVIIIe siècle et vers le Canada - où l'esclavage était aboli depuis 1834 - où ils pouvaient vivre librement. Au Canada, les réfugiés parvinrent jusqu'à la Nouvelle-Écosse à l'est et jusqu'à la Colombie-Britannique à l'ouest, mais la majorité d'entre eux resta au sud-ouest de l'Ontario. Là, ils s'installèrent dans les villages et les villes en pleine expansion, et formèrent une communauté de pionniers défrichant les forêts et mettant en valeur de nouvelles terres agricoles. Le réseau d'étapes qu'ils suivirent jusqu'au nord avec l'aide d'abolitionnistes noirs et blancs qui les aidèrent dans leur fuite le long d'itinéraires secrets est aujourd'hui connu sous le nom de « Chemin de fer clandestin » (Underground Railroad). Au nombre de ces abolitionnistes figure Harriet Tubman (1820-1913), elle-même ancienne esclave.

■ DESCRIPTION

En 2010, l'Institut Harriet Tubman pour la recherche sur la migration mondiale des peuples africains lança, à l'Université York de Toronto, le programme « Sites de mémoire africaine-canadienne pour commémorer les lieux d'importance liés à l'esclavage, la résistance et le chemin de fer clandestin au Canada ».

L'accent y est actuellement mis sur les sites de l'Ontario en lien avec l'esclavage, le Chemin de fer clandestin et sur la présence de Loyalistes noirs. Ces derniers s'enrôlèrent dans les forces britanniques pendant la Guerre d'indépendance des États-Unis dans l'espoir d'être libérés et se réfugièrent en Nouvelle-Écosse puis, à l'issue de la guerre de 1812-1814 entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, au Nouveau-Brunswick.

Au départ, un inventaire de plus d'une centaine de sites importants évocateurs de l'esclavage en Ontario a été recensé : centres religieux, lieux de résistance, colonies agricoles créées pour la réinstallation des anciens esclaves, etc. Les communautés afrodescendantes ont été contactées pour qu'elles participent à ce travail de mémoire et un formulaire destiné à la collecte des données a été conçu, adapté à la situation canadienne. Ce travail a été effectué par étapes : ainsi, 11 premiers sites ont été présentés et approuvés en mars 2011. D'autres suivront ultérieurement.

L'Institut Harriet Tubman a, quant à lui, mis plutôt l'accent sur les itinéraires du Chemin de Fer Clandestin (Underground Railroad) situés en Ontario, témoins de la résistance et de la fuite vers le Canada en provenance des États-Unis d'Amérique. Bien que la plupart des crédits pour aider les fugitifs ait été donnée aux Quakers et aux abolitionnistes blancs, on sait maintenant combien la participation de personnes d'ascendance africaine était cruciale pour le bon fonctionnement du réseau. C'est ainsi que les nouveaux Canadiens d'origine africaine installés dans le pays prenaient en charge les nouveaux arrivants. Des associations antiesclavagistes étaient constituées pour sensibiliser le public, des journaux abolitionnistes faisaient passer le message et des personnalités - des hommes mais aussi des femmes comme Harriet Tubman - n'hésitèrent pas à retourner aux États-Unis, au péril de leur vie, pour aider les fugitifs.

Des dizaines de sites, en Ontario, rappellent ce mouvement vers la liberté : lieux d'arrivée, de refuge, de rassemblement, d'installation (églises, entreprises, fermes, maisons, etc.). La fuite vers le Canada ne passait pas inaperçue ; aussi des esclavagistes américains faisaient-ils tout pour retrouver « leur propriété », ajoutant ainsi aux sites et lieux de mémoire, des tribunaux, des prisons, auxquels il convient d'ajouter également, sur le sol canadien, les lieux connus pour des actes de discrimination et de racisme envers les réfugiés.

L'inventaire établi en Ontario est structuré en quatre chapitres, et comprend les catégories suivantes :

1. Informations générales

a) Catégorie : culturel - paysage culturel - naturel
b) Type de patrimoine culturel : site - musée - plaque - archives - bibliothèque
c) Nom du site
d) Adresse du site
e) Résumé succinct
f) Site Web
g) Lieu physique du site et installation
h) Coordonnées GPS si disponibles
i) Emplacement historique
j) Propriété et administration de site
k) Nom du propriétaire
l) Contact et informations
m) Ouverture au public
n) Accessibilité des bâtiments
o) Matériel promotionnel

2. Description du site

a) Type : district / quartier - hébergement - structure - paysage / caractéristique naturelle / cimetière - site archéologique - musée - plaque - objet - autres - bâtiment historique
b) Pertinence par rapport à l'histoire de la diaspora africaine (à compléter avec documentation)
   - esclavage : esclave - esclavagiste - esclave intégré
   - résistance et Underground Railroad : rébellion et résistance - fugitif - sauvetage - esclave kidnappé - itinéraire de transport - destinations - gare et refuge abolitionniste - site de rencontre important - événement
   - communauté : historique - quartier - église - congrégation active - cimetière - éducation - industrie et commerce
   - lieu de rassemblement
   - juridique : défi juridique et décision - prison - cour - autre
   - autres : site militaire - commémoration du site et monument - association et personne d'importance historique
c) Programmes d'éducation et d'interprétation liés à l'esclavage, à la résistance et/ou à l'Underground Railroad.

3. Histoire

a) Contexte historique
b) Histoire et signification du site par rapport à l'esclavage canadien, résistance et Underground Railroad
c) Désignation et/ou plaque historique
d) Fonctionnalités supplémentaires
e) Bibliographie

4. Développement de la recherche : y compris les musées, les archives et les bibliothèques avec des documents écrits significatifs pour la recherche

a) Description générale de l'installation, de son but ou de sa mission
b) Description des fonds ou des collections
c) Heures d'ouverture, rendez-vous
d) Informations complémentaires à inclure sur le site.

Les critères utilisés pour désigner les sites reconnus d'importance historique nationale ont été examinés ainsi que les exigences du Réseau des parcs nationaux (Park National Service, NPS) des États-Unis pour les sites à inclure dans le Réseau national du Chemin de Fer Clandestin pour la Liberté (National Underground Railroad Network to Freedom). Il est proposé que le processus de désignation soit conforme à la procédure décrite dans la méthodologie de l'UNESCO pour entreprendre des inventaires de sites commémoratifs, à savoir :

1. Premier contact avec les propriétaires de site / gestionnaires et/ou la communauté afrodescendante locale
2. Recherche et collecte de données initiales, quand cela n'a pas été déjà entrepris
3. Consultation régulière de la collectivité
4. Collecte des informations existantes et/ou rédaction d'un nouveau rapport détaillant l'importance du site
5. Ajout d'une annexe au rapport, constituée de cartes, illustrations, photos, etc.
6. Finalisation de la caractérisation du site.

Le but ultime de ce projet est de constituer et de diffuser via internet une vaste base de données aussi précise que possible et mise à jour de manière régulière. Cette base sera disponible gratuitement pour les éducateurs et le grand public dans le monde entier sur le site Web de l'Institut Harriet Tubman.

Contact:

The Harriet Tubman Institute, 321, York Lanes, York University, 4700 Keele St
Toronto, Ontario, Canada M3J IP3
Tél. : +1 41 67 36 21 00
Courriel : tubman@yorku.ca
Site web : http://www.tubmaninstitute.ca

II - SITES D'HISTOIRE ET DE MÉMOIRE



Vue du Musée d'histoire de Ouidah dans l'enceinte de l'ancien fort de São João Baptista de Ajudá, Bénin
© Tienstwatrankil, CC-BY-SA 3.0

Fiche 8 : Musée d'histoire de Ouidah, Ouidah, Bénin

■ HISTORIQUE

Sur les 13 à 15 millions d'Africains déportés dans le cadre de la traite transatlantique, plus de 2 millions sont partis de la baie du Bénin, dont 60 % embarquèrent des deux principaux ports, Lagos au Nigeria et Ouidah au Bénin. Dans ce royaume relativement centralisé mis en place par le roi Agaja d'Agbomi (1708-1740), la traite négrière avait été érigée en monopole par le roi Kpengla (1774-1789). Elle était alimentée par de périodiques razzias aux marges du royaume, au bénéfice de l'ethnie Fon. Le site de Ouidah, isolé du reste du royaume, était placé sous le contrôle d'un grand dignitaire, le Yovoghan (« Chef des Blancs »), qui jouait le rôle d'intermédiaire commercial entre les négriers européens et le royaume du Danxomè (appelé Dahomey par les colons européens). Les captifs étaient rassemblés sur une place pour y être vendus, puis ils parcouraient enchaînés les quelques kilomètres qui les séparaient de la plage avant d'être internés dans des barracoons puis de monter dans des canots qui les conduisaient vers les navires négriers en partance pour les Caraïbes-Amériques. Sur cette partie de la côte atlantique, le fort portugais de Ouidah était, à l'exception de certains sites du Ghana, la seule infrastructure de grande ampleur servant à embarquer les captifs vers les Amériques. Construit en 1721 par les Portugais et baptisé Fort São João Baptista de Ajudá, ce site fut utilisé comme entrepôt pour captifs jusqu'en 1816, puis comme mission catholique jusqu'en 1893 et, enfin, comme siège de la représentation de l'État portugais de 1894 à 1961. Après le départ des Portugais en 1961, il bénéficia de travaux de réfection à partir de 1964 avant de devenir officiellement Musée d'histoire de Ouidah le 6 septembre 1967. Les bâtiments coloniaux de Ouidah et les sites liés à la traite négrière sont inscrits sur la Liste du patrimoine national du Bénin et figurent sur la liste indicative du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

■ DESCRIPTION

Le Musée d'histoire de Ouidah couvre un domaine d'environ un hectare comportant un bâtiment principal et des annexes, un centre artisanal, une cour principale plantée de manguiers, un jardin d'agrément et un théâtre de verdure qui accueillent des spectacles de musique et diverses manifestations culturelles. Dans les salles d'exposition, les collections sont organisées selon cinq thèmes :

< La première est consacrée à l'histoire des royaumes de Xwéda et Danxomè ainsi qu'à l'arrivée des Européens dans le golfe de Guinée ;

- La deuxième montre la vie des captifs africains dans le Nouveau Monde ;
- La troisième est consacrée à l'influence de la culture en provenance du Bénin sur les sociétés du Nouveau Monde à travers le thème du syncrétisme religieux né de la rencontre des cultures et spiritualités africaines avec les cultures européennes ;
- La quatrième présente la culture d'esclaves affranchis revenus au pays ;
- La cinquième porte sur la vie culturelle et la spiritualité des populations locales illustrées à travers plusieurs objets cultuels ainsi que des photographies de cérémonies.

En outre, des expositions temporaires sont organisées autour d'objets découverts lors de fouilles archéologiques et concernant la culture afrobrésilienne, l'esclavage, l'histoire du Danxomè, les patrimoines familiaux de Ouidah. Dans le bâtiment principal, le musée offre également aux visiteurs les services d'une boutique, d'un centre de documentation, d'une salle polyvalente. Il accueille des publics divers : chercheurs, documentaristes, étudiants, scolaires, touristes internationaux venus des Amériques ou d'Europe. Il accorde une importance particulière à sa mission éducative et pédagogique. Le site développe diverses actions de promotion via des outils de communication (affiches, calendriers, dépliants, site Internet), des manifestations et animations culturelles (Journée internationale des musées, Noël au musée) ou religieuses (Fête de São João, saint patron du Fort, Fête de l'Immaculée Conception), des reportages sur les sites liés à la traite négrière, des spots publicitaires sur les événements organisés dans le cadre du musée.

Le Musée d'Histoire de Ouidah fait partie du réseau de musées nationaux du Bénin situés de Porto Novo jusqu'à Natitingou. Les sites de Ouidah liés à la traite et à l'esclavage, dont le Musée d'histoire, disposent d'un plan de conservation et de gestion élaboré en 2004 dans le cadre du programme Africa 2009 piloté par l'École du patrimoine africain (EPA). Une première phase de mise en œuvre a été amorcée. Le budget annuel provient des recettes propres du musée et d'un financement de la part de l'État béninois. Le musée fonctionne avec une équipe de neuf personnes (un conservateur, une secrétaire, deux guides animateurs, un agent d'accueil, un agent d'entretien, un électricien, deux gardiens).

Autres sites associés :

- La Porte du Non-Retour en mémoire de la période esclavagiste.
- Différentes sculptures marquant l'ancien chemin pris par les esclaves.
- La forêt sacrée de Kpasse.
- Le temple vaudou des Pythons.

Les principaux partenaires du musée interviennent soit dans son financement soit pour un soutien technique : l'Association des amis du Musée d'histoire de Ouidah, le collège de l'université William and Mary des États-Unis d'Amérique, l'École du patrimoine africain (EPA), la Fondation Calouste Gulbenkian, la Maison de la mémoire de Ouidah, le Musée jumeau Palmira Cienfuegos de Cuba, le Rotary Club, l'Université d'Abomey-Calavi, le West African Museum Program (WAMP).

Contact :
Musée d'Histoire de Ouidah
BP 33 Ouidah, Bénin
Tél. : +229 21 34 10 21
Courriel : contact@museeouidah.org / Site web : www.museeouidah.org



Maison des esclaves, Gorée, Sénégal
© Richard Veillon/ UNESCO

Fiche 9 : Maison des esclaves de l'île de Gorée, Sénégal

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization · World Heritage Convention
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture · Convention du patrimoine mondial

■ HISTORIQUE

L'île de Gorée, d'une superficie de 28 hectares, est située à 3,5 km au large de Dakar. Son histoire est intimement liée à celle de la traite transatlantique des esclaves. Trois siècles durant, de nombreux captifs africains ont été embarqués à partir de l'île de Gorée en direction du continent américain. Le legs matériel de cette histoire se compose de bâtiments, de fortifications militaires, de centres de captivité.

Le navigateur portugais Dinis Dias atteint l'île de Gorée qu'il baptise Palma en 1444. Les Hollandais s'emparent de Gorée en 1588 et la nomment Goede Reede (signifiant la bonne rade). Les Français s'implantent sur l'île le 1er novembre 1677, mais les Anglais leur disputent cette position jusqu'à la paix d'Amiens en 1802. L'île fut occupée par les Anglais de 1804 à 1817 puis de nouveau par la France. Jusqu'à l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises en 1848, l'île fut un entrepôt constitué de plus d'une dizaine d'esclaveries.

■ DESCRIPTION

« L'île-mémoire » offre un ensemble architectural remarquable.

L'île de Gorée est célèbre pour ses captiveries dont la Maison des esclaves est l'illustration. Cette maison aurait été la dernière esclaverie en date à Gorée. La première daterait de 1536, construite par les Portugais, premiers Européens à fouler le sol de l'île en 1444. Au rez-de-chaussée de ladite maison, se trouvent les cellules au fronton desquelles on peut lire (« Hommes », « Enfants », « Chambre de pesage », « Jeunes filles », « Inapte temporaire »). Dans celles réservées aux hommes, on mettait jusqu'à 15 à 20 personnes, assis le dos contre le mur, des chaînes les maintenant au cou et aux bras. L'effectif dans cette petite maison aurait varié de 150 à 200 captifs.

Dans des caves humides et sombres, ou dans des cachots de torture pour ceux qui se révoltaient, les déportés séjournaient durant des semaines, dans l'attente du voyage sans retour. L'attente du départ durait parfois près de trois mois. Lors de l'embarquement, chaque captif était marqué au fer rouge, à l'emblème de son propriétaire. Puis les esclaves étaient entassés dans les cales, où beaucoup d'entre eux devaient périr avant l'arrivée à destination.

Gorée dispose d'un arsenal de textes juridiques qui la protègent sur un plan légal. Classée Site historique en 1944, elle bénéficie de mesures de sauvegarde en 1951 sous l'époque coloniale, et est inscrite sur la liste du patrimoine national en 1975 (Arrêté n°012771 du 17 novembre 1975). Elle est inscrite sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1978.

La vocation hautement touristique de Gorée a facilité l'installation d'auberges, d'un centre socioculturel, d'un dispensaire et d'une maternité, d'un marché artisanal et commercial, de restaurants. Plusieurs musées autres que la Maison des esclaves y ont également vu le jour : le Musée de la femme Henriette Bathily, le Musée historique, le Musée de la mer. Ils accueillent des expositions temporaires en rapport avec l'esclavage et ses implications contemporaines.

L'île est le passage obligé pour tous les invités de la République sénégalaise. C'est ainsi que le Pape Jean-Paul II et des chefs d'État comme George Bush, Bill Clinton, Nelson Mandela ont déjà utilisé Gorée comme tribune pour délivrer des messages au monde. Les publics sont diversifiés : public local, groupes scolaires, historiens, chercheurs, doctorants, étudiants (pour des cours complémentaires à l'enseignement formel). Des bateaux de croisière y organisent des excursions pour leur clientèle et des colonies de vacances pour jeunes y ont installé leurs lieux de résidence.

L'attractivité de Gorée est également dynamisée par les journées nationales du patrimoine, le Gorée Diaspora Festival (arts de la scène), l'accueil de spectacles tel que Son et Lumière de Gorée dans les espaces culturels, des concerts, les commémorations de la Fête de l'indépendance (le 4 avril) et de l'abolition de l'esclavage (le 27 avril), la Fête paroissiale Saint-Charles Borromée, divers colloques.

Si le budget annuel et le financement destiné à la gestion du site sont apportés par l'État du Sénégal via le ministère de la Culture (Direction du patrimoine culturel), le site de Gorée bénéficie du soutien de nombreux organismes et a développé au fil du temps des partenariats durables :

1. **Organisations africaines et internationales** : Agence de développement communale/ Agence d'exécution des travaux d'intérêt public contre le sous-emploi (AGETIP) (réhabilitations du centre de santé, du centre socioculturel, de l'hôtel de ville), Banque mondiale, Coalition internationale des sites de conscience, École du patrimoine africain de Porto-Novo (Bénin), Fondation Ford (financement de la réhabilitation de la Maison des esclaves), Fonds du patrimoine culturel africain, UNESCO. Gorée est également membre du Réseau des sites du patrimoine mondial d'origine ou d'influence portugaise.
2. **Institutions nationales** : Direction du patrimoine culturel, ministère de la Culture et du Tourisme, Syndicat d'initiative et de tourisme de Gorée.
3. **Institutions locales** : Association des artistes et musiciens, Associations confessionnelles, Association des étudiants, Association des femmes de Gorée, Association des guides locaux, Association des marchands et artisans, Commune d'arrondissement de Gorée, Gorée Institut.
4. **Centres de recherche, universités, écoles, collèges, lycées** : Écoles associées de l'UNESCO, Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN), Lycée d'excellence Mariama Bâ, Université Cheikh Anta Diop (Dakar).

5. **Acteurs privés (entreprises, fondations, personnalités, etc.)** : AGETIP, Aid, Transparency Sénégal, Eiffage Sénégal, Entreprise de travaux modernes (ETM), entreprise Modou Gueye, Port autonome de Dakar (Liaison maritime Dakar-Gorée), etc.
6. **Collaborations avec d'autres itinéraires/sites et lieux de mémoire** : île de Saint-Louis, sites d'Afrique du Sud, du Bénin, des îles du Cap-Vert, du Ghana.

Du Premier Festival mondial des Arts Nègres, qui eut lieu du 1er au 24 avril 1966 à Dakar, Sénégal, à l'occasion duquel la Maison des esclaves de Gorée fut rénovée, au Gorée Diaspora Festival dont la première édition fut tenue en 2005, les évènements culturels d'ampleur internationale ont servi d'appui à la revalorisation du patrimoine, à la diffusion d'une image emblématique et à la cristallisation de valeurs fortes autour de ce lieu.

L'île de Gorée est aujourd'hui un lieu symbolique, emblématique de l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage. Dès la seconde moitié du XXème siècle, elle fut l'un des premiers sites historiques liés à la traite des esclaves et à l'esclavage à faire l'objet d'une véritable entreprise de patrimonialisation et de valorisation touristique internationale.

Elle est aujourd'hui perçue comme une terre de pèlerinage par de nombreuses personnes d'ascendance africaine en quête de leurs racines et par tous ceux qui entendent puiser dans cette histoire douloureuse les raisons d'une nouvelle solidarité des peuples.

Contact :

Maison des esclaves
Rue Saint Germain
Ile de Gorée
Sénégal
Tél. : + 221 33 821 74 38
Courriel : ecoly78@hotmail.com
Site web : http://webworld.unesco.org/goree/fr/

L'île de Gorée est inscrite sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO :
http://whc.unesco.org/fr/list/26



Fort de Saint Georges de la Mine, Fort d'Elmina, Ghana
© Dave Ley, CC-BY-SA 3.0

Fiche 10 : Château Saint-Georges d'Elmina (Elmina Castle), Ghana

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
World Heritage Convention
Convention du patrimoine mondial

■ HISTORIQUE

Les forts et châteaux du Ghana ont façonné non seulement l'histoire du Ghana, mais aussi celle du monde durant quatre siècles en étant au cœur du commerce de l'or tout d'abord, du commerce des esclaves ensuite. Le château Saint Georges à Elmina, construit en 1482 par les Portugais, est l'un des bâtiments européens les plus anciens qui existent hors d'Europe, et c'est dans la ville historique d'Elmina que les premiers contacts entre Européens et Africains subsahariens auraient été établis.

Haut lieu de la traite transatlantique, le Château d'Elmina a servi de dépôt de très nombreux captifs avant qu'ils soient déportés outre-Atlantique.

Il s'agit de l'un des plus importants comptoirs de traite d'êtres humains de cette partie de la côte occidentale de l'Afrique, sur la côte de l'actuel Ghana. La fortification, qui porte le nom du saint patron du Portugal - Saint-Georges - était placée sous le commandement de Don Diogo d'Azambuja, sous les ordres du roi Jean II, après avoir reçu l'autorisation du roi Nana Kwamena Ansa pour son édification.

■ DESCRIPTION

Le château Saint Georges d'Elmina (Elmina Castle) figure parmi les sites touristiques majeurs du Ghana. Il est actuellement le siège régional du Bureau des Musées et Monuments du Ghana (Ghana Museums and Monuments Board - GMMB). Le site a, depuis 1969, le statut d'organisme de recherche scientifique, grâce à une décision du Conseil national de libération (National Liberation Council) pour la protection, la conservation et la gestion du patrimoine culturel matériel du Ghana pour la postérité, aux fins de recherche et d'éducation. L'objectif du Conseil était de promouvoir l'identité et l'unité nationales, et de faire bénéficier la nation des avantages économiques et sociaux générés par l'activité touristique menée conjointement par le gouvernement et par les agences de tourisme.

Situé dans le Château Saint Georges (Elmina Castle), le musée fut établi en 1996 par les efforts conjoints du Bureau des Musées et Monuments du Ghana (Ghana Museums & Monuments Board – GMMB), de l'Agence Américaine pour le développement international (United States Agency for International Development) et du consortium des Universités du Mid-West pour les Activités Internationales (Midwest Universities Consortium

for International Activities). Son objectif est d'éduquer le public à l'histoire de ce fort ainsi que de préserver l'héritage culturel de la région. Il propose des visites guidées du Château.

Le fort - dont les sources de financement proviennent des droits d'entrée, des loyers, des dons et des subventions - est ouvert tous les jours de la semaine et accessible à tous les publics. Il propose la visite des entrepôts, des cachots autrefois destinés aux captifs, d'une salle des ventes aux enchères, d'un tunnel qui servait de voie de passage pour les esclaves, d'une église chrétienne et de la résidence du gouverneur. Divers objets sont également présentés au public : canons, mortiers, boulets, etc.

Le musée offre en outre divers services et animations : spectacles culturels et artistiques, expositions, présentations thématiques avec des reconstitutions, bibliothèque, salle vidéo, boutique de souvenirs, bar, restaurant, etc.

Les visiteurs (entre 75 et 90 000 par an) sont issus des populations locales et régionales, de publics spécialisés - scolaires, étudiants (20%), chercheurs, personnalités, médias, etc. -, et de groupes de touristes internationaux (20 à 25%). Le site est également fréquenté par le jeune public (45% de la totalité des visiteurs, toutes catégories confondues). Certains d'entre eux servent comme bénévoles ou dans le cadre du service national.

La promotion du site se fait à travers divers supports : site web, radio, télévision (reportages), participation à différentes célébrations (Journée mondiale des musées ; Jour de l'émancipation ; fêtes de fin d'année, etc.).

En outre, le Château accueille le Festival annuel Pan Africain de théâtre historique (Pan African Historical Theatre Festival - PANAFEST) imaginé dans le milieu des années 1980 comme un moyen de rapprocher les Africains du continent et ceux issus de la Diaspora autour de questions cruciales soulevées par l'histoire de la traite et de l'esclavage.

Le château d'Elmina fait partie d'un ensemble de monuments inscrits collectivement sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO en 1979 sous l'appellation « Forts et châteaux de Volta, d'Accra et ses environs et des régions centrale et ouest ». Sur la côte ghanéenne, entre Keta et Beyin, ces comptoirs fortifiés fondés entre 1482 et 1786 sont les vestiges des itinéraires commerciaux que les Portugais avaient créés à travers le monde à l'époque des grandes découvertes maritimes.

Contact :

Ghana Museums and Monuments Board
Cape Coast Castle - Post Office Box 281
Cape Coast
Ghana
Tél. : +233 302 221 633 ; +233 302 221 635
Courriel : gmmb-ac@africaonline.com.gh ; gmmb.acc@gmail.com
Site web: http://www.ghanamuseums.org/elmina-castle-museum.php ; http://www.panafestghana.org/index.php

Les forts et châteaux de Volta, d'Accra et ses environs et des régions centrale et ouest sont inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO : http://whc.unesco.org/fr/list/34



Détail du Jardin de la Mémoire, Mozambique
© Stig Nygaard, CC-BY-SA 3.0

Fiche 11 : Jardin de la Mémoire de l'île de Mozambique, Mozambique

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization · World Heritage Convention
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture · Convention du patrimoine mondial

■ HISTORIQUE

Dès le début du XVIe siècle, l'île de Mozambique fut une escale stratégique sur les routes maritimes partant de Lisbonne au Portugal, jusqu'à Goa en Inde. La construction de la Forteresse de Saint-Sébastien commença en 1558. Elle devint un entrepôt pour les captifs et les marchandises (ivoire et bois africains, or, tissus indiens) qui s'échangeaient d'un continent à l'autre. Les expéditions commerciales en direction d'Inhambane, de Lourenço Marques, de Sofala et de Quelimane partaient également de l'île. Outre le Portugal, d'autres nations contrôlaient ces routes maritimes. Les Anglais s'affirmèrent comme maîtres de la navigation, les Français, comme intermédiaires dans le négoce des esclaves à destination des îles de l'océan Indien, les Hollandais, pour leur part, tentaient d'occuper l'île. En 1752, le Portugal bâtit sur l'île, une capitainerie (la Capitania Geral do Estado do Moçambique) pour encadrer le commerce des captifs Ibos en direction du Brésil.

L'île de Mozambique joua un rôle important dans la traite négrière jusqu'au XIXe siècle, en tant que port d'embarquement pour des milliers de captifs vers différentes destinations. Elle fut en effet le plus grand entrepôt commercial urbain de l'Afrique orientale et un carrefour essentiel de circulation de personnes (captifs, navigateurs, négriers, etc.). Elle conserve les traces des différentes cultures et populations qui l'ont traversée.

L'île fut inscrite en 1991 sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle conserve en effet d'importants témoignages du développement des routes maritimes portugaises entre l'Europe occidentale et le sous-continent indien et de là vers toute l'Asie. La ville et les fortifications de l'île, ainsi que l'île de St Laurent possèdent des exemples exceptionnels d'une architecture dans laquelle traditions locales, influences portugaises, indiennes et arabes sont liées.

■ DESCRIPTION

Le Jardin de la mémoire a été créé dans le cadre du projet La Route de l'esclave de l'UNESCO, sous l'impulsion de l'historien Sudel Fuma (1952-2014), alors directeur de la chaire de l'UNESCO à l'Université de la Réunion. Le Jardin de la mémoire a été inauguré lors de la Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de

son abolition, le 23 août 2007. Financé par le ministère de la Culture du Mozambique, l'Association Historun de La Réunion, l'Ambassade de France au Mozambique, la Région Réunion et l'UNESCO, le Jardin est placé sous la responsabilité du Cabinet de conservation de l'île de Mozambique (GACIM).

Les espaces du Jardin sont répartis en trois cercles, chacun représentant une fonction : les danses festives et de séduction qui concernent l'ensemble de la communauté ; les danses d'initiation, réservées à certains groupes d'âge dans le cadre de rituels de passage ; les danses de transe, qui expriment ce qu'il y a d'intime dans l'être humain. Le jardin s'articule ainsi en trois ensembles :

1. **Le premier cercle** : au centre de cet espace, un cercle fait écho au cercle du moring (danse de combat) réunionnais. Sur quatre stèles de métal sont gravées des informations au sujet de l'histoire de l'île et de la traite, en langues anglaise, française, makua et portugaise.
2. **Le deuxième cercle** : lieu de l'initiation et de l'Histoire, le deuxième cercle mesure 12 mètres de diamètre et est bordé de 12 bustes réalisés par des sculpteurs mozambicains et réunionnais. Une pièce formée de deux bordures en béton entre lesquelles est encastrée une pièce de bois d'ébène est située au milieu de l'allée. L'ensemble de cet espace est végétalisé de manière dense (arbres fruitiers, arbustes, plantes, etc.) et traversé par un sentier. Le tracé de l'allée, le positionnement des sculptures et celui des roches fragmentées sont dans un rapport interactif qui exprime la maxime : « nous regardons le passé et le futur nous regarde ».
3. **Le troisième cercle** : le troisième cercle est traversé par une allée qui longe la façade maritime et conduit à l'extrémité de l'enceinte. Un cercle de 4 mètres est tracé au sol et 12 petites pièces sont posées sur le pourtour, marquant les points cardinaux et un cadran temporel. Un banc est posé face à « l'espace vide » de la mer et du ciel, afin d'inviter le visiteur à la réflexion.

Le Jardin est un lieu ouvert, fréquenté par les enfants des écoles, les habitants du quartier, les marchands et les touristes.

Inauguré en 2007, le Jardin est resté en bon état malgré des conditions climatiques difficiles. L'alternance de périodes de plusieurs mois de sécheresse et de pluies diluviennes ponctuelles l'a néanmoins fragilisé. En 2015, en relation avec le Cabinet de conservation de l'île avec le soutien d'un mécénat privé (les sociétés Oceinde et Labo Pix) et de la Région Réunion, des travaux ont été engagés.

L'originalité du concept réside dans la création d'un jardin commémoratif. En effet celui-ci nécessite d'être entretenu, comme la mémoire, et il est conçu comme un lieu vivant et collectif qui évolue lorsque les plantes poussent. L'artiste n'a pas voulu en faire un lieu institutionnel, comme un musée. Le jardin a été pensé comme un espace ouvert et gratuit pour que les habitants de l'île y entrent spontanément et se l'approprient.

Contact :

Cabinet de conservation de l'île de Mozambique (GACIM)
Casa Girassol
Mozambique
Tél. : +258 826 400 580
Courriel : c.girimula@yahoo.com.br

l'île de Mozambique est inscrite sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO : http://whc.unesco.org/fr/list/599



Cidade Velha, centre historique de Ribeira Grande, Cabo Verde
© Shutterstock.com / Salvador Aznar

Fiche 12 : Centre Historique de Ribeira Grande de Santiago, Cidade Velha, Cabo Verde

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization · World Heritage Convention
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture · Convention du patrimoine mondial

■ HISTORIQUE

Les îles de Cabo Verde furent découvertes en 1460, soit dix-sept ans après que les premiers Africains capturés sur les côtes mauritaniennes soient introduits au Portugal. Très tôt, les négociants portugais transformèrent le site en un très grand entrepôt de captifs à ciel ouvert, le premier du genre au monde. Cidade Velha est la première ville coloniale construite par les Européens en Afrique subsaharienne, exclusivement à partir de l'économie de la traite négrière. C'est aussi le site qui va occasionner le peuplement progressif de l'ensemble de l'archipel.

La fondation de Ribeira Grande/Cidade Velha marque une étape décisive dans l'expansion européenne, à la fin du XVe siècle, en direction de l'Afrique et des espaces atlantiques. Ribeira Grande fut ensuite, du XVIe au XVIIIe siècle, une escale maritime clé de la colonisation portugaise et de son administration. Ce fut un carrefour exceptionnel du commerce maritime international, entre les routes de l'Afrique et de Cabo Verde, du Brésil et des Caraïbes. Elle apporta une image précoce des visions géopolitiques transcontinentales. Sa situation insulaire isolée mais proche des côtes africaines en fit une plateforme essentielle de la traite atlantique des temps modernes. Lieu de concentration des personnes asservies favorisant les pratiques inhumaines, Ribeira Grande fut aussi un lieu remarquable des rencontres interculturelles dont est issue la première société créole. La vallée de Ribeira Grande expérimenta de nouvelles formes d'agriculture coloniale, à la limite des climats tempéré et tropical. Elle devint une plateforme d'acclimatation et de diffusion des espèces végétales de par le monde.

Le site a été classé au Patrimoine Mondial en Juin 2009. Doté d'un Plan de Gestion pour la meilleure conservation du site, il est dirigé de manière participative par le pouvoir central (ministère de la Culture), le pouvoir local (Municipalité de Ribeira Grande de Santiago) et les mouvements associatifs locaux (société civile, entrepreneurs, associations pêcheurs-agriculteurs, culturelles, sportives, etc.).

■ DESCRIPTION

Cidade Velha illustre la première phase de mise en place de la traite négrière. Entre 1450 et 1640, les portugais ont le monopole de cette traite, et Cidade Velha est au cœur de ce système dès 1460. L'autre singularité de Cidade Velha/Ribeira Grande est la continuité dans le contrôle politique, qui n'a pas quitté les mains des Portugais, contrairement aux autres sites connus de la traite tels que Elmina (portugais 1482, hollandais 1637, anglais 1872), Gorée (hollandais 1627, français 1677, anglais 1758, français 1763), James Island (Lettons 1651, anglais 1661, français 1695, puis change régulièrement de mains entre français et anglais). Le Cabo Verde se singularise donc par la très grande diversité d'origine des esclaves débarqués, qui a favorisé l'émergence d'une nouvelle culture très riche : la culture créole. La créolité résulte de cette nécessité de réinventer une langue et des formes d'expressions culturelles nouvelles, pour créer des liens entre des groupes culturels qui pour la plupart s'ignoraient.

Cidade Velha n'est plus le port dynamique des XVIe-XVIIe siècles, ni la plateforme d'échange et d'entrepôt de biens et d'informations entre les trafiquants d'esclaves, commerçants et administrateurs portugais. Ce n'est plus, non plus, une place militaire et religieuse stratégique, ni un laboratoire d'acclimatation de plantes. Mais la vie est toujours là, et la baie de Ribeira Grande a gardé sa fonction de ville. On retrouve les traces, dans le paysage, des usages et fonctions disparues. La diversité de plantes introduites à Ribeira Grande est encore présente dans les cultures pratiquées dans la vallée. Les manifestations culturelles sont encore actives et attestent de la présence d'éléments européens et africains qui ont été à l'origine de la cité.

L'état de conservation des monuments est très bon, car d'énormes moyens ont été investis ces dernières années, par la coopération espagnole principalement, pour les sauvegarder. La chapelle São Francisco a retrouvé un toit et accueille de nombreuses manifestations culturelles. Ces campagnes de restauration ont insufflé une dynamique de conservation qui graduellement touche les habitations privées. Les travaux sur les monuments ont également permis de former de nombreux artisans et de raviver les savoir-faire. Hormis ces récentes interventions, il faut rappeler que des travaux avaient déjà été entrepris dans les années 1960, lors du 500ème anniversaire de la découverte de l'archipel. Ces travaux avaient permis la reconstruction de l'enceinte de la forteresse royale São Felipe et la réfection des enduits des églises de Nossa Senhora do Rosário et de São Roque. Tous les monuments n'ont pas été restaurés.

Les fouilles sous-marines ont révélé un grand nombre d'épaves à quelques encablures du rivage, qui rappellent l'âpreté des convoitises et les drames qui se sont déroulés dans la baie. Les fouilles ont permis de remonter des objets de culte, des perles de corail, de bronze, et des objets. Ce patrimoine va continuellement éclairer l'histoire du site.

Au travers de la langue, la vie s'est structurée à Cidade Velha en particulier et dans l'archipel en général, autour de pratiques sociales, de rituels et d'événements festifs qui sont autant d'activités coutumières auxquelles l'ensemble de la population est attaché et participe. On peut citer en guise d'exemple les manifestations syncrético-religieuses durant les fêtes dites populaires des saints-patrons liés à la toponymie (Saint Jacques, Saint Jean, Saint Antoine, Saint Philippe, Sainte Catherine, etc.). Ces expressions culturelles font partie de l'ensemble des liens qui relient le site et l'archipel à des communautés et groupes liés au commerce atlantique des esclaves. Les populations capverdiennes ont su construire un ensemble de connaissances, de savoir-faire, de représentations et de pratiques qui ont été développés et perpétués au cours des âges en interaction avec l'environnement naturel. Ces pratiques constituent l'un des ciments culturels les plus forts de l'archipel. Les vêtements, ornements, arts d'interprétation, les objets servant au transport et à l'entrepôt des produits agricoles et de biens de consommation, à leurs transformations et consommations, les objets liés aux ustensiles domestiques et aux instruments de musiques sont autant d'objet liés à la création artisanale locale.

Les différentes cultures africaines qui ont donné forme à la culture créole sont très ancrées dans la vie culturelle capverdienne, dans la musique, dans la danse, mais aussi dans la langue créole et l'art culinaire. On retrouve toutes ces composantes de la capverdianité à Cidade Velha.

Le site de Cidade Velha reçoit une moyenne de 30.000 touristes annuellement. Il est cependant très difficile d'évaluer le tourisme national surtout pendant les week-ends et l'été, les visites d'études des élèves et étudiants. Les estimations les plus optimistes chiffrent l'ensemble des visites touristiques à 80.000 par an à Cidade Velha qui a une population résidente de 3.500 habitants, ce qui représente déjà une énorme pression humaine sur le site. Cependant, les revenus financiers aussi bien pour les commerces locaux, la population locale, la municipalité et le gouvernement sont extrêmement faibles.

La gestion du circuit touristique est déléguée à une agence privée (Proim-Tur), qui collecte les droits d'entrée à la forteresse et gère l'entretien des monuments. Le personnel de gestion des monuments (24 personnes employées) est rétribué par Proim-Tur, sur les droits payés par les touristes pour accéder à la forteresse. Une partie des sommes provenant du contrat de gestion du circuit touristique signé avec la Société Gérante Proim-Tur sera réintégrée dans la gestion et la conservation du Site. La décision du Gouvernement de céder la gestion du Circuit Touristique Intégré à un groupe privé a eu comme fondement de base le fait que l'Institut du Patrimoine n'a pas vocation à exploiter économiquement un circuit touristique lequel inclut, entre autres, une auberge. Il s'agit, compte tenu des caractéristiques uniques du site historique dans le pays, de faire en sorte que l'offre touristique vise un service de qualité, dans lequel le facteur culturel est déterminant.

Contact:

Cidade Velha - Instituto do Património Cultural
C.P. 76, Praia
Cabo Verde
Tél. : +238 262 3385
Courriel : charlakibode@gmail.com
Site web : http://cidadevelha1462.blogspot.com/ ; http://cidadevelha.com/cidade-velha-de-santiago/

Le Centre Historique de Ribeira Grande est inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO :
http://whc.unesco.org/fr/list/1310



Vue aérienne de la Citadelle La Ferrière, Haïti
© Gibran Torres (Domaine public)

Fiche 13 : Citadelle La Ferrière, Haïti

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization · World Heritage Convention
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture · Convention du patrimoine mondial

■ HISTORIQUE

L'ancienne colonie française de Saint-Domingue comptait, à la veille de la Révolution de 1789, plus de 8 500 exploitations (caféteries, sucreries, indigoteries, etc.) qui utilisaient la force de plus de 500 000 esclaves. L'insurrection des esclaves de Saint-Domingue à partir des 22-23 août 1791 contraignit les autorités françaises à proclamer la liberté des esclaves en 1793 ; une mesure d'abolition confirmée par la Convention le 4 février 1794. Toussaint Louverture, ancien esclave, devenu général en chef de l'armée de Saint-Domingue, édicta une constitution en 1801 en tant que gouverneur de la colonie. Napoléon Bonaparte décida alors d'envoyer une expédition militaire commandée par le général Leclerc qui arriva dans l'île en janvier 1802. Sa mission était le rétablissement de l'ordre colonial français et de l'esclavage, conformément à la législation en vigueur avant 1789. Toussaint Louverture fut fait prisonnier par Leclerc et déporté au Fort de Joux dans le Jura, où il mourut en avril 1803. À l'issue d'une guerre coloniale qui fit plusieurs dizaines de milliers de morts, les troupes françaises furent battues à la bataille de Vertières en novembre 1803. Jean-Jacques Dessalines proclama l'indépendance de la colonie de Saint-Domingue, lui redonnant son nom taino d'origine, Haïti, le 1er janvier 1804 aux Gonaïves. Première république noire indépendante, peuplée majoritairement d'anciens esclaves, elle fut dirigée par l'empereur Dessalines puis par le roi Henri Christophe au Nord et par le président Jean-Pierre Boyer au Sud.

Entre 1804 et 1820, craignant une tentative française de recoloniser l'île et de restaurer l'esclavage, les nouvelles autorités construisirent de nombreuses forteresses. La plus emblématique et la plus imposante de toutes les Caraïbes est la Citadelle La Ferrière, édifiée à Milot, au nord de l'île, à la construction de laquelle participèrent, durant une quinzaine d'années, environ 20 000 hommes - dont 2 000 périrent au cours des travaux. Selon les guides locaux, c'est « le sang mélangé au mortier » qui expliquerait la solidité de l'édifice pourtant en partie détruit par le tremblement de terre de 1842.

Le site du Parc national historique – Citadelle, Sans-Souci, Ramiers - est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1982. Des travaux de reconstruction, menés par l'Institut de sauvegarde du patrimoine mondial (ISPAN) ont permis d'en sauver des éléments essentiels. Une plaque a été posée en 1990 pour rappeler aux visiteurs que le roi Henri 1er, faisant face à un soulèvement d'insurgés, s'est suicidé le 8 octobre 1820 au Palais de Sans-Souci. Il a été enterré en sa Citadelle qui constitue aujourd'hui un symbole patriotique fort.

■ DESCRIPTION

Dès 1932, sous le gouvernement de Sténio Vincent (1930-1941), débutèrent en Haïti les premiers travaux de « réparation et d'assainissement » des monuments historiques dont la Citadelle La Ferrière. Sous la présidence de Paul-Eugène Magloire (1950-1956), le programme de préservation et de valorisation continua avec les travaux de consolidation de la Citadelle et du Palais de Sans-Souci. Interrompus durant une dizaine d'années, ils ont repris dans les années 1970 qui ont également vu, après la période d'instabilité et de troubles des années 1960, un renouveau du tourisme. C'est à ce moment-là que fut créé l'Institut de sauvegarde du patrimoine national (ISPAN), qui prit le relais du Service de conservation des monuments historiques pour les travaux de sauvetage de la Citadelle Henri Christophe et du Palais de Sans-Souci.

Un inventaire des lieux d'intérêt de la Citadelle a été établi et un circuit touristique ambitieux mis en place. La visite guidée dure d'une à deux heures, par groupes de 20 personnes. Elle porte sur l'histoire du monument - dont le système de défense - ainsi que sur la vie de son bâtisseur, Henri Christophe. Différents services sont par ailleurs offerts aux visiteurs dont une salle audiovisuelle permettant la projection de documentaires, un centre d'interprétation du patrimoine, des salles d'exposition d'armes, de pièces d'artillerie lourde datant de la fin du XVIIIe siècle, d'outils ayant servi à la construction de la forteresse, une boutique de souvenirs, une cafétéria et un bureau d'accueil et d'informations touristiques.

Le plan d'aménagement a également intégré d'autres fonctions comme les ateliers de restauration, les dépôts, les logements du personnel administratif, d'entretien, et les salles techniques. Ce plan d'aménagement se présente comme une phase initiale. La Galerie des canons de la Batterie royale et la Rotonde actuellement en cours de restauration, sont fermées aux visiteurs. D'autres éléments du monument, jugés fragiles, voire dangereux par les experts de l'ISPAN et de l'UNESCO, ne seront pris en compte dans le plan d'aménagement complémentaire qu'une fois stabilisés et restaurés. D'ailleurs, dès le mois d'avril 2013, avec des fonds du Trésor public mis à disposition par le ministère du Tourisme, l'ISPAN a ouvert de front plusieurs chantiers, dont certains sont achevés :

1. **Le musée de l'Artillerie**

   La Citadelle Henri possède la plus grande collection au monde de bouches à feu datant du XVIIIe siècle. Son armement repose sur un parc d'artillerie de plus de 163 pièces. Certaines pièces en bronze venues d'Espagne, de France, d'Italie, du Royaume-Uni sont de véritables chefs-d'œuvre. Une dizaine d'entre elles, fait unique au monde, sont encore en place sur leurs affûts d'origine en bois massif.

2. **La salle Albert Mangonès**

   Conçue pour héberger une cinquantaine de spectateurs, elle est équipée d'un système audiovisuel qui permettra la tenue de conférences, le visionnage en boucle de documentaires.

3. **Le Centre d'interprétation du patrimoine**

   À vocation culturelle et pédagogique, ce lieu aura pour objectif la sensibilisation, l'information et la formation de tous les publics - visiteurs mais aussi habitants du parc national - à l'architecture, à la construction, à l'histoire et à la restauration de la Citadelle, et ce via une exposition permanente.

4. Les salles anglaises

Une fois le ravalement des murs et des voûtes achevé, le parquet restauré, les affûts des canons anglais pris sur l'ennemi à l'époque de Toussaint Louverture restaurés ou reconstruits à l'identique, ces salles seront ouvertes au public.

5. Les belvédères

Pour compléter l'aménagement touristique de la Citadelle, trois points d'observation du paysage environnant seront exploités : la Batterie Marie-Louise, la terrasse du Bastion du pont-levis ; la terrasse de la Batterie des princesses.

À ce plan d'aménagement s'ajoutera la mise en place de structures d'accueil des visiteurs - hébergement, restauration, etc. - qui devrait intégrer la préservation du patrimoine historique dans le circuit économique porteur qu'est le tourisme.

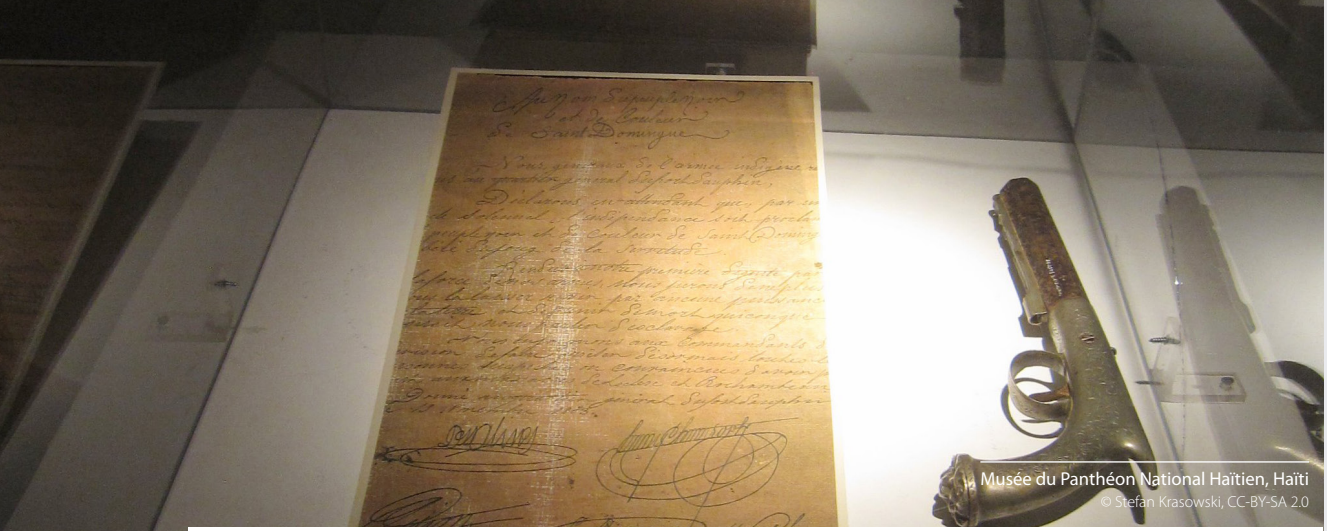
Ces travaux titanesques d'une durée de treize ans qui ont constitué une première phase des travaux de restauration du patrimoine historique d'Haïti achevée en 1993, furent effectués avec l'assistance technique de l'UNESCO et un financement du PNUD et du Trésor public haïtien.

Également en partenariat avec l'UNESCO, l'ISPAN a par ailleurs entrepris le bornage du Parc national historique (sur 25 km^2). Enfin, au plan national, en partenariat avec le ministère du Tourisme et le Musée du Panthéon national d'Haïti (MUPANAH), l'ISPAN a doté, en 2010, la Citadelle La Ferrière d'un plan d'aménagement touristique, très attendu depuis l'achèvement de la première phase des travaux de restauration qui consista, pour l'essentiel, en la mise hors d'eau du célèbre monument.

Contact :

Institut de sauvegarde du patrimoine national haïtien (ISPAN)
Angle des rues Chériez et Alix-Roy - Port-au-Prince - HT 6117
Haïti
Tél. : +509 24 45 31 18 ; +509 24 45 32 11

Le Parc National Historique Citadelle, Sans Souci, Ramiers est inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO :
http://whc.unesco.org/fr/list/180



Musée du Panthéon National Haïtien, Haïti
© Stefan Krasowski, CC-BY-SA 2.0

Fiche 14 : Musée du Panthéon national haïtien, MUPANAH, Haïti

■ HISTORIQUE

Proclamée le 1er janvier 1804, l'indépendance d'Haïti constitua une grande première dans l'histoire du monde : première insurrection d'esclaves victorieuse, première émancipation d'une colonie indigène, première instauration d'une république noire. Les figures d'Henri Christophe, de Jean-Jacques Dessalines, de Toussaint Louverture, d'Alexandre Pétion surgirent comme les fondateurs de cette nouvelle République, occupant dans l'histoire du pays une place mémorielle omniprésente.

La construction du bâtiment qui loge le Musée du Panthéon national haïtien a débuté en 1973, Place des Héros de l'Indépendance, au cœur du Champ de Mars, à Port-au-Prince.

Il sera inauguré comme Mausolée des Pères de la Patrie, le 18 mai 1975. Puis, avec la publication du décret du 20 octobre 1982 une nouvelle vocation lui est conférée : le Musée du Panthéon national haïtien (MUPANAH) est créé. Inauguré le 7 avril 1983, le Musée du Panthéon national haïtien est l'unique musée public d'histoire d'Haïti.

Avec la mission qui est la sienne, à savoir diffuser et perpétuer le souvenir des Pères de la Patrie, le MUPANAH participe à la conservation du patrimoine culturel ainsi qu'à la promotion de la culture nationale.

■ DESCRIPTION

Le musée abrite, tout d'abord, un Panthéon qui conserve précieusement les restes des Pères de la Patrie que furent Henri Christophe, Jean Jacques Dessalines, Toussaint Louverture, Alexandre Pétion.

Il dispose ensuite de deux salles d'exposition. La première, consacrée à l'exposition permanente du musée, met en valeur des documents historiques ainsi que des objets témoins de la période précolombienne jusqu'à la période contemporaine, en passant par la période révolutionnaire pendant laquelle l'armée indigène a combattu le système colonial pour parvenir à la création du premier État noir indépendant au monde : Haïti.

La deuxième salle, communément appelée galerie artistique, reçoit les expositions temporaires, qui peuvent être soit de nature artistique, soit de nature historique. Le musée est également doté d'une salle de conférence.

La collection du musée présente des pièces archéologiques et ethnographiques comme des artefacts des époques coloniales espagnole et française dont l'ancre de la Santa Maria, des fers d'esclaves datés du 17e siècle, des fusils à baïonnette des officiers de l'armée indigène, des objets Tainos, etc. Par ailleurs, son répertoire d'œuvres d'art réunit des toiles de grands maîtres de la peinture haïtienne, de 1944 à nos jours. Il est aussi riche en sculptures.

Le Musée du Panthéon national haïtien offre, tous les jours de la semaine, des visites guidées à toute catégorie de visiteurs : adultes, écoliers, jeunes, professionnels et touristes.

En 2011-2012, il reçut 42 200 visiteurs. La fréquentation principale sont les scolaires : 26 000, soit 62% des visiteurs (au total, le musée reçoit, par an, plus de 1000 classes venues de toutes les régions du pays) ; les étudiants : 8 800, soit 21% des visiteurs ; les touristes étrangers : 3 400, soit 8% des visiteurs.

Contact :

Musée du Panthéon national haïtien (MUPANAH)
Rue de la République - Place des Héros de l'Indépendance
Port-au-Prince HT6 113 - Haïti
Tél. : + 509 29 43 51 94 ; +509 31 41 66 88
Courriel : mupanah@yahoo.fr
Site web : https://www.facebook.com/Mupanah



Musée Ogier-Fombrun, Montrouis, Haïti
© Shutterstock.com / grenda

Fiche 15 : Musée Ogier-Fombrun, Montrouis, Haïti

■ HISTORIQUE

Comme dans l'ensemble des territoires des Caraïbes, qu'ils soient francophones, anglophones, ou hispanophones, la grande plantation, connue également sous le nom d'habitation dans les colonies françaises, fut, durant l'époque de l'occupation coloniale de Saint-Domingue/Haïti, le cadre de vie, de travail quotidien et de mort de la majorité des esclaves. Ces plantations étaient de divers types tels que les sucreries, caféières, indigoteries, cotonneries, guildiveries, places à vivres, chaufourneries, tuileries. Aujourd'hui de véritables lieux de mémoire de l'esclavage, les vestiges de ces sites représentent pour Haïti un patrimoine architectural important qui témoigne du système esclavagiste, de l'économie de plantation fondée sur l'exploitation extrême d'hommes, de femmes et d'enfants privés de leur liberté.

Le Musée Ogier-Fombrun est situé à Montrouis, en Haïti, dans l'enceinte d'une ancienne exploitation sucrière datant du XVIIIème siècle. La région de Montrouis, ville côtière située à 70 km de Port-au-Prince, offrait des terres idéales pour la culture de la canne à sucre, la fabrication du sucre et son exportation vers la France, du fait de sa proximité avec Saint-Marc, l'un des ports les plus actifs de Saint- Domingue. Construite en 1760 par le colon bordelais Guillaume Ogier, l'habitation Ogier fut l'une des grandes fabriques de sucre de la région jusqu'à l'an 1791, date de la grande insurrection des esclaves. L'habitation fut abandonnée en 1799 durant la période révolutionnaire.

L'architecte Gérard Fombrun fit l'acquisition de ses ruines au mois de mars 1977 et commença immédiatement les travaux de rénovation dans un esprit de participation à la sauvegarde du patrimoine national. Il prit le parti d'y installer un ensemble muséographique destiné à documenter l'histoire d'Haïti depuis la période précolombienne, suivie des périodes coloniales espagnole et française, jusqu'à la création de la nation haïtienne en 1804.

■ DESCRIPTION

Le Musée Ogier-Fombrun expose divers objets servant à la fabrication du sucre (chaudières, outils, pierres à aiguiser). Il dispose d'un aqueduc de 150 m de long avec sa roue à aubes, qui alimentait le moulin à cannes

et qui a été remis en état de fonctionnement. Un moulin à bêtes et une étuve pour l'assèchement des pains de sucre sont également conservés sur le site. Enfin, les fondations en ruines de l'ancienne sucrerie ont servi de structure aux locaux du musée. Les pierres retrouvées sur les lieux ont servi à en reconstituer les murs.

Une maquette de l'habitation, réalisée d'après les études faites aux Archives d'Outre-mer en France par des étudiants en conservation du patrimoine sous la direction de l'historien Michel Philippe Lerebours, est exposée dans les salles du musée. Des objets authentiques liés à l'esclavage tel que des chaînes, des fers, un couperet ou encore un piège à esclave font partie de l'exposition permanente. Une grande collection de mobilier de l'époque témoigne également de la vie des colons sur l'habitation. Des sabres, des épées, des armes à feu, des canons et des chapeaux et galons utilisés par les chefs et généraux de la Guerre d'Indépendance y sont également exposés pour illustrer la période révolutionnaire.

Dans les jardins, une installation sculpturale conçue par G. Fombrun, le « Cortège macabre », représente le calvaire d'esclaves enchaînés par le cou et attelés à un ancien chariot en bois. Ce chariot, retrouvé à Léogâne non loin de Port-au Prince, qui fut offert au musée, serait un vestige datant de l'époque coloniale.

À partir de la collection d'objets et de documents authentiques, le Musée Ogier-Fombrun développe ainsi trois thèmes majeurs:

- Il explique l'architecture et le fonctionnement d'une habitation sucrière dans la colonie de Saint-Domingue.
- Il raconte la genèse de la nation haïtienne et identifie les trois cultures qui composent l'identité du peuple haïtien, à savoir les cultures précolombienne, africaine et européenne.
- Il expose l'histoire de l'esclavage, le rôle joué par le soulèvement des esclaves de Saint-Domingue dans l'abolition de l'esclavage en général et la prise d'indépendance d'Haïti par rapport à la France.

Récemment rénové et remis au service de la communauté, le Musée Ogier-Fombrun se positionne sur le secteur culturel, touristique et éducatif avec une vision renouvelée du rôle du musée comme élément de développement pour la région de Montrouis et pour le pays. Durant les travaux de rénovation trois objectifs principaux se sont précisés :

1 Renforcer la vocation pédagogique du musée
2 Intégrer le musée dans une dimension touristique
3 Développer autour du patrimoine la notion de « vivre et faire ensemble ».

Le Musée Ogier-Fombrun reçoit actuellement une moyenne de 2.700 visiteurs par an. De par sa vocation de lieu pédagogique de mémoire, il s'adresse à un public très divers et travaille au renforcement de ces trois axes.

Le Musée Ogier-Fombrun a mis en place des stratégies, des projets et des actions diverses dans le but de faciliter la diffusion de l'histoire auprès des différents publics tant sur le volet éducatif que touristique. En voici quelques exemples :

- L'embauche et la formation de guides locaux afin de favoriser l'appropriation de l'histoire par les personnes de la région et favoriser un meilleur rapport avec les jeunes visiteurs.
- Des ateliers sur l'enseignement de l'histoire pour les enseignants de la zone, et leur visite préliminaire au musée avant d'y amener leurs élèves.

- Des formations pour les enseignants en partenariat avec l'organisation Rebâti Santé Mentale.
- Des exercices pour les jeunes sur le TNI (Tableau Numérique Interactif), afin de stimuler leur participation durant la visite (en partenariat avec Haïti Futur).
- Des représentations théâtrales, forums, projections de film, etc.
- La création d'un Centre de Recherche sur l'histoire en partenariat avec l'association française Les Anneaux de la Mémoire et le Parc Historique de la Canne à Sucre.
- Participation au Projet École du Monde sur la Route de l'esclave de l'UNESCO, au « Haiti Legacy Project » et son site internet.

Afin de garantir la pérennité du musée et de sa collection, jusque-là maintenus intégralement par G. Fombrun, une fondation a été constituée, la Fondation Moulin Sur Mer. Cette fondation, qui a aussi pour objectif la création de projets sociaux pour le développement de la région de Montrouis, porte la responsabilité de la survivance du Musée Ogier-Fombrun. Elle est financée principalement par l'Hôtel Moulin Sur Mer qui apporte des fonds réguliers provenant d'un pourcentage sur les nuitées et par les dons ponctuels de particuliers et de certaines entreprises. Des partenariats ont été accordés entre les différents acteurs du secteur touristique pour la création de circuits et de mises en réseau engageant la population locale à s'intégrer dans cette conception de valorisation du patrimoine, et de le présenter de façon vivante et juste.

Il y avait dans la région sept autres habitations similaires, aujourd'hui disparues. Le travail de G. Fombrun constitue donc un apport important à la démarche pour la conservation du patrimoine haïtien. Ouvert au public en 1993, le Musée Ogier-Fombrun constitue un vaste conservatoire de l'histoire et de la mémoire de l'esclavage à Haïti.

Au Musée Ogier-Fombrun, l'histoire de l'esclavage est racontée aux enfants - qui constituent le public majoritaire du musée - à partir des objets exposés, favorisant l'apprentissage et l'imagination. Pour pallier les pénibles sentiments suscités par la confrontation à cette histoire, l'insistance lors des visites est placée sur la particularité de l'histoire d'Haïti, l'histoire des luttes menées par les Haïtiens pour l'abolition de l'esclavage et pour l'indépendance d'Haïti, qui ont fait d'elle la Première République Noire du monde, et aussi celle qui aura aidé plusieurs autres peuples à obtenir leur liberté.

Contact :
Musée Ogier-Fombrun
Rue St. Cyr 14
Port-au-Prince
Haïti
Tél. : +509 37 02 19 18
Courriel : musee.ogier.fombrun@moulinsurmer.com
Site web : http://museeogierfombrun.org/



Musée Victor Schoelcher, Guadeloupe, France
© LPLT, CC-BY-SA 3.0

Fiche 16 : Itinéraire « La Route de l'esclave : Traces-mémoires en Guadeloupe », Guadeloupe, France

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

La Route de l'esclave: Résistance, Liberté, Héritage

■ HISTORIQUE

La Guadeloupe devint possession française en 1635. Jusqu'à l'abolition de l'esclavage en 1848, plus de 300 000 captifs africains y furent déportés pour y cultiver essentiellement la canne à sucre, l'indigo et le café.

■ DESCRIPTION

L'itinéraire « La Route de l'esclave : Traces-mémoires en Guadeloupe » reliant Basse-Terre, Grande-Terre, Marie-Galante et Terre-de-Bas (Les Saintes) a été réalisé à partir de 2010 pour mettre en valeur un patrimoine riche, varié, parfois unique, souvent méconnu.

Le Conseil départemental de la Guadeloupe a financé la création de l'itinéraire dans le cadre de sa politique culturelle et patrimoniale. Il a édité le livret de découverte disponible sur leur site internet et a réalisé, en 2012, une signalétique spécifique.

Un comité scientifique composé d'historiens, de spécialistes du patrimoine, de l'architecture et du tourisme (10 personnes) a été mis en place lors de la réalisation du projet « La Route de l'esclave : traces-mémoires en Guadeloupe », et a été maintenu pour l'examen des candidatures pour les nouveaux sites qui pourraient être ajoutés à l'itinéraire. Le choix des sites de cet itinéraire intitulé « La Route de l'esclave : Traces-mémoires en Guadeloupe » a été déterminé selon trois critères principaux : la pertinence du rapport entre le site et le thème de l'esclavage, la visibilité (état de conservation général suffisant) et l'accessibilité au public. On a également veillé à ce qu'il y ait une juste proportion entre les sites de production agro-industriels, les lieux de mémoire et les lieux de résistance, ainsi qu'une répartition égale entre sites de Basse-Terre, de Grande-Terre, de Marie-Galante et des Saintes.

L'itinéraire regroupe actuellement 18 sites :

1. **Basse-Terre** : Habitation Beausoleil ; Habitation Vanibel ; Habitation La Grivelière ; indigoterie de l'Anse à la Barque ; Fort Louis Delgrès ; cachot aux esclaves de l'Habitation Belmont.

2. **Grande-Terre** : Fort Fleur d'Epée ; Musée départemental Victor Schœlcher ; monument à l'abolition de l'esclavage de Petit-Canal ; canal des Rotours ; Habitation La Mahaudière ; Habitation Néron ; cimetière aux esclaves de l'Anse Sainte-Marguerite.
3. **Marie-Galante** : Habitation Murat ; Habitation Roussel-Trianon ; Mare au punch ; indigoteries de la côte Est.
4. **Terre-de-Bas, Les Saintes** : Poterie Fidelin.

Le service éducatif du musée Schœlcher, chargé d'animer ce parcours, propose des visites guidées afin de faire découvrir aux élèves les sites de la Route de l'esclave en Guadeloupe :

- Des circuits géographiques à réaliser en une journée en car autour d'une commune ou d'une région.
- Des parcours thématiques pour visiter un type particulier de sites patrimoniaux :
- Lieux de production agro-industriels (indigoteries, sucreries, caféières),
- Lieux de résistance,
- Lieux d'histoire et de mémoire.

Des ateliers du patrimoine sont également réalisés à la demande sur cette thématique pour les élèves de cycle 3, collèges et lycées.

Le conseil général a produit et publié sur YouTube une série de courtes vidéos présentant les différents sites de cet itinéraire.

Cet itinéraire de mémoire présente divers sites patrimoniaux qui rendent compte des différents aspects de l'histoire de l'esclavage sur l'île. Il a obtenu le label « Site de mémoire associé à la Route de l'Esclave : résistance, liberté, héritage ». La mise en place d'itinéraires de mémoire composés de sites à la fois variés et avérés est une pratique encouragée par le projet La Route de l'esclave de l'UNESCO.

Contact :

« La Route de l'esclave : Traces-Mémoires en Guadeloupe »
Conseil départemental de la Guadeloupe
10, Boulevard du Général Félix Éboué
97100 Basse-Terre, Guadeloupe
Tél. : +590 05 90 82 08 04
Courriel : musee.schoelcher@cg971.fr
Site web : http://www.cg971.fr/index.phpoption=com_content&view=article&id=289&Itemid=200



Musée National de la Route de l'esclave, Cuba
(c) Peter Gloga, CC-BY-SA 2.0

Fiche 17 : Musée National de la Route de l'esclave

(Museo Nacional de la Ruta del Esclavo), Castillo de San Severino, Matanzas, Cuba

■ HISTORIQUE

Dans l'histoire de l'esclavage colonial, Cuba occupe une place spéciale. Deuxième terre découverte par Christophe Colomb en 1493, l'île connut la durée la plus longue en matière d'esclavage - de 1511 à 1886, année de son abolition. Des 2,5 millions de captifs venus d'Afrique introduits dans les colonies espagnoles en un peu moins de quatre siècles, près de 40% le furent à Cuba, notamment durant la longue période du développement de la culture du café puis de la canne à sucre entre les années 1800 et 1880.

Conçu pour défendre notamment la région sud de l'île contre les attaques de corsaires et de pirates avant même la formation de la ville, le château de San Severino est l'édifice le plus ancien de Matanzas, Cuba. Il est déclaré monument national en 1978. Il est choisi plus tard pour abriter le Musée de La Route de l'esclave.

La création, en 2009, du Musée de l'esclavage dans le Fort de San Severino - situé à 100 kilomètres à l'est de la capitale La Havane – marqua ainsi une étape importante dans l'intention de mettre fin au silence sur la traite et l'esclavage.

■ DESCRIPTION

Le système esclavagiste a laissé, à Cuba, de nombreuses traces matérielles : baraquements où étaient entassés les captifs, cavernes, forteresses, plantations, sites - les palenques où se réfugiaient les esclaves en fuite, appelés « cimarrons » - , vestiges archéologiques. Le Fort de San Severino, par exemple, dont la construction - par des milliers d'esclaves africains - fut achevée en 1734, est considéré comme l'œuvre architecturale la plus ancienne du pays. Il devint le siège de commandement principal du système de défense de la ville. Outre des traces visibles dans la géographie de l'île, l'esclavage a laissé son empreinte profonde dans la construction de la société cubaine. C'est pourquoi le projet La Route de l'esclave de l'UNESCO, à Cuba, s'est inspiré des programmes d'information initiés dans l'île sur les conséquences sociales et les interactions culturelles de

la traite négrière et de l'esclavage. Le Musée consacré à l'esclavage est une illustration du legs riche, varié et durable des cultures africaines dans la province de Matanzas qui se manifeste notamment dans les habitudes culinaires, la musique et la religion.

Ce musée présente une exposition permanente intitulée « Afro Amérique : la troisième racine ». Elle est constituée de 105 panneaux didactiques et de 14 sculptures africaines offertes par l'artiste cubain Lorenzo Padilla. L'exposition présente aux visiteurs la signification de l'africanité et de son histoire dans les pays d'Amérique latine. On y découvre des objets et des photographies qui illustrent les horreurs de la période esclavagiste, comme le calimbo, technique du marquage des Noirs au fer rouge pour les identifier comme appartenant à un propriétaire, mais aussi un panorama assez large de la religion afrocubaine, des rites et coutumes, des légendes qui caractérisent chaque divinité (orisha), des objets utilisés lors des cérémonies. La première salle installée fut celle des orishas. Elle est la plus prisée des visiteurs. Créée dans l'objectif de représenter le riche legs africain à la culture cubaine, on peut y admirer plusieurs sculptures des divinités de la religion afrocubaine, des tambours rituels, des tapisseries qui montrent l'environnement où se manifeste chaque orisha selon la tradition.

San Severino, qui est une étape sur le chemin de Varadero, le principal pôle touristique de l'île, reçoit environ 10 000 visiteurs par an - des Cubains pour l'essentiel, mais aussi des touristes de diverses nationalités. Sa promotion est assurée par l'organisation de divers événements nationaux et internationaux destinés aux chercheurs, mais aussi à des publics scolaires ou universitaires - élèves des Écoles associées de l'UNESCO, étudiants de l'Université de Matanzas, étudiants venus d'Afrique - et à des groupes de seniors. En faisant la promotion de ce patrimoine de mémoire, les autorités cubaines ont également voulu mettre l'accent sur les différentes manifestations de résistance et de révolte de la part des captifs qui ont eu lieu au XIXe siècle, comme celle de la caféterie La Dionisia.

Contact :
Museo de la Ruta del Esclavo
Castillo San Severino
Reparto Versalles
Matanzas, Cuba
Tél. : +53 45 28 32 50
Courriel : informacion@atenas.cult.cu
Site web : http://www.matanzascuba.org



Pelourinho, Salvador de Bahia, Brésil
© Shutterstock.com / ESB Professional

Fiche 18 : Centre historique de Salvador de Bahia, Brésil

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
World Heritage Convention
Convention du patrimoine mondial

■ HISTORIQUE

À partir de 1550, la traite transatlantique mise en œuvre par le Portugal amena des milliers de captifs africains sur les côtes de Pernambouco et de Salvador de Bahia, qui furent les premières destinations de ce trafic, au début de la colonisation du Brésil. Vers 1740, la traite en direction de Rio de Janeiro et de São Paulo supplanta celle de Salvador de Bahia.

Première capitale du Brésil de 1549 à 1763, Salvador de Bahia a été un point de convergence des cultures africaines, amérindiennes et européennes. Aujourd'hui la capitale de l'État de Bahia (l'un des grands États du Brésil avec plus de 14 millions d'habitants et une superficie de 564 273 km^2), compte environ 3 millions d'habitants dont 80% sont d'ascendance africaine. Du fait de son très riche patrimoine, Salvador de Bahia est une destination touristique d'autant plus importante que son centre historique, composé des quartiers de Sé, Pelourinho, la Miséricorde, São Bento, Taboão, Carmo et Santo Antônio, est inscrit, depuis 1985, sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le tourisme afrobrésilien s'est développé de façon significative et exponentielle au cours de ces dernières décennies à Salvador de Bahia notamment sous l'impulsion du Secrétariat d'État au Tourisme. Cet engagement du gouvernement de Bahia reflète la volonté croissante de faire bénéficier l'ensemble de la population du développement économique et social. Le développement et l'institutionnalisation de cette forme de tourisme vise à inclure les communautés afrodescendantes dans tous les aspects du développement du tourisme local. Le projet de « tourisme ethnique » - aussi appelé « tourisme culturel » ou « tourisme de racines » en fonction des publics ciblés - a pour objectif d'associer les populations d'ascendance africaine aux dispositifs touristiques et de valorisation patrimoniale et de leur faire bénéficier des retombées économiques, notamment en termes d'emploi.

■ DESCRIPTION

Des programmes promotionnels ainsi que des circuits touristiques ont été élaborés sur la base d'études, de rencontres et de débats, que ce soit par les autorités de Bahia ou par les agences de tourisme. Ces différents

circuits valorisent divers aspects de la culture afro-brésilienne et se focalisent sur des thèmes tels que la religion Candomblé, les quilombos à proximité de Salvador de Bahia, l'espace urbain, la cuisine, etc.

Dans cette optique, l'État de Bahia a également développé des programmes de formation professionnelle à l'intention des acteurs du tourisme, surtout ceux d'ascendance africaine. Un des principaux publics visés à Salvador de Bahia est essentiellement constitué par les touristes africains-américains désireux de découvrir ou de mieux connaître la culture et les pratiques originaires d'Afrique encore très prégnantes dans la culture afro-brésilienne. L'implication des communautés locales et notamment des femmes dans le développement d'un tourisme afro-brésilien à Salvador de Bahia est particulièrement importante et intéressante. Elle mérite d'être soulignée.

Contact :

Centre Historique de Salvador de Bahia
Secretaria de Turismo, Av. Tancredo Neves, Desenbahia Bl-A, Caminho das Árvores,
CEP 41.820-904, Salvador de Bahia
Brésil
Tél. : + 55 71 31 16 41 31
Courriel : helo.sampaio@turismo.ba.gov.br ; lenilde.pacheco@turismo.ba.gov.br
Site Web : http://www.setur.ba.gov.br/

Le Centre Historique de Salvador de Bahia est inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO:
http://whc.unesco.org/fr/list/309



La Samba de Roda de Recôncavo de Bahia, Brésil
© Luiz Santos / UNESCO

Fiche 19 : Circuit historique et archéologique célébrant l'héritage africain

(O Circuito Histórico e Arqueológico da Celebração da Herança Africana), Rio de Janeiro, Brésil

■ HISTORIQUE

Des 15 millions d'Africains déportés aux Amériques entre les XVIe et XIXe siècles, plus de 4 millions arrivèrent au Brésil dont plus d'1 million débarquèrent à Rio de Janeiro, ce qui en fait historiquement le plus important port du trafic transatlantique d'esclaves de toutes les Amériques. Durant les dernières décennies, en particulier suivant les travaux réalisés dans le cadre du projet Porto Maravilha, des études et fouilles archéologiques ont permis de mettre en évidence l'importance historique et culturelle de la région portuaire de Rio de Janeiro dans la compréhension de la contribution de la diaspora africaine à la formation de la société brésilienne. Les découvertes archéologiques ont motivé la création, par le décret municipal 34.803 du 29 novembre 2011, du groupe de travail du Circuit historique et archéologique de l'héritage africain (Circuito Histórico e Arqueológico da Herança Africana) afin de constituer des directions collectives pour la mise en œuvre de politiques de valorisation de la mémoire et de protection de ce patrimoine culturel.

■ DESCRIPTION

Chaque site intégré dans ce circuit instauré par décret met en avant une dimension de l'histoire des Africains et de leurs descendants dans la région portuaire de Rio de Janeiro, tel le quai de Valongo, l'un des principaux lieux de débarquement des captifs au Brésil. Construit à l'origine à cet effet, il fut transformé en jetée pour recevoir, en 1843, la princesse Thérèse-Christine de Bourbon-Siciles, qui devait épouser le futur empereur du Brésil, Pedro II. En 1911, la jetée fut elle-même recouverte et devint la Praça do Comércio. Le site archéologique fût découvert en 2011 lorsque la zone portuaire a commencé à être réaménagée. O Cemitério dos Pretos Novos, littéralement « le cimetière des Nouveaux Noirs », illustre le traitement indigne réservé aux dépouilles des personnes en provenance d'Afrique. O Largo do Depósito fut une aire de vente des personnes réduites en esclavage. Le site historique et religieux A Pedra do Sal fut un lieu de résistance, de célébration

et de rencontre pour les Africains et leurs descendants ainsi qu'un lieu de culture et de spiritualité où se sont développés des patrimoines tels que la Samba et le Candomblé. Le site fut reconnu en 1984 par l'Institut national du patrimoine culturel (Instituto Estadual do Patrimônio Cultural - INEPAC). Enfin, le centre culturel José Bonifácio, situé dans l'ancienne école da Freguesia de Santa Rita, renvoie à l'éducation et à la culture en tant qu'instruments de libération et d'émancipation actuels.

Environ quatre visites guidées par le directeur de l'Institut de recherche et de la mémoire des Nouveaux Noirs (Instituto de Pesquisa e Memória dos Pretos Novos - IPN) sont organisées chaque mois pour un public pouvant aller jusqu'à 80 personnes. Des visites additionnelles sont prévues à l'occasion, par exemple, de la Semaine de la Conscience Noire ou de la Journée de la Samba.

Ces différents jalons recevront une signalétique officielle du Circuit historique et archéologique célébrant l'héritage africain et une attention particulière du programme Porto Maravilha Cultural. Le groupe de travail du circuit a établi, en complément de la signalétique, des actions pour faire mieux connaître cette partie de l'histoire de la diaspora africaine et prévoit des visites guidées, des publications et des activités diverses de promotion.

Le circuit comprend 15 étapes majeures, témoins de l'histoire de la mémoire africaine à Rio :

1. Rua da Alfândega: débarquement d'esclaves.
2. Praça Quinze de Novembro, Rua Primeiro de Março : marché aux esclaves.
3. Ilha de Villegagnon : lieu de mise en quarantaine des bateaux négriers venus d'Afrique.
4. Rua da Quitanda : marché où les esclaves - appelés Negros de Ganho - vendaient des marchandises pour le compte de leurs maîtres.
5. Rua Uruguaiana : rue où se situe notamment l'église du Rosário.
6. Rua Rosário : anciennement rua dos Pretos où les Negros de Ganho vendaient leurs marchandises.
7. Igreja (église) Santa Rita : ancien cimetière des esclaves métis et des nouveaux Noirs (Cemitério de Escravos Ladinos et dos Pretos Novos) avant son transfert vers le Valongo.
8. Cais do Valongo (quai de Valongo) : quai de débarquement des esclaves, recouvert par le quai de l'Impératrice en 1843.
9. Rua do Valongo : actuelle Rua do Camerino, ancien lieu de vente et d'achat d'esclaves à partir de 1769.
10. Rua Barão de São Felix : lieu où furent édifiées les premières Casas de Santo. Au début du XIXe siècle, bien que très discret, le culte musulman s'y pratiquait.
11. Pedra do Sal : place où habitaient des Bahianais et des Africains arrivés à Rio, aujourd'hui haut-lieu de la Samba carioca.
12. Ladeira do Livramento – Casa de Machado de Assis : maison de l'un des écrivains brésiliens les plus célèbres, fils d'un mulâtre.
14. Cemitério dos Pretos Novos : actuelle rua Pedro Ernesto, lieu de sépulture des Africains captifs morts peu de temps après avoir débarqué (lieu de mémoire et siège de l'Instituto Pretos Novos, IPN).
15. Centre culturel municipal José Bonifácio : lieu de mémoire et centre de recherche et de documentation de la culture afrobrésilienne.

Ce circuit présente une diversité de sites qui rendent compte de différents aspects de la vie et de l'histoire des populations africaines et d'ascendance africaine à Rio de Janeiro. Les visites guidées sont gratuites.

Contact:

Instituto de Pesquisa e Memória Pretos Novos
Rua Pedro Ernesto, 32/34
Gambôa, Rio de Janeiro - RJ, 20220-350
Brésil
Tél. : +55 21 25 16 70 89
Courriel : circuito@pretosnovos.com.br
Site Web : http://www.portomaravilha.com.br/circuito

Le site archéologique du Quai de Valongo est inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO : http://whc.unesco.org/fr/list/1548



Fazenda Machadinha, Espace culturel et restaurant, Brésil
© Solange Cristina Virginio Barbosa

Fiche 20 : Fazenda Machadinha, Quissamã, Brésil

■ HISTORIQUE

L'introduction de la culture de la canne à sucre dans la région de Rio de Janeiro commença en 1650 et continua son expansion jusqu'en 1798, lorsque survint une crise mondiale du sucre liée à l'insurrection des esclaves de Saint-Domingue. Profitant de la hausse des prix, les sucreries se modernisèrent en vue d'augmenter la production et d'améliorer la qualité du sucre. Le gouvernement décida ensuite d'apporter son soutien aux grands producteurs de sucre de Quissamã, qui se réunirent en société et créèrent le premier complexe centralisé d'Amérique du Sud. C'est ainsi que la sucrerie de Quissamã, qui bénéficiait des équipements les plus modernes, fut inaugurée le 12 septembre 1877. Mais dans la seconde moitié du XIXe siècle, la concurrence du sucre de betterave commença à porter préjudice aux exportations brésiliennes. La situation empira avec la crise économique mondiale de 1929 et nombre de petits planteurs perdirent leurs domaines au profit de la fabrique centrale, la sucrerie de Quissamã, qui finit par monopoliser l'économie locale.

En 1798, la première unité de production de sucre de la région de Quissamã fut installée sur ses terres et, en 1803, la première construction destinée à la résidence du propriétaire fut érigée. Aujourd'hui, bien que partiellement en ruines, le domaine de Machadinha donne une idée de ce qu'était une fazenda – grande exploitation – ici une grande sucrerie.

Le domaine est aujourd'hui un complexe culturel et touristique, créé à l'initiative de la huitième génération de descendants d'Africains déportés de Kissama en Angola. Il intègre un circuit où l'histoire de la ville de Quissamã est déclinée à travers divers sites tels que le Musée de la Casa Quissamã et le Centre culturel Sobradinho où les visiteurs peuvent découvrir les traces de la culture afrobrésilienne.

■ DESCRIPTION

La Fazenda Machadinha est constituée de :

- La « Casa grande » - maison du maître - aujourd'hui en ruines ;
- D'anciens lieux d'habitation préservés par leurs propriétaires, descendants des esclaves affranchis qui demeurèrent sur place après l'abolition de l'esclavage en 1888 ;

- L'ancienne écurie ;
- La chapelle de Nossa Senhora do Patrocínio.

En 2001, la municipalité récupéra l'ensemble du domaine pour en faire un pôle touristique. Elle restaura les anciens lieux d'habitation, construisit le Mémorial en hommage aux Afrodescendants de Quissamã ainsi que la Casa de Artes.

Les anciens lieux d'habitation, divisés en 47 logements, ont été sauvegardés et restaurés en 2007, en respectant leur aspect d'origine. Ils sont aujourd'hui habités par les familles des employés de l'usine de Quissamã, actuellement sans activité. Les résidents perpétuent les chants et les danses des anciens esclaves des plantations et des sucreries (le fado, le jongo cantado) et, en tant qu'acteurs du projet « Racines de saveur » (Raízes do Sabor), les traditions culinaires de Machadinha.

Les activités touristiques qui commencèrent en 2008, proposent au public la visite, via des guides locaux formés par la communauté afrodescendante, des différents édifices du domaine (« casa grande », chapelle Nossa Senhora do Patrocínio, musée), les services de la Casa de Artes - où ont lieu les manifestations culturelles -, d'une boutique - où l'on vend des produits de l'artisanat local - et d'un restaurant - où l'on sert une cuisine typique.

Les visiteurs du site sont des étudiants de l'université, des touristes nationaux et internationaux. Le site est promu et vendu par les agences de tourisme de la ville de Quissamã et figure dans les guides touristiques publiés en portugais et en anglais.

En 2009, la communauté afrobrésilienne de la région a été reconnue comme communauté descendante de cimarrons (Remanescente de Quilombo).

La mise sur pied du complexe culturel de la Fazenda Machadinha résulte de la conjonction des politiques publiques fédérale, étatique et municipale, dirigées vers un même but : la sauvegarde culturelle, historique et patrimoniale des lieux de formation de la société brésilienne, où vécurent notamment les Africains venus au Brésil sous la contrainte des négriers européens. La gestion de la Fazenda est assurée par la communauté afrodescendante, en partenariat avec le Secrétariat pour la Culture et le Tourisme de Quissamã.

Contact:

Complexo Cultural Fazenda Machadinha
Estrada de Machadinha, s/nº Machadinha
Quissamã, Rio de Janeiro
Brésil
Tél. : +55 22 27 68 94 50 ; +55 22 27 68 93 15
Courriel : fcultura.quissama@gmail.com



Samba da Vela , Brésil
As fotos da Virada, CC-BY-SA-2.0

Fiche 21 : Circuit Afro-brésilien

(O Roteiro Afro), São Paulo, Brésil

■ HISTORIQUE

C'est en 1723 que la culture du café fut introduite au Brésil, dans le territoire actuel du Pará, puis elle se développa dans la région de Rio de Janeiro, bénéficiant de l'important marché nord-américain. Des fazendas de plus de 1 000 hectares utilisèrent une importante main-d'œuvre esclave. Le commerce du café fournit, pendant plus d'un siècle, près des deux tiers des recettes d'exportation du pays. Cet essor économique, après l'abolition de l'esclavage en 1888, a été renforcé avec l'arrivée de Brésiliens venus d'autres États du pays, comme le Nordeste.

Fondée en 1554, la ville de São Paulo est l'une des villes du pays qui compte la plus importante proportion de personnes d'ascendance africaine. L'histoire de cette population remonte au XVIIIème siècle, lorsqu'une importante déportation d'esclaves remplaça la main-d'œuvre indigène. Au début du XIXème siècle, les personnes réduites en esclavage étaient exploitées dans divers secteurs d'activité tels que les tâches domestiques, la culture de petites parcelles de terrain, la taille du bois pour le feu et le travail dans des fabriques de briques, dans des carrières de pierre, des manufactures de poterie, des forges ou des cordonneries. La ville de São Paulo a surtout connu un essor au XIXe siècle avec le développement de la culture du café qui a généré une introduction massive de captifs africains par la traite négrière.

À la fin du XIXème siècle, la société brésilienne connut d'importants changements affectant directement la population d'ascendance africaine. En effet, l'abolition de l'esclavage le 13 mai 1888 fut le résultat d'une pression intense exercée par les esclaves fugitifs et rebelles et soutenue par les abolitionnistes. La fin de l'esclavage ne mit pas fin aux difficultés endurées par la population d'ascendance africaine qui dut encore faire face à l'exclusion sociale, aux théories raciales ainsi qu'à l'idéologie et aux politiques de « blanchiment » de la population visant à éliminer l'influence biologique et culturelle africaine de la nation à travers l'encouragement de l'immigration européenne, le métissage et l'eugénisme. Tout au long du XXème siècle, divers mouvements ancrés dans l'identité noire en vue de mettre fin aux préjugés et de parvenir à l'égalité sociale ont émergé.

Malgré les difficultés auxquelles elle a dû et doit encore faire face aujourd'hui, la population d'ascendance africaine a joué et joue encore un rôle important dans le développement culturel et économique de la ville de São Paulo.

■ DESCRIPTION

Le circuit Afro-Brésilien a été créé par la municipalité de São Paulo et l'entreprise responsable des événements culturels et du tourisme, São Paulo Turismo, en partenariat avec la Coordination des affaires de la population Noire (A Coordenadoria dos Assuntos da População Negra – CONE), afin de promouvoir le tourisme culturel dans la ville. Le 25 janvier 2011, le maire de São Paulo a signé le décret 52.743 qui institue et régule la création de ce circuit officiel consacré à la culture afro à São Paulo.

Ce circuit présente une suggestion des différents lieux à visiter à São Paulo en se concentrant principalement sur les manifestations et marqueurs de l'histoire et de la culture afro-brésilienne dans la ville.

21 sites d'intérêt dans la ville de São Paulo et ses alentours sont présentés dans un livret, accompagnés d'adresses, cartes et photographies. Disponible en portugais, anglais et espagnol, cette publication est destinée aux touristes et à l'ensemble de la population souhaitant connaître la ville sous cet angle.

Les sites présentés sont les suivants :

1. Academia Paulista de letras
2. Associação Cultural Cachuera
3. Casa das Áfricas
4. Casa mestre Ananias
5. Cemitério da Consolação
6. Centro Cultural Africano
7. Centro Cultural do Candomblé
8. Grupo Cordão de Ouro
9. Igreja Nossa Senhora da Boa Morte
10. Igreja Nossa Senhora da Achiropita
11. Igreja Nossa Senhora do Rosário dos Homens Pretos
12. Igreja Santa Cruz das Almas dos Enforcados
13. Largo São Francisco, Faculdade de Direito
14. Museu Afro Brasil
15. Axé Ilê Obá
16. Centro de Cultura Afro-Brasileira Asé Ylê do Hozooane
17. Ilê Aláketú Ibualamo
18. Panelafro
19. Samba da Laje
20. Samba do Monte
21. Samba da Vela

En promouvant la culture afro-brésilienne et son histoire, ce circuit contribue également au développement du tourisme culturel et historique à São Paulo. Ce faisant, ce circuit permet de rendre hommage et de préserver la mémoire des personnes réduites en esclavage et de leurs descendants dans la ville.

Le circuit est commercialisé par des agences de voyage, comme Reality Tour, en partenariat avec Graffiti Turismo de la ville de São Paulo. Des circuits valorisant d'autres aspects de la ville ont également été créés par São Paulo Turismo dans ce même cadre afin de promouvoir la ville sous divers aspects.

La publication proposée par São Paulo Turismo a été conçue de manière à ce qu'il soit possible de faire le circuit sans l'aide d'un guide accompagnateur. La gratuité de ce livret et sa disponibilité en ligne et dans les agences de tourisme de la ville en plusieurs langues, sont un apport à la promotion de l'histoire et de la culture afro-brésilienne de la ville de São Paulo.

Contact:

Roteiro Afro – São Paulo Turismo
Avenida Olavo Fontoura, 1209 Portão 35 Santana
São Paulo SP CEP: 02012-021
Brésil
Tél. : +55 11 22 26 04 00
Courriel : cidadedesaopaulo@spturis.com
Site web : www.cidadedesaopaulo.com



Statue de Zumbi de Palmares, Brésil
© Shutterstock.com / Cassiohabib

Fiche 22 : La Route de la liberté

(A Rota da Liberdade), São Paulo, Brésil

■ HISTORIQUE

Plus importante terre de déportation de captifs africains (plus de 4 millions), le Brésil fut le dernier pays des Amériques à abolir l'esclavage (1888). Concentré, tout d'abord entre Salvador de Bahia et Rio de Janeiro, le développement de l'esclavage connut un essor lié à la culture du café dans l'État de São Paulo entre 1820 et 1850. Cette période, dite du trafic illégal, vit l'arrivée de plus de 2300 expéditions négrières : ainsi, environ 1 million de captifs furent réduits en esclavage dans le Sud du Brésil malgré l'interdiction qui en était faite.

La première Fazenda de l'État de São Paulo spécialisée dans le café fut fondée dès 1817 dans la vallée du Paraíba : les plantations ayant un important besoin de main-d'œuvre, de nombreux captifs noirs y furent envoyés en tant qu'esclaves. Le café était exporté par Rio de Janeiro. L'appauvrissement des sols de la vallée du Paraíba et l'interdiction du trafic d'esclaves en 1850 provoquèrent la décadence de la culture du café à partir de 1860. La vallée se vida donc petit à petit et la culture du café se déplaça vers l'ouest de l'État de São Paulo où elle se substitua à la culture de la canne à sucre. Après l'indépendance du Brésil, la culture du café s'y développa et enrichit rapidement les cités locales.

■ DESCRIPTION

Créé en 2007, le circuit La Route de la liberté (Da Rota da Liberdade) comprend une douzaine de localités et plus de vingt sites marquants, représentatifs de l'histoire de l'esclavage dans la vallée du Paraíba : Aparecida (l'église de São Benedito) ; Taubaté (l'église de Nossa Senhora do Rosário dos Homens Pretos, fondée en 1700); sur le littoral Nord (site archéologique de São Francisco à São Sebastião) ; Baie de Castelhanos à Ilhabela ; Communautés Quilombolas de Ubatuba, Fazenda Macaco, Casanga, Cambury et Caçandoca) ; Guaratinguetá (Fazenda Neuchatel, Casa da Irmandade de São Benedito, Communauté de Jongo do bairro Tamandaré) ; Lorena (Basilique de São Benedito) ; Piquete (quartier de la Communauté de Jongo de Piquete, Senzala da Fazenda Santa Lídia) ; São José do Barreiro (Fazenda São Francisco, Cimetière des esclaves) ; Bananal (Fazenda

faisant partie de l'histoire du café dans la région) ; São José do Barreiro (quartier do Quilombo, Communauté de Moçambique da Dona Luzia).

Durant la période 2010-2015, une moyenne de 3 000 visiteurs a été reçue sur l'ensemble des circuits. Les circuits les plus visités sont ceux qui ne durent qu'une journée, avec une visite de monuments historiques comme le Musée du Vicomte da Palmeira a Pindamonhangaba. Ils sont commercialisés par les agences de voyage de São Paulo qui apportent le plus grand nombre de visiteurs (pour un coût moyen de 75 US dollars par personne). La plupart des visiteurs préfère les circuits avec un guide-accompagnateur. Le public est en majorité composé d'adultes et les jeunes qui y participent sont surtout des étudiants.

Des partenariats ont été établis avec des entreprises privées : Hôtel Continental et Apart Hotel Olavo Bilac à Taubaté (hébergement) ; Fazenda Neuchatel (visite d'une journée) ; Fazenda São Francisco et Fazenda da Barra à São José do Barreiro (visite et hébergement) ; Musée Mazzaropi (visite) ; Restaurant Gramado à Taubaté ; Fazenda Santa Lídia à Piquete (visite et hébergement) ; à Paraty la Pousada Aconchego (hébergement et restaurant), ainsi qu'avec les pouvoirs publics : les mairies d'une vingtaine de villes ; le gouvernement de l'État de São Paulo, avec le Secrétariat au tourisme (participation aux salons, élaboration de matériel promotionnel), et le ministère du Tourisme. Des associations sont également partenaires : Abratur - SP ; Association brésilienne de tourisme rural ; Association des guides de tourisme de circuit religieux.

Contact :

Rota da Liberdade - Reality Tour Viagens e Turismo LTDA
Rua Barão da Pedra Negra 500, Sala 6, Centro Taubaté SP, Brésil
Courriel : sol.real@hotmail.com
Site web : www.realitytour.com.br



Circuit Quilombola de la vallée de Ribeira, Brésil
© Instituto Socioambiental (ISA), CC0 1.0

Fiche 23 : Circuit Quilombola de la vallée de Ribeira

(O Circuito Quilombola do Vale do Ribeira), Brésil

■ HISTORIQUE

Le mot quilombo vient de kilombo, qui désigne, en Angola, un village fortifié. Captifs et esclaves manifestèrent leur refus de la servitude de diverses manières dans toutes les parties du monde. Ainsi, au Brésil, certains parvinrent à s'enfuir et à rejoindre les quilombos, villages organisés en communautés de fugitifs et de marrons. Aujourd'hui, le terme quilombo désigne au Brésil une communauté rurale de descendants d'anciens esclaves fugitifs établie sur des terres occupées depuis des siècles par leurs ancêtres. Ces communautés maintiennent leurs savoir-faire, codes éthiques et traditions culturelles, ainsi que le récit de leur histoire, qui sont transmis de génération en génération. La reconnaissance de leur identité et de leurs droits – civiques et fonciers notamment – demeure aujourd'hui au cœur des revendications des populations quilombolas.

Les équivalents des quilombos brésiliens sont notamment les palenques de Cuba et de Colombie, les cumbes du Venezuela, les grands camps et ajoupas des anciennes colonies françaises et les camps de maroons des anciennes colonies britanniques.

La vallée de Ribeira est située au sud de l'État de São Paulo et au nord de l'état de Paraná. Cette zone présente une grande diversité et richesse écologique tant pour sa faune que pour sa flore. Avec plus de 2,1 millions d'hectares de forêt atlantique (Mata Atlântica), il s'agit d'un des principaux écosystèmes du pays. La vallée est incluse dans la forêt atlantique qui est inscrite sur la liste indicative du Patrimoine mondial naturel par l'UNESCO depuis 1999. En dépit de cet important patrimoine naturel et d'une grande richesse culturelle, la vallée de Ribeira est historiquement une des régions les plus pauvres des États de São Paulo et du Paraná. La population jeune subit un important chômage et se voit contrainte à l'émigration.

Le Circuit Quilombola de la vallée de Ribeira (O Circuito Quilombola do Vale do Ribeira) a été initié par l'ONG Institut socio-environnemental (Instituto Socioambiental - ISA), le secrétariat de l'agriculture familiale, le ministère du Développement agraire, le secrétariat national des Politiques Touristiques et le ministère du Tourisme, avec le soutien du gouvernement fédéral du Brésil, de l'organisme Oikos – Cooperação e Desenvolvimento, de l'équipe d'articulation et conseil des communautés Noires et Quilombola de la vallée

de Ribeira (Equipe de Articulação e Assessoria às Comunidades Negras e Quilombolas do Vale do Ribeira – EEACONE) et de la fédération des associations Quilombola de la vallée de Ribeira (Federação das Associações Quilombolas do Vale do Ribeira – FAQUIVAR).

■ DESCRIPTION

Le Circuit Quilombola Roteiro de la vallée de Ribeira est une opportunité unique de connaître la culture afro-brésilienne en participant à son quotidien, en observant ses traditions et en découvrant les récits des différentes formes de résistance déployées au sein des quilombos durant l'époque de l'esclavage et des luttes toujours actuelles pour leurs terres et la reconnaissance de leur identité et culture.

Le visiteur découvre le patrimoine naturel de la région à travers des visites aux chutes d'eau, aux rivières comme le Ribeira de Iguapé et Pedro Cubas, aux cavernes, comme celle du Diabo avec ses lacs intérieurs et ses milliers de stalactites et de stalagmites qui forment de véritables sculptures, les maisons de l'artisan et de la pierre, les pistes de l'or, les tertres – qui présentent un réel intérêt archéologique –, les ports de Fora et Abrão.

Les participants au circuit peuvent également visiter les bananeraies organiques, les collines de manioc, connaître les plantes et herbes médicinales traditionnelles utilisées par les populations. La gastronomie quilombola contribue également à raconter l'histoire des Quilombos de Ribeira. Le visiteur peut ainsi goûter le café des collines et des plats traditionnels.

Les fêtes traditionnelles sont nombreuses dans le calendrier quilombola comme celles de la Ostra, de Santo Antônio, de Santa Catarina, de São Pedro, de Nossa Senhora de Aparecida, du Rosário dos Homens Pretos. Des représentations culturelles, comme la Tutuca à Pilão, les danses de Nhamaruca, le Trabalhador, la Mão Esquerda, la Roda de Capoeira et la Bandeira do Divino do Espírito Santo constituent des temps forts du circuit.

Le parcours de ce circuit permet de découvrir six communautés quilombolas de la vallée de Ribeira, certifiées par la Fondation Culturelle Palmarès (Fundação Cultural Palmares – FCP) :

- São Pedro
- Pedro Cubas
- Sapatu
- André Lopez
- Ivaporunduva
- Mandira

Des visites thématiques de courte durée sont également proposées aux visiteurs (patrimoine historique ; gastronomie ; artisanat ; activités festives, religieuses, rurales). Le livret du circuit, publié en 2012, présente les différentes visites et activités à faire, en lien avec la découverte de l'histoire et des traditions de chaque quilombo.

En 2013, un riche inventaire des références culturelles des communautés quilombolas de la vallée de Ribeira, recensant 180 biens culturels, a été établi et rendu disponible à la consultation sur internet.

Le circuit Quilombola de la vallée de Ribeira est conçu en accord avec les communautés quilombola afin de proposer aux visiteurs une expérience variée et une véritable immersion dans la culture et les traditions quilombolas. Ce projet communautaire participatif est également lié au développement durable et à la protection de l'environnement. Il permet donc de participer à la revalorisation du patrimoine matériel, immatériel et naturel de la région, à la diffusion de l'histoire et des traditions culturelles quilombolas et à l'autodétermination de ces communautés qui sont activement impliquées dans ce circuit.

Contact:
O Circuito Quilombola do Vale do Ribeira
Courriel : circuitoquilombola@quilombosdoribeira.org.br
Site Web : http://www.circuitoquilombola.org.br/



Cérémonie de Célébration du 20 novembre, Brésil
©Joy Janine Moraes / MinC

Fiche 24 : Parc Mémorial Quilombo de Palmares

(Parque Memorial Quilombo dos Palmares), União dos Palmares, Brésil

■ HISTORIQUE

La conquête du Brésil à partir de 1500 a très vite entraîné la déportation d'esclaves dans le Nord-Est du pays. Dès 1590, un vaste quilombo - territoire autonome de villages fortifiés établis par des esclaves fugitifs - fut constitué dans la Serra da Barriga, regroupant plus de 20 000 cimarrons ayant fui les mines et les plantations. Il résista pendant près d'un siècle à plus de quinze expéditions punitives envoyées par les Portugais, mais fut détruit en 1696, un an après la mort de son leader Zumbi dos Palmares, érigé depuis en héros national de la résistance des esclaves.

Palmares fut, durant la plus grande partie du XVIIe, le plus organisé et le plus durable des territoires autonomes fortifiés de cimarrons du Brésil, quilombo en portugais. Il parvint, pendant près d'un siècle, à tenir en échec les expéditions militaires hollandaises et portugaises, constituant ainsi la révolte d'esclaves la plus longue de l'histoire.

Le Parc mémorial Quilombo de Palmares (Parque Memorial Quilombo dos Palmares) a été inauguré en 2007, sur un plateau de la Serra da Barriga, sur le site du même nom classé par l'Institut du patrimoine historique et artistique national (Instituto do Patrimônio Histórico e Artístico Nacional, IPHAN) en 1985 et déclaré, par le décret 96 038 du 12 mai 1988, d'utilité publique. Le Parc mémorial recrée l'ambiance de la République de Palmares, le Quilombo le plus important et celui qui a duré le plus longtemps dans les Amériques.

■ DESCRIPTION

Dans ce premier et unique parc thématique sur la culture de résistance des esclaves dans le pays - dont les dimensions sont identiques à celles du Quilombo d'origine -, on peut admirer les magnifiques paysages de la Serra da Barriga à partir de points de vue (atalaias) remarquables, comme Acaiene, Acaiuba et Toculo.

Le parc fonctionne comme une maquette vivante, puisque seize des constructions les plus symboliques y ont été reconstituées, parmi lesquelles : Onjó de Farinha (Case de la farine), Onjó Cruzambê (Case du Campo Santo), Oxile das ervas (Cours d'herbes), Ocas indígenas (Maisons communautaires indigènes) et Muxima de Palmares (Cœur de Palmares), avec des murs en torchis (pau-a-pique) recouverts de végétation et d'inscriptions en langues bantou et yoruba.

Le Parc mémorial propose en outre des points audio où l'on peut écouter de la musique et des explications diffusées en quatre langues (anglais, espagnol, italien, portugais) sur le mode de vie au quotidien et la culture de la communauté Quilombola. Il s'agit des espaces Acotirene, Caá-Puêra, Ganga-Zumba, Quilombo, Zumbi et Aqualtune.

Le site possède par ailleurs un espace (le Batucajé) où sont organisées des manifestations artistiques et culturelles (via la Fundação Cultural Palmares) et un restaurant le *Kúuku-Wáana* qui propose des plats traditionnels de la cuisine afro-brésilienne.

Le site de la Serra da Barriga reçoit environ 10 000 visiteurs par an. Le Parc mémorial Quilombo de Palmares englobe un complexe archéologique, artistique et culturel qui attire un public national - tous les ans, en octobre et novembre, l'État d'Alagoas y envoie des scolaires - et un public international intéressé par la vie du leader Zumbi dos Palmares et par l'œuvre d'Abdias do Nascimento (14 mars 1914-23 mai 2011), homme politique, militant anti-raciste, écrivain, artiste peintre, journaliste et comédien panafricaniste brésilien qui milita longtemps pour la reconnaissance des cultures Quilombola.

Le parc ne proposant pas encore de guides accompagnateurs, les visites sont libres. Les animations proposées au sein du parc sont variées (culturelles, environnementales, mémorielles et sportives).

Contact :

Parque Memorial Quilombo dos Palmares
A Fundação Cultural Palmares União dos Palmares
Brésil
Site Web : http://serradabarriga.palmares.gov.br ; http://www.palmares.gov.br



Estancias jésuites de Córdoba, Argentine
© Shutterstock.com / Roberto Michel

Fiche 25 : Musée national de l'Estancia Jésuite de Alta Gracia et de la Casa del Virrey Liniers

(El Museo Nacional Estancia Jesuítica de Alta Gracia y Casa del Virrey Liniers), Córdoba, Argentine

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization · World Heritage Convention
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture · Convention du patrimoine mondial

■ HISTORIQUE

Au début du XIXe siècle, l'Argentine comptait une importante population d'esclaves africains. Majoritaire dans les provinces centrales et du Nord-Ouest, elle était importée via le Brésil. Le débarquement d'esclaves à Buenos-Aires fournissait de la main-d'œuvre aux provinces du Nord de l'Argentine et, au-delà, à la Bolivie et au Pérou.

À partir du milieu du XIXe siècle, la population d'ascendance africaine disparut progressivement sous l'effet des épidémies, des guerres et des mauvaises conditions de vie, laissant la place à une population officiellement blanche, désormais majoritaire du fait de l'arrivée de vagues d'immigrants venus d'Europe. Ces populations d'ascendance africaine aujourd'hui minoritaires eurent cependant une influence profonde sur la culture nationale.

Les 38 hectares de l'ensemble jésuite et de cinq de ses estancias (exploitations agricoles et fabriques) de la province de Córdoba, près du centre géographique de l'Argentine, abritent des édifices religieux et séculiers des XVIIe et XVIIIe siècles illustrant une expérience religieuse, sociale et économique sans précédent qui a duré cent cinquante ans. L'ensemble jésuite de la ville de Córdoba comprend les principaux bâtiments de la capitale de l'ancienne province jésuite du Paraguay : l'église, la résidence des jésuites, l'université et le Colegio Convictorio de Montserrat. Les estancias qui complètent l'ensemble jésuite principal – Alta Gracia (à 36 km), Santa Catalina (à 70 km), Jesús María (à 48 km), La Candelaria (à 220 km) et Caroya (à 44 km) – comportaient toutes une église ou une chapelle, la résidence des prêtres, des quartiers pour les esclaves et les employés indigènes, des ateliers (camps, moulins, moulins à foulon, etc.), des systèmes d'irrigation (digues, fossés d'irrigation, canaux, etc.), des bâtiments agricoles et de vastes enclos à bétail.

Parmi les rares vestiges témoins de l'époque de l'esclavage en Argentine, figure l'Estancia jésuite d'Alta Gracia. Ce centre rural, qui date des XVIIe et XVIIIe siècles, a été créé par la Compagnie de Jésus (Compañía de Jesús)

pour soutenir l'œuvre éducative à Córdoba. Il comprenait la résidence des Jésuites (aujourd'hui transformée en musée), l'église, l'obraje (manufacture), la rancheria (habitation des esclaves), le tajamar (digue de 80 mètres de long), les moulins à farine, les fours de cuisson des carreaux et des briques.

La principale force productive de l'exploitation, comme la main-d'œuvre spécialisée, était constituée d'esclaves d'origine ou d'ascendance africaine qui travaillaient dans les ateliers, la construction, l'élevage, les forges, devenant de véritables maîtres en la matière et dont on trouve encore l'empreinte. En 1767, date de l'expulsion de la Compagnie de Jésus, on comptait encore environ 300 esclaves sur l'Estancia.

■ DESCRIPTION

Le Musée national Estancia Jesuítica de Alta Gracia et Casa del Virrey Liniers, dépendant du Secrétariat à la Culture de la Nation, est situé dans la ville d'Alta Gracia, dans la province de Córdoba.

En 2000, l'Estancia jésuite d'Alta Gracia a été inscrite sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO avec les autres estancias jésuites de Córdoba. Dès lors commença un travail de rénovation muséographique intégrant à la narration et à la représentation historique les acteurs sociaux que furent les esclaves, dont les apports étaient restés jusque-là méconnus. Depuis 2010, le musée participe au projet de l'UNESCO La Route de l'esclave, et a créé, à cet effet, le Groupe Córdoba La Ruta del Esclavo. S'étant associé à des institutions, à des chercheurs et à des organisations de personnes d'ascendance africaine, ce groupe a comme objectif la reconnaissance et la sauvegarde de l'héritage culturel africain dans la société argentine.

Ce projet prévu sur le long terme, qui traverse l'ensemble des programmes du musée, qui a ouvert un espace de réflexion auquel tous les secteurs de la société sont invités à participer. D'ores et déjà, les avancées suivantes ont été constatées :

1. **Engagement** de toute l'équipe du musée en ce qui concerne le travail de reconnaissance et de promotion de l'apport de l'Afrique à la construction de l'identité argentine.
2. **Intégration** de nouvelles thématiques : la diversité culturelle, l'identité, la mémoire.
3. **Reconnaissance** de la part de la communauté de la présence noire dans l'histoire de l'Estancia d'Alta Gracia.
4. **Inclusion** de cette thématique dans les programmes scolaires.
5. **Identification**, grâce à l'action du Groupe Córdoba, des sites de mémoire de Córdoba où vivaient les esclaves Noirs durant la période coloniale qui dura jusqu'au XIXe siècle.
6. **Création** de l'exposition itinérante Sites de mémoire à Córdoba. Esclaves Noirs : absence et présences (Sitios de memoria en Córdoba. Negros esclavizados: ausencias y presencias) qui a parcouru diverses villes d'Argentine.
7. **Diffusion** élargie de la connaissance de la présence noire en Argentine, via des conférences, des cours, la publication de nouvelles recherches et bibliographies spécialisées.
8. **Intérêt** renouvelé de la communauté locale et provinciale pour participer activement aux activités liées à l'héritage culturel africain.

Contact:

Museo de la Estancia Jesuítica de Alta Gracia y Casa del Virrey Liniers
Av. Padre Domingo Viera 41
5186 Alta Gracia – Córdoba
Argentina
Tél. : + 54 35 47 42 13 03 ; +54 35 47 42 87 34
Courriel : rutadelesclavocba@gmail.com
Site Web : http://www.museoliniers.org.ar

L'ensemble et les estancias jésuites de Córdoba sont inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO :
http://whc.unesco.org/fr/list/995



La danse des « Diablitos de Zaña », Pérou
© Oscar Chambi Echegaray / Museo Afroperuano de Zaña

Fiche 26 : Musée afro-péruvien de Zaña

(Museo Afroperuano de Zaña), Pérou

■ HISTORIQUE

Des 2,5 millions de captifs africains introduits dans l'empire colonial espagnol entre le début du XVIe et la fin du XIXe siècle, plus d'un tiers fut dirigé vers la zone andine, depuis les ports de Carthagène des Indes (Colombie) et de Porto Belo (Panama) au nord, ou depuis Buenos Aires et l'Argentine au sud. Au Pérou, l'esclavage eut lieu dans la période allant de 1528 à 1854.

Deux routes de traite des esclaves rejoignaient Zaña : la route principale allait de Carthagène des Indes (Colombie) au nord du Pérou ; le second itinéraire allait du port de Callao (Pérou) à Zaña. Du port international de Chérrepe à Zaña partait la route terrestre visant à répartir les esclaves dans les fermes et plantations de canne à sucre de la région.

D'après les données du recensement publié dans l'ouvrage des historiens Maribel Arrelucea et Jesús Cosamalón, *La presencia afrodescendiente en el Perú : Siglos XVI-XX* (Ministerio de Cultura, 2015)[1], il y avait en 1791 quelques 40 337 personnes réduites en esclavage au Pérou et quelques 4 297 dans la région côtière du nord dans laquelle est située la ville de Zaña. Aujourd'hui, la population d'ascendance africaine représente plus de 10% des 28 millions d'habitants du Pérou. La ville de Zaña fut la première ville fondée par les colons espagnols dans la région de Lambayeque, le 29 Novembre 1563. Au XVIIIème siècle, elle comptait plus de trente et une haciendas (grandes plantations) ainsi que sept temples religieux construits par les captifs africains ou nés au Pérou. Des instruments de torture et de châtiment y furent retrouvés. L'élément le plus significatif est cependant le Cerro la Horca, un mont où des personnes réduites en esclavage étaient exécutées. Il existe une importante documentation sur son histoire et elle a fait l'objet de travaux de recherche par Susan Ramirez et Lorenzo Huertas.

■ DESCRIPTION

Le musée Afro-péruvien de Zaña fut fondé en 2003 et ouvert au public en 2005. Depuis lors, il promeut la préservation et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel de Zaña et de la côte péruvienne. Le musée Afro-péruvien de Zaña et la municipalité de Zaña ont conclu un accord en vue de protéger,

1 J. A. Cosamalón Aguilar, M. Arrelucea Barrantes. La presencia afrodescendiente en El Perù: Siglos XVI-XX, Lima, Ministerio de Cultura, 2015.

sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel et les traditions de Zaña. Le musée n'appartient cependant ni à l'Etat, ni à la municipalité, ni à une compagnie privée. Il s'agit d'une entité autonome établie sur la logique selon laquelle après plus de trois siècles et demi d'esclavage à Zaña, il était nécessaire de construire un musée afin de maintenir vivante la mémoire, la liberté et la créativité de la population.

Le musée Afro-péruvien de Zaña est constitué de deux bâtiments d'architecture rustique dans lesquels sont situées quatre salles dont trois présentent des artefacts culturels d'héritage africain. Nombre de ces artefacts proviennent de la communauté même qui est très impliquée dans la donation d'objets à exposer. Une attention particulière a été accordée à l'importance de Cerro de la Horca, un des hauts lieux symboliques de l'esclavage à Zaña. Un monument à la Liberté des esclaves des Amériques y fut inauguré le 30 novembre 2013.

Le musée Afro-péruvien de Zaña a pour mission de sauvegarder, préserver, documenter, définir et éduquer sur l'histoire, les cultures et les patrimoines des personnes d'ascendance africaine au Pérou du point de vue de la perspective communautaire. Ses objectifs sont de :

1. Produire du savoir sur l'histoire, la mémoire, la culture et les arts des personnes d'ascendance africaine ;
2. Parvenir à une large participation des communautés et des familles traditionnelles afin de réussir à jouer un rôle dans la défense et dans la conservation de leur patrimoine africain dans divers domaines : naturel (rivières, nature, environnement), matériel (anciennes plantations esclavagistes, temples coloniaux) et immatériel (expressions culturelles variées, traditions orales, spiritualités, festivals et productions techniques) afin de revaloriser leur patrimoine vivant ;
3. Recréer et rendre vivante l'histoire en prenant en compte les besoins cognitifs, les activités communautaires et les éléments pédagogiques dans la disposition des salles et des artefacts ainsi que dans la narration.

Dans ces salles sont exposés :

- Le Zaña colonial et esclavagiste
- Des instruments de musique
- Des documents et artefacts consacrés aux coutumes, danses et traditions afro-descendantes
- Des photographies et documents sur la diaspora africaine
- Des instruments de torture et de châtiments
- Un patio avec des remorques en bois
- Une maison de fermier comportant une salle décrivant la vie des fermiers de Zaña durant le XIXème et le début du XXe siècle
- Un espace consacré à la création artistique telle que la musique, les chansons, la danse et le théâtre.

Le musée dispose d'une collection de vingt enregistrements audio d'anciens habitants de Zaña réalisés entre 1975 et 1985, incluant des témoignages et des histoires orales portant essentiellement sur la mémoire de Zaña transmise de génération en génération sous la forme de récits historiques. Le musée dispose également de cinq charrettes en bois où la canne était transportée, d'instruments de châtiment tels que des chaînes, fers et entraves trouvés à Cerro la Horca ; de cartes, photos, peintures et œuvres de la diaspora africaine, telles que des images de personnages emblématiques comme Nelson Mandela et Martin Luther King, des sculptures

en provenance d'Afrique, des Caraïbes, du Brésil, du Honduras, Esmeraldas ; des photographies des traditions et coutumes, coupures de journaux, articles et une collection de masques ; une collection d'instruments de musique de divers pays d'Amérique du Sud et de plusieurs banjos d'origine africaine recréés aux États-Unis ; une collection de copies de photographies prises par le français Eugène Courret, à Lima, dans la seconde moitié du XIXe siècle.

Dans un effort de préservation de l'histoire locale de l'esclavage, le musée a mis en place des partenariats avec des organisations nationales et internationales telles que notamment le bureau de l'UNESCO de Quito, la Fondation Colombienne Activos Culturales Afro - ACUA, la municipalité de Zaña et le gouvernement régional de Lambayeque.

Dans sa résolution ministérielle N° 187-2015-MC, le ministère de la Culture du Pérou a reconnu la population de Zaña comme dépositaire vivant de la mémoire collective et témoin unique de la mémoire historique et de la continuité culturelle de la population noire. Cette reconnaissance est importante pour la population car elle ajoute une valeur communautaire à la défense de son héritage culturel.

Le musée a édité plusieurs publications. Il organise divers évènements culturels tels que des expositions temporaires, des concerts et des ateliers de formation et de sensibilisation au sujet notamment de la culture afro-péruvienne, de la musique traditionnelle et de la mémoire de l'esclavage. Des visites guidées et des conférences ont régulièrement lieu, ainsi que des concerts et des présentations des instruments de musique utilisés au XVIIIème siècle.

Le musée Afro-péruvien de Zaña est un projet collectif et communautaire viable en raison de l'implication et de la participation active de la communauté, notamment de jeunes et de bénévoles. L'assemblée générale est composée de membres de la communauté.

Si ce projet de musée a mis l'accent, en priorité, sur la participation de la communauté d'ascendance africaine, il a aussi associé des artistes ainsi que des intellectuels, en partenariat notamment avec le ministère de la Culture et la municipalité.

Contact :

Museo Afroperuano. Jr.
Independencia 645, distrito de Zaña
Provincia Chiclayo, Región Lambayeque
Pérou
Tél. : +51 74 43 10 42
Courriel : museoafroperuano@yahoo.es
Site web : www.afroperuano.pe



Vue du centre-ville et de la baie de Saint-Paul, La Réunion, France
© B. Navez, CC-BY-SA 3.0

Fiche 27 : Circuit « Itinéraire de la mémoire » : La Route de l'esclave à Saint-Paul, La Réunion, France

■ HISTORIQUE

Déjà connue des navigateurs anglais, arabes, hollandais et portugais, qui s'y arrêtaient pour s'approvisionner en eau et en vivres, La Réunion commença à être mise en valeur par des Français au début du XVIIIe siècle. À partir de 1715, la Compagnie des Indes orientales, gestionnaire de l'île jusqu'en 1767, y organisera la culture du café. Celle-ci requérant une abondante main-d'œuvre, une société esclavagiste se mit en place. C'est ainsi que, jusqu'au début du XIXe siècle, toutes les pentes de l'île étaient couvertes de plants de caféiers. Les girofliers ainsi que les muscadiers furent également introduits sur l'île avec succès.

Prédisposée à protéger le débarquement des navires, « La baie du meilleur ancrage » est le nom donné par les marins au XVIIIe siècle à la baie de Saint-Paul, étant protégée des vents dominants (les alizés) qui gênent l'accostage pendant la saison fraîche (de mai à septembre). C'est sur cette plage de sable noir que débarquèrent, en provenance, pour l'essentiel, d'Afrique et de Madagascar, des milliers de captifs africains aux XVIIIe et XIXe siècles, soit environ 300 000 individus pour toute la colonie, et ce durant la période allant de 1689 à 1848.

Patrimoine historique et naturel de l'île de La Réunion, la baie de Saint-Paul, principal centre de la colonisation française, a connu une riche activité maritime jusqu'à l'ouverture du port de la Pointe des Galets en 1886.

■ DESCRIPTION

Épicentre de l'histoire de La Réunion, la commune de Saint-Paul invite les visiteurs à découvrir des sites patrimoniaux liés à l'histoire de l'esclavage, grâce à un circuit historique intitulé « Itinéraire de la mémoire. La Route de l'esclave à Saint-Paul de La Réunion », dont les témoins matériels jalonnent encore le paysage de l'île, à savoir :

1. **La baie de Saint-Paul** : les captifs africains y débarquèrent.

2. **La place du débarcadère** : on y installa, le 20 décembre - jour de la fête de la liberté des esclaves - 1998, des stèles commémoratives, à l'occasion du 150e anniversaire de l'abolition de l'esclavage.
3. **Le pont du gouvernement** : ancien débarcadère créé au début du XIXe siècle par des compagnies privées liées au développement de l'industrie sucrière, ce qui a eu pour conséquence d'intensifier les activités maritimes en baie de Saint-Paul.
4. **L'Hôtel de Ville** : construit par la main-d'œuvre esclave de 1730 à 1740, pour le compte de la Compagnie des Indes orientales, il servit d'abord d'entrepôt pour le stockage de la première richesse de la colonie : le café. Deux stèles y rendent respectivement hommage aux esclaves en fuite inconnus – femmes et hommes - appelés marrons.
5. **L'ancienne place du Tribunal** : véritable place de la mort, où se dressait la potence, entre l'église, la caserne, et certainement l'arbre où les chasseurs de marrons suspendaient les mains de leurs victimes comme preuve de leur exécution. En 1812, aux quatre coins de la place, furent exposés au regard de tous les corps décapités des quatre esclaves leaders de la révolte de Saint-Leu.
6. **Le cimetière aux esclaves** : d'une dimension de 2500 m2, les corps d'environ 2000 captifs africains et malgaches y ont été enterrés au cours de la première moitié du XIXe siècle.
7. **La caverne** : le premier colon français s'y installa avec dix domestiques malgaches en novembre 1663.
8. **Les chemins pavés :** Pavé Lougnon, Bois-Rouge, Grande-Montée, construits par des captifs pour faciliter le cheminement à flanc de falaise des productions de café vers les zones d'embarquement maritime.
9. **Mafate** : un haut lieu de l'histoire des esclaves en fuite dans les montagnes, où les marrons étaient poursuivis.
10. **Les Glacières du Maïdo** : situées à 2500 mètres d'altitude, sur la rive de la Grande Ravine, elles furent le territoire des marrons.
11. **L'Habitation Desbassayns** : plantation sucrière type de La Réunion. Les bâtiments de l'ancienne sucrerie de Villèle datent de la première moitié du XIXe siècle.

L'itinéraire est long d'environ 40 km, et peut être effectué en une demi ou une journée entière, certains sites se situant en dehors de la ville de Saint-Paul, l'un d'eux, Les Glacières du Maïdo nécessitant une marche de 6 km pour s'y rendre.

Les visites guidées sont organisées par l'Office du tourisme de la commune de Saint-Paul, en lien avec différentes associations, avec une signalétique sur certains sites.

Contact :

Office de tourisme de Saint-Paul - Région des plages
1, place Paul Julius Bénard - Galerie Amandine - 97434 Saint-Gilles-les-Bains, La Réunion
Tél. : +262 08 10 79 77 97
Site web : www.saintpaul-lareunion.com



Statues de La Route de l'Esclave à Saint Paul, La Réunion, France
© Thierry Nicolas

Fiche 28 : Réseau « Stèles, mémoire, esclavage » de l'océan Indien, La Réunion, France

■ HISTORIQUE

Entre le VIIIe et la fin du XIXe siècle, l'océan Indien fut l'un des hauts lieux de la traite négrière et de l'esclavage pratiqués par les Arabes puis par les Européens, impliquant les populations africaines, indiennes, malgaches, chinoises et indonésiennes.

Le programme « Stèles, mémoire, esclavage » a été conçu dans le cadre du projet international La Route de l'esclave lancé par l'UNESCO en 1994 et mis en œuvre par l'Association Historun. Son objectif est triple :

1. Donner des repères identitaires concrets aux différents groupes culturels qui ont été traumatisés pendant la période coloniale. Les îles créoles de l'Océan indien – La Réunion, Maurice, Rodrigues, les Seychelles– ont été peuplées à partir des continents africain et asiatique dans le cadre du système colonial et, en particulier, de la pratique de l'esclavage qui a imprégné les coutumes, les religions, les traditions orales. Durant plusieurs siècles, un important métissage s'y est déroulé.
2. Rappeler aux populations, qui n'en ont pas toujours conscience, les liens historiques et culturels étroits qui existent entre elles.
3. Enrichir, par des œuvres d'art, le patrimoine commun des pays de l'océan Indien marqués par l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage, et les relier dans un itinéraire artistique original.

■ DESCRIPTION

Le programme, d'une durée de six ans, qui visait à renforcer les liens interculturels des populations de la zone et le souvenir d'un passé encore très présent dans l'inconscient de chacun, a dressé des stèles mémoires dans quatre ports concernés par la traite : Fort Dauphin à Madagascar, Saint-Paul à l'Île de La Réunion, l'Île de Mozambique au Mozambique, Pondichéry en Inde :

1. **16 décembre 2004** : installation, à Fort Dauphin (Madagascar), de deux stèles monumentales réalisées par un artiste malgache et une artiste réunionnaise, face à l'île de La Réunion en direction de Saint-Paul, sur l'une des places principales de la baie, à proximité de la mairie. C'est depuis ce lieu que des Français

et des esclaves et engagés malgaches sont partis pour la colonie française de l'île Bourbon (aujourd'hui La Réunion) aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. L'esclavage y commença au XVIIIe siècle et prit fin avec la conquête française en 1896, à l'occasion de laquelle 500 000 esclaves furent libérés.

2. **8 décembre 2005** : réalisation, à La Réunion, de la deuxième partie du programme à Saint-Paul, berceau du premier peuplement de l'île - deux colons français et dix Malgaches dont trois femmes - en 1663. Peu de temps après la colonisation de Bourbon - en 1665 -, les premiers esclaves africains et malgaches arrivèrent dans l'île via la baie de Saint-Paul. Entre 1724 et 1848, entre 300 et 400 000 esclaves furent déportés à La Réunion et à Maurice.
3. **23 août 2007** : édification, sur l'île de Mozambique, d'une stèle en mémoire des Mozambicains partis peupler La Réunion dès la fin du 17e siècle ou déportés vers d'autres destinations (Afrique, Amériques, Caraïbes, Moyen-Orient, Péninsule arabique) par les bateaux négriers arabes ou européens. L'esclavage y fut aboli officiellement en 1878.
4. **1er février 2009** : édification, au Morne, à Maurice, d'une stèle en mémoire des esclaves mauriciens, et réalisation d'un Jardin de la mémoire sur le site du Morne, classé patrimoine mondial de l'UNESCO. L'esclavage apparut à Maurice en 1638 mais commença réellement en 1724.
5. **27 avril 2009** : inauguration, à Mamoudzou à Mayotte dans l'archipel des Comores, de stèles en mémoire des esclaves des Comores et de l'Océan indien, à l'occasion de l'anniversaire de l'abolition de l'esclavage dans cette colonie française. La fin de l'esclavage à Mayotte a eu lieu en 1846, à Anjouan en 1889, à la Grande Comore en 1904 : au moment de l'abolition, on comptait un peu plus de 12 000 esclaves pour l'ensemble des îles de l'archipel.
6. **22 janvier 2010** : installation, à Pondichéry en Inde, d'une stèle à la mémoire des premiers esclaves et des 300.000 engagés venus de l'Inde peupler l'Afrique du Sud ainsi que les îles de la Guadeloupe, de La Réunion, de Maurice.
7. **13 octobre 2013** : édification, en Chine, d'une stèle à la mémoire de la diaspora chinoise qui peupla les îles de l'océan Indien (La Réunion, Madagascar, Maurice notamment). Ce projet a constitué la dernière étape du programme.

Contact :
Association Historun
Université de La Réunion
15, Avenue René Cassin
BP 7151 - 97715 Saint Denis Cedex 9 - La Réunion.



Musée Historique de Villèle, La Réunion, France
© Matthieu Sontag, CC-BY-SA 3.0

Fiche 29 : Musée historique de Villèle, La Réunion, France

■ HISTORIQUE

Repérée par les navigateurs arabes dès le Moyen Âge, l'île de La Réunion n'a été habitée qu'à partir de la seconde moitié du XVIIe siècle. C'est avec la culture du café et l'établissement des plantations que se développe l'esclavage au tout début du XVIIIe siècle, époque marquée par le commerce de la Compagnie des Indes. Après l'abolition de l'esclavage qui prend effet sur l'île le 20 décembre 1848, des milliers de travailleurs engagés originaires de l'océan Indien sont introduits pour cultiver la canne à sucre qui devient la culture principale.

Située sur la commune de Saint-Paul, la plantation Panon-Desbassayns-Villèle est l'un des plus grands patrimoines fonciers de l'île de La Réunion. Elle offre un ensemble architectural diversifié témoignant de la culture du café au XVIIIe siècle, du coton mais surtout de la canne à sucre à partir des années 1825 jusqu'au départ définitif des derniers occupants, descendants d'une dynastie de planteurs créoles, les Panon-Desbassayns-Villèle.

Elle abrite aujourd'hui le Musée Villèle, créé par le Conseil général de La Réunion en 1974. Inauguré en 1976, ce musée est l'un des cinq Musées de France à l'île de La Réunion.

■ DESCRIPTION

Le musée historique de Villèle relate l'histoire de la société de plantation réunionnaise du XVIII^{e} siècle jusqu'à la fin de l'engagisme dans les années 1930. Il évoque l'histoire des différents habitants de la plantation tels que :

- La dynastie de la famille de planteurs Panon-Desbassayns-Villèle ;
- Les esclaves africains, malgaches, indiens et créoles ;
- Les travailleurs engagés après l'abolition de l'esclavage en 1848, pour la plupart originaires de l'Inde et de Madagascar ;
- Enfin, les petits colons exploitant les terres des propriétaires selon le mode de l'affermage.

Une femme a marqué l'histoire de ce domaine, la célèbre Madame Desbassayns dont la cruauté a inspiré de nombreux récits et légendes orales toujours vivaces dans la société réunionnaise contemporaine.

Ce musée à vocation historique représente aujourd'hui un ensemble architectural composé de sept bâtiments dont certains sont accessibles à la visite et d'autres sont occupés par les services du musée ou sont en cours d'aménagement :

- Le pavillon d'accueil : dans la cour du musée, le pavillon d'accueil où se trouve la billetterie du musée et le comptoir commercial est situé dans une construction à ossature de bois comportant des lambris recouverts de bardeaux. Ce bâtiment a totalement été restauré dans les années 1980. Sur une ancienne estampe datée de 1847, on voit un bâtiment similaire présentant toutefois quelques différences notamment les fenêtres aménagées dans la toiture qui ont disparu aujourd'hui.
- Les ruines d'une usine à sucre : à proximité de l'entrée du musée se trouve l'ancienne usine à sucre construite à partir des années 1825. Cette usine fonctionnait à la vapeur et servit de modèle aux autres établissements dans le quartier ouest de l'île Bourbon. Partiellement détruite par un cyclone en 1932, elle ne fut jamais reconstruite. C'est à cette époque que fut endommagée la partie supérieure de la grande cheminée qui est toujours en place. Les quatre bâtiments existant encore aujourd'hui sont en ruine et leur accès est dangereux. Quelques rares éléments sont toujours en place comme deux grandes cuves en fonte où s'opérait l'opération appelée turbinage consistant à séparer les cristaux de sucre du sirop.
- Une chapelle domestique, la Chapelle Pointue : située dans la partie la plus élevée de la propriété, la Chapelle Pointue a été construite à partir de 1841 puis, à la suite de sa destruction par le cyclone de 1932, reconstruite en 1933. Ce bâtiment atypique est en forme de rotonde construite en moellons de pierre recouverts d'un enduit épais de couleur ocre. La chapelle doit son nom à sa toiture effilée à huit pans qui donne à son architecture un style oriental. Des vitraux colorés en bleu et en violet, œuvre du maître-verrier Guy Lefèvre, ont été réalisés en 1987 à l'occasion de la restauration du bâtiment.
- La maison de maître : dans la partie basse de la propriété, la maison de maître fait face à la mer. Le bâtiment fut achevé en 1788, date qui est inscrite au fronton de la façade principale. Le bâtiment se développe sur deux niveaux, rez-de-chaussée et un étage. Le toit en terrasse auquel on accédait par une échelle, permettait au XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle le séchage du café. Aujourd'hui une partie des collections du musée historique est exposée au rez-de-chaussée de la maison des maîtres :
- L'ensemble mobilier familial,
- Des cartes, estampes, tableaux anciens et contemporains évoquent le contexte historique de l'île ainsi que certains aspects de la société esclavagiste insulaire.

À l'étage, auquel on accède par un escalier situé sous la varangue orientée vers l'océan, des expositions temporaires sont présentées dans quatre salles formant des galeries.

- La cuisine des maîtres : construite en pierre, la cuisine des maîtres est édifiée à proximité de la résidence principale. À La Réunion, il était d'usage de bâtir la cuisine à l'extérieur de la maison pour minimiser les risques d'incendie et éviter l'inconfort des fumées produites par le feu de bois. Face à l'entrée, une imposante cheminée qui se développe sur presque toute la largeur du mur permettait la cuisson au feu de bois. On y préparait les repas jusque dans années 1970. De nombreux objets domestiques y sont exposés aujourd'hui derrière une baie vitrée. Avant l'abolition de l'esclavage en 1848, il existait également

- Une cuisine pour la préparation des repas des esclaves mais on ne peut aujourd'hui déterminer de façon précise quel fut l'emplacement de ce bâtiment.
- La longère : la construction appelée aujourd'hui longère désigne deux anciens magasins situés sur le même axe et réunis au XXe siècle par un mur afin d'y créer un garage. Ce long bâtiment se développe au sud de la propriété et isole la maison de maître de l'usine à sucre et de l'ancien camp où se trouvaient les paillotes dans lesquelles habitaient les esclaves avant l'abolition puis les travailleurs engagés après 1848. Réservées au personnel du musée, ces dépendances ne sont pas accessibles au public, hormis un espace accueillant ponctuellement des ateliers pour les scolaires et une petite salle de documentation où l'on peut, sur réservation, consulter différents ouvrages sur l'histoire de l'esclavage.
- L'hôpital des esclaves : prolongeant les deux magasins formant la longère, en contrebas, est édifié un petit bâtiment en pierre qui servait d'« hôpital », terme employé à cette époque pour désigner l'infirmerie d'une plantation. La construction rudimentaire comporte trois petites salles aveugles au rez-de-chaussée dont deux qui communiquent entre elles et deux espaces à l'étage sous le toit à deux pans. Bien que malades, les esclaves étaient occupés afin de réaliser des travaux compatibles avec leur état de santé notamment la fabrication des sacs en toile de jute pour le transport du sucre. Une esclave était affectée à l'« hôpital » afin d'assurer la fonction d'infirmière et de surveiller également les travaux des malades. Dans le testament rédigé par Madame Desbassayns en 1845, tous les esclaves et les missions qui leur étaient assignées sont listés. Il précise que l'infirmière se nommait Véronique. Créole et âgée de 71 ans, elle était estimée à 500 francs de l'époque. Des recherches généalogiques entreprises en 1998 par une association ont permis de retrouver la descendance de cette esclave à qui l'on attribua le nom patronymique Carlo après son affranchissement en 1848.

Une salle mémorial a été aménagée en 1996 dans un des espaces de l'hôpital des esclaves où figurent au sol, inscrits sur des plaques de basalte, les noms, âges, origines ethniques et fonctions des personnes réduites en esclavage sur le domaine en 1824. Depuis sa réouverture en 1990, le musée de Villèle entend conforter sa vocation historique. Il s'est également ouvert progressivement aux cultures des îles et pays de la zone indo-océanique et plus spécialement de l'Afrique de l'Est. Lors de la réouverture du musée en 1990, la nécessité est apparue de constituer un fonds rassemblant des documents iconographiques, des cartes, des ouvrages anciens afin de permettre aux visiteurs du musée de mieux appréhender l'histoire de l'esclavage dans sa réalité la plus complexe et ses représentations les plus variées. Sans être une orientation majeure de la politique d'acquisition du musée de Villèle, l'art contemporain a fait son entrée dans les collections muséales à partir de 2001.

Le musée possède aussi un centre de documentation comportant une petite bibliothèque et un fonds d'ouvrages anciens.

Le musée historique de Villèle a établi des relations avec les habitants du quartier qui, pour bon nombre d'entre eux sont descendants d'esclaves ou de travailleurs engagés de l'ancienne plantation. Il bénéficie de l'engagement de nombreux partenaires tels que le Conseil départemental de La Réunion, le Cercle des muséophiles de Villèle (société d'amis du musée), l'Association Kan Villèle (association de proximité), le ministère de la Culture et de la Communication qui lui a attribué l'appellation prestigieuse de Musée de France et la Direction des Affaires Culturelles de l'océan Indien.

Le public scolaire représente environ 25 % de la fréquentation. Le musée accueille les élèves de nombreuses écoles pour des visites commentées des collections et des expositions temporaires ainsi que pour des ateliers thématiques, des activités ludiques (jeux de piste, etc.) et événementielles (Nuit des musées, Quinzaine des arts, les Journées européennes du patrimoine, Fête du 20 décembre qui célèbre l'abolition de 1848).

De nombreux outils pédagogiques sont proposés : fiches de pré-visite ; dossiers destinés aux équipes éducatives ; valises pédagogiques ; dossiers sur les expositions temporaires ou les expositions itinérantes ; modules de formation pour les enseignants ; documentaires ; Cédéroms ; carnet de visite pour les scolaires intitulé *Sur les pas d'Ombline* (parcours découverte du site et de l'histoire de l'esclavage) ; fiches d'évaluation post-visite (avec questions à choix multiples) ; documents iconographiques (les catégories d'esclaves, les conditions de vie, les conditions de travail) ; bibliographie classée par thèmes ; documents ludiques (coloriages, puzzles, maquettes en papier, plans du domaine).

En 2016, le musée a élaboré une application numérique qui présentera plusieurs parcours de visite et de nombreuses informations complémentaires.

Contact :

Musée historique de Villèle
Domaine Panon-Desbassayns
97435 Saint-Gilles-les-Hauts
La Réunion
Tél. : +262 02 62 55 64 10
Courriel : musee.villele@cg974.fr
Site web : www.cg974.fr



Maison de frederick Douglass, Washington DC, États-Unis
© Walter Smalling

Fiche 30 : Site historique national Frederick Douglass

(Frederick Douglass National Historic Site - National Park Service), Washington, D.C., États-Unis

■ HISTORIQUE

Frederick Douglass est né esclave dans une plantation sur la rive orientale du Maryland vers 1818. Il est mort en 1985 à 77 ans dans sa maison de Cedar Hill, sur les hauteurs de Washington, D.C. F. Douglass fut un haut fonctionnaire et une icône nationale et internationale : abolitionniste, guide de l'Underground Railroad, défenseur des droits civiques et des droits des femmes, en charge du recrutement de soldats pour l'armée de l'Union pendant la Guerre de Sécession, écrivain, éditeur, homme d'État. Il dirigea le service de l'Enregistrement des actes notariés et fut Marshall du District de Columbia. Il fut enfin nommé ambassadeur des États-Unis en Haïti et Chargé d'affaires en République Dominicaine. Grâce à son action de renommée internationale, Douglass, l'ancien esclave qui obtint la liberté en fuyant vers le Nord, devint l'un des abolitionnistes majeurs des États-Unis avant d'assurer des fonctions diplomatiques. Il demeure une référence concernant la lutte antiesclavagiste et pour les droits civiques dans le monde.

Le site historique est établi dans la maison même dans laquelle Frederick Douglass a vécu de 1878 jusqu'à sa mort en 1895. Construite par John Van Hook, un architecte de Philadelphie, en Pennsylvanie, elle est située sur un terrain de plus de 6 hectares.

En 1900, à l'instigation d'Helen Pitts Douglass, seconde épouse de Frederick Douglass, elle-même abolitionniste et suffragette, le Congrès américain a soutenu l'installation du Mémorial Douglass (Douglass Memorial) et la création de l'association historique et mémorielle Frederick Douglass (Frederick Douglass Memorial and Historical Association). À la mort d'Helen Pitts Douglass en 1903, l'Association reçut la propriété de la maison. En partenariat avec l'Association nationale des femmes de couleur (National Association of Colored Women's Clubs) - dont Harriet Tubman fut cofondatrice -, cet organisme termina la première restauration du site en 1922.

Le 5 septembre 1962, la succession de Frederick Douglass fut intégrée au Réseau des parcs nationaux (National Park Service, NPS), avec l'association historique et mémorielle Frederick Douglas (Frederick Douglass Memorial & Historical Association) comme partenaire principal. Des plans visant à la restauration du site furent

alors mis en œuvre et la demeure de l'abolitionniste ouvrit à nouveau ses portes aux visiteurs le 14 février 1972. Le site fut déclaré Site historique national (National Historic Site) en 1988.

Le site est membre de l'Alliance des musées américains (American Association of Museums - AAM) ainsi que du Réseau national du Chemin de fer clandestin pour la Liberté (National Park Service National Underground Railroad Network to Freedom).

■ DESCRIPTION

Le site offre des visites guidées pour les élèves de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, les enseignants et le public. Il accueille des chercheurs, offre différents services éducatifs via l'Association des enseignants de Washington de la Guerre civile - visites de groupe d'enseignants, enseignement à distance (vidéoconférences en ligne), concours oratoire annuel pour étudiants -, et organise des actions commémoratives et des colloques.

Contact:
Frederick Douglass National Historic Site
National Park Service
1411 W Street SE
Washington, DC 20020
États-Unis
Tél. : +1 20 24 26 59 61
Site web : https://www.nps.gov/frdo/index.htm



Maison de Carter G. Woodson, Washington DC, États-Unis
© Shujenchang, CC-BY-SA 3.0

Fiche 31 : Site historique national de la demeure de Carter G. Woodson

(The Carter G. Woodson Home National Historic Site - National Park Service), Washington D.C., États-Unis

■ HISTORIQUE

Fils d'anciens esclaves, Carter Godwin Woodson a obtenu son doctorat en Histoire à l'Université Harvard en 1912, devenant le deuxième Afro-Américain à recevoir un diplôme de ce niveau dans cette université. L'ignorance généralisée, le manque d'informations concernant l'histoire des Afro-Américains et le besoin de lutter contre la propagande raciste appelant à l'infériorité des Noirs ont convaincu Carter Godwin Woodson (1875-1950) de fonder, le 3 octobre 1915, l'Association pour l'étude de la vie et de l'histoire noires (Association for the Study of Negro Life and History, ASNLH), dont la mission était de mettre en valeur et d'intégrer à l'histoire nationale et internationale l'apport des Afro-Américains. Sous la direction du Dr Woodson, l'association a créé le Journal of Negro History (1916), le Black History Bulletin (1937) et convaincu des éditeurs associés de publier des ouvrages d'auteurs afro-américains ou sur l'histoire des Afro-Américains.

En 1926, l'association a initié la célébration annuelle - durant la deuxième semaine du mois de février - de la Semaine de l'histoire des Noirs, en mettant à l'honneur les abolitionnistes Frederick Douglass et Abraham Lincoln. Depuis 1976, à l'occasion du Bicentenaire de la nation, la célébration a été élargie à l'histoire des Noirs en général ; c'est ainsi que le Président de l'époque, Gerald R. Ford, exhorta les Américains à « saisir l'occasion d'honorer les réalisations trop souvent négligées des Noirs américains dans tous les domaines d'activité tout au long de notre histoire ». Depuis lors, tous les Présidents auront à cœur de faire une déclaration allant dans le même sens.

Rebaptisée Association pour l'étude de la vie et de l'histoire des Afro-Américains (Association for the Study of African American Life and History, ASALH), sa mission est toujours de rechercher, préserver, interpréter, diffuser des informations sur la culture, l'histoire et vie de la communauté noire. L'ASALH publie toujours les deux revues initiées par Woodson, sous le titre Journal of African American History et Black History Bulletin. L'idée de Woodson de célébrer l'histoire des Noirs au niveau national a évolué et s'est élargie à d'autres pays, comme le Canada (chaque mois de février depuis 1996) et le Royaume-Uni (chaque mois d'octobre depuis 1987).

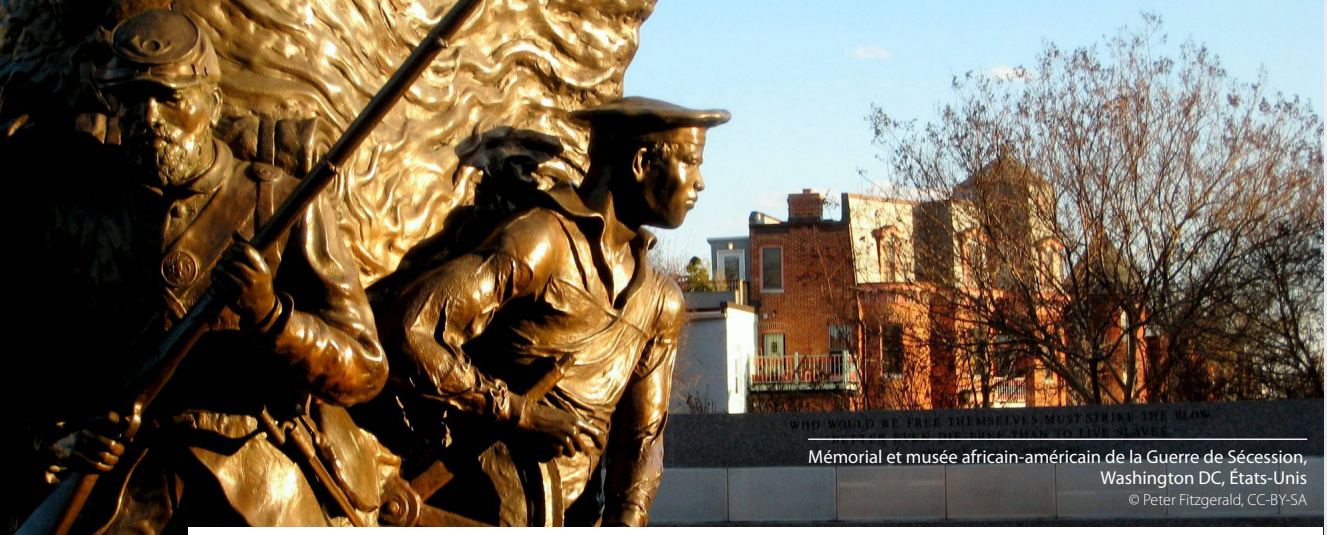
■ DESCRIPTION

La demeure de Carter Godwin Woodson est située dans le quartier historique de Shaw : elle est de style victorien, caractéristique de l'architecture de Washington D.C. Après la mort de Woodson, la demeure a continué à servir de siège national de l'association et ce jusqu'au début des années 1970, avant d'être désignée, le 11 mai 1976, « site historique national ». En juin 2002, une étude qui a conclu que la demeure de Woodson pouvait être intégrée au Réseau des parcs nationaux (National Park Service, NPS), Woodson étant considéré comme le père de l'histoire afro-américaine.

En 2003, Eleanor Holmes Norton, déléguée du District de Columbia, et ses collègues présentèrent, au Congrès, une loi qui autorisait le NPS à acquérir la demeure et à en faire un lieu historique national (NHS) du Réseau des parcs nationaux (Réseau NPS). La loi a également autorisé l'ASALH à utiliser une partie du site pour ses fonctions administratives et à maintenir le lien historique entre l'association et la demeure de Carter Godwin Woodson. C'est ainsi que, le 27 février 2006, la demeure a été officiellement reconnue lieu historique national (NHS), le Réseau des parcs nationaux (NPS) ayant la charge de la restaurer et d'y ouvrir un centre d'accueil pour diverses activités (rencontres, colloques, etc.).

Contact:

Carter G. Woodson Home National Historic Site
National Park Service
1538 9th Street, NW
Washington, DC 20001
États-Unis
Tel. : +1 20 24 26 59 61
Site web : www.nps.gov/cawo
www.asalh.org
Adresse postale :
National Park Service
National Capital Parks-East
1900 Anacostia Drive, SE
Washington, DC 20020
États-Unis



Mémorial et musée africain-américain de la Guerre de Sécession, Washington DC, États-Unis
© Peter Fitzgerald, CC-BY-SA

Fiche 32 : Mémorial et musée africain-américain de la Guerre de Sécession

(African American Civil War Memorial and Museum), Washington D.C., États-Unis

■ HISTORIQUE

Durant la Guerre de Sécession - Guerre Civile aux États-Unis, qui dura de 1861 à 1865 -, quelques unités réunissant des Africains-Américains furent formées dès 1862 à la suite d'initiatives locales mais c'est début janvier 1863, après le 2e décret promulgué par Abraham Lincoln qui complète la Proclamation d'émancipation des esclaves, que le recrutement d'esclaves fugitifs ou libérés par les Unionistes et d'hommes libres d'ascendance africaine commença officiellement. Ainsi, les U.S.C.T. (United States Colored Troops) furent des régiments de l'Armée de l'Union (Union Army) composés d'africains-américains. Cependant, diverses discriminations ont continué à s'exercer contre les soldats des U.S.C.T. alors même qu'ils pensaient avoir prouvé leur dévouement à la cause nordiste. En outre, les soldats des U.S.C.T. blessés ou faits prisonniers furent souvent victimes d'exécutions sommaires par des Confédérés. Au terme de la guerre de Sécession, 25 Africains-Américains (7 marins, 15 soldats des U.S.C.T. et 3 soldats d'unités diverses) furent décorés de la Medal of Honor, la plus haute distinction militaire des États-Unis. Tout au long de la Guerre de Sécession, plus de 200 000 soldats et 18 000 marins africains-américains ont servi à maintenir l'union des États-Unis d'Amérique et à libérer plus de quatre millions d'êtres humains maintenus dans la servitude.

La Fondation de la liberté et musée du Mémorial africain-américain de la Guerre de Sécession (the African American Civil War Memorial Freedom Foundation and Museum) a été créée en 1992 pour narrer l'histoire largement méconnue des régiments de l'Union Army composés d'Africains-Américains (United States Colored Troops - USCT). Depuis 2004, le monument et le musée sont gérés par le National Mall and Memorial Parks du National Park Service (NPS).

Un monument commémoratif a été dévoilé en juillet 1998 par le Dr. Frank Smith Jr. et par le général Colin Powell en hommage à ces soldats qui ont combattu pour la liberté pendant la Guerre Civile. Le monument est composé d'une sculpture intitulée « L'esprit de la liberté », et d'un mur d'hommage. La sculpture représente des soldats en uniforme et un marin. Posée au centre d'une place de granit pavée, elle est entourée sur trois

côtés par le mur d'hommage, où sont gravés - sur 166 plaques d'acier - les noms de 209 145 soldats africains-américains, extraits des documents officiels du Bureau de l'USCT aux Archives nationales des États-Unis.

Le musée a d'abord ouvert en 1999. En 2011, il change d'adresse et ouvre alors dans le bâtiment historique qu'il occupe aujourd'hui, le Grimké Building, nommé ainsi en l'honneur d'Archibald Grimke (1849-1930), né esclave et devenu le second Africain-Américain diplômé en droit à l'Université d'Harvard.

■ DESCRIPTION

Le Mémorial et le musée africain-américain de la Guerre de Sécession conservent, narrent et commémorent l'héritage des U.S.C.T. et la participation africaine-américaine dans la Guerre civile.

Le musée a pour objectif d'encourager la recherche et de faire connaître et comprendre cette période dramatique de l'histoire américaine au grand public via l'exposition d'articles de journaux, de photographies, de répliques de vêtements d'époque, d'uniformes et d'armes datant de la Guerre de Sécession. Il dispose d'une base de données et documente les arbres généalogiques de plus de 2000 descendants des troupes africaines-américaines qui se sont battus pour l'Union. Il propose des visites guidées à l'intention de tous les publics mais plus particulièrement des élèves de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, invite des experts, organise des conférences, des ateliers pour enseignants et des émissions commémoratives annuelles.

Durant la période 2011-2015, le musée a organisé diverses activités pour commémorer le 150e anniversaire de la Guerre Civile et promouvoir les différentes contributions des Africains-Américains à l'histoire et la culture nationales.

Le mémorial et le musée sont intégrés aux circuits organisés par les organismes de tourisme locaux, nationaux et régionaux, à l'intention de tous les groupes d'âge. Le mémorial et le musée africain-américain de la Guerre de Sécession fait partie du Réseau national du Chemin de fer clandestin pour la Liberté (National Underground Railroad Network for Freedom). La direction du musée a adhéré à l'Association des musées africains-américains (Association of African American Museums) et à l'Association pour l'étude de la vie et de l'histoire des africains-américains (Association for the Study of African American Life and History - ASALH).

Contact:

African American Civil War Memorial Foundation and Museum (AACWM)
1925 Vermont Ave, NW
Washington, DC 20001
États-Unis
Tél. : +1 20 26 67 26 67
Courriel : franksmith@afroamcivilwar.org
Site web : https://afroamcivilwar.org
https ://www.nps.gov/afam/index.htm
https://www.nps.gov/civilwar/soldiers-and-sailors-database.htm



Porte d'entrée du Centre Schomburg, New York, États-Unis
© Dmadeo/CC BY-SA 3.0

Fiche 33 : Centre Schomburg pour la Recherche sur la Culture Noire

(Schomburg Center for Research in Black Culture, New York Public Library), New York, États-Unis.

■ HISTORIQUE

En 1925 une collection spéciale, « The Division of Negro Literature, History and Prints » ouvre à la New York Public Library (Bibliothèque publique de New York) pour répondre aux besoins du public au cœur de la Renaissance de Harlem (Harlem Renaissance). Dès 1926, la collection personnelle de l'auteur, historien bibliophile et activiste africain-américain originaire de Puerto Rico Arturo Alfonso Schomburg (1874–1938) y est incluse. Composée de plus de cinq mille livres, trois mille manuscrits, deux mille dessins et peintures, la collection de Schomburg, qui sera le conservateur de la division de 1932 à sa mort, confère d'emblée à la division une renommée internationale. En 1972, la collection devint l'une des bibliothèques de recherche de la New York Public Library sous le nom de Schomburg Center for Research in Black Culture. En 1991, l'expansion du Centre a permis de créer des salles d'exposition, de rénover l'American Negro Theater et l'Auditorium Langston Hugues.

■ DESCRIPTION

Le Centre Schomburg pour la Recherche sur la Culture Noire (Schomburg Center for Research in Black Culture) est un département de la Bibliothèque Publique de New York (New York Public Library). Situé sur Malcolm X Boulevard à Harlem, au nord de Manhattan, le Centre est constitué par trois bâtiments : le bâtiment Schomburg, le bâtiment Langston Hughes, et le bâtiment Landmark. Le Centre possède plusieurs salles de

documentation : la Division de recherche Jean Blackwell Hutson, la salle des Manuscrits, archives et livres rares, une salle réservée à la consultation des photographies et une autre aux multimédias. Contenant plus de dix millions d'éléments, il s'agit de l'un des principaux centres de recherche consacrés à l'histoire et la culture africaines-américaines, de la diaspora africaine et de l'Afrique. Il a obtenu en 2015 la médaille nationale pour les musées et services bibliothécaires (National Medal for Museum and Library Service). L'American Negro Theatre et l'Auditorium Langston Hughes accueillent chaque année de nouvelles réalisations, pièces de théâtre, expositions, conférences. Parmi les expositions récentes réalisées par le Schomburg Center, qui circulent aujourd'hui dans le monde, deux d'entre elles, relatives à l'héritage des traites humaines et des esclavages méritent d'être mentionnées : « Lest We Forget : The Triumph Over Slavery » réalisée en collaboration avec le projet La Route de l'esclave en 2004 à l'occasion de l'Année internationale des Nations Unies pour la Commémoration de la Lutte contre l'Esclavage et de son Abolition et, en 2013, « Africans in India : From Slaves to Generals and Rulers ».

Le Centre Schomburg accueille également le Centre Lapidus pour l'analyse historique de l'esclavage transatlantique (Lapidus Center for the Historical Analysis of Transatlantic Slavery), créé et financé par Ruth et Sid Lapidus avec un fonds de documents rares et des collections de documents et d'ouvrages sur l'esclavage dans le monde. Des bourses sont également accordées à de jeunes chercheurs travaillant sur l'esclavage transatlantique et l'abolitionnisme conférant ainsi de nouvelles directions aux études africaines-américaines et sur la diaspora africaine. Le prix littéraire Harriet Tubman (Harriet Tubman Book Prize), décerné pour la première fois en 2016, récompense l'auteur d'un livre publié aux États-Unis au cours de l'année précédente sur la traite, l'esclavage ou l'abolitionnisme.

Contact:

Schomburg Center for Research in Black Culture
515 Malcolm X Boulevard
New York, NY, 10037
États-Unis
Courriel : lapiduscenter@nypl.org
Site web : http://www.lapiduscenter.org/ ; http://www.nypl.org/about/locations/schomburg



Vue aérienne du site, Monument national du Site funéraire africain, New York, États-Unis
© United States National Park Service (Domaine public)

Fiche 34 : Monument national du Site funéraire africain

(African Burial Ground National Monument - National Park Service), New York, États-Unis

■ HISTORIQUE

Au début du XVIIIe siècle, New York était le second centre urbain esclavagiste des États-Unis. Quatre ménages sur dix possédaient au moins une personne réduite en esclavage. Introduits par les réseaux de la traite négrière atlantique, ces esclaves arrivèrent sur les lieux dès le XVIe siècle alors que New York - à cette époque Nouvelle-Amsterdam - était une colonie hollandaise. Devenue anglaise à partir de 1664, la ville, qui comptait plus de 10 000 esclaves à la fin du XVIIIe siècle, abolit l'esclavage en 1827.

Des années 1690 à 1794, des Africains libres ou réduits en esclavage furent enterrés dans un cimetière d'environ 2,6 mètres carrés au sud de Manhattan, en périphérie de ce qui fut New Amsterdam et qui est aujourd'hui New York. Oublié de l'histoire, ce cimetière fut redécouvert en 1991. Le travail de recherche effectué sur les squelettes retrouvés témoigne l'extrême dureté de vie des esclaves de New York, notamment employés à la construction et au trafic du port. Malnutrition, problèmes de développement osseux, taux de mortalité prématurée exceptionnellement élevé par rapport au reste de la population de la ville, traces de travaux entraînant des affections du dos sont les conclusions essentielles des analyses entreprises.

Le Monument national du Site funéraire africain de New York (African Burial Ground National Monument) est situé au 290 Broadway au sud de Manhattan. Ce site, découvert sous un chantier de construction au début des années 1990, est celui d'un cimetière – inscrit sur une carte datant de 1755 en tant que « Negros Burial Ground » – d'où 419 restes de femmes, d'hommes et d'enfants qui y furent enterrés entre le XVIIe et le début du XIXe siècle ont été retrouvés et ont pu être extraits, sur les 15 à 20000 qui ont dû y être enterrés selon les estimations des historiens. Le site fut désigné site historique national (National Historic Landmark - NHL) en 1993 et monument national (National Monument) en 2006. En tant que monument national, sa gestion revint dès lors au service des Parcs Nationaux des États-Unis (National Park Service, NPS). Reconnaissant l'importance historique et symbolique de ce site archéologique, en 2003, le Congrès américain alloua des fonds pour la création d'un mémorial et demanda une révision des plans de construction de la cour fédérale prévus à cet emplacement.

■ DESCRIPTION

L'exploitation scientifique et historique du site - considéré comme le seul site funéraire urbain d'esclaves protégé d'Amérique - fut confié à l'Université Howard (Washington, D.C.), tandis que l'on organisait une semaine de manifestations à l'occasion du retour des restes excavés au sein du monument. Une fois les analyses terminées, les restes excavés furent réintégrés au monument en octobre 2003 lors d'une cérémonie commémorative organisée avec le Centre Schomburg pour la recherche sur la culture Noire.

À l'issue d'un concours ayant réuni plus de 60 candidatures, le monument commémoratif, réalisé par l'architecte Rodney Leon, fut inauguré en 2007. En 2010, un lieu d'accueil des visiteurs et une salle d'exposition ont été ouverts à proximité du monument afin de fournir des clés d'interprétation de ce site historique exceptionnel et de l'histoire des personnes d'ascendance africaine à New York.

L'intérêt et l'implication de la communauté africaine-américaine suite à la découverte de ce site a joué un rôle essentiel dans la reconnaissance de son importance historique et symbolique, la protection et l'étude des restes et le projet de construction d'un mémorial. Ainsi, l'activisme de membres de la communauté africaine-américaine - à travers l'organisation de manifestations, lobbying, pétitions et coalitions - a été déterminant. Le projet d'excavation a été transféré à l'anthropologue Michael Blakey et son équipe à l'Université Howard, historiquement fondée pour des étudiants d'ascendance africaine.

Contact:
African Burial Ground National Monument
National Park Service
Ted Weiss Federal Building
290 Broadway,
New York, NY
États-Unis
Tél. : +1 21 26 37 20 19
Adresse postale:
African Burial Ground National Monument
National Park Service
c/o Federal Hall National Memorial
26 Wall Street
New York, NY 10005
États-Unis
Site web : www.nps.gov/afbg



«The Old Plantation», Caroline du Sud, vers 1790, États-Unis
© Gilder Lehrman Center for the Study of Slavery, Resistance, and Abolition (Domaine public)

Fiche 35 : Corridor du patrimoine culturel Gullah Geechee

(Gullah Geechee Cultural Heritage Corridor - National Park Service), Caroline du Nord et du Sud, Floride, Géorgie, États-Unis

■ HISTORIQUE

La communauté des Gullah Geechee est composée de descendants des captifs africains déportés pour être réduits en esclavage et exploités dans les plantations de la côte de Caroline du Nord et du Sud, de Géorgie et de Floride. Les Gullah Geechee ont conservé nombre des traditions de leur héritage africain en raison des obstacles géographiques du paysage côtier et du fort sentiment d'appartenance à leur communauté. Ils forment, de ce fait, l'une des cultures les plus originales des États-Unis, qui se transmet de génération en génération et résulte des traditions venues d'Afrique mais aussi de leur rencontre avec d'autres cultures pendant et après la période de l'esclavage.

Le Corridor du patrimoine culturel Gullah Geechee s'étend le long de la côte Est des États-Unis, de Wilmington en Caroline du Nord, jusqu'à Saint Augustine en Floride. La zone géographique du Corridor du patrimoine culturel Gullah Geechee est approximativement celle désignée en 1865, à l'époque de l'abolition de l'esclavage aux États-Unis, dans l'ordonnance spéciale n°15 promettant que ce territoire serait destiné au peuplement par des Noirs et régis par eux-mêmes. En 1866, l'ordonnance fut révoquée. Des communautés parvinrent toutefois à s'implanter progressivement et à acquérir des terrains cultivables tout en promouvant l'autosuffisance, un facteur important dans la conservation de la culture Gullah Geechee qui porte un fort attachement à la terre et à son héritage africain.

■ DESCRIPTION

La création du Corridor et la volonté de préserver le patrimoine Gullah Geechee découlent d'une série d'initiatives. En 2004, le député James E. Clyburn a présenté le projet de loi visant à établir le Corridor. Parallèlement, la côte Gullah Geechee a été inscrite par le National Trust for Historic Preservation sur la liste des 11 sites historiques américains les plus en danger. À la demande du Congrès, le Réseau des parcs nationaux a finalisé en 2005 un rapport d'analyse sur la culture Gullah et l'impact sur l'environnement (The Low Country

Gullah Culture Special Resource Study and Final Environmental Impact Statement, disponible en ligne)[1]. Le Corridor du patrimoine culturel Gullah Geechee a été désigné par le Congrès des États-Unis comme aire de patrimoine national le 12 octobre 2006 (Public Law 109-338) dans le cadre de la loi nationale sur les aires patrimoniales. Comme tel, il ne fait pas partie du Réseau des parcs nationaux (National Park Service - NPS), mais la loi autorise le Département de l'Intérieur à lui fournir une assistance technique et financière pour le développement et la mise en œuvre de son plan de gestion.

Ce corridor patrimonial a été créé pour :

1. Reconnaître les contributions importantes apportées par la culture et l'histoire des Africains-Américains Gullah Geechee.
2. Aider les autorités locales et étatiques, ainsi que les organismes privés et publics de Caroline du Nord, de Caroline du Sud, de Géorgie et de Floride à connaître l'histoire de la communauté Gullah Geechee et à préserver son patrimoine culturel (artisanat, arts, folklore, musique, etc.).
3. Aider à l'identification et à la préservation de sites, archives, artefacts et objets historiques en lien avec les Gullah Geechee afin de sensibiliser le public le plus large à ce patrimoine africain-américain.

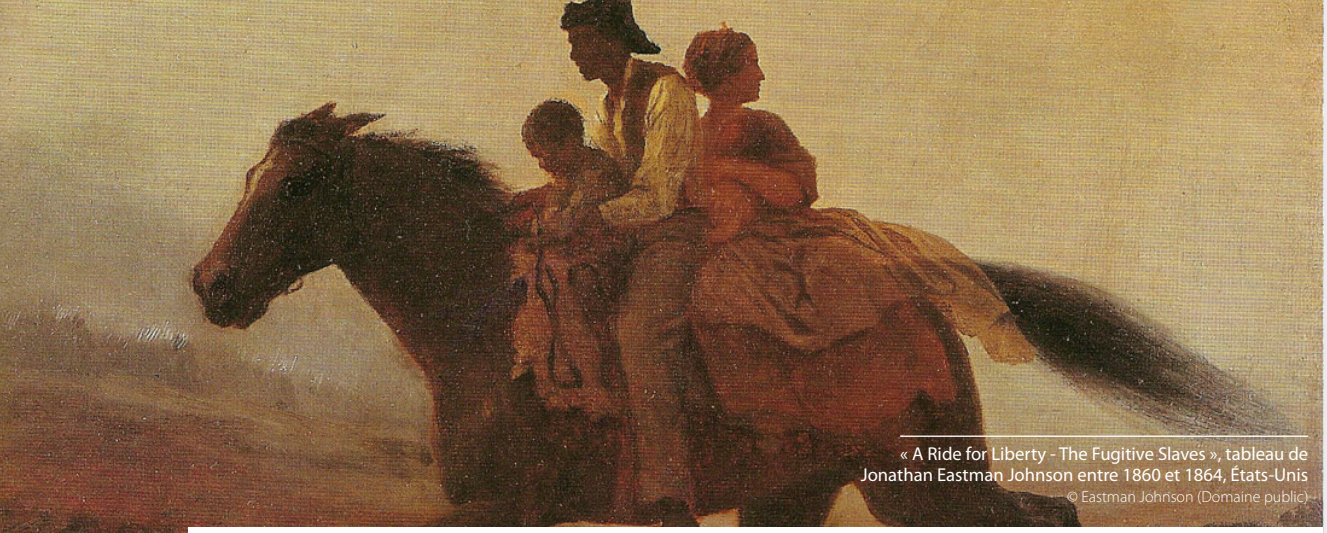
Le Corridor est non seulement l'occasion de mieux comprendre le développement et l'évolution spécifique de l'identité Gullah Geechee dans les quatre États des États-Unis concernés, mais aussi plus largement les identités créoles constituées par les interférences entre les diverses régions du monde.

L'entité de coordination locale légalement responsable de la gestion du Corridor du patrimoine culturel Gullah Geechee est la Gullah Geechee Cultural Heritage Corridor Commission. Il s'agit d'une commission fédérale composée de quinze membres nommés par le Secrétaire de l'Intérieur et représentant les États de Caroline du Nord, Caroline du sud, Géorgie et Floride. Dix membres sont proposés par le responsable de la préservation historique de l'État et les cinq autres sont des experts en préservation historique, anthropologique, culturelle, etc. spécialisés dans cette culture. Plusieurs de ses membres sont également membres de nombreux organismes de préservation du patrimoine: l'Association pour l'étude de la vie et de l'histoire africaine-américaine (Association for the Study of African American Life and History - ASALH), de l'Association des musées africains-américains (Association of African American Museums - AAAM), du Réseau national du Chemin de fer clandestin pour la Liberté (National Underground Railroad Network to Freedom - National Park Service - NPS), du Trust national pour la préservation historique (National Trust for Historic Preservation) et du Réseau des parcs nationaux (National Park Service - NPS). Cependant, un partenariat a été mis en œuvre entre les autorités, tant locales qu'étatiques, et des organismes publics et privés des quatre États américains inclus dans le Corridor patrimonial.

Contact:

Gullah Geechee Cultural Heritage Corridor Commission
2817 Maybank Highway
John's Island, SC 29455
États-Unis
Tél. : +1 84 38 18 45 87
Courriel : info@gullahgeecheecorridor.org
Site web : http://gullahgeecheecorridor.org
NPS : https://www.nps.gov
Adresse postale :
Gullah Geechee Cultural Heritage Corridor Commission
P.O. Box 1007
John's Island, SC 29455
États-Unis

1 https://www.nps.gov/ethnography/research/docs/ggsrs_book.pdf



« A Ride for Liberty - The Fugitive Slaves », tableau de Jonathan Eastman Johnson entre 1860 et 1864, États-Unis
© Eastman Johnson (Domaine public)

Fiche 36 : Réseau national du Chemin de fer clandestin vers la liberté

(National Underground Railroad Network to Freedom - National Park Service), États-Unis

■ HISTORIQUE

Partout où des personnes furent réduites en esclavage, il y eut un désir de résistance. Le Chemin de fer clandestin (Underground Railroad) désigne le phénomène de résistance à l'esclavage par la fuite tel qu'il fut pratiqué aux États-Unis jusqu'à la fin de la Guerre Civile par les esclaves fugitifs africains-américains. Les routes clandestines empruntées pouvaient être en direction des États du Nord qui avaient à la fin du XVIIIe siècle progressivement aboli l'esclavage et vers le Canada où l'esclavage fut aboli en 1834, mais aussi en direction du Mexique, de la Floride espagnole, des territoires indiens, de l'Ouest, des Caraïbes et de l'Europe. Les fugitifs (les freedom seekers) faisaient preuve d'une grande ingénuité et intelligence pour planifier et déployer des stratégies tout au long de leurs périples. Tandis que les fugitifs entamaient pour la plupart leur voyage sans assistance, durant chaque décennie d'esclavage légal les efforts actifs pour aider les fugitifs se sont accrus. Dans certains cas, cette aide pouvait s'avérer spontanée. Cependant, en 1850, une seconde Loi des esclaves fugitifs (Fugitive Slave Act) fut adoptée par le Congrès à majorité sudiste. Si celle de 1793 décrétait que la responsabilité d'attraper les esclaves fugitifs revenait aux fonctionnaires des États d'où venaient les esclaves, celle votée en 1850 autorisait la recherche et la capture des fugitifs partout aux États-Unis et interdisait de venir en aide aux esclaves fugitifs et aux présumés fugitifs de défendre leur cause dans le cadre d'un procès. Dès lors, le Chemin de fer clandestin (Underground Railroad) fut organisé. Le réseau, mis en place au début du XIXe siècle, atteignit son apogée entre 1850 et 1860. La loi des esclaves fugitifs a déclenché la plus importante migration d'Africains-Américains vers le Canada au XIXe siècle. Le Canada, alors possession britannique où l'esclavage était aboli, constituait une destination sûre, sa longue frontière offrant de nombreux points d'entrée. On estime que dans les années 1850, plus de 100 000 esclaves se seraient ainsi échappés par ce moyen.

L'engagement du Service des parcs nationaux (National Park Service – NPS) sur le thème du chemin de fer clandestin suite à la loi 101-628 de Novembre 1990 demande à cette agence fédérale chargée de la gestion des parcs et monuments nationaux et d'autres propriétés historiques et zones protégées, de conduire des études alternatives pour commémorer et interpréter ce phénomène historique.

Sous la supervision d'un comité consultatif, comme spécifié par la loi, le NPS a finalisé une étude en 1995. Celle-ci proposait et analysait plusieurs alternatives de commémoration que le comité consultatif recommandait de mettre en œuvre. Les résultats de cette étude ont préparé la voix à la loi du Réseau national du chemin de fer clandestin vers la liberté (National Underground Railroad Network to Freedom) en 1998 qui a établi le Réseau toujours actif à ce jour.

■ DESCRIPTION

Institué par la loi publique 105–203 en 1998, le programme Réseau national du chemin de fer clandestin vers la liberté (National Underground Railroad Network to Freedom) est piloté par le Service des parcs nationaux (National Park Service, NPS).

Il coordonne les actions initiées sur les lieux historiques et dans les musées pour la conservation du patrimoine, la commémoration et l'éducation en relation directe avec l'histoire du chemin de fer clandestin, ainsi que les programmes liés à cette histoire, disséminés en une mosaïque d'histoires locales, nationales et régionales. Soutenu par des initiatives communautaires à travers tout le pays, le programme sert aussi à faciliter la communication entre chercheurs ainsi qu'à mobiliser l'aide au développement d'organisations pour préserver les sites de ce réseau. Reconnaissant et encourageant la recherche, l'éducation, la commémoration et la préservation, le programme montre que ce phénomène historique de résistance à l'esclavage par l'évasion a joué un rôle essentiel dans le mouvement pour l'abolition de l'esclavage aux États-Unis.

Les objectifs du programme sont de :

1. **Sensibiliser** le public à l'importance historique du chemin de fer clandestin.
2. **Fournir** une aide technique pour documenter, préserver et interpréter l'histoire du Chemin de fer clandestin.
3. **Développer** un réseau de sites historiques, de programmes pédagogiques et interprétatifs, de chercheurs et d'établissements éducatifs ayant un lien vérifiable avec le chemin de fer clandestin.

Le programme est administré par un comité de gestion nationale composé d'un gestionnaire national NPS et de membres régionaux représentant les différentes régions ayant trait à l'histoire du chemin de fer clandestin. Les candidatures de nouveaux membres sont examinées lors de réunions publiques dont la localisation change afin de promouvoir l'interaction et l'intérêt pour le réseau dans les différentes régions du pays. Les gestionnaires régionaux du Réseau sont à la recherche de partenariats formels et informels afin de stimuler l'intérêt pour le sujet et les activités du réseau.

Au sein de NPS, la loi de 1998 demande aux gestionnaires du Réseau d'identifier des sites et thèmes associés. Le personnel du programme vise à intégrer les activités, études et programmes existants dans des unités NPS et à stimuler la coopération d'agences fédérales et locales, d'organisations et d'individus.

En avril 2016, le réseau comptait quelques 583 membres dont 427 sites historiques, 109 centres d'interprétation ou d'éducation et 67 centres de recherche.

Le réseau national du chemin de fer clandestin vers la liberté permet aux personnes et différentes organisations de s'inscrire au sein d'un système national de sites historiques, de programmes interprétatifs, de centres de recherches, d'archives et de musées. Un des objectifs du Réseau est d'encourager les échanges entre ses membres afin qu'ils échangent des modèles de programme, des études de cas, des matériaux pédagogiques et des conseils techniques.

En octobre 2000, dans le cadre de la loi « Omnibus Appropriations Act » 106-291, le programme de Bourses du Réseau vers la liberté furent établies afin de fournir un soutien pour la « préservation et recherches associées » aux membres du Réseau vers la liberté. En total, environ 79 bourses ont été attribuées pour un montant total d'environ 1,9 million de dollars.

Depuis 2007, le réseau organise également une conférence annuelle. Ces conférences thématiques tenues dans différents lieux encouragent le dialogue ainsi que les perspectives de partenariat et de collaboration qui peuvent en émerger.

Le programme développe, en outre, un Site web qui comprend une histoire du chemin de fer clandestin, des documents historiques, une carte du Réseau, des récits de vie, le suivi des événements en lien avec le Réseau, une assistance technique aux propriétaires de sites et un forum de discussion.

A travers les ressources produites par des membres du réseau, le réseau du chemin de fer clandestin vers la liberté permet de faire connaître et de démystifier l'histoire du chemin de fer clandestin, qui fut bien réelle et est aujourd'hui essentielle à la compréhension de l'histoire de l'esclavage et de la résistance aux États-Unis. Ce programme unique engage un important nombre d'acteurs, issus d'un large spectre de spécialités et de domaines d'activités, autour d'un sujet et les met en relation à travers l'ensemble du territoire des États-Unis. Il a ainsi stimulé et coordonné la création d'associations à but non lucratif et d'agences gouvernementales qui partagent des ressources et coopèrent dans le champ de l'éducation, de la préservation et de la commémoration au sujet de cette histoire.

Contact:

National Underground Railroad Network to Freedom
National Park Service
4068 Golden Hill Road
Church Creek
Maryland 21622
États-Unis



Acteurs de la Fondation Colonial Williamsburg, Virginie, États-Unis
© Harvey Barrison, CC-BY-SA 2.0

Fiche 37 : Fondation Williamsburg Colonial

(Colonial Williamsburg Foundation), Virginie, États-Unis

■ HISTORIQUE

Les premiers Africains à être déportés en Amérique du Nord - dans les Treize Colonies Britanniques - durant la traite transatlantique débarquèrent en Virginie en 1619. En 1775, 52 % de la population de Williamsburg en Virginie était d'origine ou d'ascendance africaine et pour la plupart réduite en esclavage.

De 1699 - date de sa fondation - à 1780, Williamsburg fut la colonie britannique la plus ancienne, la plus étendue, peuplée et influente d'Amérique du Nord.

Au début du XXe siècle, la restauration et la reconstitution de la ville coloniale de Williamsburg ont été parrainées par William Archer Rutherford Goodwin et la famille Rockefeller.

■ DESCRIPTION

La Fondation Williamsburg colonial est une institution privée à but non lucratif dont la vocation est de préserver et d'animer la zone historique et de gérer des activités et des filiales à but lucratif (hôtels, restaurants, centres de congrès, terrains de golf, produits dérivés touristiques, etc.). Outre zone historique, la Fondation gère également le Musée des arts décoratifs DeWitt Wallace, le Musée Aldrich Rockefeller Folk Art Abby, la Bibliothèque John D. Rockefeller Jr. et le Bassett Hall.

Les 122 hectares de cette zone historique comprennent des bâtiments datant des années 1699 à 1780, des constructions de l'époque néocoloniale, d'autres plus récentes reconstituées, qui illustrent l'histoire coloniale et la Guerre d'Indépendance des États-Unis d'Amérique (1775-1783). Parmi les bâtiments, figurent la taverne de Raleigh, le Capitole, le palais du gouverneur, le palais de Justice et l'église Bruton Parish. Des acteurs interprètes, vêtus en costume d'époque, parlent en utilisant le vocabulaire et la grammaire de l'époque.

La Fondation Williamsburg colonial apporte, par ailleurs, un soutien actif à l'enseignement de l'histoire des débuts des États-Unis dans les écoles, via notamment une grande variété de programmes et de matériels éducatifs et promotionnels : publications, cassettes vidéo, enregistrements audio sur les récits, la langue

et la musique du XVIIIe siècle, outils virtuels dont certains sont interactifs et permettent aux élèves de « converser » avec des personnes du passé, acteurs ou spectateurs de la Révolution américaine. Des visites à but didactique, ainsi que des séminaires, conférences, forums ou ateliers sont par ailleurs proposés aux étudiants de l'enseignement supérieur et aux professeurs souhaitant compléter leur formation.

Il fut beaucoup reproché à la Fondation Williamsburg Colonial d'avoir longtemps négligé le rôle joué par les Africains-Américains – libres et esclaves – durant la période coloniale. Il est vrai que, quand elle a ouvert - dans les années 1930 -, la Fondation pratiquait la ségrégation raciale (dortoirs séparés pour les employés, interdiction aux Noirs d'entrer dans les hôtels, les magasins et les restaurants fréquentés par les Blancs) et que, dans les années 1950, les Africains-Américains n'étaient autorisés à visiter le site qu'un jour par semaine, et ce jusqu'à l'abolition de la ségrégation. Dans les années 1970, en réaction aux critiques formulées à son endroit, la Fondation Williamsburg Colonial augmenta le nombre des acteurs interprètes africains-américains. En 1994, elle ajouta dans ses scénarios des scènes de mariage et de vente d'esclaves, et, en 1999, mit sur pied un programme sur l'esclavage en Amérique au XVIIIe siècle et sur la vie sur une plantation.

Plusieurs programmes offrent aujourd'hui l'opportunité aux visiteurs de découvrir l'histoire de l'esclavage à Williamsburg. La visite intitulée « Ville Révolutionnaire » (Revolutionary city) permet aux visiteurs d'interagir avec des populations diverses durant l'époque de la révolution américaine. Les visiteurs peuvent découvrir l'histoire de la résistance africaine-américaine lors de la visite des bâtiments et ateliers historiques tels que la maison Peyton Randolph et la plantation des Grands Espoirs. L'exposition « La Religion africaine-américaine » (The African American Religion) retrace l'héritage de la congrégation baptiste à Williamsburg à la fin du XVIIIème siècle. En outre, le Forum Equiano sur la protohistoire et la culture africaine-américaine (Equiano Forum on Early African American History and Culture) est une série de conférences sur la traite transatlantique et la résistance.

L'originalité de ce musée réside dans le travail de reconstitution et de restauration important mis en œuvre ainsi que l'emploi d'acteurs sur le site pour rendre l'histoire vivante. La fondation accorde une importance particulière à la rigueur historique dans ses reconstitutions et ses choix de représentation.

Contact:

The Colonial Williamsburg Foundation
P O Box 1776
Williamsburg, VA 23187
États-Unis
Tél. : +1 75 72 29 10 00
Site web : www.history.org ; www.colonialwilliamsburg.com



Demeure de Thomas Jefferson à Monticello, Virginie, États-Unis
Martin Falbisoner, CC-BY-SA 3.0

Fiche 38 : Monticello, demeure de Thomas Jefferson

(Monticello, Thomas Jefferson's House), Charlottesville, VA, États-Unis

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization · Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture · World Heritage Convention · Convention du patrimoine mondial

■ HISTORIQUE

En 1720, après que les immigrés anglais eurent réclamé les terres bordant les rivières navigables de la Virginie au sein de la plaine côtière, la colonisation se propagea à l'ouest vers les Blue Ridge Mountains. Dans les années 1730s, le père de Thomas Jefferson, Peter, fut l'un des premiers colons de ce qui allait devenir Albemarle County. Là-bas, il établit des plantations de coton qu'il appela Shadwell et que son fils renomma plus tard Monticello. À travers l'action de Peter Jefferson et d'autres colons, la culture de plantation de la région Tidewater par les esclaves s'étendit encore davantage à l'ouest et devint de plus en plus ancrée dans la vie coloniale en Virginie, du fait de l'expansion de la traite négrière.

Monticello, un site inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, est la demeure et la plantation de Thomas Jefferson, auteur de la Déclaration d'Indépendance américaine et troisième président des États-Unis. Jefferson possédait 607 esclaves dont la plupart vivait et travaillait à la plantation de Monticello et dans les « quarter farms » avoisinantes.

Monticello était une « quarter farm », un sous-domaine de la propriété géré dans le cadre d'une plus grande exploitation de plantations. Peter Jefferson et son épouse, Jane Randolph Jefferson, possédaient plus de 60 esclaves, principalement employés pour la culture du tabac destiné aux marchés britanniques et Européens. Cette terre, ajoutée aux possessions supplémentaires acquises par Thomas Jefferson au cours de sa vie, avoisinait les 2023 hectares. En plus de Monticello, la « ferme de la maison », Jefferson acquit des parcelles de terre périphériques qui furent divisées en « quarter farms ». Ces « quartiers » furent appelés Lego, Tufton et Shadwell (du nom de la ferme de la maison de son père) et furent parfois gérés par des contremaîtres ou d'autres membres de la famille. Tout au long de la vie adulte de Jefferson, de 100 à 150 hommes, femmes et enfants réduits en esclavage travaillaient dans ces « quarter farms ».

■ DESCRIPTION

La propriété est ouverte au public depuis 1924. Elle est aujourd'hui gérée par la Fondation Thomas Jefferson, une organisation à but non lucratif œuvrant dans les domaines de la préservation et de l'éducation. Historiens, spécialistes de la restauration et archéologues ont entrepris plus de soixante ans d'études documentaires et archéologiques relatives à Monticello et plus particulièrement à sa communauté d'esclaves, englobant plusieurs générations de familles. Parmi ces familles, on peut citer les Hearn, les Fossett, les Gillette, les Granger ou encore les Hemings. Les membres de ces familles étaient fréquemment séparés par des ventes ou dispersés après avoir acquis leur liberté.

Depuis 1993, la Fondation Thomas Jefferson a tenté d'aborder le sujet complexe de l'esclavage à travers des circuits généraux et spécialisés, des expositions, des films, le lancement d'un site web et d'une application mobile. En outre, la Fondation a entrepris de retranscrire oralement l'histoire des descendants de familles d'esclaves de Monticello depuis plus de vingt ans, un travail connu sous le nom de « Getting Word Oral History Project ». En 2014, la Fondation Thomas Jefferson a aussi entrepris un projet visant à restaurer et à recréer les lieux de vie et de travail des familles esclaves de Monticello le long de Mulberry Row, la rue principale de la plantation. Les structures et les expositions qui bordent Mulberry Row révèlent d'ailleurs les histoires personnelles des esclaves, mais également de Jefferson et de sa famille. Toutes ces initiatives font ainsi de Monticello l'un des principaux lieux historiques donnant une interprétation claire de l'esclavage au sein des plantations en Amérique du Nord.

Dans les années 1950, le travail archéologique et les recherches documentaires furent approfondis afin de fournir une meilleure compréhension du travail et de la composition de la force de travail de la plantation. Les travailleurs esclaves étaient décrits comme des « servants », que ce soit sur les panneaux d'affichage ou au cours des visites. Mais, au début des années 1980, suite à des recherches archéologiques et documentaires complémentaires, la direction ainsi que les chercheurs décidèrent d'aborder de façon plus directe le sujet de l'esclavage en commençant avec des expositions présentant les découvertes archéologiques faites sur la vie des esclaves de Mulberry Row. Combinées aux informations documentaires, ces informations sur la vie des esclaves furent dévoilées en 1993, à l'occasion du 250ème anniversaire de la naissance de Jefferson, à la fois lors de visites de la Maison Principale et des visites de Mulberry Row et de ses « dépendances ». Les zones de service de Monticello étaient situées au sous-sol, et tout au long des ailes Nord et Sud de la maison. A partir de 2001, la plupart de ces zones de service furent restaurées, notamment la cuisine, la chambre du chef de cuisine et la cave à vins. Chacun de ces espaces regorge d'objets archéologiques et d'informations documentaires concernant les personnes qui travaillèrent et vécurent dans ces espaces. L'interprétation se concentre sur des scènes de vie spécifiques des esclaves de Monticello et met l'accent sur leurs compétences ainsi que sur des récits d'expériences individuelles de servitude et de liberté.

En 2012, la Fondation Thomas Jefferson créa un site internet pour continuer de raconter l'histoire des familles d'esclaves de Monticello : « Landscape of Slavery: Mulberry Row at Monticello »[1]. Puis, de 2014 à 2017, la restauration des structures le long de Mulberry Row à travers le Mountaintop Project permit une meilleure perception des environs de la Maison Principale et de Mulberry Row tels qu'ils étaient durant la vie de Jefferson. Une application mobile intitulée « Slavery at Monticello: Life and Work along Mulberry Row » a

1 https://www.monticello.org/mulberry-row

également été lancée en 2015 et fournit de courts récits de vie et des images du contenu architectural et documentaire pour compléter l'information contenue dans les panneaux interprétatifs.

La Fondation Thomas Jefferson est investie dans une double mission de préservation et d'éducation. Sa mission de préservation va au-delà de la conservation de la Maison Principale et de ses collections. Le Département d'Archéologie de Monticello conduit également une Enquête Archéologique de la Plantation et une analyse systémique du paysage. Ces méthodes, corrélées à d'autres, ont permis de développer un plus large calendrier de recherche afin de comprendre les mutations de la plantation de Monticello au fil du temps, les changements du mode de vie des esclaves et les changements dans la production agricole, qui ne sont pas toujours mis en évidence dans les preuves documentaires. La maison de Monticello comprend plus de 38 espaces restaurés témoignant des conditions de vie et de travail des esclaves comme des résidents libres. À Mulberry Row, un logement d'une pièce, qui constitue peut-être la maison de l'ébéniste esclave John Hemings et de son épouse Elizabeth Hemings, a notamment été recréé sur le site d'origine après une longue enquête et la protection des objets trouvés lors des fouilles archéologiques.

La Fondation Thomas Jefferson dispose de trois collections principales. La plus vaste collection est celle qui fait état des fouilles archéologiques de Monticello et des « quarter farms » environnantes. Le dépôt contient plus d'un million d'objets, dont la moitié provient de Mulberry Row et d'autres sites tels que les lieux d'habitation et les structures agricoles de la plantation. La seconde collection inclut les objets provenant de la Maison Principale de Monticello et de ses dépendances. La Fondation détient et expose des milliers d'objets originaux incluant des meubles, des œuvres d'art, des livres et des pièces de céramique, de verre ou de métal. Parmi ces objets, quelques-uns étaient associés aux sites de vie et de travail où les esclaves vivaient et travaillaient. La troisième collection est celle de la flore vivante cultivée dans les jardins et vergers ornementaux et utilitaires. Ceux-ci ont été restaurés au niveau de la zone entourant la Maison Principale et Mulberry Row et comprennent des centaines de variétés de fruits, de légumes, d'arbres et de plantes qui étaient cultivés à Monticello du temps de Jefferson ou très proches des variétés cultivées à cette époque. Les graines de la plupart d'entre elles sont récoltées puis vendues ou échangées par le Centre Thomas Jefferson pour les plantes historiques (Thomas Jefferson Center for Historic Plants) implanté dans Tufton, l'une des « quarter farms » originales.

Le « cimetière africain-américain » est introduit par un panneau indiquant qu'une cérémonie d'inauguration officielle a eu lieu pour commémorer le site en tant que « terre bénie » en 2001. D'autres plaques reconnaissent les contributions du Garden Club of Virginia pour son travail de restauration des jardins de Monticello et des caractéristiques du paysage, plus récemment en aidant à restaurer the Kitchen Road, une partie du paysage de plantation qui avait été oubliée.

La plaque du patrimoine mondial de l'UNESCO est installée au centre des lieux.

La Fondation Thomas Jefferson dispose également du centre d'accueil David M. Rubenstein (David M. Rubenstein Visitor Center) à Monticello qui propose un café, des expositions, une boutique de souvenirs et des équipements éducatifs, ainsi qu'un film introductif. L'une des expositions principales, « To Try All Things: Monticello as Experiment », contient des informations supplémentaires sur la culture matérielle de l'esclavage domestique ainsi que des informations bibliographiques. En outre, à moins d'un kilomètre du centre pour les visiteurs se trouve le Centre International Robert H. Smith pour les études sur Jefferson

(the Robert H. Smith International Center for Jefferson Studies - ICJS). ICJS détient une bibliothèque de recherche spécialisée dans les sujets liés à l'ère fondatrice et aux débuts de la République américaine ainsi qu'un accès à des bases de données sur cette période. ICJS donne aussi l'opportunité à des étudiants du monde entier de bénéficier de bourses de recherche et accueille diverses conférences et colloques. Plusieurs de ces boursiers ont entrepris des recherches sur des questions touchant de près à Thomas Jefferson et à l'esclavage dans les plantations.

Si l'on se réfère aux sections 5.3 et 5.4 du rapport périodique sur les sites du Patrimoine mondial de l'UNESCO (2013), l'authenticité de la Maison Principale et de ses environs sont préservés et leur intégrité intacte. Le rapport mentionne que Monticello reste dans « un excellent état de conservation ».

La Thomas Jefferson emploie 180 membres à plein temps, 190 personnes à temps partiel et 100 bénévoles.

Il est aussi possible de faire la visite guidée des extérieurs de la maison appelée « Slavery at Monticello » chaque jour pendant la saison haute, c'est-à-dire de mi-mars à début novembre, six fois par jour. Cette visite est aussi disponible certains week-ends de la saison creuse et pendant le Mois de l'histoire des Noirs (Black History Month) en février. Chaque année, près de 50 000 visiteurs effectuent cette visite. En 2015, la plupart des visiteurs venaient des États-Unis (95%) et les visites étaient constituées à 50% de couples ou de groupes d'adultes, à 35% de familles avec des enfants jeunes et à 15% de groupes d'étudiants. Les visiteurs qui viennent à Monticello sont originaires de l'ensemble des États-Unis mais aussi de nombreux autres pays.

Monticello, l'un des sites de plantation les mieux documentés en Amérique du Nord, est également le principal foyer et la plantation de l'auteur de la Déclaration d'Indépendance américaine. Pour les citoyens des États-Unis, Jefferson est un personnage historique important compte tenu de son rôle dans l'articulation entre les valeurs de liberté et d'autonomie gouvernementale que les citoyens des États-Unis considèrent comme un élément essentiel de leur identité nationale. Néanmoins, Jefferson employa 607 personnes en esclavage au cours de sa vie. Monticello est un site de mémoire qui intègre à la fois les idéaux importants de la liberté et d'autonomie gouvernementale combinée au caractère central de l'esclavage dans l'économie et la société des États-Unis.

Monticello offre une variété de matériaux en ligne qui explorent le paysage et l'héritage de l'esclavage sur ces lieux.

Contact:

Thomas Jefferson Foundation
P.O. Box 316
Charlottesville, VA 22902
États-Unis
Tél. : +1 43 49 84 98 80
Courriel : visitor@monticello.org
Site Web : www.monticello.org ; http://www.monticello.org/site/plantation-and-slavery ;
http://www.monticello.org/site/visit/landscape-slavery-mulberry-row-monticello ;
http://slavery.monticello.org/getting-word ;
http://www.monticello.org/slavery-at-monticello

Monticello et l'Université de Virginie à Charlottesville sont inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO :
http://whc.unesco.org/fr/list/442/



Monument au Dr. Sousa Martins, Lisbonne, Portugal
© Manuel Correia (Domaine public)

Fiche 39 : Lisbonne, cité africaine – Parcours et lieux de mémoire de la présence africaine

(Lisboa, Cidade Africana – Percursos e Lugares de Memória da Presença Africana), Lisbonne, Portugal

■ HISTORIQUE

Dans l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage, le Portugal est un cas particulier. Il joua un rôle précurseur et majeur dans la déportation de captifs africains aux Amériques.

Conquise sur les Maures en 1147, Lisbonne acquit une nouvelle dimension politique avec l'installation de la cour portugaise, devenant ainsi, en 1256, la capitale du royaume du Portugal. Le commerce, la croissance démographique, la construction de murailles, de tours, de palais, d'églises, de quartiers résidentiels, d'édifices et d'espaces publics comme des entrepôts ou des marchés, donnèrent une nouvelle impulsion à la ville médiévale. La traite dans l'empire colonial portugais se fit essentiellement en ligne droite, directement de la côte occidentale d'Afrique vers les côtes du Brésil. C'est pourquoi Lisbonne, contrairement à ses homologues britanniques et français, ne fut pas un grand port négrier, même si les interactions avec l'Afrique et les richesses tirées de l'empire colonial ont façonné et laissé une trace pérenne dans l'architecture de la ville.

■ DESCRIPTION

Le circuit historique Lisbonne, cité africaine – Parcours et lieux de mémoire de la présence africaine (Lisboa, Cidade Africana – Percursos e Lugares de Memória da Presença Africana) permet de découvrir, en parcourant la ville, une Lisbonne peu connue. Il permet au visiteur de percevoir les apports de l'Afrique dans les comportements, les pratiques et les valeurs contemporaines, mais aussi la construction de l'identité portugaise. C'est ainsi qu'un circuit touristique a pu être conçu, montrant l'africanité de Lisbonne, dispersée dans une pluralité de vestiges en lien avec la traite négrière et l'esclavage, dont les traces ne sont aujourd'hui le plus souvent qu'immatérielles, mais dont l'Histoire de certains sites témoigne :

I. La Lisbonne des rives : pouvoir, commerce, loisirs

1. Le Mosteiro dos Jerónimos et la Tour de Belém
2. Le Port de Lisbonne
3. Le Terreiro do Paço *versus* Praça do Comércio
4. Les quais de la ville et les relations sociales et commerciales.

II. La Lisbonne des sept collines

5. Rossio, Largo de São Domingos et Praça da Figueira
6. Mouraria, Graça, Alfama : pratiques sociales et religieuses
7. Le Campo de Sant'Ana et la Rua das Pretas, en montant au Chiado.

III. Le quartier du Mocambo

8. Le Bairro Alto, Santa Catarina, le Poço dos Negros
9. Le Mocambo et ses habitants
10. Du Bairro à Travessa, de Mocambo à Madragoa.

IV. De la Lisbonne coloniale à la Lisbonne de la liberté

11. De la dévalorisation des Africains à l'abolition de l'esclavage
12. De l'empire: de Belém au Bairro das Colónias
13. La Lisbonne de la démocratie : les Bairros Periféricos, les Novos Africanos.

Contact:

Lisboa, Cidade Africana – Percursos e Lugares de Memória da Presença Africana
Comité português do Projeto UNESCO A rota do escravo
Centro de Estudos Africanos da Faculdade de Letras da Universidade de Lisboa
Alameda da Universidade, 1600-214 Lisboa
Portugal
Tél. : +351 217 920 054
Courriel : rota_escravo@sapo.pt



Vue générale de la salle consacrée à l'esclavage dans la Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme, Champagney, France
© A. BourgeoisP, CC-BY-SA-4.0

Fiche 40 : Route des Abolitions de l'esclavage et des Droits de l'Homme, France

■ HISTORIQUE

Hérité de la philosophie des Lumières et d'influences anglo-saxonnes, le mouvement abolitionniste français avait, à la veille de la Révolution française, introduit le débat sur la question de l'esclavage mais il fallut attendre le déclenchement du processus révolutionnaire et les événements de Saint-Domingue (abolition de l'esclavage en 1793, suite à la rébellion des esclaves qui a débuté en août 1791) pour que des mesures soient prises en faveur de la suppression de l'esclavage. L'esclavage fut aboli dans les colonies françaises en 1794, rétabli en 1802 par Napoléon Bonaparte, avant de voir un courant abolitionniste renaître sous la Restauration à partir de 1820 pour aboutir au décret de 1848.

La Route des Abolitions de l'esclavage et des Droits de l'Homme est le premier réseau de sites et de lieux de mémoire liés à l'histoire de l'esclavage structuré juridiquement et financièrement comme tel en France. Il fut créé localement à la suite du vote de la loi du 21 mai 2001 adoptée par la France. Il a été lancé officiellement en 2004 comme contribution de la France à l'Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition proclamée par l'ONU.

■ DESCRIPTION

La Route des abolitions de l'esclavage et des droits de l'Homme regroupe cinq sites et lieux de mémoire situés dans l'Est de la France :

1. **La Maison de la négritude de Champagney** (Haute-Saône) : le 19 mars 1789, les habitants de Champagney demandèrent solennellement au roi Louis XVI d'abolir la traite et l'esclavage des Noirs. Un musée, une stèle et l'église conservent cette histoire. En 1998, Champagney fut retenu comme site national pour les cent cinquantenaires de l'abolition de l'esclavage, et, à partir de 2000, La Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme ouvrait ses portes au public toute l'année. Lieu de mémoire, la Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme est aussi un lieu de réflexion qui invite le visiteur à se pencher sur les violations des droits de l'Homme en général. La Maison de la Négritude et des

Droits de l'Homme travaille étroitement avec le ministère de l'Éducation nationale (rectorat, inspection d'académie, collège de Champagney). Des visites pédagogiques sont réalisées auprès d'un public scolaire et une mallette pédagogique est remise aux professeurs avant la visite. Des animations spécifiques sont également organisées pour ce public. Il s'agit, pour l'essentiel, d'élèves du cycle primaire, des classes de 4e et de seconde des baccalauréats professionnels. D'autres thématiques sont évoquées lors de visites commentées, telles l'histoire de l'Afrique, les questions relatives à la citoyenneté et au patrimoine.

2. **La Maison Abbé Grégoire** (Emberménil, Meurthe et Moselle) : Le musée de la Maison Abbé Grégoire fut ouvert en hommage à l'œuvre de l'abbé Henri Grégoire (1750-1831), prêtre et homme politique célèbre pour son engagement pour l'abolition des privilèges, le suffrage universel, la reconnaissance de droits des Juifs de France et l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. Après le rétablissement de l'esclavage par Napoléon Bonaparte en 1802, Grégoire poursuivit son œuvre et sa lutte pour la suppression de la servitude dans les colonies et pour la répression de la traite négrière illégale. Il entretint une correspondance soutenue avec Toussaint Louverture et avec d'autres responsables haïtiens pendant les trois premières décennies du XIXe siècle. Membre de la Société des amis des Noirs fondée par Jacques-Pierre Brissot en 1788, il fut l'auteur de nombreux ouvrages. Ses cendres furent transférées au Panthéon en 1989, lors du bicentenaire de la Révolution française. Un musée et des stèles sont présents dans le village. Ce lieu a été ouvert au public en 1995.
3. **Le Fort de Joux** (Doubs) : Édifié dès le XIIème siècle, le Fort de Joux devint, entre 1678 et 1815, une prison d'État. C'est là que fut déporté, en 1802, Toussaint Louverture. Premier général Noir de l'armée française, premier gouverneur Noir d'une colonie, premier leader d'une rébellion d'esclaves victorieuse, père de l'indépendance de la première République Noire dans l'histoire du monde (la future Haïti), Toussaint Louverture, né esclave sur une plantation de la colonie française de Saint-Domingue, apparait dans l'histoire de l'humanité comme un précurseur du combat pour la liberté, la citoyenneté et l'autodétermination des peuples. Ce lieu ouvert au public depuis 1958 propose de visiter la cellule où fut enfermé Toussaint Louverture. Il fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques depuis le 18 juillet 1996. Le Fort de Joux a été le premier site français où s'est engagée une action commémorative qui s'est accélérée depuis 2003 :

    1. 1901 : première plaque hommage à la mémoire de Toussaint Louverture
    2. 1927 : première cérémonie officielle en présence du Colonel Nemours
    3. 1954 : première stèle commémorative dédiée à Toussaint Louverture et accueil de voyageurs haïtiens
    4. 1989 : manifestations du Bicentenaire de la Révolution française et première exposition « Toussaint Louverture »
    5. 2003 : commémoration du Bicentenaire de la mort de Toussaint Louverture patronnée par le Président de la République française
    6. Depuis 2003, tous les 7 avril : cérémonie de commémoration de la mort de Toussaint Louverture
    7. Depuis 2006, tous les 10 mai : cérémonie officielle pour la Journée nationale des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions.

4. **La Maison Anne Marie Javouhey** (Chamblanc, Côte d'Or) : En 1838, Anne-Marie Javouhey, fondatrice de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny, facilita la libération de 185 esclaves sur la plantation de la congrégation à Mana, Guyane. Outre la Maison familiale d'Anne-Marie Javouhey, située dans l'enceinte du lycée Anne Marie Javouhey à Chamblanc, un parcours pédestre retrace les grandes étapes de la vie de cette missionnaire. En 2011, suivant une recherche généalogique, 150 arbres furent plantés à Chamblanc par des descendants des esclaves affranchis guyanais en hommage à leurs ancêtres, dans le cadre d'une cérémonie commémorative et d'inauguration de cette « Forêt mémoire ».
5. **La Maison Victor Schœlcher** (Fessenheim, Haut-Rhin) : Le bâtiment dit « Maison Victor Schœlcher » à Fessenheim comprend un musée et une stèle. Ouvert au public depuis 1982, un nouvel espace muséographique existe depuis 2013. Dans cette maison médiévale datant du XVIème siècle, la vie, les œuvres et les combats de Victor Schœlcher (1804-1893), président de la Commission d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises en 1848, sont évoqués. La visite est composée d'un circuit de plus de 150 visuels, d'œuvres originales (livres, manuscrits, journaux), d'objets d'époque et de porcelaines signées par son père Marc. Des tablettes tactiles, des animations audiovisuelles et une bibliothèque interactive complètent le parcours.

Le Réseau bénéficie au niveau national de l'aide de cinq départements, de quatre régions et de plusieurs ministères (ministère des Affaires étrangères, ministère de la Coopération, ministère de la Culture, etc.).

Son programme consiste à :

- Organiser des cérémonies, manifestations et commémorations locales, nationales et internationales (Bicentenaire de la mort de Toussaint Louverture en 2003 par exemple) ;
- Mettre en place des actions de relations publiques et d'accueil de personnalités de la politique, des arts et du spectacle, des médias aux niveaux national et international ;
- Élaborer des outils pédagogiques et organiser des voyages ainsi que l'accueil de scolaires sur le réseau pour des actions pédagogiques et de sensibilisation à cette histoire ;
- Créer des matériaux promotionnels et informatifs : plaquettes, site internet, etc. ;
- Participer à des rencontres : organisation de séminaires, colloques, conférences liés à cette histoire ;
- Développer la coopération à l'international : avec divers sites et lieux de mémoire (Antilles françaises, Brésil, Haïti, Sénégal).

Son action est renforcée par des projets locaux :

- **À Champagney** : revalorisation complète du musée existant, développement de salles d'accueil pour les scolaires, création d'un centre ressources et archives, développement des accueils pédagogiques à partir de 2012 ;
- **À Emberménil** : développement de coopérations avec le Château de Lunéville sur la thématique Le Siècle des Lumières et les grands philosophes liés à l'abolition ;
- **Au Fort de Joux** : réhabilitation et valorisation du Fort de Joux (pour la période 2001-2015, plus de 25 millions de dollars ont été investis à cette fin) : exposition, mémorial Toussaint Louverture, centre ressources Toussaint Louverture et Haïti, accueil de collections temporaires, participation à des manifestations et à des festivals ;

- **À la Maison Anne-Marie Javouhey en Côte d'Or** : développement d'espaces thématiques, mise en place d'un partenariat Guyane-Brésil, exposition itinérante, actions pédagogiques, etc. ;
- **À la Maison Victor Schœlcher de Fessenheim** : création, en 2013, d'un nouvel espace muséographique, exposition itinérante, développement de l'accueil pour les scolaires.

La Route des abolitions est :

1. **Un produit historique et de mémoire unique** : il présente les différentes étapes que connut le mouvement abolitionniste au cours de l'histoire française - 1789, 1794, 1802, 1838, 1848 - et constitue une synthèse de tous les mouvements qui y ont participé (mouvements populaires, figures révolutionnaires, religieux, insurrections d'esclaves, etc.).
2. **Un itinéraire pratique et accessible** : il s'organise dans un rayon de 200 kilomètres et peut se parcourir en 2 à 3 jours.
3. **Un réseau précurseur** : il fut une initiative pionnière dans la création de réseaux et itinéraires de mémoire liés à l'histoire de l'esclavage en France.
4. **Une organisation structurée** : les sites sont propriétés des collectivités locales unies au sein d'une association de collectivités et d'élus qui dispose d'un budget propre et d'aides de l'État français.

Contact :

Association Route des abolitions de l'esclavage
8B, rue de la Grande Oie
25300 Houtaud, France
Tél. : +33 03 81 46 59 17
Site Web : www.abolitions.org



Musée du Nouveau Monde, façade sur jardin de l'hôtel Fleuriau, La Rochelle, France
© Julien Chauvet / Musée du Nouveau Monde

Fiche 41 : Musée du Nouveau Monde, La Rochelle, France

■ HISTORIQUE

De nombreux Rochelais s'installent à Saint-Domingue dès la fin du XVIIe siècle et au début du XVIIIe siècle, et les relations commerciales avec cette île sont dès lors pour la cité, intenses et fructueuses. A la fin du XVII^{e} siècle, la ville est la première sur la façade atlantique pour le commerce avec les colonies françaises des Caraïbes et développe un important trafic négrier avant d'être supplantée, au siècle suivant, par Bordeaux et Nantes sans que cela nuise à son enrichissement.

Le musée du Nouveau Monde, voulu et inauguré en 1982 par Michel Crépeau alors maire de La Rochelle, est installé dans un hôtel particulier du XVIII^{e} siècle. Il porte le nom de la famille qui l'habita de 1772 à 1974. Construit entre 1740 et 1750 selon la mode parisienne - un corps central encadré de deux ailes autour d'une cour fermée par un grand portail - par Jean Regnaud de Beaulieu, il est acheté en 1772 par Aimé-Benjamin Fleuriau (1709-1787), enrichi par sa plantation de Saint-Domingue. Quelques années plus tard, vers 1780, grâce à l'acquisition d'une parcelle donnant sur la rue parallèle, l'hôtel est agrandi d'un corps de bâtiment adossé à la première construction, ouvert sur un jardin et communiquant intérieurement par des portes percées à chaque demi-étage. On entre ainsi par la cour d'honneur dans un hôtel de style Louis XV tandis que la façade opposée est néo-classique, différence stylistique que reflètent les décors intérieurs très largement conservés.

Acteurs concernés par le projet :

- Ville de La Rochelle, conservation des musées d'art et d'histoire.
- Etat de conservation du site / démarches entreprises pour la conservation : bon état ; ouvert au public.

■ DESCRIPTION

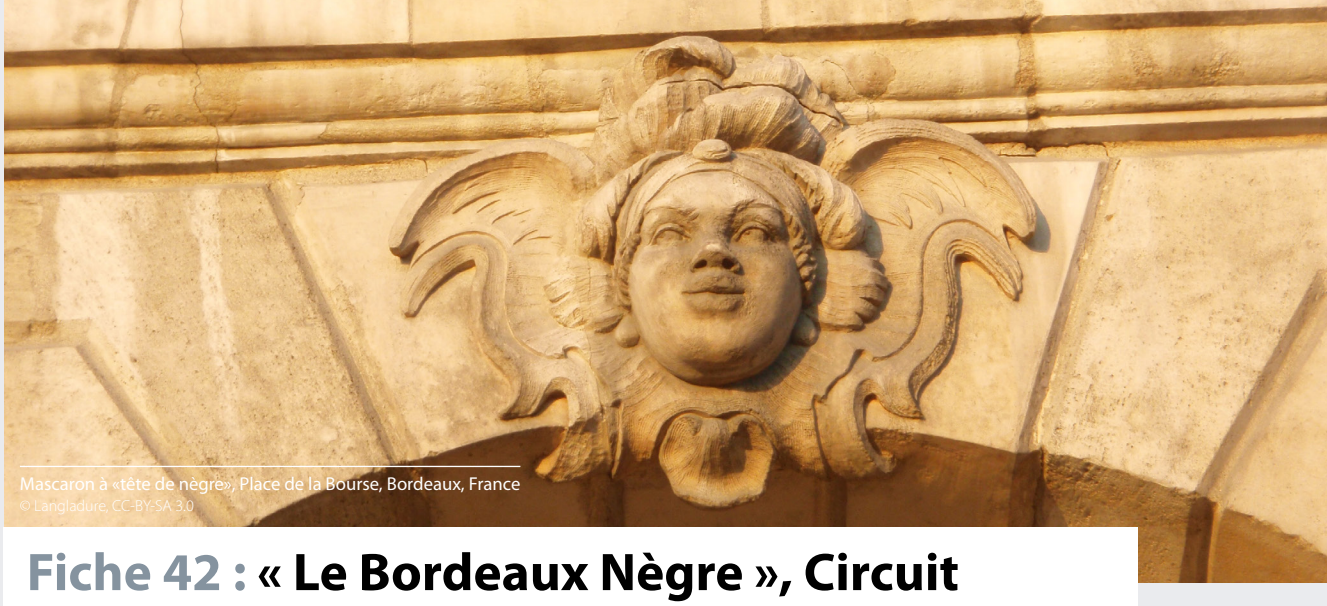
Dans cet édifice symbolique des liens établis entre La Rochelle et Saint-Domingue, actuelle Haïti, les collections évoquent l'importance de la traite négrière transatlantique pour la richesse de La Rochelle au XVIIIe siècle et font de ce musée un outil de connaissance et un lieu d'interrogation sur l'histoire.

- Espaces : 1000 m^2
- Collections : environ 200 à 300 pièces liées à l'esclavage et aux Caraïbes
- Monuments / plaques / éléments mémoriels ajoutés au site : statue de Toussaint Louverture par O. Sow (2015) ; plaque informative
- Signalétique spécifique mise en place : cartels, audioguidage et documentation pédagogique
- Services adjoints (archives, bibliothèque, cafétéria etc.) documentation ouverte sur RV, librairie.
- Animations évènementielles : conférences et expositions régulières
- Outils d'accompagnement développés : Visites guidées, audio-guides, matériel pédagogique
- Personnel engagé (plein temps, mi-temps, bénévoles) : 1 conservateur, 2 médiateurs Nombre de visiteurs annuels : 20 000
- Types de publics : tout public

Lieu de référence de la traite rochelaise par la qualité de ses collections et par son bâtiment, le musée mène une politique active d'expositions et de conférences sur les sujets de la traite, de l'esclavage et des abolitions ainsi qu'une politique active en direction des scolaires.

Contact :

Musée du Nouveau Monde
10 rue Fleuriau
17000 La Rochelle
France
Tél. : +33 05 46 41 46 50
Courriel : musee-art@ville-larochelle.fr
Site Web : http://www.alienor.org/musees/index.php/fre/La-liste-des-villes/La-Rochelle/Musee-du-Nouveau-Monde



Mascaron à «tête de nègre», Place de la Bourse, Bordeaux, France
© Langladure, CC-BY-SA 3.0

Fiche 42 : « Le Bordeaux Nègre », Circuit touristique, Bordeaux, France

■ HISTORIQUE

Plus de 150 000 captifs africains auraient été déportés entre le XVIe et le XIXe siècle sur des navires en provenance de Bordeaux. Le commerce des denrées coloniales en provenance des colonies des Caraïbes, Guadeloupe, Martinique, Guyane et surtout Saint-Domingue (cette dernière jusqu'en 1803), a également enrichi la ville, notamment à la fin du XVIIIe siècle, période d'apogée de la traite transatlantique et du trafic en provenance de la côte orientale de l'Afrique. Le trafic d'esclaves a continué à Bordeaux, comme dans beaucoup d'autres ports européens, après que la traite négrière soit interdite.

Entre 1685 et 1826, les historiens ont répertorié 186 armateurs bordelais qui participèrent directement à ce trafic - notamment avec Saint-Domingue - grâce auquel s'édifièrent des fortunes considérables.

■ DESCRIPTION

L'association Mémoires & Partages a l'ambition de participer activement à l'élaboration d'une mémoire plurielle avec pour fondement un regard critique sur l'histoire de la ville et la valorisation de la contribution des populations déportées et de leurs descendants à la défense et la promotion des valeurs d'humanisme. L'action la plus emblématique menée par cette association est la visite-guidée « Le Bordeaux-Nègre ».

Cette visite guidée ouverte par l'écrivain martiniquais Patrick Chamoiseau s'inspire du premier parcours de mémoire organisé sur la traite transatlantique en France. De 2005 à 2008, l'association DiversCités basée à Bordeaux a organisé une manifestation culturelle intitulée « Un moment d'esclavage », conçue sous la forme d'un spectacle artistique militant dans les rues d'une ville insuffisamment informée sur son histoire. Après l'avoir animé sous la forme événementielle, Mémoires & Partages a décidé de systématiser le concept sous la forme d'une visite guidée proposée tout au long de l'année depuis les Journées du Patrimoine 2012.

Depuis 2006, une place est désormais réservée à cette histoire de l'Humanité au Musée d'histoire régionale d'Aquitaine.

Cette visite originale est ainsi définie par son créateur, Karfa Sira Diallo : « Un instant pour regarder l'histoire de la traite des noirs et de l'esclavage, un temps pour comprendre l'horreur de ce crime et le moment de conclure par la transmission des cultures et civilisations nées de ce grand bouleversement, afin de faire de cette mémoire une ressource pour l'épanouissement individuel et collectif ».

Loin des circuits formels et des excursions guidées classiques, le circuit « Le Bordeaux Nègre » est une invitation à la promenade dans la mémoire matérielle et immatérielle des Français. Hôtels particuliers, plaques de rues, mascarons, bateaux, bâtiments officiels, musées, places, cimetières, châteaux vinicoles, ponts, entrepôts, églises, prisons pour esclaves, lieux culturels, autant de supports matériels pour une promenade que les guides/conférenciers nourrissent d'anecdotes où la petite histoire se mêlera à la rencontre tragique entre des peuples appelés à vivre ensemble. Dans les deux cas, à travers cette balade, c'est l'histoire universelle de la liberté, de l'esclavage, de l'exploitation mais aussi de la résistance et des créativités nées de cette rencontre qui est évoquée.

Composée de six étapes, cette visite guidée relate l'histoire de la rencontre entre l'Europe, l'Afrique et l'Amérique. La trace physique, l'architecture, sont donc employées comme supports, à chaque étape, pour évoquer l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage, de la cale du navire aux lieux de la résistance outre-Atlantique.

Contact :

Visite Guidée « Le Bordeaux Nègre » – Association Internationale Mémoire et Partages
5 Place Camille Jullian
33 000 Bordeaux
France
Directeur Karfa Sira Diallo
Tél. : +33 09 83 05 18 63
Courriel : memoires.partages@gmail.com
Site Web : www.memoiresetpartages.com



Fiche 43 : Association et Alliance Internationale des Anneaux de la Mémoire, Nantes, France

■ HISTORIQUE DU SITE

Du premier port négrier français que fut Nantes entre le XVIIe et le XIXe siècle, les armateurs nantais organisèrent 1 744 expéditions de trafic négrier, soit 41,3 % du total français. Suivent trois villes par ordre d'importance : Le Havre, La Rochelle et Bordeaux qui totalisent à elles trois 33,5 % des expéditions.

Après une longue période d'oubli, Nantes a entamé un processus de reconnaissance progressive de son passé et de son implication dans la traite négrière dès 1985 lorsque l'université de Nantes a reçu des historiens du monde entier pour un colloque intitulé « De la traite à l'esclavage ». En 1991, l'association Les Anneaux de la Mémoire fut constituée. En 1992, avec plus de 400 000 visiteurs, l'exposition « Les Anneaux de la Mémoire » permet à un public plus large et moins spécialisé de comprendre et d'analyser ces faits historiques. En 2012 fut inauguré, à Nantes, un Mémorial de l'abolition de l'esclavage.

■ DESCRIPTION

L'association Les Anneaux de la Mémoire est à l'origine de multiples actions culturelles telles que des expositions, en France et à l'étranger, des conférences et des colloques internationaux, des publications, des activités pédagogiques. Elle apporte, en outre, son soutien opérationnel à des projets et à des politiques de développement culturel et touristique, par l'intermédiaire de ses adhérents et de ses relais internationaux. Son objectif est de mieux faire connaître au grand public l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage, mais aussi leurs conséquences actuelles, dans la perspective de promouvoir de nouveaux échanges, équilibrés et équitables, entre les sociétés d'Afrique, d'Amérique et d'Europe.

L'association a notamment créé :

1. **Un centre de documentation**.
2. **Des outils didactiques** : a) Exposition pédagogique « Les Anneaux de la Mémoire » (13 panneaux thématiques) ; b) Exposition itinérante « D'Ayiti à Haïti, la liberté conquise » (31 panneaux) en partenariat

avec le Musée du Panthéon national haïtien (MUPANAH) en français et en créole, également proposée à la location ; c) Mallettes et livret pédagogiques, destinés au public scolaire et aux enseignants. Chaque mallette contient des supports multimédias et des documents destinés aux élèves de 8 ans jusqu'au lycée. Le livret *De Nantes aux Antilles, sur les routes des esclaves* (paru en 2012)[1] comprend 4 fiches thématiques et 1 de vocabulaire imprimées, 1 CD Rom avec les fiches en version numérique, complétées par d'autres textes et illustrations ; 1 film sur l'expédition négrière du navire La Bonne-Mère en 1815 ; des albums d'images et de cartes ; l'intégralité du *Journal de traite de la Bonne-Mère* numérisé en haute-définition et une liste de sites internet ressource sur le sujet de l'esclavage.

3. **Une revue**, Les Cahiers des Anneaux de la Mémoire, comportant à ce jour seize numéros thématiques, elle est publiée depuis 1999 en français et composée d'articles pluridisciplinaires de chercheurs de renommée internationale.

En 2003, l'association a initié, en partenariat avec l'université de Nantes, un centre d'études - le Centre d'études des Anneaux de la Mémoire (CEAM) - pour développer et diffuser la recherche sur la traite transatlantique mais aussi sur les différentes traites et formes d'esclavage ayant existé (ou existant encore) dans le monde. À cet effet, l'association a organisé jusqu'en 2013 un cycle de conférences ouvertes à tous ainsi que des rencontres internationales visant à développer les relations et les réalisations transcontinentales entre l'Afrique, les Amériques, l'Europe.

Depuis 2009, l'association a réalisé, avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie (Fonds francophone des Inforoutes), un site et une plateforme Internet incluant un centre de ressources en ligne.

L'Alliance internationale des Anneaux de la Mémoire a été créée en novembre 2005, lors de l'Assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) à Antananarivo, Madagascar, sous l'impulsion de maires africains, américains et européens, de la ville de Nantes et de l'Association Les Anneaux de la Mémoire. Constitué d'un ensemble d'acteurs des trois continents intéressés par l'histoire de la traite et de l'esclavage (Afrique, Amérique, Europe), ce réseau vise à partager les connaissances sur ces thématiques, à travailler conjointement à l'approfondissement de l'étude de ce passé commun et à mettre en place des projets concrets de développement et de médiation culturelle (expositions, musées, colloques, publications). Les membres de l'Alliance Internationale des Anneaux de la Mémoire étaient au départ des villes d'Europe, d'Afrique et d'Amérique désireuses d'échanger leurs connaissances et points de vue sur l'histoire de la traite négrière atlantique. Aujourd'hui, l'Alliance s'ouvre à d'autres acteurs tels que les associations, les institutions culturelles et les personnes individuelles sur les trois continents de l'Atlantique mais également dans l'océan Indien.

Contact :
Les Anneaux de la mémoire
18, rue Scribe
44000 Nantes
France
Tél. : +33 02 40 69 68 52
Courriel : contact@anneauxdelamémoire.org
Site Web : http://www.anneauxdelamemoire.org/

1 Association Les Anneaux de la mémoire. De Nantes aux Antilles, sur les routes des esclaves [CD-ROOM]. Nantes, Anneaux de la mémoire, 2012.

III – NOUVEAUX MUSÉES



Musée International de l'Esclavage, Liverpool, Royaume-Uni
© Rept0n1x, CC-BY-SA 3.0

Fiche 44 : Musée International de l'Esclavage, Liverpool

(International Slavery Museum), Liverpool, Royaume-Uni

■ HISTORIQUE

Dans les années 1780, Liverpool était considérée comme la capitale européenne de la traite transatlantique des esclaves. Les profits considérables issus de ce commerce ont contribué à faire de cette ville l'une des plus importantes et riches de Grande-Bretagne. D'autres ports britanniques tels que Londres et Bristol étaient également très impliqués dans la traite transatlantique mais approximativement 5000 voyages de vaisseaux négriers furent réalisés depuis Liverpool. Dans les années 1795, Liverpool contrôlait environ 80 % de la traite transatlantique britannique et environ 40% de la traite transatlantique européenne.

Liverpool était ainsi à l'épicentre de la traite transatlantique des esclaves durant le XVIIIème siècle. Le Musée International de l'Esclavage (International Slavery Museum) de Liverpool est installé dans l'enceinte du Musée Maritime de Merseyside situé sur l'Albert Dock. Les ports marchands de Liverpool ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2004.

Le Musée International de l'Esclavage de Liverpool a ouvert ses portes lors de la Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition, le 23 août 2007, année du bicentenaire de l'interdiction de la traite par le Parlement britannique.

■ DESCRIPTION

En 1994, en ouvrant une galerie consacrée à la Traite transatlantique - la première du genre dans le monde-, au sein du Musée maritime de Merseyside, le groupe des musées nationaux de Liverpool voulut attirer l'attention sur l'importance de cette période tragique de l'Histoire.

Le public du musée est varié : chercheurs, élèves de l'enseignement primaire et secondaire, étudiants doctorants, historiens, populations locales ou régionales, touristes nationaux ou internationaux. Pour les scolaires, on notera que le musée, qui accueille le Centre pédagogique Anthony Walker, propose un programme pédagogique spécifique pour les 7-14 ans. Le musée offre, par ailleurs, toute une gamme

d'activités et de services pour les groupes de tous âges, comme la publication de sa Newsletter et celle, récente, de son catalogue richement illustré, la mise à jour régulière de son site web ou de ses différents réseaux sociaux.

La mise en place de partenariats, tant au niveau international, national que local, est au cœur du plan stratégique du Musée international de l'esclavage. Au niveau international : l'UNESCO, pour un appui logistique et promotionnel ; au niveau national : le Department for Culture, Media and Sport pour le financement, Anti-Slavery International pour la promotion et le personnel des écoles et des universités du pays, comme Edge Hill University ; au niveau local: Liverpool City Council pour le financement et le personnel, St James Heritage Project pour la promotion, Stop the Traffic, Active Communities against Trafficking (ACT) pour la promotion, mais aussi les écoles et collèges du primaire et du secondaire de la ville de Liverpool sans oublier son université, dans le cadre du Centre d'études de l'esclavage international (Centre for the Study of International Slavery).

En 2010, le Musée international de l'esclavage de Liverpool a coordonné une nouvelle initiative, à savoir la création d'une Fédération internationale des musées des Droits de l'Homme (FIHRM ; http://www.fihrm.org/).

Contact:

International Slavery Museum, National Museums Liverpool
Albert Dock, Liverpool, L3 4AQ, Angleterre
Royaume-Uni
Tél. : +44 0151 478 4499
Courriel : ISMEnquiries@liverpoolmuseums.org.uk
Site Web : www.liverpoolmuseums.org.uk/ism



Mémorial ACTe, Guadeloupe, France
© Bjrmoicorla, CC-BY-SA

Fiche 45 : Mémorial ACTe, Guadeloupe, France

■ HISTORIQUE

Le projet du Mémorial ACTe répond à la volonté exprimée par l'Exécutif régional, dans son discours de politique approfondie du 26 octobre 2004, de participer à la conservation de la mémoire collective et d'encourager la recherche sur la traite négrière, l'esclavage et leur abolition. Il s'agit pour la collectivité de contribuer par la connaissance, la culture et la création à la fermeture des blessures d'une histoire marquant l'édification de la société guadeloupéenne comme celles de la Caraïbe et des Amériques, en mettant à la disposition de tous un espace d'information et de recherche historique sur le sujet de la traite négrière et de l'esclavage. Au travers d'un projet d'envergure internationale, la Région Guadeloupe a voulu marquer sa détermination à dénoncer toutes les formes passées et/ou contemporaines de l'esclavage et créer un espace ouvert contre toutes les oppressions, illustrant les luttes pour les libertés. Ainsi était consacrée l'idée originelle du Comité International des Peuples Noirs (CIPN), d'un mémorial dont le projet scientifique et culturel a été validé en mai 2007 par le Comité scientifique, le Comité de pilotage et l'Assemblée Régionale.

■ DESCRIPTION

L'emplacement initialement proche de l'aéroport fut judicieusement reporté vers l'ancien site industriel de Darboussier à Pointe-à-Pitre, friche d'une ancienne usine sucrière, la plus grande unité de production sucrière des Petites Antilles, sur le port, en bord de mer. Il s'agit d'une implantation symbolique en lien direct avec la traite négrière et l'esclavage.

Inauguré par le Président de la République en mai 2015, le Mémorial ACTe est le Centre caribéen d'expressions et de mémoire de la traite et de l'esclavage à l'architecture unique dans la Caraïbe.

Pédagogique et accessible, le Mémorial ACTe offre plusieurs espaces de découvertes :

- Une exposition permanente qui se développe sur 1700 m^2 ;
- Un espace dédié à la création artistique contemporaine lors d'expositions temporaires ;
- Un jardin panoramique, le Morne Mémoire, offrant une vue sur l'océan, les montagnes de la Basse-Terre et la baie de Pointe-à-Pitre ;

< une passerelle monumentale (12 m de hauteur, 275 m de long) qui relie le Morne Mémoire au reste de la structure.

L'exposition permanente est d'une conception multilingue (français, créole, espagnol, anglais) ouverte aux contenus multimédias. A travers 6 archipels que composent 39 îles ou modules didactiques, le visiteur découvre un parcours du temps le conduisant de l'Antiquité à 1492, de l'esclavage post-colombien à son abolition, des temps coloniaux aux indépendances et jusqu'à aujourd'hui :

1. Les Amériques
2. Vers l'esclavage et la traite négrière
3. Le temps de l'esclavage
4. Le temps de l'abolition
5. Post-abolition et ségrégation
6. Aujourd'hui

Dans le cadre de sa programmation, le Mémorial ACTe contribue à l'échange et au débat de même qu'au développement de la recherche et de l'information grand public à l'occasion d'un cycle de conférences intitulées les Rencontres Mémorial-ACTe portant aussi bien sur l'histoire globale de l'esclavage et des traites négrières que sur celle de la Caraïbe, de la culture ou des arts contemporains.

Les grands thèmes développés par le Mémorial ACTe lors de ses expositions temporaires, au nombre de deux par an, sont l'occasion de colloques, séminaires, conférences ou tables rondes ouvertes au public dont l'objectif est de contribuer à une meilleure connaissance des problématiques exposées, comme d'éclairer par la recherche, certains de leurs aspects encore méconnus. Le 1er colloque international du Mémorial ACTe qui s'est tenu du 20 au 24 novembre 2012, avait pour thème « Esclavage : histoire, mémoires, narrations et création ».

Des Master Class destinées à des étudiants de Master, à de jeunes chercheurs comme à des enseignants du supérieur sont également organisées en fonction de la programmation et peuvent porter sur plusieurs cycles.

La Médiathèque numérique dispose de ressources en ligne, de diverses bases de données en lien avec les axes et thématiques de recherche du Centre caribéen d'expressions et de mémoire de la traite et de l'esclavage. Le centre de ressources documentaires propose à la consultation sur place une offre centrée sur l'histoire de l'esclavage, des traites négrières et de l'art destiné au grand public, comme aux universitaires, historiens, ou chercheurs.

Le Mémorial ACTe propose un atelier de recherche généalogique dédié à la pratique de la généalogie. Dans cet atelier, le visiteur construit son arbre généalogique sur la base des noms de famille de Guadeloupe et de Martinique. Le visiteur est identifié et inscrit à son arrivée dans la salle et, sous les conseils des agents polyvalents, peut débuter la constitution de son arbre généalogique sur le logiciel prévu à cet effet tout en interrogeant parallèlement des bases externes telles que les Archives nationales d'outre-mer, les Archives départementales, la Bibliothèque numérique du patrimoine martiniquais, notamment. Cet atelier est un espace privilégié pour remonter la mémoire familiale, se remémorer les souvenirs des échanges intergénérationnels, partir ou repartir sur la trace de ses ascendants.

Un service de médiation culturelle, en collaboration avec le service éducatif, réalise des dossiers pédagogiques et des actions de valorisation des grands thèmes relevant des expositions permanente et temporaire, ainsi que de la programmation artistique et culturelle. Des livrets pédagogiques, des fiches de visite, des visites guidées, des audio-guides en plusieurs langues et autres actions de médiations en direction des scolaires mais aussi du tout public offrent une aide, un accès à la ligne éditoriale spécifique du site.

Une boutique, un snack-bar et un restaurant gastronomique font de ce lieu un espace dynamique et accueillant. Une terrasse à ciel ouvert accueille des évènements et réceptions toute l'année.

Environ 150 000 visiteurs par an sont attendus, hors fréquentation quotidienne du site pour les loisirs et la promenade.

Le Mémorial ACTe se conçoit à la fois comme un lieu de construction de la mémoire collective sur l'esclavage et la traite négrière, un espace d'appropriation de son histoire dans sa richesse et sa diversité par la population guadeloupéenne et un centre de connaissance, de lectures historiques et de rencontres ouvert sur la Caraïbe en relation avec les grands musées du monde. Il s'agit d'un espace polyvalent résolument tourné vers le futur où sont diffusés des savoirs et pratiques liés aux héritages culturels afro-caribéens et aux expressions diverses de l'art contemporain. Le lieu bénéficie d'une empreinte architecturale monumentale. L'approche plurielle et multi-sensorielle fait l'originalité du site et le dispositif scénographique même trouve sa dynamique dans la variété des supports utilisés : films, installations artistiques, mises en scène spectaculaires, sons, maquettes, objets authentiques. Une trentaine d'auteurs-référents, universitaires ou chercheurs pour la plupart, documentent et assistent le contenu scientifique des modules didactiques. Trois commissaires à l'art contemporain ont instruit et proposé au choix de la collectivité 20 œuvres d'art contemporain incluses dans l'exposition permanente.

Contact :

Mémorial ACTe
Rue Raspail
Darboussier
97110 Pointe-à-Pitre
Guadeloupe
Tél. : +590 251 600
Courriel : contact@memorial-acte.fr
Site Web : http://memorial-acte.fr



Musée national de l'histoire et de la culture africaines-américaines, Washington DC, États-Unis
© Shutterstock.com / Gustavo Rossi

Fiche 46 : Musée national de l'histoire et de la culture africaines-américaines

(National Museum of African American History and Culture, Smithsonian Institution – NMAAHC) Washington D.C., États-Unis

■ HISTORIQUE

Lieu de découverte, lieu d'histoire et de mémoire, lieu de lien entre les États-Unis et leur passé pour le rendre présent, vivant, constituer une collection vaste et cohérente : tel fut l'ambitieux projet de la Smithsonian Institution lorsque l'initiative de création du musée tendit à se concrétiser sur le Mall à Washington D.C., près du Washington Monument. L'histoire africaine-américaine apparut alors à certains comme une loupe révélatrice portée sur l'histoire américaine. Un pas immense fut franchi en septembre 2016 lors de l'inauguration du Musée national de l'histoire et de la culture africaines-américaines de Washington, plus d'un siècle après celle du College Museum, premier musée national d'histoire africaine-américaine, ouvert à Hampton en Virginie, en 1868 sur le campus du Hampton Institute. D'autres établissements avaient été ouverts depuis, à Cleveland (Ohio) en 1953, à Wilberforce (Ohio) en 1988. Les contraintes budgétaires retardèrent, au Congrès, le projet de musée conçu au sein de la Smithsonian Institution. Le Charles H. Wright Museum of African American History ouvrait à Detroit en 1997 et ce n'est qu'en 2006 que la Smithsonian put annoncer la prochaine construction du NMAAHC au centre de Washington. La forme architecturale extérieure du bâtiment est inspirée de la couronne d'une statue réalisée par l'artiste yoruba Olowe d'Ise (1873-v.1938). Le coût global de la construction du musée et de son aménagement fut de 540 millions de US $. Parmi les contributions financières privées, le musée signale le concours de l'animatrice de télévision Oprah Winfrey et l'importante levée de fonds réalisée par l'acteur Denzel Washington.

■ DESCRIPTION

La visite du musée permet un parcours de six siècles d'histoire. Les concepteurs du projet, en collectant plus de trente-six mille pièces exposées, estimèrent qu'il permettrait de raconter l'histoire de la nation au travers du prisme africain-américain. En effet, la conception du musée repose sur quatre « piliers » : 1/ il s'agit, selon ses auteurs, d'une opportunité exceptionnelle pour les personnes qui s'intéressent à la culture

africaine-américaine, de la connaître par le biais d'expositions interactives ; 2/ il vise à mesurer les liens qui se sont forgés au sein du peuple des États-Unis au cours de l'histoire ; 3/ il explore par ailleurs la signification des termes de « résilience » et de « spiritualité » dans l'histoire et la culture africaine-américaine ; 4/ c'est enfin un lieu de collaboration entre les musées et autres organismes éducatifs qui se sont donné pour mission, jusqu'à présent, de préserver et de promouvoir cette histoire.

Les sous-sols retracent la chronologie des débuts de l'esclavage, des phénomènes de résistance des esclaves, de l'abolition, du long siècle de ségrégation qui suivit, jusqu'aux luttes du XXe siècle pour les droits civiques. Les étages supérieurs sont consacrés aux contributions de la population africaine-américaine aux cultures des États-Unis et du monde.

Le processus du Middle Passage est évoqué grâce aux éléments subsistant d'un navire négrier portugais de la fin du XVIIIe siècle, le São José, qui sombra au large des côtes d'Afrique du Sud en 1794, un fouet de navire négrier, des chaînes, fers et entraves de cale. L'espace consacré à la survie sur les plantations réunit une case d'esclave et de multiples objets du travail et de la vie quotidienne. La Bible que Nat Turner - meneur de la grande rébellion d'esclaves du Comté de Southampton en Virginie en 1831 - aurait portée sur lui lors de son arrestation, le poignard de John Brown, leader de la rébellion de Harpers Ferry en Virginie en 1859, figurent parmi les pièces déterminantes de ce parcours.

L'espace consacré à la période de l'abolition de l'esclavage met à l'honneur un châle qu'Harriet Tubman, ancienne esclave fugitive très active au sein de l'Underground Railroad au début du XIXe siècle, reçut de la reine Victoria en 1897, ainsi que la canne de Frederick Douglass. La phase post-abolitionniste et la longue période de ségrégation sont notamment figurées par la longue robe rouge écarlate d'un officier du Ku Klux Klan datant des lendemains de la Première Guerre mondiale et par la liste murale des noms de plus de 2 200 personnes lynchées entre 1882 et 1930. La salle abrite également un « wagon de la ségrégation », montrant les aménagements spécifiques pour les passagers noirs et blancs. La dernière étape, « A Changing America : 1968 and Beyond » rappelle les discriminations persistantes et le caractère déterminant de mouvements pour les droits civiques tels que les Black Panthers, The Nation of Islam, l'engagement de Malcolm X, de Martin Luther King, du Black Art Movement et les conséquences de la Guerre du Vietnam.

Une robe conçue par Rosa Parks est exposée, donation du Black Fashion Museum, ainsi qu'un ensemble statuaire représentant le salut des Black Panthers des athlètes Tommie Smith et John Carlos, poings levés, lorsque retentit l'hymne des États-Unis en hommage à leur victoire aux Jeux Olympiques de Mexico en 1968, ou la torche olympique portée par Rafer Johnson aux Jeux de Los Angeles en 1984. Le passeport de James Baldwin ou des gants de boxe portés par Mohamed Ali mènent aux salles consacrées à la période de 1968 à nos jours, qui évoquent enfin les événements les plus récents, tels l'élection du président Barak Obama ou un T-shirt « Black Lives Matter ».

Les galeries des étages supérieurs sont consacrées à l'histoire culturelle africaine-américaine, aux apports et réalisations d'Africains-Américains dans des domaines aussi divers que l'enseignement, les sciences humaines, sociales et politiques, les sciences, les arts plastiques, la musique, la littérature, les expressions théâtrales, audiovisuelles et cinématographiques. L'objectif est une ouverture sur leurs multiples contributions à la construction des États-Unis dans les secteurs économiques, gouvernementaux, militaires, culturels ou encore sportifs.

Une salle est également dédiée aux recherches généalogiques, une autre à l'accès aux divers médias.

La musique est présente au sein du musée, non seulement par les références à son histoire, aux musiciens, compositeurs, instrumentistes africains-américains, mais aussi grâce à l'Oprah Winfrey Theater ouvert dans les sous-sols du bâtiment, où ont lieu chaque moins plusieurs concerts et manifestations culturelles.

Contact:

National Museum of African American History and Culture
Smithsonian Institution
Directeur-fondateur du musée : Lonnie G. Bunch III
1400 Constitution Avenue NW
Washington, D.C. 20560
États-Unis
Tél. : +1 84 47 50 30 12
Courriel : (Informations générales) info@si.edu ;
(Contact du Service de la programmation) nmaahcpubpgms@si.edu
Site Web : https://nmaahc.si.edu

GLOSSAIRE

- **Abolition de l'esclavage** : acte par lequel le système de l'esclavage, ses règlements, la servitude à laquelle sont soumis les esclaves sont déclarés illégaux et interdits. L'abolitionnisme fut un courant de pensée émergeant dans le dernier tiers du XVIIe siècle dans le monde occidental, visant à dénoncer puis à supprimer l'esclavage. Le terme abolitionniste désigne un partisan de l'abolition de l'esclavage. La plupart des abolitionnistes ont également proposé des modalités de réforme du système colonial.

- **Affranchi** : esclave ayant été libéré par son possesseur ou sur ordre d'un gouverneur. L'affranchissement, acte par lequel la liberté était concédée à un esclave et devant faire l'objet d'un acte notarié payant. La majorité des affranchissements ne furent toutefois accordés que tacitement par des maîtres qui ne payèrent pas la patente de liberté de leurs esclaves théoriquement « libérés ». Le terme manumission (du latin *manumissio* : affranchissement) fut également utilisé, notamment dans les colonies anglaises et espagnoles.

- **Antiesclavagiste** : désigne une personne qui s'affirme moralement, religieusement et politiquement contre le système esclavagiste mais ne propose pas forcément de modalité de réforme de ce système.

- **Armateur** : négociant finançant les campagnes des navires qu'il possède, le recrutement des hommes d'équipage et de la direction du navire, le ravitaillement embarqué, organisant les négociations commerciales, désignant les destinations et escales, négociant les frais d'assurances.

- **Asiento (dos Negros)** : monopole de la traite transatlantique qui a appartenu, par contrat, tout d'abord aux Portugais, puis aux Hollandais, aux Français et aux Anglais contre le versement d'une redevance à l'État espagnol. Ce système qui devait permettre à l'Espagne, qui ne pouvait commercer le long des côtes d'Afrique de l'Ouest suite au Traité de Tordesillas, d'approvisionner ses colonies en main-d'œuvre esclave originaire d'Afrique, dura jusque dans les années 1720.

- **Captif** : ce mot vient du latin *captivus*, du verbe *capere*, prendre. Il désigne celui qui est capturé de razzias ou fait prisonnier lors des guerres. Dans l'histoire de l'esclavage, le captif devient esclave dès qu'il est vendu à quelqu'un qui devient son propriétaire.

- **Code noir, Slave Laws, Slave Code, Código negro** : textes par lesquels les gouvernements européens résumèrent les règles essentielles de l'esclavage dans leurs colonies aux Caraïbes-Amériques et dans l'océan Indien entre la fin du XVIIe siècle et la fin du XVIIIe siècle. Ils indiquaient le statut de l'esclave, les interdits le concernant, ses obligations envers son propriétaire et quelques devoirs de ce dernier.

- **Congrès de Vienne (1815)** : lors de ce congrès les principales puissances européennes opposées à l'empire napoléonien (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, Empire russe, Royaumes unis de Suède et de Norvège, Royaume de France, Royaume d'Espagne, Royaume de Portugal, Royaume de Prusse, Empire d'Autriche) s'engagèrent, par déclaration du 8 février 1815, à prendre des mesures d'interdiction du commerce d'êtres humains à partir des côtes africaines. Celui-ci se poursuivit de façon illégale et clandestine jusqu'à la fin du XIXe siècle.

- **Crime contre l'humanité** : l'expression, qui fit l'objet de définitions au niveau international au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale (voir l'article 6c du statut du Tribunal militaire international de Nuremberg), désigne quatre séries de crimes : le génocide ; la déportation, l'esclavage ainsi que les exécutions, les enlèvements et les tortures lorsqu'ils sont exécutés massivement et systématiquement ; le crime contre l'humanité commis

en temps de guerre sur des combattants ; l'entente pour commettre de tels crimes en exécution d'un plan concerté. Dans le cas du trafic d'êtres humains et de l'esclavage, la notion de crime contre l'humanité fut évoquée dès la fin du XVIIe siècle par les Quakers anglais et nord-américains, tels Anthony Benezet et Benjamin Rush, puis au XVIIIe siècle par des personnalités telles que Condorcet, le Chevalier Louis de Jaucourt (Encyclopédie de Diderot), l'abbé Grégoire, Thomas Clarkson, William Wilberforce, par les cosignataires de l'acte d'indépendance de la République d'Haïti rejetant toute soumission au « gouvernement inhumain » de la France (1er janvier 1804), par William L. Garrison dans les années 1830 puis Frederick Douglass aux États-Unis ou Victor Schœlcher en France, qui estima que l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises en 1848 « réparait » un « crime de lèse-humanité ». Le commerce d'êtres humains et l'esclavage ont été qualifiés en tant que « crimes contre l'humanité » par la Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, réunie à Durban (Afrique du Sud).

- **Décennie internationale des Personnes d'Ascendance Africaine, ONU, 2015-2024** : « Cette Décennie dont le thème est : 'reconnaissance, justice et développement' confirme la détermination de la communauté internationale à révéler l'histoire, la mémoire et les implications contemporaines de l'esclavage dans les différentes régions du monde. Elle offre l'occasion de réfléchir sur la déshumanisation et la déportation de millions d'êtres humains mais aussi sur la résistance qui a permis de redéfinir les notions mêmes d'humanité, de dignité, de citoyenneté, d'équité et de liberté.

Les principaux objectifs de la Décennie internationale sont de :

1. Promouvoir le respect, la protection et la réalisation de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales des personnes d'ascendance africaine, comme le prévoit la Déclaration universelle des droits de l'homme ;

2. Promouvoir une meilleure connaissance et un plus grand respect de la diversité du patrimoine, de la culture et de la contribution au développement des sociétés des personnes d'ascendance africaine ;

3. Adopter et de renforcer les cadres juridiques internationaux, régionaux et nationaux, conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Durban et à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, et de veiller à les mettre en œuvre intégralement et effectivement. »

- **La Déclaration de Durban et l'esclavage** : en 2001, la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée réunie à Durban, Afrique du Sud, adopta une Déclaration reconnaissant la traite négrière l'« esclavage en tant que « crimes contre l'humanité ».

- **Déportation** : transport forcé d'un individu ou d'un groupe d'individus d'un pays ou d'un continent à un autre sous la contrainte.

- **Engagé, engagisme** : ces termes eurent deux sens dans l'histoire. Aux XVIIe et XVIIIe siècles le mot « engagé » désigna les travailleurs européens qui prirent un engagement de trois ans pour travailler dans l'agriculture ou l'artisanat dans les colonies françaises et anglaises. Au terme de leur contrat, ils pouvaient s'établir dans les colonies et y obtenir une terre à mettre en valeur. Au XIXe siècle, le terme « engagisme » désigna le recours à des travailleurs libres sous contrats dans les colonies où l'esclavage venait d'être aboli et où la main-d'œuvre manquait. Il fut majoritairement pratiqué à partir de l'Inde.

- **Esclavage** : ce terme désigne l'état de privation de liberté, de soumission et de dépendance de l'esclave.

- **Esclave** : ce mot viendrait du terme slave (*slavus* en latin) désignant les populations d'Europe centrale et orientale réduites en esclavage et vendues au Moyen Orient et en Afrique du Nord. Il désigne un être humain non libre, dont le travail n'est pas rémunéré, et qui est privé de tout droit. Le terme est aujourd'hui mis en question : il exprime un état de fait, aux dépens d'un processus historique. Il sous-entend l'existence d'un statut naturel et passe en silence le processus de mise en esclavage par la violence d'êtres humains libres. Le néologisme esclavisé est de plus en plus admis, au même titre qu'enslaved person et enslavement en langue anglaise.

- **Fort de traite** : la majeure partie de la côte ouest de l'Afrique vit l'implantation de comptoirs et de forts de traite, de la Sénégambie jusqu'à l'Angola. Il s'agissait à la fois de bâtiments de commerce, d'entrepôt de captifs – et autres marchandises – mais aussi de sites de défense. Ce fut aussi une première tentative d'hégémonie européenne sur les côtes d'Afrique de l'Ouest. Ces zones côtières portèrent les noms de Côte des Graines (Sierra Leone, Liberia), Côte de l'Ivoire (Côte d'Ivoire), Côte des Esclaves (Bénin, Togo, Nigeria), Côte de l'Or (Ghana), sud-est du Nigeria, Cameroun, Guinée Équatoriale, Gabon, Congo, Angola.

  Les forts d'Arguin, le premier, construit en 1555 par les Portugais (actuelle Mauritanie), de N'dar, Albreda, Saint James, Gorée (Sénégal), Cacheo, Bissau (actuelle Guinée-Bissau), ceux d'Elmina, Axim, Ruychaver, Aboasi, Carolusborg, construit par la Compagnie suédoise d'Afrique, Cape Coast Castle (Côte de l'Or, actuel Ghana), Ouidah (actuel Bénin), les deux forts danois de Christiansborg et Friedrichsburg (Ghana), par exemple furent les enjeux des rivalités européennes pour dominer ce trafic d'êtres humains et tenter – mais vainement – une appropriation et une colonisation des territoires de l'intérieur du continent.

- **Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme** est une des agences de l'ONU, dont le siège est à Genève, qui a pour but de promouvoir, de suivre et de renseigner sur le respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans le monde, selon l'adoption de la Déclaration et du programme d'action de la Conférence mondiale de Vienne pour les droits de l'homme de 1993. Il assure le leadership de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024).

- **ICOM, Conseil international des musées**, créé en 1946, est la principale organisation non gouvernementale internationale des musées et de leurs professionnels. Ses principaux objectifs sont le développement de la coopération et des échanges scientifiques entre musées, la protection du patrimoine culturel et naturel, présent et futur, tangible et intangible.

- **ICOMOS, Conseil international des monuments et des sites**, est une association internationale non-gouvernementale dédiée à la conservation des monuments et sites du patrimoine culturel dans le monde, fondée en 1965.

- **Marron, marronnage** : l'esclave dit « marron » (« maroon » en anglais) est un esclave fugitif, qui a fui la plantation ou la mine à laquelle il « appartenait ». Le marronnage, qui apparut dès les débuts de la colonisation des territoires insulaires et continentaux des Caraïbes-Amériques, pouvait durer quelques jours, voire quelques mois si le fugitif n'était pas repris lors des battues et chasses aux « marrons » auxquelles il fut régulièrement procédé dans toutes les colonies des Caraïbes-Amériques. Il put aussi durer des années, voire jusqu'à la mort du fugitif lorsque celui-ci avait trouvé abri dans l'un des refuges fortifiés appelés palenque dans les colonies espagnoles, quilombo au Brésil, grands camps dans les colonies insulaires françaises et britanniques des Caraïbes, cumbes au Venezuela. Les Quilombolas sont, au Brésil, les habitants des quilombos et des

communautés qui en descendent. Les Hollandais désignèrent les marrons de Guyane hollandaise (Suriname) par le terme « boschneger » (nègre de la forêt), devenu « bushinengue ».

- **Navire négrier** : navire sur lequel étaient déportés les captifs en provenance d'Afrique.

- **Nègre** : ce terme était employé dans les colonies comme par les armateurs négriers pour désigner captifs et esclaves d'origine africaine. Ce mot, souvent perçu comme polémique et irrespectueux, prit une signification et une valeur particulières à la suite de travaux d'historiens et d'écrivains qui le revendiquèrent à la lumière de sa portée historique significative : le nègre est celui – ou son descendant – qui a subi la déportation d'Afrique et l'esclavage. Aimé Césaire, Léon-Gontran Damas, Léopold Sédar Senghor ont par exemple forgé le mot négritude et revendiqué sa signification identitaire.

- **Nouveau libre** : qualificatif attribué aux esclaves libérés en 1848 en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane et à La Réunion.

- **L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation la Science et la Culture, UNESCO**, est une institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies créée le 16 novembre1945 à Londres. Son siège est à Paris. L'Acte constitutif de l'UNESCO indique, parmi ses objectifs prioritaires, qu'elle doit « contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations unies reconnaît à tous les peuples ». L'UNESCO a lancé en 1964 le projet de l'Histoire générale de l'Afrique et en 1994 le Projet La Route de l'esclave.

- **Patrimoine mondial** : cette appellation désigne un ensemble de biens culturels, matériels et naturels présentant un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité. La liste des sites ou faits culturels inscrits est actualisée chaque année par le Comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

- **Plantation** : exploitation agricole de plus ou moins grande superficie pouvant posséder d'une dizaine à plusieurs centaines d'esclaves. Une plantation était généralement spécialisée dans la production exclusive d'une denrée telle que le sucre, le café, le coton, l'indigo ou le tabac.

- **Quilombo** : refuge fortifié construit par les esclaves fugitifs du Brésil dès le XVIe siècle. Le mot vient de « kilombo », grands camps fortifiés établis en Afrique, notamment en Angola, entourés de grandes palissades de bois, pouvant abriter un ou plusieurs villages. Les Angolares – captifs angolais naufragés établis à São Tomé – se réfugièrent dans un kilombo qu'ils édifièrent dans la partie montagneuse de l'île. Les Portugais les assaillirent pendant plusieurs décennies.

- **Razzia** : raid armé destiné à capturer, sur le continent africain, des prisonniers qui seront vendus en tant que captifs.

- **Réparation** : terme désignant l'ensemble des modalités qui devraient être appliquées en une forme d'indemnisation, à l'égard de leurs descendants, des crimes subis par les captifs et les esclaves d'origine africaine déportés aux Caraïbes-Amériques du XVIe au XIXe siècle. Déportation et servitude furent qualifiées de « crimes contre l'humanité » par la Conférence de l'ONU contre le racisme et la xénophobie à Durban (Afrique du Sud) en 2001. Les réparations peuvent prendre plusieurs formes, par exemple historiques, éducatives, économiques

ou financières. Lors des abolitions, ce sont les propriétaires d'esclaves qui ont été dédommagés pour la perte de « leurs biens » plutôt que les victimes qui ont subi les horreurs de l'esclavage.

- **Résistance** : la résistance des captifs commençait dès le moment de leur capture effectuée sur le territoire africain, et se poursuivait pendant leurs séjours dans les forts et entrepôts (les barracoons) construits le long des côtes puis sur les navires négriers, lors à l'embarquement notamment, puis en mer. Sur les plantations, les phénomènes de refus de la réduction en esclavage prirent différentes formes, de la résistance individuelle (refus de travail, sabotage, empoisonnement du bétail et des personnes, infanticide, suicide) à la forme collective par une succession incessante de révoltes qui débutèrent dès les premiers mois des processus d'implantation coloniale.

- **La Route de l'esclave : résistance, liberté, héritage** : Lancé en 1994 à Ouidah (Bénin), sur proposition de Haïti, le projet La Route de l'esclave de l'UNESCO vise les objectifs suivants :

  « - Contribuer à une meilleure compréhension des causes et des modalités d'opération de l'esclavage et de la traite négrière ainsi que des enjeux et des conséquences de l'esclavage dans le monde (Afrique, Europe, Amériques, Caraïbes, Océan Indien, Moyen Orient et Asie) ;

  - Mettre en lumière les transformations globales et les interactions culturelles issues de cette histoire ;

  - Contribuer à une culture de la paix en favorisant la réflexion sur le pluralisme culturel, le dialogue interculturel et la construction des nouvelles identités et citoyennetés. »

  D'importants progrès sont ainsi enregistrés grâce aux travaux et échanges internationaux entre chercheurs et à la mise à disposition régulière de synthèses pédagogiques au service des enseignants et des élèves (voir le site web du programme).

- **Site, lieu et itinéraire de mémoire** : un ***site*** de mémoire est un lieu, au sens d'aire géographique, où se sont passés un ou des événements mémorables et symboliques - pouvant posséder des valeurs spirituelles, religieuses ou culturelles - qu'une communauté décide de commémorer, c'est-à-dire dont elle souhaite se souvenir de manière collective. Il peut comporter des témoignages architecturaux, archéologiques ou paysagers probants. Un ***lieu*** de mémoire est plus spécifiquement lié à certains événements précis d'ordre exceptionnel survenus dans le passé, au sujet desquels il a été décidé de dédier un monument, de dresser un mémorial, d'ouvrir un musée. Les ***itinéraires*** de mémoire relient différents sites et lieux dédiés à un phénomène historique spécifique : par exemple les circuits et étapes de trafics humains, l'esclavage, des lieux liés à l'histoire des processus abolitionnistes. Certains sites ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO pour leur « valeur universelle exceptionnelle ». Les ***sites de conscience*** – terme apparu dans les années 1990 – sont des sites de mémoire essentiellement liés à des événements de mémoire récente et visent à inciter les visiteurs à réfléchir à leurs implications contemporaines. La Coalition internationale des sites de conscience (ICSC) est le réseau mondial des Sites de conscience qui regroupe sites historiques, musées et initiatives commémoratives. Elle a pour principal objectif d'impliquer le public dans une compréhension profonde du passé qui inspire les actions pour construire un avenir plus juste » (Site ICOM).

- **Traite** : du latin *tradere* : remettre, transmettre, commercer, livrer. Anglais : trade (Cicéron emploie l'expression « livrer un esclave », Dictionnaire Gaffiot). L'expression « traite négrière » (« slave trade » en anglais) est aujourd'hui mise en cause comme appartenant à une terminologie coloniale à déconstruire, au profit, notamment, de « commerce d'êtres humains » (« trafficking in human beings »).

- **Underground Railroad (Chemin de fer clandestin)** : Réseau de routes clandestines utilisé par les esclaves en fuite des États du Sud des États-Unis, partant se réfugier dans les États du Nord et au Canada avec l'aide d'abolitionnistes qui adhéraient à leur cause. Harriet Tubman et Frederick Douglass, eux-mêmes anciens esclaves, furent les plus célèbres de ces abolitionnistes « conducteurs » des fugitifs vers la liberté.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ٣

Sommaire

Critères qualitatifs pour l'octroi du label « Site de mémoire associé à la Route de l'esclave » de l'UNESCO 190

Chronologie des interdictions de la traite et des abolitions de l'esclavage 193

Dates à retenir 196

Dates internationales proclamées par l'ONU concernant la traite et l'esclavage 199

Décennie internationale des Personnes d'Ascendance Africaine (2015-2024) 199

Sites porteurs de traces, directes ou indirectes, de la traite négrière et de l'esclavage inscrits sur la liste du Patrimoine mondial 201

Éléments liés directement ou indirectement à la traite négrière et à l'esclavage inscrits sur la Liste représentative de la Convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel 204

Liste du patrimoine documentaire inscrit au registre Mémoire du monde et lié directement ou indirectement à l'histoire de l'esclavage 206

Critères qualitatifs pour l'octroi du label « Site de mémoire associé à la Route de l'esclave » de l'UNESCO

En vue d'obtenir le label « Site associé à la Route de l'esclave » crée par le projet La Route de l'esclave en 2013, les sites et itinéraires de mémoire devraient répondre aux critères suivants:

- **L'originalité du site**. Le site doit illustrer la diversité des lieux liés à la traite, à l'esclavage, aux résistances et aux abolitions (sites de travail et de production agro-industriels, lieux de sévices, d'emprisonnement et de concentration, lieux de résistance et de marronnage ; lieux de commémoration ; lieux d'expression culturelle ; cimetières ; lieux de rituels, édifices construits par les esclaves etc.). Il s'agit ici d'éviter la prédominance d'un type de sites et de veiller en priorité à honorer la mémoire des victimes et la contribution des personnes mises en esclavage à la construction des sociétés.
- **La pertinence scientifique des informations sur le site et son lien avec la thématique de l'esclavage**. L'identification et le choix du site doivent être fondés sur une étude solide et documentée. Le site doit être scientifiquement établi par la recherche historique (travail d'histoire) et reconnu par les communautés concernées (travail de mémoire). La collecte d'information sur le site devra se fonder sur quatre types de sources : a) les documents écrits ; b) les traditions orales (chants, épopées, légendes, mythes, proverbes, récits, etc.) ; c) la mémoire des populations concernées ; d) les recherches et découvertes archéologiques. Le consensus sur la reconnaissance des sites est une condition indispensable pour le choix qui en sera fait in fine.
- **L'intégration du site/itinéraire dans un inventaire plus général** présentant une typologie qui embrasse tout le panorama des espaces de mémoire liés à la géographie et à l'histoire du territoire concerné (patrimoine bâti, patrimoine naturel, patrimoine immatériel). Cet inventaire doit utiliser la méthodologie et la fiche descriptive établies par le projet La Route de l'esclave. Par analogie et sur la base des travaux développés dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial (1972), le concept de routes ou d'itinéraires :
  - Est fondé sur la dynamique du mouvement et l'idée d'échanges, avec continuité dans l'espace et le temps ;
  - Se réfère à un tout dans lequel la route a une valeur supérieure à la somme de ses éléments constitutifs qui lui donnent son importance culturelle ;
  - Met en lumière l'échange et le dialogue entre les pays ou entre les régions ;
  - Est multidimensionnel, avec différents aspects qui développent et complètent son objectif initial.

- Se réfère à un tout dans lequel la route a une valeur supérieure à la somme de ses éléments constitutifs qui lui donnent son importance culturelle ;
- Met en lumière l'échange et le dialogue entre les pays ou entre les régions ;
- Est multidimensionnel, avec différents aspects qui développent et complètent son objectif initial.

< **La signification et l'impact du site**. Le site doit contribuer de manière significative à la prise de conscience de l'importance des faits de traite négrière et d'esclavage qui lui sont associés, et témoigner d'un aspect particulier de cette histoire. Par son intérêt historique et sa notoriété mémorielle, le site doit contribuer au travail de mémoire et d'histoire sur cette question.

< **La préservation et la promotion du site**. Le site doit s'inscrire dans une stratégie de préservation assurant son entretien et sa restauration afin de conserver les qualités et les atouts qui ont présidé à sa sélection. Le site doit aussi favoriser des actions de promotion et d'éducation du public au sujet de la tragédie de l'esclavage et des patrimoines qui en sont issus.

< **Les sites et itinéraires de mémoire labellisés** « Site de mémoire associé à la Route de l'esclave » doivent tenir le projet La Route de l'esclave de l'UNESCO informé de leur développement et communiquer sur leurs initiatives et activités de promotion.

Le **guide méthodologique**, destiné aux gestionnaires de sites et itinéraires de mémoire, permet d'apporter une aide technique aux candidats. Le Comité de pilotage pourra être consulté lors de l'élaboration des dossiers de candidature et notamment sur des points de méthodologie. A ce titre, un modèle de fiche d'inventaire pourra être fourni aux candidats qui en font la demande. Ils pourront librement s'en inspirer et au besoin la faire évoluer.

A titre d'information et d'exemple voici un modèle de plaque signalétique de **Site de mémoire associé à la Route de l'esclave de l'UNESCO :**

La Route de l'esclave : Résistance, Liberté, Héritage
Histoire et Patrimoine
Site de mémoire associé au Projet la Route de l'esclave de l'UNESCO

Lancé en 1994, le projet international et interrégional La Route de l'esclave : résistance, liberté, héritage, aborde l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage sous le prisme du dialogue interculturel, de la culture de la paix et de la réconciliation. Il œuvre ainsi à une meilleure compréhension et transmission de cette tragédie humaine, en faisant mieux connaître ses causes profondes, ses conséquences dans les sociétés contemporaines et les interactions culturelles nées de cette histoire. Le projet est articulé autour de cinq domaines d'activité axes sur : la recherche scientifique, le développement de matériels pédagogiques, la préservation des archives écrites et traditions orales, la promotion des cultures vivantes et des contributions de la diaspora africaine et enfin la préservation de sites et lieux de mémoire.

La promotion des itinéraires de mémoire liés à la traite négrière et à l'esclavage joue un rôle décisif non seulement dans l'éducation du grand public et notamment des jeunes, mais aussi dans les processus de réconciliation nationale et de cohésion sociale dans les sociétés héritières de cette tragédie.

C'est dans cette perspective que le projet La Route de l'esclave : résistance, liberté, héritage a mis en place un label « Site associé au projet UNESCO La Route de l'esclave », pour encourager la mise en place d'itinéraires de mémoire pouvant raconter cette histoire et faire connaître le patrimoine culturel immatériel qui y est attaché, au niveau national, régional et international.

Le présent site répond aux critères de qualité définis par le projet La Route de l'esclave de l'UNESCO en collaboration avec le Réseau international des gestionnaires de sites et lieux de mémoire.

Chronologie des interdictions de la traite et des abolitions de l'esclavage

1777 Le Vermont inscrit l'abolition de l'esclavage dans sa constitution

1778 Aux États-Unis, premières lois donnant la liberté aux esclaves acceptant de s'engager dans l'armée

1780 La Pennsylvanie vote une loi d'abolition graduelle de l'esclavage

1783 Abolition de l'esclavage au Massachusetts

1784 Les États de Rhodes Island et du Connecticut abolissent l'esclavage

1791 23 août, Insurrection des esclaves dans le Nord de la colonie française de Saint-Domingue

1793 Abolition de l'esclavage à Saint-Domingue

1794 Décret de la Convention nationale française abolissant l'esclavage (4 février)

1801 Publication par Toussaint Louverture de la première Constitution de Saint-Domingue confirmant l'abolition de l'esclavage. Toussaint Louverture occupe la partie espagnole à l'est de l'ile (Santo Domingo et y proclame l'abolition de l'esclavage

1802 Rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises

1803 Interdiction de la traite négrière par le Danemark

1804 Proclamation de l'indépendance de Haïti (1er janvier)

1807 Entrée en vigueur de l'interdiction de la traite négrière par la Grande-Bretagne

1808 Interdiction de la traite négrière par les États-Unis

1814 Interdiction de la traite négrière par les Pays-Bas

1815 Les puissances européennes réunies au Congrès de Vienne s'engagent à interdire la traite négrière

1816 Décrets d'abolition de l'esclavage de Simón Bolivar

1821 Le président Boyer de Haïti refuse de remettre des captifs africains libérés à Port-au-Prince aux autorités espagnoles de Cuba

1822 Abolition de l'esclavage à Santo Domingo par le président haïtien Boyer. Fondation du Liberia par l'American Colonization Society

1823 Abolition de l'esclavage au Chili. Fondation à Londres de la Société pour l'abolition de l'esclavage

1824 Abolition de l'esclavage au Costa Rica, Honduras, Panama, Salvador et au Guatemala

1826	Abolition de l'esclavage en Bolivie
1829	Abolition de l'esclavage au Mexique
1831	Loi française interdisant la traite négrière
1833-1838	Abolition de l'esclavage dans les colonies britanniques des Caraïbes, de la Guyane britannique et de l'Ile Maurice. Abolition de l'esclavage au Canada
1838	Abolition de l'esclavage dans les territoires contrôlés par les Britanniques en Inde. Abolition de l'esclavage au Nicaragua
1842	Abolition de l'esclavage en Uruguay
1844	Abolition de l'esclavage en République Dominicaine
1846	Abolition de l'esclavage en Tunisie
1847	Abolition de l'esclavage dans la colonie suédoise de Saint-Barthélemy. Indépendance du Liberia
1848	Décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. Abolition de l'esclavage dans les colonies des îles Vierges danoises (Saint-Thomas, Saint-Jean, Sainte-Croix)
1851	Abolition de l'esclavage en Colombie
1853	Abolition de l'esclavage en Argentine
1854	Abolition de l'esclavage au Venezuela
1855	Abolition de l'esclavage au Pérou
1863	Abolition de l'esclavage dans les colonies néerlandaises des Caraïbes, au Suriname et dans les îles d'Asie du sud-est
1863-1865	Abolition de l'esclavage aux États-Unis
1866	Décret espagnol interdisant la traite négrière
1868-1878	Guerre de Dix Ans à Cuba pendant laquelle la liberté est promise aux esclaves qui s'engageront dans l'armée
1869	Abolition de l'esclavage dans les colonies portugaises
1870	Adoption de la loi Moret prévoyant l'abolition de l'esclavage dans les colonies espagnoles
1873	Abolition de l'esclavage à Puerto Rico
1876	Abolition de l'esclavage en Turquie
1880-1886	Abolition progressive de l'esclavage à Cuba
1888	Abolition de l'esclavage au Brésil
1896	Abolition de l'esclavage à Madagascar
1900	Les délégués de la Conférence Panafricaine réunis à Londres adressent à la Reine Victoria un mémoire dénonçant « le système du travail des natifs africains en vigueur en Rhodésie, le système des engagés, un esclavage légalisé et le travail forcé »
1909	La British and Foreign Anti-Slavery Society fondée en 1839 devient Anti-Slavery International
1923	Abolition de l'esclavage en Éthiopie et en Afghanistan
1924	Abolition de l'esclavage en Iraq
1926	Adoption par la Société des Nations de la Convention relative à l'esclavage

1930	Adoption par le Bureau international du travail (BIT) de la Convention sur le travail forcé
1948	Adoption de la Déclaration universelle des droits de l'Homme par l'Organisation des Nations Unies (ONU)
1949	Adoption par l'ONU de la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui (2 décembre)
1956	Adoption par l'ONU de la Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage
1957	Adoption de la Convention sur l'abolition du travail forcé de l'Organisation Internationale du Travail
1963	Abolition de l'esclavage en Arabie Saoudite
1974	Création par l'ONU (Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme) du Groupe de travail sur les formes contemporaines de l'esclavage
1981	Abolition de l'esclavage en Mauritanie
1989	Adoption par l'ONU de la Convention des droits de l'enfant
1992	Abolition de l'esclavage au Pakistan
1994	Lancement du programme de l'UNESCO « La Route de l'esclave »
2000	La Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne interdit l'esclavage, le travail forcé et la traite des êtres humains
2001	Reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que « Crime contre l'Humanité » par la Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (Durban, Afrique du Sud). Loi française reconnaissant « l'esclavage et la traite négrière transatlantique comme Crime contre l'Humanité »
2002	Entrée en vigueur de la Convention 182 de l'Organisation internationale du travail sur « l'interdiction des pires formes de travail des enfants »
2004	Proclamation par l'ONU de 2004, Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition pour commémorer le bicentenaire d'Haïti
2007	Nouvelle abolition de l'esclavage en Mauritanie
2010	Adoption par le Sénégal d'une loi déclarant la traite négrière et l'esclavage, crimes contre l'Humanité
2015	Adoption par la Mauritanie d'une loi déclarant l'esclavage comme crime contre l'Humanité

Dates à retenir[1]

- Janvier 1er : Haïti — Anniversaire de la Proclamation de l'Indépendance (1804)[2]
- Janvier 11 : États-Unis — National Human Trafficking Awareness Day (2007)
- Janvier 23 : Tunisie — Abolition de l'esclavage (1846)
- Janvier, 3e lundi : États-Unis — Martin Luther King's Day (1983)
- Janvier : États-Unis — National Slavery and Human Trafficking Prevention Month (2016)

- Février 1er : Île Maurice — Abolition de l'esclavage (1835)
- Février 1er : États-Unis — National Freedom Day (signature du XIIIe Amendement de la Constitution des États-Unis, 1865)
- Février : États-Unis — Black History Month (Black History Week: 1926; Black History Month: 1976)
- Février : Canada — Black History Month (Toronto, 1979)

- Mars 21 : Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, International Day for the Elimination of Racial Discrimination (ONU, 1966)
- Mars 21 : Afrique du Sud — Human Rights Day (émeutes de Sharpeville en 1960)
- Mars 21: Panama — Abolition de l'esclavage (1851)
- Mars 22 : Porto Rico — Abolition de l'esclavage, Emancipation Day (1873)
- Mars 25 : Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, International Day of Remembrance of Victims of Slavery and Transatlantic Slave Trade (ONU, 2007)

- Avril 16 : États-Unis — Abolition de l'esclavage dans le District de Columbia en 1862, Emancipation Day (2002)
- Avril 17 : Costa Rica — Abolition de l'esclavage (1824)
- Avril 23 : Honduras, El Salvador, Guatemala — Abolition de l'esclavage (1824)
- Avril 27: Sénégal — Abolition de l'esclavage (1848)
- Avril 27 : Mayotte — Abolition de l'esclavage (1848)
- Avril 28 : Barbade — National Heroes' Day (1998)
- Avril 30 : International Jazz Day (UNESCO, 2011)
- Avril : Honduras — Mois du Patrimoine africain, African Heritage Month (2002)

- Mai 1er : Argentine — Abolition de l'esclavage (1853)
- Mai 8 : États-Unis — Abolition de l'esclavage, Emancipation Day - Columbus, Mississippi (1865)
- Mai 10 : France — Journée nationale des Mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition - National Day of Remembrance of the Slave Trade, Slavery and their Abolition (2005)
- Mai 10 : Venezuela (République bolivarienne du) — Día de la Afrovenezolanidad (2005)
- Mai 13 : Brésil — Abolition de l'esclavage (1888)
- Mai 20 : États-Unis — Abolition de l'esclavage, Emancipation Day – Floride (1865)

1 L'année indiquée entre parenthèses est celle de la proclamation de l'abolition ou de la décision de commémoration de l'événement.

2 L'abolition de l'esclavage a été proclamée en août et septembre 1793.

- Mai 21 : Journée mondiale de la diversité culturelle (UNESCO, 2001)
- Mai 21 : Colombie — Abolition de l'esclavage (1851) et Afro-Colombian Day, Dia de la Afrocolombianidad (2001)
- Mai 22 : Martinique — Abolition de l'esclavage (1848)
- Mai 23 : France — Journée nationale en mémoire des victimes de l'esclavage colonial (2017)
- Mai 25 : African Liberation Day (OUA - Organisation de l'unité africaine, 1963)
- Mai 27 : Guadeloupe — Abolition de l'esclavage (1848)
- Mai 27 : Saint-Martin partie française — Abolition de l'esclavage (1848)
- Mai 30 : Panama — Día Cívico y de Conmemoración de la Etnia Negra Nacional (2000)
- Mai : Colombie — Mois du Patrimoine africain et de la Route de l'esclave, Mes de la herencia africana y la Ruta del Esclavo (2011)

- Juin 4 : Pérou — Día de la Cultura Afroperuana (2006)
- Juin 10 : Guyane française — Abolition de l'esclavage (1848)
- Juin 19 : États-Unis — Abolition de l'esclavage, Emancipation Day au Texas et dans les États du Sud (1865)

- Juillet 1er : Suriname, Curaçao, Aruba, Bonaire, Saba, Sint Eustatius, Saint-Martin partie hollandaise et Pays-Bas — Abolition de l'esclavage, Emancipation Day (ou « Keti Koti »: « Les chaînes sont rompues », « The chains are cut ») (1863)
- Juillet 3 : Îles Vierges des États-Unis : Saint-Thomas, Saint-Jean, Sainte-Croix, alors colonies danoises — Abolition de l'esclavage, Emancipation Day (1848)
- Juillet 18 : Équateur — Abolition de l'esclavage (1851)
- Juillet 18 : Journée internationale Nelson Mandela, Annual International Day in Honour of Nelson Mandela (UNESCO, 2009)
- Juillet 24 : Chili — Abolition de l'esclavage (1823)
- Juillet 25 : Journée internationale de la Femme noire en Amérique Latine et aux Caraïbes, International Afro-Latin American and Afro-Caribbean Women's Day, Dia Internacional da Mulher Negra na America Latina e no Caribe (Santo Domingo, 1992)

- Août 1er : Sainte-Lucie — Abolition de l'esclavage, Emancipation Day (1838)
- Août 1er : San Andrès, Providencia et Santa Catalina, îles des Caraïbes alors dépendantes de la Colombie — Abolition de l'esclavage, Emancipation Day (1851)
- Août 1er : Canada — Abolition de l'esclavage, Emancipation Day (1834)
- Août 1er : Guyana — Abolition de l'esclavage, Emancipation Day (1838)
- Août 1er : Îles Turques-et-Caïques — Abolition de l'esclavage, Emancipation Day (1838)
- Août 1er : Jamaïque — Abolition de l'esclavage, Emancipation Day (1838)
- Août 1er : Saint-Vincent-et-les Grenadines — Abolition de l'esclavage, Emancipation Day (1838)
- Août 3 : Trinité-et-Tobago — Abolition de l'esclavage, Emancipation Day (1838)
- Août 4 : Barbade — Abolition de l'esclavage, Emancipation Day (1838)
- Août 8 : États-Unis — Abolition de l'esclavage, Emancipation Day (Paducah and McCracken County, Kentucky) (1865)

- Août, 1er lundi : Dominique et Grenade — Abolition de l'esclavage, Emancipation Day (1838)
- Août, 1er lundi : Bahamas — Abolition de l'esclavage, Emancipation Day / Carnaval (1838)
- Août, 1er lundi : Anguilla — Abolition de l'esclavage, Emancipation Day (1838)
- Août, 1er lundi : Antigua-et-Barbuda — Abolition de l'esclavage, Emancipation Day / Carnaval (1834)
- Août, 1ers lundi et mardi : Saint-Kitts-et-Nevis — Abolition de l'esclavage, Emancipation Day (1838) et "Culturama" à Nevis
- Août, 1ers lundi, mardi et mercredi : Îles Vierges britanniques (Tortola, Virgin Gorda, Anegada, Jost Van Dyke) — Abolition de l'esclavage, Emancipation Day (1838)
- Août 2 : Bermudes — Abolition de l'esclavage, Emancipation Day (1838)
- Août 2e mardi : Bahamas — Fox Hill Day for the Abolition of Slavery (1834)
- Août 17 : Commémoration de la révolte des esclaves de Curaçao en 1795
- Août 23 : Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition, en hommage au début de la rébellion des esclaves de Saint-Domingue (Haïti) dans la nuit du 22 au 23 août 1791, International Day for the Remembrance of Slave Trade and of its Abolition (1998)
- Août 27 : Nicaragua — Fête de la Liberté, Fiesta del Cangrejo (Corn Island) (1841)
- Août 31 : Costa Rica — Día del Negro y la Cultura Afro-costarricense (1980)

- Septembre 15 : Mexique — Abolition de l'esclavage (1829)
- Septembre 23 : Bolivie — Día Nacional del Pueblo y la Cultura Afroboliviana (2011)

- Octobre : Royaume-Uni — Black History Month
- Octobre, 1er dimanche : Équateur — Día Nacional del pueblo Afroecuatoriano (1997)
- Octobre 2 : Paraguay — Abolition de l'esclavage (1869)
- Octobre 9 : Saint-Barthélemy — Abolition de l'esclavage (1847)
- Octobre 10 : Cuba — Dia de los Negros (1868)
- Octobre 12 : Argentine — Día del Respeto a la Diversidad Cultural (2010)
- Octobre 12 : Costa Rica — Día de las Culturas (1994)
- Octobre 12 : République dominicaine — Día de la raza e identidad dominicana
- Octobre 19 : Mexique — Día del Pueblo Negro Afromexicano de Oaxaca (2013)
- Octobre, 3e lundi : Jamaïque — Jamaica National Heroes' Day (1965)
- Octobre 26 : Bolivie — Abolition de l'esclavage (1826)

- Novembre 8 : Argentine — Día Nacional de las/os Afroargentinas/os y de la Cultura afro (2013)
- Novembre 12 : Nicaragua — Abolition de l'esclavage (1838)
- Novembre 19 : Belize — Garifuna Settlement Day (sur les côtes du Honduras et l'île de Roatán, 1796-1797) (1977)
- Novembre 20 : Brésil — Journée de la Conscience noire/Black Awareness Day/ National Day for Black consciousness, en hommage à la mort de Zumbi, chef du Quilombo dos Palmares, en 1695 (2003)

- Décembre 2 : Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage, International Day for the Abolition of Slavery (ONU, 1949)
- Décembre 3 : Uruguay — Día Nacional del Candombe, la Cultura Afrouruguaya y la Equidad Racial (2006)

- Décembre 5 : Pérou — Abolition de l'esclavage (1855)
- Décembre 6 : République dominicaine — Abolition de l'esclavage (1844)
- Décembre 10 : Journée des Droits de l'Homme, Human Rights Day (ONU, 1950)
- Décembre 12 : Uruguay — Abolition de l'esclavage (1842)
- Décembre 20 : La Réunion — Abolition de l'esclavage (1848)

Dates internationales proclamées par l'ONU concernant la traite et l'esclavage

2 décembre Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage

23 août Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition

25 mars Journée internationale du souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique

Décennie internationale des Personnes d'Ascendance Africaine (2015-2024)

La Conférence mondiale contre le racisme de Durban, Afrique du Sud, qui avait reconnu la traite négrière et l'esclavage comme « crime contre l'humanité », a adopté en 2001 une Déclaration et un Programme d'Action proposant des mesures concrètes afin de lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y sont associées. En 2011, dix ans après, lors de la Conférence de Durban III, une évaluation à mi-parcours précédemment effectuée (avril 2009), a souligné la nécessité de relancer une nouvelle dynamique afin d'inciter les États membres à concrétiser leur engagement moral.

2011 fut proclamée Année internationale des personnes d'ascendance africaine afin de relancer la dynamique initiée par la Conférence de Durban. Au terme de cette Année internationale, il a été constaté que, malgré le grand nombre d'actions menées par certains États membres, les organisations internationales et la société civile, l'ampleur du travail à accomplir pour faire avancer significativement les droits des personnes d'ascendance africaine ne pouvait, en une seule année, donner des résultats à la hauteur des attentes. C'est ainsi que la nécessité d'une Décennie fut reconnue par les Nations Unies afin de donner aux États membres le temps nécessaire pour accomplir leurs engagements.

En décembre 2014, la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) est proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies par sa résolution 68/237. Prenant en compte le poids de l'histoire, de ses séquelles et des réalités du temps présent, la Décennie est articulée autour du thème « Reconnaissance, Justice et Développement ».

La proclamation de cette Décennie est le résultat d'un long débat entre États membres des différentes régions sur son utilité, sa pertinence, ses objectifs et son thème. Les États membres de l'Amérique latine, des Caraïbes et de l'Afrique ont beaucoup œuvré pour que cette Décennie soit proclamée avec un Programme d'activités concret.

La Décennie vise donc à offrir un cadre et une plateforme opérationnelle susceptibles d'encourager les États membres à mettre en œuvre des politiques réduisant les injustices sociales héritées de l'histoire dont sont encore victimes les personnes d'ascendance africaine ; de lutter par la pédagogie contre le racisme, les préjugés et les discriminations raciales et de promouvoir leurs contributions au progrès de l'humanité et à la construction des sociétés modernes.

Les principaux objectifs définis pour la Décennie sont:

- De renforcer les mesures et activités de coopération nationales, régionales et internationales pour garantir le plein exercice des droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques des personnes d'ascendance africaine ainsi que leur pleine et égale participation à la société sous tous ses aspects ;
- De promouvoir une meilleure connaissance et un plus grand respect de la diversité du patrimoine, de la culture et de la contribution au développement des sociétés, des personnes d'ascendance africaine ;
- D'adopter et de renforcer les cadres juridiques internationaux, régionaux et nationaux, conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Durban et à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, et de veiller à les mettre en œuvre intégralement et effectivement.

Cette Décennie s'inscrivant dans la continuité de la Conférence mondiale de Durban, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) a été désigné comme chef de file. Avec l'appui du *Groupe* de *travail* d'*experts* des *Nations Unies* sur les *personnes d'ascendance africaine*, une large consultation des principaux acteurs (gouvernements, société civile, organisations professionnelles, organisations internationales et régionales, experts, etc.) a été organisée pour l'élaboration d'un projet de Programme d'activités pour la Décennie qui a été soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies pour adoption (A/RES/69/16).

L'UNESCO, dont le combat contre le préjugé et la discrimination est au cœur du mandat, a été associée à cette consultation, à travers notamment ses projets de *La Route de l'esclave* et de l'*Histoire générale de l'Afrique*. Elle est explicitement interpellée pour contribuer à certaines recommandations du programme d'activité pour :

- Promouvoir une meilleure connaissance, reconnaissance de la culture, de l'histoire et du patrimoine des personnes d'ascendance africaine à travers la recherche, l'éducation et l'inclusion dans les curricula ;
- S'assurer que les manuels scolaires et les autres matériels éducatifs reflètent de manière appropriée les faits historiques relatifs aux tragédies subies par ces personnes notamment la traite négrière, l'esclavage et le colonialisme en vue de prévenir les falsifications et les stéréotypes issus de cette histoire ;
- Préserver la mémoire des victimes de ces tragédies et de leurs descendants à travers l'établissement des sites de mémoire témoignant de ce passé et inciter la communauté internationale à honorer cette mémoire, sous différentes formes ;
- Lutter contre la discrimination contre les personnes d'ascendance africaine dans l'accès à l'éducation et notamment à une éducation de qualité permettant de contrecarrer les préjugés, les stéréotypes, la stigmatisation et le profilage.

Sites porteurs de traces, directes ou indirectes, de la traite négrière et de l'esclavage inscrits sur la liste du Patrimoine mondial[3]

Antigua-et-Barbuda

- Chantier naval d'Antigua et sites archéologiques associés (2016)

Barbade

- Centre historique de Bridgetown et sa garnison (2011)

Bénin

- Palais royaux d'Abomey (1985)

Brésil

- Ville historique d'Ouro Preto (1980)
- Centre historique de la ville d'Olinda (1982)
- Centre historique de Salvador de Bahia (1985)
- Site archéologique du quai de Valongo (2017)

Cabo-Verde

- Cidade Velha, Centre historique de Ribeira Grande (2009)

Chili

- Parc national de Rapa Nui (1995)
- Quartier historique de la ville portuaire de Valparaiso (2003)

Colombie

- Port, Forteresses et ensemble monumental de Carthagène (1984)

Cuba

- Vieille ville de La Havane et son système de fortifications (1982)
- Trinidad et la vallée de Los Ingenios (1988)
- Château de San Pedro de la Roca, Santiago de Cuba (1997)
- Paysage archéologique des premières plantations de café du Sud-Est de Cuba (2000)

3 Tous les sites liés à la traite négrière et à l'esclavage ont une valeur universelle exceptionnelle reconnaissant cette histoire. Toutefois, ils peuvent être inscrits sur la liste du Patrimoine mondial selon des critères différents.

États-Unis d'Amérique

- Independence Hall (1979)
- Statue de la Liberté (1984)
- Monticello et Université de Virginie à Charlottesville (1987)

France

- Port de la Lune, Bordeaux (2007)

Gambie

- Île Kunta Kinteh et sites associés (2003)

Ghana

- Forts et châteaux de Volta, d'Accra et ses environs et des régions centrale et ouest (1979)

Haïti

- Parc national historique - Citadelle, Sans Souci, Ramiers (1982)

Kenya

- Vieille ville de Lamu (2001)

Maurice

- Aapravasi Ghat (2006)
- Paysage culturel du Morne (2008)

Mauritanie

- Anciens ksour de Ouadane, Chinguetti, Tichitt et Oualata (1996)

Mozambique

- Île de Mozambique (1991)

Pays-Bas

- Zone historique de Willemstad, centre, ville et port, Curaçao (1997)

Panama

- Fortifications de la côte caraïbe du Panama : Portobelo, San Lorenzo (1980)

Paraguay

- Missions jésuites de la Santísima Trinidad de Paraná et Jesús de Tavarangue (1993)

Pérou

- Centre historique de Lima (1988)

Portugal

- Centre d'Angra do Heroismo aux Açores (1983)
- Centre historique de Porto (1996)

République Dominicaine

- Ville coloniale de Saint-Domingue (1990)

République-Unie de Tanzanie

- Ruines de Kilwa Kisiwani et Songo Mnara (1981)
- Ville de Pierre de Zanzibar (2000)

Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord

- Maritime Greenwich (1997)
- Ville historique de St George et fortifications associées, aux Bermudes (2000)
- Port marchand, Liverpool (2004)

Saint-Kitts-et-Nevis

- Parc national de la forteresse de Brimstone Hill (1999)

Sénégal

- Île de Gorée (1978)
- Île de Saint-Louis (2007)

Suriname

- Centre-ville historique de Paramaribo (2002)

Yémen

- Ville historique de Zabid (1993)

Pour plus d'informations :

Site web du Centre du patrimoine mondial : http://whc.unesco.org/

Éléments liés directement ou indirectement à la traite négrière et à l'esclavage inscrits sur la Liste représentative de la Convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Argentine et Uruguay

- Le Tango (2009)

Belize, Guatemala, Honduras, Nicaragua

- La langue, la danse et la musique des Garifuna (2008)

Brésil

- La Samba de Roda de Recôncavo de Bahia (2008)
- Le Frevo, arts du spectacle du Carnaval de Recife (2012)
- Le Círio de Nazaré (Le cierge de Notre-Dame de Nazaré) à Belém, dans l'État du Para (2013)
- Le cercle de capoeira (2014)

Colombie

- Le carnaval de Barranquilla (2008)
- L'espace culturel de Palenque de San Basilio (2008)
- La musique Marimba et les chants traditionnels de la région sud du Pacifique colombien (2010)
- Le festival de Saint François d'Assise, Quibdó (2012)
- La musique traditionnelle vallenato de la région du Magdalena Grande (2015).

Colombie, Équateur

- Les musiques de marimba, les chants et les danses traditionnels de la région du Pacifique Sud colombien et de la province d'Esmeraldas d'Équateur (2015).

Cuba

- La Tumba Francesa (2008)
- La Rumba à Cuba : mélange festif de musiques et de danses et toutes les pratiques associées (2016)

France (Guadeloupe) :

- Le gwoka : musique, chants, danses et pratique culturelle représentatifs de l'identité guadeloupéenne (2014)

France (La Réunion)

- Le Maloya (2009)

Jamaïque

- Les traditions des Marrons de Moore Town (2008)

Maurice

- Le séga mauricien traditionnel (2014)

République dominicaine

- La tradition du théâtre dansé Cocolo (2008)
- L'espace culturel de la Fraternité du Saint-Esprit des Congos de Villa Mella (2008)
- La musique et la danse du merengue en République dominicaine (2016)

Uruguay

- Le Candombe et son espace socio-culturel : une pratique communautaire (2009)

Venezuela (République bolivarienne du)

- La Parranda de San Pedro de Guarenas y Guatire (2013)
- Le carnaval d'El Callao, représentation festive d'une mémoire et d'une identité culturelle (2016)

Pour plus d'informations :

Site web du Patrimoine culturel immatériel : http://www.unesco.org/culture/ich/fr/accueil

Liste du patrimoine documentaire inscrit au registre Mémoire du monde et lié directement ou indirectement à l'histoire de l'esclavage

1. Patrimoine documentaire faisant référence à l'histoire de l'esclavage

■ Archives de la Middelburgsche Commercie Compagnie (MCC)

Patrimoine documentaire soumis par les Pays-Bas, Curaçao et le Suriname et recommandé à l'inscription au Registre Mémoire du monde en 2011.

Les Archives de la « Middelburgsche Commercie Compagnie » (MCC, compagnie de commerce de Middelburg) sont une collection de patrimoine documentaire, à la fois unique et d'une importance cruciale à l'échelle du monde. Elle permet de mieux comprendre la manière dont était organisée la traite négrière, désignée sous le nom de « commerce triangulaire », depuis Middelburg, capitale de la province de Zélande aux Pays-Bas, à travers l'Atlantique au XVIIIe siècle (1730-1800).

Année de soumission : 2010
Année d'inscription : 2011
Pays : Pays-Bas, Curaçao, Suriname

■ Livres pour le baptême des esclaves (1636-1670)

Patrimoine documentaire soumis par la République dominicaine et recommandé à l'inscription au Registre Mémoire du monde en 2009.

Le livre est une source d'informations précieuses comme la forme, le caractère et autres détails de l'esclavage américain, en particulier en République dominicaine. Il offre un aspect moins connu du système de l'esclavage colonial et représente une partie de la transition du pays d'une société esclavagiste à une société avec des esclaves, ou plutôt d'une société d'esclavage dans les plantations à une société d'esclavage patriarcale. Ce dernier concept a été accepté tout simplement parce qu'il ne dépendait pas du système de marché mondial, mais a plutôt servi à consolider ou à garantir les niveaux sociaux dans une société indigène ou une «société créole».

Année de soumission : 2008
Année d'inscription: 2009
Pays: République dominicaine

■ **Archives de la Compagnie néerlandaise des Indes Occidentales (Westindische Compagnie)**

Patrimoine documentaire soumis par les Pays-Bas, le Brésil, le Ghana, Guyana, les Antilles néerlandaises, le Suriname, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique et recommandé à l'inscription au Registre Mémoire du monde en 2011.

La Compagnie néerlandaise des Indes occidentales (Westindische Compagnie, WIC), était une société de marchands organisée sur le modèle de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales (Vereenigde Oostindische Compagnie, VOC). Les archives sont des sources primaires pour l'étude de l'expansion européenne en Afrique de l'Ouest et en Amérique. Les documents se rapportent à plusieurs thèmes, parmi lesquels le commerce et la traite des esclaves, la guerre, les débuts de la diplomatie moderne, les plantations et les problèmes de la vie quotidienne. Les archives de la WIC sont en outre riches d'informations sur l'histoire des régions dans lesquelles la Compagnie établit des colonies et des comptoirs commerciaux. Bien souvent, il n'existe aucune autre source écrite sur la période

Année de soumission : 2010
Année d'inscription : 2011
Pays : Pays-Bas, Brésil, Ghana, Guyana, Antilles néerlandaises, Suriname, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique

■ **Patrimoine documentaire des personnes des Caraïbes réduites en esclavage**

Patrimoine documentaire soumis par la Barbade et recommandé à l'inscription au Registre Mémoire du monde en 2003.

Un corpus unique de pièces documentaires. Il comprend des documents juridiques très anciens, des livres de comptes de plantations, des inventaires de propriétés et de chargements, des livres rares ainsi que des imprimés et des tableaux originaux qui concernent la vie des personnes caraïbes qui furent réduites en esclavage entre les 17ème et 19ème siècles. Ces documents apportent un éclairage explicite sur les questions qui concernent la direction, le contrôle, la propriété et la position sociale au sein des populations caraïbes.

Année de soumission : 2003
Année d'inscription: 2003
Pays: Barbade

■ **Fonds de l'Afrique occidentale française (A.O.F.). 1895-1959**

Patrimoine documentaire soumis par le Sénégal et recommandé à l'inscription au Registre Mémoire du monde en 1997.

Patrimoine commun, le fonds de l'A.O.F. présente un grand intérêt culturel, historique et social. On y trouve notamment une impressionnante documentation sur l'art, les confréries religieuses islamiques dont le Mouridisme et le Tidjanisme et sur le catholicisme en A.O.F. Le fonds renferme des informations édifiantes sur l'Ile de Gorée, symbole de l'esclavage et classée patrimoine mondial de l'UNESCO.

Année de soumission : 1997
Année d'inscription: 1997
Pays : Sénégal

■ **Archives Negros y Esclavos**

Patrimoine documentaire soumis par la Colombie et recommandé à l'inscription au Registre Mémoire du monde en 2005.

Le fonds d'archives intitulé «Negros y Esclavos» qui fait partie du patrimoine documentaire des Archives nationales de Colombie (Archivo General de la Nación de Colombia) contient de nombreux témoignages et informations d'une grande importance concernant le développement de la traite des esclaves africains sur le territoire de la Nouvelle-Grenade. Il comprend 55 dossiers, représentant environ 55.000 feuillets, dont le contenu ne se rapporte pas seulement à l'histoire de la Colombie, mais concerne aussi celle de l'Équateur, du Panama et du Venezuela.

Les nouveaux esclaves étaient envoyés vers les différentes colonies espagnoles d'Amérique du Sud depuis le port de Carthagène, ce qui fournissait ainsi des informations concernant les esclaves et la manière dont ils étaient traités. Malheureusement, la plupart des documents produits à Carthagène durant cette période (du XVIe au XVIIIe siècle) ont disparu. Les Archives nationales de Colombie et les Archives des Indes de Séville conservent les documents restants concernant ce sujet.

Année de soumission : 2005
Année d'inscription: 2005
Pays: Colombie

■ **Archives de l'occupation française de Maurice**

Patrimoine documentaire soumis par Maurice et recommandé à l'inscription au Registre Mémoire du monde en 1997.

Séries d'archives portant sur l'occupation française de Maurice, alors connue sous le nom l'Isle de France, et sur la première période anglaise - XVIIe et XVIIIe siècles. Cette série comprend des archives des premiers établissements français dans l'Isle de France et l'Isle Bourbon, ainsi que dans d'autres îles de l'océan Indien, en Afrique et en Asie. On y trouve des documents de la Compagnie des Indes orientales sur la navigation, les pirates et les corsaires, la marine militaire et les batailles de l'océan Indien ainsi que sur les premiers colons européens dans cette partie du monde.

Année de soumission : 1997
Année d'inscription : 1997
Pays : Maurice

■ **Patrimoine documentaire soumis par Maurice et recommandé à l'inscription au Registre Mémoire du monde en 1997**.

Séries d'archives portant sur l'occupation française de Maurice, alors connue sous le nom l'Isle de France, et sur la première période anglaise - XVIIe et XVIIIe siècles. Cette série comprend des archives des premiers établissements français dans l'Isle de France et l'Isle Bourbon, ainsi que dans d'autres îles de l'océan Indien, en Afrique et en Asie. On y trouve des documents de la Compagnie des Indes orientales sur la navigation, les pirates et les corsaires, la marine militaire et les batailles de l'océan Indien ainsi que sur les premiers colons européens dans cette partie du monde.

Année de soumission : 1997
Année d'inscription : 1997
Pays : Maurice

■ **Patrimoine documentaire d'ouvriers indiens sous contrat**

Patrimoine documentaire soumis par Fiji, Guyana, Suriname, Trinité-et-Tobago et recommandé à l'inscription au Registre Mémoire du monde en 2011.

L'immigration d'ouvriers indiens sous contrat a débuté dans les années 1830 et, durant près d'un siècle, 1.194.957 Indiens ont été transférés vers 19 colonies. Ces archives sont les seuls documents dont disposent les nombreux descendants de ces travailleurs indiens pour mener des recherches sur leurs ancêtres et leurs lignées. L'arrivée massive de ces ouvriers indiens a eu d'immenses répercussions, dont les effets se font encore sentir aujourd'hui.

La Diaspora indienne a eu une influence majeure sur l'économie locale, la politique et la structure socioculturelle des colonies.

Année de soumission : 2010
Année d'inscription : 2011
Pays : Fidji, Guyane, Suriname, Trinité-et-Tobago

- **Registres des esclaves des Antilles britanniques, 1817-1834**

Patrimoine documentaire soumis par les Bahamas, Belize, Bermuda, Dominique, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Trinité-et-Tobago et le Royaume-Uni et recommandé à l'inscription au Registre Mémoire du monde en 2009.

Les esclaves africains représentent la grande majorité des migrants transatlantiques qui ont été conduits de force aux Amériques dès les premiers voyages de Christophe Colomb au XVe siècle et ce jusqu'au XIXe siècle. La traite des noirs, en provenance d'Afrique et à destination des Caraïbes et des Amériques, demeure aujourd'hui un sujet sensible pour de multiples raisons, notamment pour toutes les questions ayant trait à la race, à la moralité, à l'éthique, à l'identité, au sous-développement et aux demandes de réparation.

Année de soumission : 2008
Année d'inscription : 2009
Pays: Bahamas, Belize, Dominique, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Trinité-et-Tobago et Royaume-Uni

- **Collection de la Compagnie des Indes occidentales**

Patrimoine documentaire soumis par Antigua-et-Barbuda, la Jamaïque, le Royaume-Uni, Anguilla, Montserrat, et recommandé à l'inscription au Registre Mémoire du monde en 2016.

La collection de la Compagnie des Indes occidentales est un patrimoine documentaire unique, essentiel pour la compréhension de « l'échange transatlantique d'esclaves », apportant un aperçu dans plusieurs innovations, institutions et inventions reconnues découlant directement de l'échange. L'archivage de la collection met en avant l'historiographie et la compréhension générale de la contribution faite par les Indiens de l'Ouest au développement de l'économie globale et de la société civile.

Année de soumission : 2014
Année d'inscription : 2016
Pays : Antigua-et-Barbuda, la Jamaïque, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne, Anguilla, Montserrat

- **Les archives de l'engagisme**

Patrimoine documentaire soumis par Maurice et recommandé à l'inscription au Registre Mémoire du monde en 2015.

La documentation unique et exhaustive dépeint le succès et l'extension de la « Grande Expérience » entreprise durant la deuxième moitié du XIXème siècle pour assoir la viabilité d'un nouveau système de travail, suivant l'abolition de l'esclavage et la fin de la période d'apprentissage auxquels étaient soumis les esclaves libres. Cela conduisit au mouvement de près de 456.000 individus originaires d'Inde, de Chine, de Madagascar, du sud-est asiatique et du continent africain. Éprouvé avec succès, le système a été imité par d'autres colonies britanniques, européennes et par d'autres pays à travers le monde.

Année de soumission : 2014
Année d'inscription : 2015
Pays : Maurice

- **Le fonds Eric Williams**

Patrimoine documentaire soumis par Trinité-et-Tobago et recommandé à l'inscription au Registre Mémoire du monde en 1999.

Le fonds Eric Williams présente un intérêt mondial car il documente la vie et l'époque d'Eric Williams, premier ministre de Trinité-et-Tobago, personnalité politique internationale et savant réputé, pendant la période 1956-1981. Son contenu illustre divers aspects de la vie d' E. Williams et de son apport à Trinité-et-Tobago, à la région des Caraïbes et au monde. Les travaux d'Eric Williams englobent un certain nombre d'écrits importants. Son ouvrage influent, Capitalisme et esclavage (Capitalism and Slavery) a marqué de manière indélébile l'historiographie de l'esclavage et des Caraïbes.

Année de soumission : 1999
Année d'inscription : 1999
Pays : Trinité-et-Tobago

- **Les écrits de la Commission des Indes occidentales**

Patrimoine documentaire soumis par la Barbade et recommandé à l'inscription au Registre Mémoire du monde en 2015.

Les écrits de la Commission des Indes occidentales représentent une première enquête approfondie, mandatée par des nations indépendantes pour examiner l'impact d'un environnement global en rapide mutation sur les conditions de vie dans les petites îles des États en développement. Établie en juillet 1989 comme un organe indépendant de la Communauté Caraïbe (CARICOM), la commission a été mandatée pour entreprendre des consultations avec les peuples des Caraïbes sur des problèmes relatifs au développement social, culturel et économique. La collection contient les transcriptions de près de 350 propositions écrites, plusieurs études mandatées, des rapports spéciaux ainsi que des publications.

Année de soumission : 2014
Année d'inscription : 2015
Pays : la Barbade

2. Patrimoine documentaire ne faisant pas référence explicite à l'histoire de l'esclavage

■ Archives de la Compagnie hollandaise des Indes orientales

Patrimoine documentaire soumis par les Pays-Bas et recommandé à l'inscription au Registre Mémoire du monde en 2003.

Fondée en 1602 et mise en liquidation en 1795, la Compagnie néerlandaise des Indes orientales (Vereenigde Oostindische Compagnie, VOC) était la plus grande des premières compagnies de commerce modernes européennes opérant en Asie et la plus impressionnante. Quelque vingt-cinq millions de pages d'archives de la VOC subsiste ainsi aujourd'hui dans les institutions dépositaires de Jakarta, de Colombo, de Chennai, du Cap et de La Haye. Les archives de la VOC constituent la source la plus complète et la plus abondante concernant les débuts de l'histoire du monde moderne et renfermant des données relatives à l'histoire de centaines d'anciennes régions politiques et commerciales d'Asie et d'Afrique. Pour de plus amples informations, consulter le site Web www.tanap.net.

Année de soumission : 2003
Année d'inscription : 2003
Pays: Pays-Bas, Inde, Indonésie, Afrique du Sud et Sri Lanka

■ Collection des archives des compagnies danoises de commerce extérieur

Patrimoine documentaire soumis par le Danemark et recommandé à l'inscription au Registre Mémoire du monde en 1997.

Nombre de collections archivistiques conservées aux Archives Nationales Danoises témoignent des relations avec les pays étrangers tels que la Russie, la Turquie, les Etats d'Europe, d'Afrique du Nord et d'Amérique. La Collection des archives des compagnies danoises de commerce extérieur comprend d'abord et avant tout les archives de la Compagnie danoise des Indes orientales (1670-1730), de la Compagnie danoise d'Asie (1730-1827), de la Compagnie danoise des Indes occidentales et de Guinée (1671-1755), de la Compagnie danoise de Guinée (1765-1778) et de la Compagnie danoise de commerce avec les Indes occidentales (1778-1816). Il se compose d'environ 4.000 protocoles et liasses, et contient des chartes royales, des cahiers, des lettres, des instructions, des comptes rendus, des fiches sur les employés, des livres de bord, des cartes de géographie, etc.

Année de soumission : 1997
Année d'inscription : 1997
Pays : Danemark

■ Échantillon de la richesse documentaire de la musique coloniale d'Amérique

Patrimoine documentaire soumis par la Bolivie, la Colombie, le Mexique et le Pérou et recommandé à l'inscription dans le Registre Mémoire du monde en 2007.

Les collections documentaires de la musique du XVIe au XVIIIe siècle provenant de différents pays du continent américain sont une partie essentielle de l'histoire culturelle du Nouveau Monde dans tous les aspects : religieux et laïcs, civils et politiques, culturelles et populaires, vocales et instrumentales, mystique et dramatique, renaissance, baroque et classique. Ils constituent le témoignage de différentes cultures (autochtones, africaines et européennes) qui se mêlent, et a donné naissance à une nouvelle culture, pas complètement de l'Occidentale ni hispaniques ni purement américain, pendant trois siècles.

Année de soumission : 2007
Année d'inscription : 2007
Pays: Bolivie, Colombie, Mexique, et Pérou

- **Corpo Cronológico (Collection de Manuscrits des Découvertes)**

Patrimoine documentaire soumis par le Portugal et recommandé à l'inscription au Registre Mémoire du monde en 2007.

Date : majorité assez significative de documents concernant le XVe et la première moitié du XVIe siècle. Ensemble véritablement unique de documents publics manuscrits, dont l'intérêt est d'informer et d'éclaircir sur les relations des européens, surtout celles qui concernent les portugais à l'égard des peuples africains, asiatiques et latino-américains, pendant la période ci-dessus indiquée. Il s'agit, en effet, d'un patrimoine archivistique assez important pour la connaissance de l'histoire politique, diplomatique, militaire, économique et religieuse de nombreux pays à l'époque des Découvertes.

Année de soumission : 2007
Année d'inscription : 2007
Pays : Portugal

- **Journal de Farquharson**

Patrimoine documentaire soumis par les Bahamas et recommandé à l'inscription au Registre Mémoire du monde en 2009.

Un journal écrit par Charles Farquharson, planteur et propriétaire de la Prospect Hill Plantation de coton, situé sur la côte est de l'île de Watlings (connue maintenant sous le nom de San Salvador) rapporte les événements journaliers de la plantation du 1er Janvier 1831 au 31 Décembre 1832. Comme la plupart des propriétaires de plantations n'étaient pas sur place, ce journal basé sur l'expérience d'un propriétaire terrien donne un aperçu unique de la vie d'une plantation.

Année de soumission : 2008
Année d'inscription : 2009
Pays : Bahamas

Crédits photographiques

Page 5 : Le Candombe, Uruguay © 2008, by Sellanes
Page 11 : Forts et châteaux de Volta, d'Accra et ses environs et des régions centrale et ouest (Ghana) © Shutterstock.com / Felix Lipov
Page 19 : La Samba de Roda de Recôncavo de Bahia, Brésil © Luiz Santos / UNESCO
Page 25 : Langue, danse et musique des Garifuna © National Garifuna Council / UNESCO
Page 31 : Château de San Pedro de la Roca, Santiago de Cuba, Cuba © Silvan Rehfeld
Page 35 : Le cercle de capoeira, Brésil © 2012 by TT Catalão/IPHAN
Page 41 : Vue de l'intérieur du Musée national de l'histoire et de la culture afro-américaine, Washington DC, États-Unis © Shutterstock.com / Lewis Tse Pui Lung
Page 45 : La Samba de Roda de Recôncavo de Bahia, Brésil © Luiz Santos / UNESCO
Page 56 : Forts et châteaux de Volta, d'Accra et ses environs et des régions centrale et ouest (Ghana) © Shutterstock.com / Steve Heap
Page 58: Mozambico - côte du lac Malawi, Mozambique © Moongateclimber, CC BY-SA 3.0
Page 60 : Paysage culturel du Morne, sud-ouest de l'ile Maurice © Jasmina Sopova / UNESCO
Page 62 : Mémorial de l'abolition de l'esclavage, Nantes, France © Jean-Marc Ayrault, CC-BY 2.0
Page 66 : Habitation la Grivèlerie, Guadeloupe, France © Aristoi, CC-BY-SA 4.0
Page 68 : La communauté de danseurs de Rumba de Callejón de Hamel organise une fête tous les dimanches, Cayo Hueso, La Havane, Cuba © Medina Hernandez, AHS, 2015
Page 72 : Musée DuSable d'histoire africaine-américaine de Chicago, États-Unis © Tony the Tiger, CC-BY-SA 3.0
Page 74 : Mémorial de l'Underground Railroad à Windsor, Ontario, Canada © Jodelli, CC-BY-SA 2.0
Page 80 : Vue du Musée d'histoire de Ouidah dans l'enceinte de l'ancien fort de São João Baptista de Ajudá, Bénin © Tienstwatrankil, CC-BY-SA 3.0
Page 82 : Maison des esclaves, Gorée, Sénégal © Richard Veillon / UNESCO
Page 85 : Fort de Saint Georges de la Mine, Fort d'Elmina, Ghana © Dave Ley, CC-BY-SA 3.0
Page 87 : Détail du Jardin de la Mémoire, Mozambique © Stig Nygaard, CC-BY-SA 3.0
Page 89 : Cidade Velha, centre historique de Ribeira Grande, Cabo Verde © Shutterstock.com / Salvador Aznar
Page 93 : Vue aérienne de la citadelle La Ferrière, Haïti © Gibran Torres
Page 96 : Musée du Panthéon National, Haïti © Stefan Krasowski, CC-BY-SA 2.0
Page 98 : Musée Ogier-Fombrun, Montrouis, Haïti © Shutterstock.com/glenda
Page 101 : Musée Victor Schœlcher, Guadeloupe, France © LPLT, CC-BY-SA 3.0
Page 103 : Musée National de la Route de l'esclave, Cuba © Peter Glogg, CC-BY-SA 2.0
Page 105 : Pelourinho, Salvador de Bahia, Brésil © Shutterstock.com / ESB Professional
Page 107 : La Samba de Roda de Recôncavo de Bahia, Brésil © Luiz Santos / UNESCO
Page 110 : Fazenda Machadinha, Espace culturel et restaurant, Brésil © Solange Cristina Virginio Barbosa
Page 112 : Samba da Vela, Brésil © As fotos da Virada, CC-BY-SA-2.0
Page 115 : Statue de Zumbi de Palmares, Brésil © Shutterstock.com / Cassiohabib

Page 117 : Circuit Quilombola de la valée de Ribeira, Brésil © Instituto Socioambiental (ISA), CC0 1.0
Page 120 : Cérémonie de Célébration du 20 novembre, Brésil © Fundação Cultural Palmares - photo by Janine Moraes / Minc
Page 122 : Estancias jésuites de Córdoba, Argentine © Shutterstock.com / Roberto Michel
Page 125 : Danse des « Diablitos de Zaña », Pérou © Oscar Chambi Echegaray / Museo Afroperuano de Zaña
Page 128 : Vue sur le centre-ville et la baie de Saint Paul, La Réunion, France © B. Navez, CC-BY-SA 3.0
Page 130 : Statues de La Route de l'Esclave à Saint Paul, La Réunion, France © Thierry Nicolas
Page 132 : Musée Historique de Villèle, La Réunion © Matthieu Sontag, CC-BY-SA
Page 136: Maison de Frederick Douglass, Washington DC, États-Unis © Walter Smalling (Domaine public)
Page 138 : Maison de Carter G. Woodson, Washington DC, États-Unis © Shujenchang, CC-BY-SA 3.0
Page 140 : Mémorial et musée africain-américain de la Guerre de Sécession, Washington DC, États-Unis d'Amérique © Peter Fitzgerald, CC-BY-SA
Page 142 : Porte d'entrée du Centre Schomburg, New York, États-Unis © Dmadeo, CC-BY-SA 3.0
Page 144 : Vue aérienne du site, Monument national du Site funéraire africain, New York, États-Unis © United States National Park Service (Domaine public)
Page 146 : « The Old Plantation », Caroline du Sud, États-Unis, vers 1790 © Gilder Lehrman Center for the Study of Slavery Resistance and Abolition (Domaine public)
Page 148 : « A Ride for Liberty - The Fugitive Slaves », tableau de Jonathan Eastman Johnson entre 1860 et 1864 , États-Unis © Eastman Johnson (Domaine public)
Page 151 : Acteurs de la Fondation Colonial Williamsburg, Virginie, États-Unis © Harvey Barrison, CC-BY-SA 2.0
Page 153 : Demeure de Thomas Jefferson à Monticello, Virginie, États-Unis © Martin Falbisoner CC-BY-SA 3.0
Page 157 : Monument au Dr. Sousa Martins, Lisbonne, Portugal © Manuel Correia (Domaine public)
Page 159 : Vue générale de la salle consacrée à l'esclavage dans la Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme, Champagney, France © A. BourgeoisP, CC-BY-SA-4.0
Page 163 : Musée du Nouveau Monde, façade sur jardin de l'hôtel Fleuriau, La Rochelle, France © Julien Chauvet / Musée du Nouveau
Page 165 : Mascaron à « tête de nègre », Place de la Bourse, Bordeaux, France © Langladure, CC-BY-SA 3.0
Page 167 : Panneau n°1 de l'exposition pédagogique de l'association Les Anneaux de la Mémoire Version 2008, France © Association les Anneaux de la Mémoire
Page 172 : Musée International de l'Esclavage de Liverpool, Royaume-Uni © Rept0n1x, CC-BY-SA 3.0
Page 174 : Mémorial ACTe, Guadeloupe, France © Bjrmoicorla, CC-BY-SA 4.0
Page 177 : Musée national de l'histoire et de la culture africaines-américaines, Washington DC, États-Unis © Shutterstock.com / Gustavo Rossi

Pour citer ce guide merci d'indiquer:

Héritages de l'esclavage : un guide pour les gestionnaires de sites et itinéraires de mémoire.
Projet de l'UNESCO La Route de l'esclave : résistance, liberté, héritage

La Route de l'esclave :

résistance, liberté, héritage

http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/slave-route/

#slaveroute

UNESCO

Section Histoire et Mémoire pour le Dialogue

Tél. : +33 (0) 1 45 68 16 98

Courriel : projetlaroutedelesclave@unesco.org

Héritages de l'esclavage

Un guide pour les gestionnaires de sites et itinéraires de mémoire

Ce manuel est conçu pour les gestionnaires de sites et d'itinéraires de mémoire liés à la traite négrière et à l'esclavage. Il analyse de manière comparative les expériences dans la préservation et la promotion de ces sites à travers le monde et propose des orientations concrètes pour leur gestion et leur développement.

Il constitue le premier manuel sur ce sujet publié par une agence des Nations Unies et propose des lignes directrices sur la meilleure façon de préserver, de promouvoir et de gérer les sites et itinéraires d'histoire et de mémoire, en tenant compte du caractère sensible de cette mémoire douloureuse.

Conçu en deux parties, il contient des informations d'ordre conceptuel et pratique à l'intention des gestionnaires, et présente de nombreux exemples complets de sites, d'itinéraires et de musées mettant en œuvre des stratégies particulières de préservation, de promotion et d'interprétation des patrimoines liés à l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage.

Il offre enfin des conseils et des recommandations pour le développement d'un tourisme de mémoire répondant à la demande croissante des citoyens pour approfondir la connaissance de cette Histoire et de cette mémoire.

Son principal objectif est de contribuer au renforcement des capacités des gestionnaires des sites et des itinéraires de mémoire et à la sensibilisation sur les questions éthiques suscitées par ces lieux chargés d'histoire.

UNESCO

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Secteur des sciences sociales et humaines

9 789232 001641